



Pernod Ricard

Document de référence **2007/2008**

| | | | | | | |
|----------|--|-----------|--|----------|--|--|
| 1 | PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD | 3 | | 5 | COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA | 122 |
| | Historique et organisation | 4 | | | Compte de résultat | 124 |
| | Activité et stratégie | 6 | | | Bilan | 125 |
| 2 | GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE | 18 | | | Tableau de financement | 127 |
| | Rapport du Président-Directeur Général sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne en application de la Loi de Sécurité Financière dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de Pernod Ricard au titre de l'exercice 2007/2008 | 20 | | | Analyse du résultat | 128 |
| | Organes d'administration, de Direction et de Direction Générale | 21 | | | Annexe aux comptes sociaux | 130 |
| | Limitation des pouvoirs | 32 | | | Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices | 145 |
| | Composition des structures de Direction | 33 | | | Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices | 146 |
| | Conflits d'intérêts | 35 | | | Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2008 | 147 |
| | Rémunération et avantages | 35 | | | Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux | 148 |
| | Procédure de contrôle interne | 41 | | | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés | 149 |
| | Information financière et comptable | 43 | | 6 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE | 154 |
| | Rapport des Commissaires aux Comptes | 44 | | | Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008 | 156 |
| 3 | RAPPORT DE GESTION | 46 | | | Présentation des résolutions | 157 |
| | Analyse de l'activité et du résultat | 48 | | | Projet de résolutions | 160 |
| | Acquisition du Groupe Vin&Sprit | 52 | | | Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées | 165 |
| | Trésorerie et capitaux | 54 | | | Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société | 166 |
| | Perspectives | 54 | | | Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise | 167 |
| | Ressources humaines | 55 | | | | |
| | Facteurs de risque | 59 | | 7 | INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL | 169 |
| | Contrats importants | 64 | | | Informations concernant Pernod Ricard | 170 |
| 4 | COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS | 69 | | | Informations concernant le capital | 173 |
| | Comptes consolidés | 70 | | | | |
| | Compte de résultat consolidé annuel | 70 | | | 8 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE |
| | Bilan consolidé annuel | 71 | | | Personnes responsables | 188 |
| | Capitaux propres | 73 | | | Documents accessibles au public | 188 |
| | Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel | 75 | | | Tables de concordance | 189 |
| | Annexe aux comptes consolidés annuels | 76 | | | | |
| | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 120 | | | | |



Pernod Ricard

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007/2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 octobre 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|

1

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

| | |
|---|----------|
| Historique et organisation | 4 |
| Plus de 30 ans de croissance ininterrompue | 4 |
| Faits marquants de l'exercice 2007/2008 | 5 |
| Un « business model » décentralisé | 5 |
| | |
| Activité et stratégie | 6 |
| Principales activités (15 marques stratégiques) | 6 |
| Principaux marchés (4 grandes zones géographiques) | 7 |
| Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels | 8 |
| Position concurrentielle | 8 |
| Propriétés immobilières, usines et équipements | 8 |
| Gestion de l'environnement | 11 |
| Recherche et Développement | 16 |

Historique et organisation

Plus de 30 ans de croissance ininterrompue

Création de Pernod Ricard (ci-après « Pernod Ricard » ou « le Groupe ») et premières acquisitions internationales

Pernod Ricard naît en 1975 du rapprochement des deux sociétés d'anisés Pernod SA et Ricard SA, concurrentes de toujours sur le marché français. Le Groupe ainsi formé dispose alors de nouvelles ressources pour développer ses Réseaux de Distribution et son portefeuille de marques (produits Ricard, Pernod, Pastis 51, Suze, Dubonnet, etc.) en France et à l'étranger.

Pour ses premières acquisitions, Pernod Ricard privilégie un produit, le whisky, qui est le spiritueux le plus consommé dans le monde, et un pays, les États-Unis, le marché le plus important du secteur. Ainsi, dans le courant de l'année 1975, le nouveau Groupe acquiert la société Campbell Distillers, producteur de whiskies écossais, et en 1981, Austin Nichols, producteur du bourbon américain Wild Turkey.

Les bases du réseau mondial

Le Groupe poursuit son développement hors de France à travers une première implantation en Asie et, surtout, à travers la création d'un Réseau de Distribution européen très dense. En dix ans, le Groupe couvre ainsi tout le territoire de l'Europe des Quinze, en y implantant de manière forte ses marques : Pernod au Royaume-Uni et en Allemagne, Ricard en Espagne et en Belgique. Différentes acquisitions locales accroissent également le portefeuille de ce réseau (l'ouzo Mini en Grèce, la liqueur Zoco en Espagne, etc.).

En 1985, Pernod Ricard acquiert la société Ramazzotti, qui produit depuis 1815 un amer réputé, Amaro Ramazzotti, et qui lui apporte une importante structure commerciale et de distribution en Italie.

En 1988, le Groupe prend le contrôle de la société Irish Distillers, principal producteur de whiskeys irlandais, avec les marques prestigieuses Jameson, Bushmills, Paddy et Powers. Avec Jameson, le Groupe peut développer une marque à fort potentiel. Entre 1988, date de l'acquisition, et 2007, les volumes de ventes de cette marque ont crû de presque 10 % par an en moyenne, passant de 0,4 million de caisses à 2,3 millions de caisses.

En 1989, le Groupe étend son réseau à l'Australie, en acquérant Orlando Wines, numéro deux australien du vin. L'entreprise formera avec Wyndham Estate, en 1990, le groupe Orlando Wyndham. La marque Jacob's Creek deviendra la marque de vin australien la plus exportée, leader au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, en Scandinavie et en Asie.

En 1993, Pernod Ricard et la société cubaine Cuba Ron créent Havana Club International, un joint venture pour la commercialisation du rhum Havana Club, qui connaît depuis lors une des croissances des marques de spiritueux les plus rapides au monde.

Consolidation et organisation

En 1997, le Groupe complète son portefeuille d'alcools blancs avec l'acquisition du gin Larios, numéro un en Europe continentale. La société produisant Larios fusionne ses activités avec la société Pernod Ricard de distribution locale, PRACSA, établie dans le pays depuis 1978. Pernod Ricard acquiert ainsi une position de premier plan en Espagne, un des plus importants marchés du monde, lui permettant d'y distribuer ses produits internationaux et ses marques locales comme les vins Palacio de la Vega et le pacharan Zoco.

Suite à ces nombreuses acquisitions, le Groupe se réorganise en mettant l'accent sur la décentralisation. D'une part, Pernod Ricard met en œuvre la régionalisation, avec 4 filiales directes ayant en charge un continent. D'autre part, la structure du Groupe sera organisée autour de Filiales de Distribution (ayant une force commerciale sur les marchés locaux) et de filiales « Propriétaires de Marques » (qui ont en charge la production et la stratégie mondiale de la marque). Ces dernières ne distribuent qu'à des filiales du Groupe et ne disposent généralement pas de force de vente. Pernod Ricard s'assure ainsi d'une cohérence mondiale de ses marques, tout en adaptant la stratégie aux spécificités locales des marchés.

Fin 1999, le Groupe acquiert la tequila Viuda de Romero au Mexique.

De 1999 à 2001, le Groupe consolide ses positions dans les pays de l'Est grâce à l'acquisition de Yerevan Brandy Company (brandies arméniens, avec la marque Ararat), de Wyborowa (vodka polonaise) et de Jan Becher (amer tchèque). Ararat, en complément des vins géorgiens Tamada et Old Tbilissi, permet au Groupe d'asseoir sa position en Russie où la marque réalise l'essentiel de ses volumes, tandis que le Groupe permet à Wyborowa de se développer au niveau international.

Le recentrage stratégique

À l'aube du nouveau siècle, le rachat des activités de Vins & Spiritueux de Seagram, conjointement avec Diageo, permet au Groupe de doubler de taille dans le secteur des Vins & Spiritueux. Pernod Ricard investit 3,15 milliards de dollars américains pour 39,1 % de ces activités. Le Groupe entre alors dans le trio de tête des opérateurs mondiaux et consolide sa place sur les continents américain et asiatique, tout en restant leader en Europe. L'année 2002 est aussi celle de l'intégration réussie de 3 500 collaborateurs de Seagram.

Le Groupe occupe alors des positions clés avec des marques de qualité dans le secteur du whisky comme Chivas Regal et The Glenlivet, dans le secteur du cognac avec Martell et dans les alcools blancs avec Seagram's Gin. Il intègre également des marques locales leaders comme Montilla au Brésil ou Royal Stag en Inde.

Conséquence de cette acquisition majeure, le Groupe décide de se recentrer sur son cœur de métier. Le désengagement du secteur sans alcool est entrepris : entre 2001 et 2002, le Groupe cède Orangina, acquis en 1984, SIAS-MPA, leader mondial des préparations de fruits pour yaourts et desserts lactés, ainsi que BWG, société de distribution en Irlande et au Royaume-Uni, et CSR-Pampryl.

L'année 2003 est marquée par la réintégration de Pernod Ricard au CAC 40 à la Bourse de Paris, saluant la réussite de l'opération Seagram et le recentrage stratégique du Groupe. En 2004, le chiffre d'affaires des activités sans alcool ne représente plus que 2 % du chiffre d'affaires consolidé de Pernod Ricard, témoin d'une réorganisation autour d'un seul et unique métier.

En juillet 2005, Pernod Ricard acquiert Allied Domecq en partenariat avec Fortune Brands, pour 10,7 milliards d'euros. Cette acquisition vise à renforcer sa présence sur les marchés à fort potentiel de croissance (notamment en Amérique du Nord), et à compléter son portefeuille notamment avec des alcools blancs et des liqueurs. Le montant investi par Pernod Ricard, 6,6 milliards d'euros, a été financé à hauteur de 2 milliards par augmentation de capital, et à hauteur de 4,6 milliards en numéraire.

Les exercices 2005/2006 et 2006/2007 sont ensuite marqués par le succès total de l'intégration d'Allied Domecq, et le maintien d'une forte croissance des marques historiques.

Les activités non stratégiques acquises à travers le rachat d'Allied Domecq, principalement Dunkin' Brands Inc et la participation dans Brivic Plc, sont cédées. De même, The Old Bushmills Distillery et les marques de Bushmills sont cédées à Diageo ainsi que les marques Glen Grant et Old Smuggler à Campari. Ceci permet un désendettement accéléré du Groupe.

Par ailleurs, Pernod Ricard signe un accord avec SPI Group pour la distribution de la marque Stolichnaya et met progressivement en œuvre les nouvelles stratégies marketing mondiales sur l'ensemble des marques issues de l'acquisition d'Allied Domecq.

Faits marquants de l'exercice 2007/2008

2007

Septembre

Cession des chais et de la marque Framingham à Sogrape.
Lancement mondial de Chivas 25 ans à la bibliothèque nationale de New York City.

Octobre

Cession de la marque de vin italien Canei à Baarsma Group Holding par Pernod Ricard Italia.

Décembre

Création de la Chaire « Management des Marques de Prestige » à HEC, avec la signature d'un accord de partenariat entre Bernard Ramanantsoa, Directeur Général d'HEC et Patrick Ricard, Président-Directeur Général de Pernod Ricard.

2008

Janvier

Division par deux de la valeur nominale de l'action Pernod Ricard qui s'établit à 1,55 euro contre 3,10 euros précédemment.

Mars

Lancement du champagne Perrier-Jouët « By and For », le plus cher au monde, au Palais Garnier à Paris.

Annnonce de la signature d'un contrat avec le Royaume de Suède pour l'acquisition de 100 % des actions du groupe Vin&Sprit, propriétaire notamment de la marque de vodka ABSOLUT.

Avril

Cession des brandies espagnols : Carlos I, Carlos III et Felipe II, et des sherries espagnols La Ina et Rio Viejo.

Juin

Acquisition de la Société Lillet par la société Ricard.

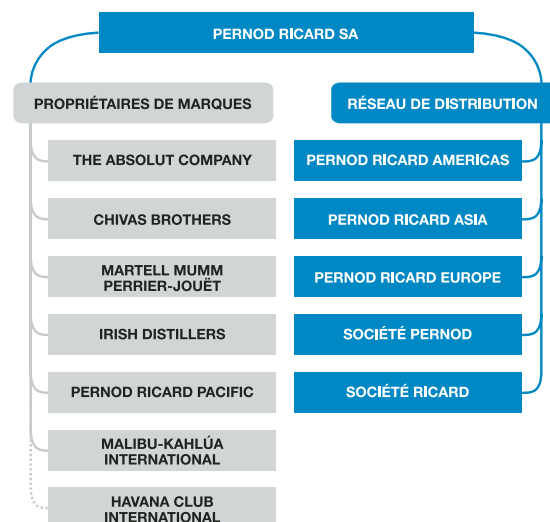
Événements postérieurs à la clôture 2008

Acquisition de Vin&Sprit le 23 juillet 2008.

Un « business model » décentralisé

Organigramme

Description sommaire du Groupe



L'organisation générale du Groupe s'articule autour de la Société Pernod Ricard SA, « la Holding », à laquelle sont rattachées, directement ou indirectement via des sociétés holdings appelées « Régions », les sociétés dites « Propriétaires de Marques » et les sociétés dites « Distributeurs ». Certaines sociétés peuvent combiner les deux activités à savoir Propriétaires de Marques et Distributeurs.

La Holding gère des fonctions réservées comme :

- la stratégie d'ensemble du Groupe, notamment de croissance interne et externe ;
- la gestion des participations, en particulier toute fusion, acquisition ou revente d'actifs pouvant s'avérer appropriée ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, la gestion des cadres internationaux et le développement des compétences ;

- la validation des nouvelles campagnes publicitaires de toutes les marques avant leur diffusion ;
- l'approbation des attributs clés des marques stratégiques ;
- la communication « Corporate » et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources, par exemple le regroupement de volumes par le département Achat ;
- les programmes majeurs de recherche appliquée.

Les relations entre Pernod Ricard SA et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation de marques dont Pernod Ricard SA est propriétaire, en des refacturations d'achats d'espaces publicitaires et en l'encaissement de dividendes.

La **Holding** assure par ailleurs le suivi et le contrôle des performances des filiales et la préparation et la communication des informations comptables et financières du Groupe.

La **Direction Générale** du Groupe est depuis le 1^{er} juillet 2008, composée :

- du **Président-Directeur Général** ;
- du **Directeur Général Délégué**, mandataire social du Groupe ;
- de quatre **Directeurs Généraux Adjoints**, respectivement :
 - DGA – Finances,
 - DGA – Marques,

- DGA – Réseau de distribution,
- DGA – Ressources Humaines.

La **Direction Générale, sous l'autorité du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué** dont les pouvoirs sont attribués par la loi, les statuts et le Conseil d'Administration, **est collectivement chargée de conduire l'activité du Groupe.**

La Direction Générale s'appuie sur les **Directeurs Holding** pour préparer et coordonner les décisions et actions qui doivent être mises en œuvre par la Holding.

Les **Régions**, filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding, assurent le contrôle opérationnel et financier des filiales qui leur sont rattachées. Elles regroupent des filiales présentes dans une même région géographique (Asie, Amériques, Europe et Pacifique).

Les **Propriétaires de Marques**, filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, sont responsables de la stratégie et du développement des marques, et de la production.

Les **Distributeurs**, filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, gèrent la distribution et le développement des marques au niveau des marchés locaux.

Liste des filiales importantes

La liste des filiales importantes est présentée dans la Note 24 – *Tableau des filiales et participations au 30 juin 2008* des annexes aux comptes sociaux.

Activité et stratégie

Principales activités (15 marques stratégiques)

Né du rapprochement de Ricard SA et Pernod SA en 1975, Pernod Ricard s'est développé tant par croissance interne que par croissance externe. L'acquisition d'une partie de Seagram (2001), d'Allied Domecq (2005) et celle récente de V&S (2008) ont fait du Groupe le co-leader mondial des Vins & Spiritueux.

Pernod Ricard possède l'un des portefeuilles de marques les plus prestigieux du secteur : la vodka ABSOLUT (depuis le 23 juillet 2008), le pastis Ricard, les scotches whiskies Ballantine's, Chivas Regal et The Glenlivet, l'Irish whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, les liqueurs Kahlúa et Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek et Montana.

Pernod Ricard s'appuie sur une organisation décentralisée composée de filiales « Propriétaires de Marques » et de « Filiales de

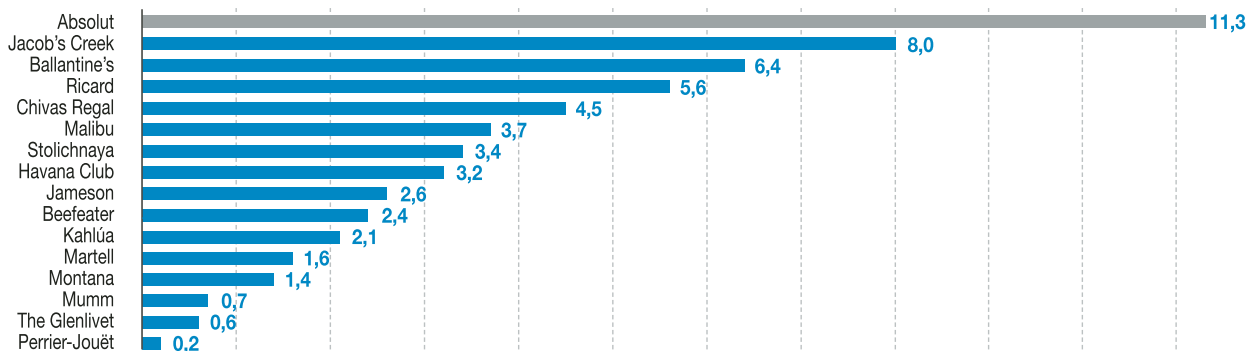
Distribution », qui représente plus de 19 300 collaborateurs répartis dans 70 pays (incluant V&S).

La stratégie de Pernod Ricard s'articule autour de quatre axes majeurs :

- investir prioritairement et fortement sur les marques stratégiques à vocation mondiale ;
- premiumiser le portefeuille en visant le haut de gamme afin d'accélérer la croissance et d'accroître la rentabilité ;
- se développer sur les marchés émergents qui offrent les perspectives de croissance les plus fortes ;
- poursuivre la croissance externe après restauration de la capacité financière afin de rester un acteur dynamique de la consolidation du secteur des Vins & Spiritueux.

Le Groupe est enfin fortement impliqué dans une politique de Développement Durable et encourage à ce titre une consommation responsable de ses produits.

MARQUES STRATÉGIQUES (volumes 2007/2008 en millions de caisses de 9 litres)



TOTAL « TOP 15 » : 46,3 millions de caisses

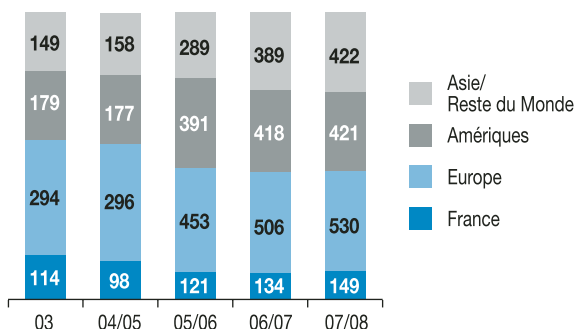
Principaux marchés (4 grandes zones géographiques)

Le découpage des grandes régions d'implantation et de développement du Groupe, reflète à la fois ses racines historiques et sa stratégie de croissance par acquisition.

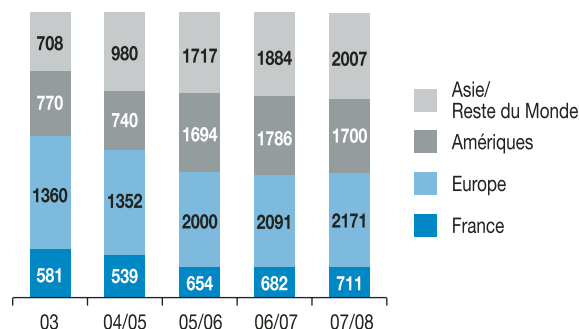
A l'origine était la France, avec les deux grandes marques d'anis, Ricard et Pastis 51 (Pernod), qui ont donné leur nom au Groupe. Par expansion, la deuxième zone géographique stratégique a été l'Europe, qui représente aujourd'hui la part la plus importante des ventes et des résultats. Sur ces bases solides, Pernod Ricard s'est lancé à la conquête des Amériques, de l'Asie et du Reste du Monde, Régions qui ont représenté les plus fortes croissances sur les derniers exercices.

Notons par ailleurs que les marchés émergents d'Europe, d'Amériques et d'Asie et du Reste du Monde, sont à l'origine d'une part de plus en plus importante de la croissance du Groupe.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (en millions d'euros)



Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

Position concurrentielle

Marché et concurrence

Les concurrents du Groupe Pernod Ricard, dans ses métiers, sont principalement :

- soit de grands groupes internationaux présents dans le secteur des Vins & Spiritueux, comme Diageo, Bacardi-Martini, Beam Global (Fortune Brands), Brown Forman, Constellation Brands, Foster's, Gallo, Campari et Rémy Cointreau pour les marques internationales ;
- soit des sociétés plus petites ou des producteurs locaux pour les marques locales (par exemple, U.B en Inde, CEDC en Pologne).

La présence de très nombreux acteurs, tant locaux qu'internationaux, fait du secteur des Vins & Spiritueux un marché très fortement concurrentiel.

En 2008, Pernod Ricard a participé au principal mouvement de consolidation du secteur en rachetant le groupe V&S, propriétaire notamment de la vodka ABSOLUT. Cette acquisition modifie le paysage de l'industrie :

- Pernod Ricard se hisse du 2^e rang mondial des spiritueux en volume⁽¹⁾ à une position de co-leadership aux côtés de Diageo devant Bacardi-Martini et Beam Global (Fortune Brands) ;
- cette acquisition est également majeure sur le segment des spiritueux Premium⁽²⁾ puisqu'elle permet à Pernod Ricard d'en devenir le leader notamment grâce à la vodka ABSOLUT, la première marque de vodka Premium en volume.

(1) Source IWSR 2007.

(2) Spiritueux internationaux supérieurs à l'indice 80 (indice 100 = prix de Ballantine's Finest ou Johnny Walker Red).

Propriétés immobilières, usines et équipements

Immobilisations corporelles importantes existantes

Les propriétés industrielles de Pernod Ricard sont principalement constituées de ses sites industriels : caves viticoles, distilleries, chais de vieillissement, unités d'élaboration, centres d'embouteillage, plateformes de stockage et d'expédition... Elles comprennent également les bâtiments administratifs, les centres de recherche et les propriétés agricoles qui couvrent plus de 10 000 hectares de vignobles situés principalement en Australie, Nouvelle-Zélande, Espagne, France.

De par l'organisation décentralisée du Groupe, ces propriétés appartiennent directement aux filiales les exploitant. Au 30 juin 2008, la valeur nette comptable de ces propriétés s'élève à 1 608 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, le nombre de sites industriels en exploitation s'élève à 102. Deux sites sont sortis du périmètre depuis l'exercice fiscal 2006/2007 : l'unité de Lawrenceburg (Indiana) aux États-Unis et la cave viticole de Framingham en Nouvelle-Zélande ont été cédées.

Cinq centres d'élaboration et embouteillage ont assuré 38,3 % du volume total produit par le Groupe :

- 12,1 % à Rowland Flat en Australie ;
- 8,7 % à Kilmalid en Écosse ;
- 7,6 % à Paisley en Écosse ;
- 5,4 % à Fort Smith aux États-Unis ;
- 4,5 % à Tamaki en Nouvelle-Zélande.

En ce qui concerne les activités de distillation, les cinq distilleries les plus importantes ont réalisé 65,8 % du total distillé par le Groupe durant l'exercice 2007/2008 :

- 20,7 % à Strathclyde en Écosse ;
- 20,6 % à Walkerville au Canada ;
- 15,5 % à Midleton en Irlande ;
- 5,3 % dans le Kentucky aux États-Unis ;
- 3,7 % à Resende au Brésil.

En 2007/2008, la production totale (embouteillée ou vendue en vrac) s'est élevée à 1 166 millions de litres. Sa répartition géographique a été la suivante :

- France : 10 % ;
- Europe hors de France : 42 % ;
- Amériques : 26 % ;
- Asie et Reste du Monde : 22 %.

| Pays | Nombre de sites industriels au 30 juin 2008 | Principaux sites | Activités dominantes | Distillation | Vinification | Élaboration et embouteillage | Vieillessement | |
|--------------------|---|------------------|-------------------------|--------------|--------------|------------------------------|----------------|---|
| France | 12 | Cognac | cognac | | | x | | |
| | | Rouillac | cognac | x | x | x | x | |
| | | Chanteloup | cognac | | | | | x |
| | | Gallienne | cognac | x | x | | | x |
| | | Bessan | anisés | | | | x | |
| | | Lormont | anisés | | | | x | |
| | | Vendeville | anisés | | | | x | |
| | | Cubzac | vins pétillants | | | | x | |
| | | Thuir | apéritifs à base de vin | | | | x | |
| | | Marseille | anisés | | | | x | |
| | | Reims | champagne | | | x | x | x |
| | | Épernay | champagne | | | x | x | x |
| Écosse | 23 | Balgray | whisky | | | | x | |
| | | Dalmuir | whisky | | | | x | |
| | | Dumbuck | whisky | | | | x | |
| | | Newbridge | whisky | | | | x | |
| | | Paisley | whisky | | | | x | |
| | | Strathclyde | whisky | x | | | | |
| | | Kilmalid | whisky | | | | x | |
| | | Keith Bond | whisky | | | | | x |
| | | Mulben | whisky | | | | | x |
| | | Miltonduff | whisky | x | | | | |
| Glenlivet | whisky | x | | | | | | |
| Angleterre | 1 | Kennington | gin | x | | | | |
| Irlande | 2 | Midleton | whiskey | x | | | x | |
| | | Fox and Geese | whiskey | | | | x | |
| Espagne | 16 | Manzanares | rhum, liqueurs | | | | x | |
| | | Ambrosio | vins, liqueurs | | x | | x | |
| | | Ruavieja | spiritueux | | | | | x |
| | | Age | vins | | x | | | x |
| | | Arienzo | vins | | x | | | x |
| | | Logrono | vins | | x | | | x |
| Italie | 1 | Canelli | vins pétillants, amers | | | | x | |
| Portugal | 1 | Bombarral | whisky, spiritueux | | | | x | |
| Grèce | 1 | Mithylène | ouzo | | | | x | |
| Pologne | 2 | Poznan | vodka | | | | x | |
| République tchèque | 2 | Karlovy Vary | amers | | | | | x |
| | | Bohatice | amers | | | | | x |
| Géorgie | 1 | Telavi | vins | | x | | x | |

| | | | | | | | |
|---|---|-----------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|---|---|-----------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|

| Pays | Nombre de sites industriels au 30 juin 2008 | Principaux sites | Activités dominantes | Distillation | Vinification | Élaboration et embouteillage | Vieillessement |
|----------------------|---|-------------------|---------------------------|--------------|--------------|---------------------------------|----------------|
| Arménie | 4 | Yerevan | brandy | | | x | x |
| | | Armavir | brandy | x | x | | x |
| | | Aygavan | brandy | x | x | | x |
| États-Unis | 3 | Fort Smith | spiritueux, liqueurs | | | x | |
| | | Lawrenceburg (Ky) | bourbon | x | | | x |
| | | Napa | vins pétillants | | x | x | |
| Canada | 2 | Walkerville | spiritueux, liqueurs | x | | x | x |
| | | Corby | spiritueux, liqueurs | | | x | |
| Mexique | 4 | Los Reyes | brandy, coolers, liqueurs | | | x | x |
| | | Arandas | tequila | x | | x | x |
| | | Ensenada | vins | | x | | |
| | | Sonora | brandy | x | x | | |
| Brésil | 3 | Suape | spiritueux | | | x | |
| | | Resende | spiritueux | x | | x | x |
| | | Livramento | vins | | x | x | |
| Argentine | 5 | Bella Vista | spiritueux | | | x | |
| | | Cafayate | vins | | x | x | |
| | | San Juan | vins | | x | x | |
| Cuba | 1 | San José | rhum | x | | x | x |
| Australie | 6 | Rowland Flat | vins | | x | x | |
| | | Richmond Grove | vins | | x | | |
| | | Wickham Hill | vins | | x | | |
| Nouvelle- Zélande | 5 | Brancott | vins | | x | | |
| | | Corbans | vins | | x | | |
| | | Tamaki | vins | | | x | |
| Inde | 6 | Daurala | whisky | | | x | |
| | | Nashik | spiritueux | x | | x | |
| | | Rocky Punjab | vins | | | x | |
| Corée | 1 | Echon | whisky | | | x | |
| TOTAL | 102 | | | | | | |

NB : le rapport 2006/2007 faisait état de 104 sites, dont ceux de Lawrenceburg (Indiana, États-Unis) et celui de Framingham (Nouvelle-Zélande) cédé en 2007/2008.

Investissements

Pernod Ricard mène une politique d'investissement soutenue pour accompagner le développement de ses marques stratégiques.

Pour l'exercice 2007/2008, les investissements industriels du Groupe se sont élevés à 227 millions d'euros, soit 3,4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les investissements principaux de l'exercice ont été :

- Martell (France) : construction de 4 nouveaux chais de vieillissement de cognac sur le site de Chanteloup ;
- Mumm Perrier-Jouët (France) : augmentation des capacités de vinification de champagne à Reims et Épernay ;
- Irish Distillers (Irlande) : construction de 3 nouveaux chais de vieillissement de whiskey à Midleton ;
- Chivas (Écosse) : construction de 5 nouveaux chais de vieillissement de whiskey sur le site de Willowyard ;
- Walkerville (Canada) : amélioration de la productivité de l'unité de production, principalement au niveau de la distillation ;
- Orlando Wines (Australie) : amélioration de l'unité d'embouteillage de vins ;
- Domecq Bodegas (Espagne) : construction d'une nouvelle unité de maturation de vins à Age.

Pour l'année 2008/2009 les investissements devraient porter sur les mêmes activités et se maintenir à un niveau important. Les principaux projets prévus au plan de l'outil industriel portent notamment sur la poursuite de l'augmentation des capacités de distillation et de stockage pour le cognac (Martell), le whiskey (Chivas), le whiskey irlandais (Irish Distillers), le bourbon (Wild Turkey), l'extension des capacités des caves vinicoles d'Espagne et Nouvelle-Zélande et des usines d'embouteillage d'Irlande et Australie, ainsi que la relocalisation de la production de Jan Becher en République tchèque.

Gestion de l'environnement

Impacts et enjeux environnementaux des activités du Groupe

Depuis toujours, Pernod Ricard est attentif à limiter les risques que peuvent engendrer ses activités sur l'environnement. Cela concerne en premier lieu le risque de pollution résultant d'un incendie ou d'une explosion, qui fait l'objet de nombreuses mesures de prévention sur les sites dédiés au stockage d'alcool.

Les risques de déversement accidentel, de pollution des eaux et des sols, les risques liés aux rejets liquides, aux déchets organiques ou aux solides issus des activités, sont également identifiés et sont gérés par des plans de maîtrise.

Les émissions de gaz à effet de serre (principalement le CO₂) et d'autres polluants atmosphériques potentiels font l'objet de mesures de suivi, notamment dans les distilleries consommant de l'énergie fossile.

Enfin, les risques conjugués du changement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles et de la dégradation des écosystèmes sont des enjeux environnementaux majeurs pour la planète. Pernod Ricard les a placés parmi ses priorités.

La politique de maîtrise des risques environnementaux mise en œuvre par les filiales du Groupe s'articule ainsi autour des axes suivants :

- promouvoir une agriculture durable ;
- économiser les ressources en eau ;
- réduire la consommation en énergie ;
- réduire la quantité de déchets et effluents et leur impact sur l'environnement.

Pernod Ricard a choisi le standard international ISO 14001 pour mettre en place, tenir à jour et évaluer son Système de Management Environnemental à l'échelle du Groupe. Au 30 juin 2008, 70 % des sites de production du Groupe étaient certifiés ISO 14001, ces sites réalisant 86 % de la production totale du Groupe. Avec les standards ISO 9001 (Qualité) et OSHAS 18001 (Sécurité), ce référentiel est l'un des piliers de la stratégie de triple certification décidée par le Groupe pour ses unités de production.

Le déploiement de la politique environnementale de Pernod Ricard est coordonné par la Direction Qualité-Sécurité-Environnement du Groupe, qui assiste les filiales et met à leur disposition plusieurs outils :

- des guides de bonnes pratiques en matière de gestion de risques environnementaux ;
- des séminaires et actions de formation organisés au Centre de Formation du Groupe ou bien dans les filiales ;
- un intranet ouvert à toutes les filiales, et dédié à la diffusion des bonnes pratiques et des standards du Groupe ;
- un programme d'audits croisés : tous les sites de production sont régulièrement audités dans le but d'évaluer leur niveau de conformité aux standards Qualité, Sécurité et Environnement du Groupe, et d'identifier les perspectives d'amélioration ;
- une conférence Qualité-Sécurité-Environnement organisée chaque année pour l'ensemble des filiales : elle est l'occasion d'animer et faire progresser le Management Environnemental dans le Groupe, et de diffuser les meilleures pratiques.

Actions pour une agriculture durable

Pernod Ricard est un partenaire majeur de l'agriculture, tous les produits du Groupe étant issus de matières premières agricoles. Les achats directs de produits agricoles représentent 803 800 tonnes en 2007/2008, principalement sous forme de raisins (374 900 tonnes) et céréales pour la distillation (408 200 tonnes). Ces volumes ne comprennent pas les achats indirects de produits agricoles sous forme d'alcool (cane, betterave, raisin et céréales), de vins ou de sucre. De plus le Groupe utilise nombre d'autres produits, tels que l'agave, la prunelle, la gentiane, la réglisse, le genièvre ou encore l'anis étoilé.

Pernod Ricard s'applique à promouvoir une agriculture durable, responsable dans l'utilisation des ressources naturelles, respectueuse des paysages et soucieuse de préserver la qualité de l'eau et des sols, la biodiversité et la santé des hommes.

Pour ce faire, le Groupe encourage les initiatives locales à travers le monde : agriculture raisonnée, lutte intégrée contre les insectes et les maladies, contrôle de l'utilisation des engrais, gestion de l'eau, protection de la faune et de la flore, voire restauration de la biodiversité. Autant de domaines d'action pour les filiales concernées.

Parmi les résultats obtenus lors de l'exercice, on peut noter les actions suivantes :

● Pesticides

En Nouvelle-Zélande, tous les vignobles ont reçu l'accréditation Sustainable Wine Growing New Zealand (SWNZ), concernant la viticulture raisonnée. Ce programme exige la mise en place d'initiatives conduisant à l'amélioration continue des pratiques environnementales. Depuis son lancement en 1995, le programme SWNZ a permis de réduire de 45 % l'utilisation de pesticides.

A Cognac la société Martell généralise sur ses vignobles les pratiques visant à diminuer l'impact des pesticides sur le milieu : adaptation du matériel de pulvérisation, raisonnement des doses appliquées, enherbement entre rangs, stations de traitement biologique des effluents phytosanitaires.

● Irrigation

Pernod Ricard Pacific poursuit le développement des techniques de goutte-à-goutte, irrigation nocturne et protection des sols contre l'évaporation. Ces pratiques, adoptées sur les vignobles des viticulteurs sous contrats, ont permis d'économiser 2 millions de litres d'eau par hectare.

En Australie le plan d'action porte sur le recyclage des eaux usées pour l'irrigation des vignobles. Pernod Ricard Australia est un membre actif du Comité de Pilotage de l'association EnviroWine Australia, dont l'objectif est le développement des pratiques de management environnemental dans les vignobles et les caves vinicoles.

● Biodiversité

Pernod Ricard conduit des programmes de restauration des biotopes et de la flore native dans les secteurs de Jacob's Creek (Australie), Waipara et Marlborough (Nouvelle-Zélande), permettant la réintroduction naturelle de la faune indigène. Certains sites sont situés dans des zones où la richesse de la faune ou de la flore justifient des précautions particulières en matière de protection de l'environnement. C'est notamment le cas de la distillerie de The Glenlivet, située au sein du Parc national de Cairngorm, ou encore de celle de Glenallachie, située près d'un affluent de la rivière Spey, dont le bassin est protégé. Dans ces distilleries, une attention particulière est apportée à la gestion de leur impact sur l'environnement et de tout risque potentiel pour ces milieux préservés.

● Best practices

Un Guide de Bonnes Pratiques pour la gestion des vignobles a été édité à destination de l'ensemble des filiales : bâti à partir de l'expérience acquise dans l'ensemble des vignobles du Groupe dans le monde, il liste toutes les techniques recommandées pour une gestion durable des vignobles.

Actions pour l'économie des ressources en eau

L'eau est un élément essentiel de la composition des produits qu'élabore Pernod Ricard. Elle est utilisée à toutes les étapes des processus d'élaboration, de l'irrigation au nettoyage des équipements en passant par la distillation, le refroidissement et l'assemblage. Le Groupe s'applique à réduire la quantité d'eau utilisée pour l'élaboration de chaque litre de produit fini et recherche donc constamment les moyens les plus efficaces pour améliorer la gestion des ressources en eau. Les moyens mis en œuvre sont :

- une utilisation plus efficace de l'eau ;
- le recyclage des eaux usées ;
- l'élimination du gaspillage.

Parmi les actions menées en 2007/2008 pour économiser les ressources en eau, on peut notamment citer :

- en Argentine, la filiale a engagé un programme de gestion de l'eau qui comprend l'installation de débitmètres dans les puits souterrains de cinq usines, ainsi qu'un programme de sensibilisation (lettres d'information, séminaires et vidéos) pour favoriser la prise de conscience de cette problématique par tous les collaborateurs ;
- en Écosse, Chivas Brothers a installé un automate de lavage des véhicules qui recycle 95 % de l'eau. L'économie engendrée est supérieure à 10 000 euros en année pleine ;
- en Australie, à Rowland Flat, l'installation d'un nouveau procédé de transfert de vin et de gestion des assemblages a engendré, en 2007, une réduction de la consommation en eau de 20 % par litre de vin produit, réalisant ainsi une économie de 22 millions de litres d'eau ;
- au Brésil, sur le site de Suape, 70 % des effluents traités sont utilisés pour l'irrigation. A Livramento, un projet est en cours pour l'utilisation de l'eau de pluie pour des usages ne requérant pas d'eau potable, comme le nettoyage des usines ;
- en Grèce, le remplacement des anciens équipements de rinçage des bouteilles par de nouvelles machines de rinçage a permis une réduction de 10 % de la consommation d'eau pour 2007/2008.

A l'échelle du Groupe, la consommation en eau des sites de production a baissé de 7,6 en 2006/2007 à 6,7 millions de m³ cette année, cette réduction est principalement due à la cession de la distillerie de Lawrenceburg Indiana, qui constituait le plus gros site consommateur d'eau du Groupe. Mis à part ce fait, la consommation d'eau reste stable. Elle est pour 70 % liée aux activités de distillation. L'année 2007/2008 a également vu s'améliorer la fiabilité des données collectées, grâce principalement à la pose de compteurs.

Actions pour la réduction de la consommation d'énergie

La distillation constitue le principal poste de consommation directe d'énergie de Pernod Ricard. Maturation des produits, assemblages, embouteillage sont des activités relativement peu consommatrices d'énergie. Réduire la consommation du Groupe passe par la maîtrise de l'efficacité énergétique des procédés industriels : le développement des activités et la conduite des investissements qui l'accompagnent offrent l'occasion d'optimiser les process et de choisir les meilleures techniques pour une réduction de la quantité d'énergie consommée pour chaque unité produite.

De nombreuses initiatives ont été engagées durant l'année 2007/2008 en ce sens dans les filiales du Groupe :

- distillerie de Lawrenceburg, Kentucky (États-Unis) : les anciennes chaudières au charbon et au gaz sont en cours de remplacement par deux nouvelles chaudières hybrides fonctionnant au bois, une énergie totalement renouvelable et produite à partir de déchets (palettes) ;
- usine de Walkerville (Canada) : la distillerie a fait l'objet d'un programme d'optimisation, reposant sur l'augmentation du rendement de fermentation grâce à une meilleure cuisson des grains, et l'amélioration des chaudières. En cinq ans, la quantité de vapeur consommée par litre d'alcool est passée de 10 à 6,5 kg, soit une amélioration de 35 %. Par ailleurs, les bâtiments sont désormais chauffés par l'eau chaude issue de la distillerie, et l'éclairage des bureaux est intégralement assuré par des ampoules basse consommation ;

- distillerie de Midleton (Irlande) : un programme sur trois ans est en cours, qui vise à optimiser l'efficacité énergétique de la distillerie. Deux chaudières ont fait l'objet d'un remplacement du système de contrôle de combustion en 2006 et 2007, un troisième étant prévu pour 2008. Des améliorations ont été apportées sur les évaporateurs et les sécheurs ;
- distillerie de Strathclyde (Écosse) : un programme comparable au précédent a été engagé, avec pour résultat une baisse notable de la quantité d'énergie consommée par litre d'alcool distillé sur la dernière campagne ;
- d'autres initiatives similaires ont été entreprises sur les différents sites du Groupe. A titre d'exemple, on peut citer la réduction de 16 % de l'électricité consommée par litre de vin stocké dans la cave de Rowland Flat (Australie), l'installation d'une chaudière haute performance à Corby (Canada), le remplacement de l'éclairage électrique des chais de Casa Pedro Domecq (Mexique) par un éclairage naturel, ou encore le choix par Pernod Ricard New Zealand de s'approvisionner auprès du seul fournisseur d'électricité certifié « carbon neutral ». Au siège du Groupe, la participation au concours européen *Energy Trophy* a permis de sensibiliser les collaborateurs.

La consommation totale d'énergie des sites de production est passée de 2 049 GWh en 2006/2007 à 1 550 GWh en 2007/2008. Cette consommation est principalement le fait des distilleries. Celles-ci ont amélioré leur efficacité énergétique de 6,9 % en moyenne par rapport à l'année précédente. Sur les cinq dernières années, l'amélioration moyenne de la performance énergétique de Pernod Ricard (consommation énergétique totale par litre de produit fini) s'établit ainsi à environ + 3 % par an. L'ambition du Groupe est de réduire de 10 % sa consommation d'énergie par unité produite au cours des trois prochaines années.

La cession de la distillerie de Lawrenceburg Indiana a également modifié le mix énergétique consommé : le charbon ne représente plus que 5 % contre 27 % l'année dernière, le gaz restant le premier poste avec 61 % du total consommé.

Actions pour la réduction de l'impact des déchets et effluents

Les principaux déchets générés par les activités de Pernod Ricard sont :

- les déchets organiques issus de la transformation des matières premières agricoles : lies, vinasses de distillation, etc. ;
- les eaux usées ;
- les matériaux d'emballage : verre, cartons, plastiques, etc.

Dans ce domaine, la stratégie de Pernod Ricard, pour limiter son empreinte environnementale, consiste à :

- valoriser les co-produits organiques au travers de différentes filières : compost, aliment du bétail, production d'énergie, etc. ;
- assurer un traitement efficace des eaux usées afin qu'elles ne dégradent pas le milieu naturel ;
- réduire la production de déchets issus d'emballage et s'assurer que ces derniers sont recyclables.

Au cours de l'année 2007/2008 les actions suivantes ont contribué à la mise en œuvre de cette stratégie :

- au Mexique, les coproduits organiques de café issus de la fabrication de Kahlúa à Los Reyes sont aujourd'hui valorisés pour l'alimentation animale et les fibres d'agave servent à produire un engrais organique ;
- en Irlande, les filtres en cellulose de l'usine de Fox and Geese, auparavant mis en décharge, sont désormais compostés, réduisant de 44 tonnes la quantité de déchets ;
- dans les caves de Cafayatte et de Graffigna (Argentine), dans celles de Richmond Grove et de Rowland Flat (Australie), à la distillerie de Walkerville (Canada), des investissements importants ont été réalisés dans le but de réduire la charge organique des eaux usées ;
- sur l'ensemble des sites d'embouteillage, le recyclage des déchets des usines progresse : il atteint 90 % chez Ricard. Chez Orlando Wines, la quantité de déchets mis en décharge a été divisée par 10, grâce au recyclage ;
- sur de nombreux sites administratifs, le tri sélectif des déchets est encouragé : il permet le recyclage non seulement du papier, mais également de matériaux comme le carton, le métal et le plastique ;
- en Espagne, à Manzanares, une station originale de traitement de l'eau usée par jardins filtrants a été installée.

La réduction des déchets à la source : l'éco-conception

Lancée en 2006, l'initiative du Groupe en matière d'éco-conception se poursuit. Pernod Ricard se préoccupe non seulement des déchets générés lors de la production, mais aussi des emballages qui seront jetés par le consommateur.

Réduire la quantité d'emballage dès la conception des produits, et choisir des matériaux recyclables et sans danger pour l'environnement tout en assurant la pleine satisfaction du consommateur, tels sont les principes qui gouvernent l'éco-conception. La sensibilisation des équipes en charge des développements, mais aussi des équipes marketing, se poursuit, notamment par le biais de séminaires et par la diffusion d'un guide dédié.

La mise en application de la démarche d'éco-conception se traduit entre autres par des programmes de réduction du poids du verre chez Chivas, ou encore chez Irish Distillers. Dans d'autres filiales, ce sont les emballages secondaires qui ont fait l'objet d'une optimisation (coffrets promotionnels, etc.).

Le tonnage de déchets solides générés par les activités de production (verre, carton, plastiques...) s'élève à 32 200 tonnes, en baisse de 20 % par rapport à 2006/2007. Par ailleurs le taux de recyclage est passé de 75 à 77 %. Une évolution positive est également constatée pour les déchets organiques dont le volume baisse de 3,8 %, et le taux de valorisation atteint 98 %. Enfin, le volume d'eaux usées générées est en baisse de 13 %, et la proportion rejetée pour épuration externe passe de 56 % à 51 %, suite aux efforts réalisés pour traiter les eaux usées sur les sites.

REJETS ET DÉCHETS

| | 2006/2007 | 2007/2008 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Déchets solides | | |
| Volume (T) | 40 652 | 32 200 |
| % recyclés | 75 % | 77 % |
| Déchets organiques | | |
| Volume (T) | 673 697 | 648 277 |
| % recyclés | 97 % | 98 % |
| Eaux usées | | |
| Volume (m ³) | 5 831 760 | 5 063 494 |
| % rejeté pour épuration externe | 56 % | 51 % |

Actions visant à lutter contre le changement climatique

Pour agir efficacement contre le changement climatique, Pernod Ricard se doit de connaître l'impact de ses activités sur les émissions de gaz à effet de serre. En 2007/2008, le Groupe a réalisé une étude visant à évaluer l'impact de deux filières de production et de commercialisation représentatives de ses activités : celle du vin Jacob's Creek Chardonnay, produit en Australie et distribué au Royaume-Uni, et celle du whisky Chivas Regal, produit en Écosse et vendu sur le marché chinois. L'étude a été menée sur le modèle de la méthode Bilan Carbone®, développée en France par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Elle consiste à calculer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre au cours du cycle de vie d'un produit, depuis la production des matières premières agricoles, en passant par la distribution des produits aux consommateurs, et jusqu'au recyclage des emballages usagés.

L'évaluation porte donc sur la totalité des émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre, qu'il s'agisse des émissions directes lors des activités de production et de distribution, ou de celles dégagées par les fournisseurs du Groupe lors de la fabrication des produits achetés, tels que les emballages.

Dans la filière vin, les émissions liées à la consommation directe d'énergie sur les sites de production du Groupe représentent 10 % du total des gaz émis. Le solde de 90 % correspond aux activités des fournisseurs ou prestataires de services. Ces 90 % sont surtout constitués des émissions issues de la fabrication des bouteilles en verre, qui représentent jusqu'à 45 % du total, suivies des transports entre le site d'embouteillage et le client, qui totalisent 28 % des émissions. La production agricole du raisin représente 9 % de l'ensemble.

Dans le cas du whisky, les émissions liées à la consommation d'énergie sur les sites de production atteignent 41 %, essentiellement du fait de la distillation (33 %) et du traitement de ses sous-produits (4 %). Viennent ensuite les émissions relatives aux matériaux d'emballage achetés (35 %, dont 24 % pour la seule bouteille de verre), la production agricole des céréales représentant 9 %.

Cette étude vient confirmer la pertinence des priorités d'action de Pernod Ricard en terme d'environnement. Lutter contre le changement climatique passe d'abord par la maîtrise des quantités d'emballages, la réduction des consommations énergétiques directes et une agriculture économe en ressources naturelles. En 2008, Pernod Ricard poursuivra ses études dans ce domaine en élargissant leur périmètre à d'autres produits et entités du Groupe.

Depuis 2004/2005 Pernod Ricard suit la contribution de ses sites de production à l'émission de CO₂ dans l'atmosphère à partir des quantités d'énergie directement produites par combustion. En 2007/2008 ce volume de CO₂ s'élève à 300 000 tonnes, en baisse de 163 000 tonnes. Cette baisse est proportionnelle à la réduction de consommation énergétique précédemment mentionnée, qui provient pour partie de la cession de la distillerie de Lawrenceburg et pour une large part aux améliorations de performance énergétique obtenues par les distilleries.

Certains gaz frigorigènes fluorés ayant un effet néfaste sur la couche d'ozone font par ailleurs l'objet d'un suivi (gaz fluorés). Le volume total de gaz fluorés libérés dans l'atmosphère a été de 2 297 kg en 2007/2008, soit un niveau équivalent à celui de 2006/2007. Par ailleurs, la part des gaz fluorés respectueux de la couche d'ozone (HFC) progresse de 20 à 24 %.

ÉMISSIONS LIÉES AUX COMBUSTIONS

| Thème | Définition | Unité de mesure | Pernod Ricard | | | | Unité de mesure | Ratio pour 1 000 litres de produits finis | | | |
|------------------------------------|---|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------------|---|-------------|-------------|-------------|
| | | | 2007/2008 | 2006/2007 | 2005/2006 | 2004/2005 | | 2007/2008 | 2006/2007 | 2005/2006 | 2004/2005 |
| Volumes produits | Production totale | kL | 1 166 177 | 1 185 449 | 1 145 225 | 1 149 053 | - | - | - | - | - |
| Eau | Volume consommé | m³ | 6 710 552 | 7 605 066 | 7 182 064 | 7 996 403 | m³/kL | 5,75 | 6,42 | 6,27 | 6,96 |
| Énergie | Consommation d'électricité | MWh | 218 929 | 246 290 | 237 968 | 237 043 | MWh/kL | 0,19 | 0,21 | 0,21 | 0,21 |
| | Consommation de gaz naturel et autres gaz | MWh | 936 179 | 905 076 | 958 149 | 1 167 359 | MWh/kL | 0,80 | 0,76 | 0,83 | 1,02 |
| | Consommation de fuels | MWh | 281 241 | 316 737 | 317 591 | 304 657 | MWh/kL | 0,24 | 0,27 | 0,28 | 0,26 |
| | Consommation de charbon | MWh | 82 375 | 554 715 | 497 577 | 477 365 | MWh/kL | 0,07 | 0,47 | 0,43 | 0,42 |
| | Achat d'énergie indirecte | MWh | 31 518 | 26 449 | 18 253 | 239 683 | MWh/kL | 0,03 | 0,02 | 0,02 | 0,21 |
| | Total énergie consommée | MWh | 1 550 242 | 2 049 267 | 2 029 538 | 2 426 107 | MWh/kL | 1,33 | 1,73 | 1,77 | 2,11 |
| Émissions de CO₂ | Émissions liées aux combustions (scope 1) | tonne eq. CO₂ | 300 013 | 463 310 | 455 222 | 488 010 | tonne eq. CO₂/kL | 0,26 | 0,39 | 0,4 | 0,42 |
| Gaz frigorigènes | Quantité de gaz fluorés en place | kg | 20 249 | 20 480 | 14 394 | - | - | - | - | - | - |
| | Quantité de gaz fluorés émise dans l'atmosphère | kg | 2 297 | 2 330 | nd | - | - | - | - | - | - |
| | % de gaz HFC parmi le total des gaz fluorés | % | 23,7% | 19,9% | 23,6% | - | - | - | - | - | - |
| Eaux usées | Volume traité avant rejet dans le milieu naturel | m³ | 2 504 287 | 2 543 706 | 1 926 045 | 1 348 123 | m³/kL | 2,15 | 2,15 | 1,68 | 1,17 |
| | Volume rejeté pour épuration | m³ | 2 559 207 | 3 288 054 | 3 534 152 | 3 768 395 | m³/kL | 2,19 | 2,77 | 3,09 | 3,28 |
| | Total eaux usées | m³ | 5 063 494 | 5 831 760 | 5 460 197 | 5 116 518 | m³/kL | 4,34 | 4,92 | 4,77 | 4,45 |
| Déchets organiques | Quantité de déchets organiques recyclés ou valorisés | tonne | 636 646 | 655 338 | 617 461 | 478 195 | tonne/kL | 0,55 | 0,55 | 0,54 | 0,42 |
| | Quantité de déchets organiques mis en décharge ou traités | tonne | 11 631 | 18 359 | 66 015 | 17 255 | kg/kL | 9,97 | 15,5 | 58 | 15 |
| | % déchets recyclés ou valorisés | % | 98% | 97% | 90% | 97% | - | - | - | - | - |

| | | | | | | | |
|---|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|---|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

| Thème | Définition | Unité de mesure | Pernod Ricard | | | | Unité de mesure | Ratio pour 1 000 litres de produits finis | | | |
|----------------------------------|---|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---|------------|------------|-----------|
| | | | 2007/2008 | 2006/2007 | 2005/2006 | 2004/2005 | | 2007/2008 | 2006/2007 | 2005/2006 | 2004/2005 |
| Déchets solides | Quantité de déchets solides (verre, cartons, etc.) recyclés ou valorisés | tonne | 24 802 | 30 455 | 27 552 | 38 208 | kg/kL | 21,27 | 26 | 24 | 33 |
| | Quantité de déchets solides mis en décharge ou traités | tonne | 7 400 | 10 197 | 8 646 | 6 214 | kg/kL | 6,35 | 8,6 | 7,5 | 5 |
| | % déchets recyclés ou valorisés | % | 77% | 75% | 76% | 86% | - | - | - | - | - |
| Déchets dangereux | Quantité de déchets dangereux traités en externe | kg | 349 830 | 432 230 | 363 490 | 199 538 | kg/kL | 0,30 | 0,37 | 0,32 | 0,17 |
| Déchets de déconstruction | Quantité de déchets amiantés traités en externe | tonne | 265 | 205 | 336 | 168 | - | - | - | - | - |
| Certification ISO 14001 | Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 | % | 71% | 59% | 44% | 37% | - | - | - | - | - |
| Investissements | Montant des investissements pour la protection de l'environnement | Millions d'euros | 5,60 | 9,25 | 13,04 | - | - | - | - | - | - |
| Conformité de l'activité | Amendes ou sanctions non financières dues à la non-conformité avec les lois environnementales en vigueur | Nombre d'amendes et sanctions | 0 | 0 | 0 | 0 | - | - | - | - | - |

Parmi ces investissements, un montant de 5,6 millions d'euros a été consacré à la réduction de l'impact environnemental des activités. Ce chiffre est en réduction par rapport à l'année dernière, des investissements importants ayant été réalisés dans ce domaine au cours des exercices précédents. Enfin, il ne comprend pas le nombre d'investissements ayant un impact bénéfique indirect sur la protection de l'environnement, mais dont le but premier est une augmentation de capacité ou de productivité.

Recherche et Développement

Le Groupe est doté d'une structure spécialisée dans la Recherche et le Développement, nommé Centre de Recherche Pernod Ricard (CRPR).

Les activités du CRPR se résument en trois missions :

- il participe à la protection des marques en s'assurant de la qualité et de la continuité des profils organoleptiques des marques stratégiques ;

- il encourage le partage d'informations scientifiques et techniques à travers diverses actions d'animations, de publications, de formations, de communications ;
- il propose, facilite et participe à divers projets de Recherche et Développement suivant des axes stratégiques pour le développement des marques. Trois grands axes stratégiques ont été définis pour 2007/2008 :
 - la maîtrise et le contrôle des profils organoleptiques de nos produits, comme par exemple la caractérisation du bois de chêne, la compréhension de la formation des arômes clés du Sauvignon Blanc ou la modélisation de l'étape de distillation,
 - le support à l'innovation produit : certains projets de filiales s'appuient sur l'expertise du CRPR dans divers domaines tels que la formulation ou les procédés de fabrication,
 - la compréhension des interactions produit/consommateur.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

| | |
|--|----|
| Rapport du Président-Directeur Général sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne en application de la Loi de Sécurité Financière dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de Pernod Ricard au titre de l'exercice 2007/2008 | 20 |
|--|----|

Organes d'administration, de Direction et de Direction Générale 21

| | |
|---|----|
| Composition du Conseil d'Administration | 21 |
| Mandats exercés dans le Groupe au 30 juin 2008 | 23 |
| Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration | 24 |
| Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration | 28 |
| Comités du Conseil d'Administration | 29 |

Limitation des pouvoirs 32

| | |
|---|----|
| Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général | 32 |
| Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général Délégué | 33 |

Composition des structures de Direction 33

| | |
|---|----|
| Structures de Direction sur la période 2007/2008 | 33 |
| Structures de la Direction à partir du 1 ^{er} juillet 2008 | 34 |

| | |
|---|-----------|
| Conflits d'intérêts | 35 |
| Rémunération et avantages | 35 |
| Politique de rémunération des Administrateurs | 35 |
| Politique de rémunération des Dirigeants et distribution de <i>stock-options</i> et d'actions gratuites | 36 |
| Montant des rémunérations des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif Groupe | 37 |
| Schémas d'intéressement et de participation | 40 |
| Provisions pour retraites | 40 |
| Procédure de contrôle interne | 41 |
| Définition du contrôle interne | 41 |
| Description de l'environnement de contrôle interne | 41 |
| Information financière et comptable | 43 |
| Préparation des comptes consolidés du Groupe | 43 |
| Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard SA | 43 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes | 44 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Pernod Ricard pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière | 44 |

Rapport du Président-Directeur Général sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne en application de la Loi de Sécurité Financière dans le cadre de la préparation des comptes consolidés de Pernod Ricard au titre de l'exercice 2007/2008

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et des recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2007/2008, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés aux Directeurs Généraux par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Pernod Ricard.

A titre préliminaire, nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans la partie « Informations sur la Société et le capital » paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ».

Le présent rapport a été soumis au Conseil d'Administration le 17 septembre 2008.

Organes d'administration, de Direction et de Direction Générale

Composition du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'Administration de la Société à la date d'enregistrement du présent document de référence.

| Prénom et nom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾ | Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2008 | Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années |
|---|-----------------------------|--|---|--|
| Président-Directeur Général | | | | |
| M. Patrick Ricard | 15.06.1978 ⁽²⁾ | 2007/2008 | <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de la Société Générale – Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société Paul Ricard (société non cotée, actionnaire de Pernod Ricard SA) – Administrateur de l'Association Nationale des Industries Alimentaires | <ul style="list-style-type: none"> – Président de la Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux – Administrateur de Paul Ricard et Fils – Administrateur de la société Provimi SA – Administrateur d'Altadis (Espagne) |
| Directeur Général Délégué | | | | |
| M. Pierre Pringuet | 17.05.2004 | 2007/2008 | Administrateur d'Iliad | Néant |
| Administrateurs | | | | |
| M. Richard Burrows | 02.05.2000 | 2007/2008 | <ul style="list-style-type: none"> – « Governor » de Bank of Ireland Group Plc (Irlande) – « Director » de Development Consultants International Ltd (Irlande) – « Director » de Cityjet – « Non Executive Board Member » de Mey Icki – « Director » de Step Green Ltd – « Director » de Rentokil Initial Plc | <ul style="list-style-type: none"> – « Director » de Enterprise Trust – « Director » de Irish Management Institute – Administrateur de Cork University Foundation – « Director » de Development Consultants International Ltd – « Deputy Governor » de Bank of Ireland Group Plc – « President » de National Development Corporation |
| M. François Gérard | 10.12.1974 | 2009/2010 | Néant | – Administrateur de Strike International (Maroc) |
| M. Rafaël Gonzalez-Gallarza | 05.05.1998 | 2007/2008 | – Président du Conseil d'Administration de Prensa Malagueña SA (Espagne) | – Administrateur de la société Endesa |
| Mme Françoise Hémar | 09.06.1983 | 2007/2008 | Néant | Néant |
| Mme Danièle Ricard | 16.06.1969 | 2008/2009 | <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du Directoire de la Société Paul Ricard – Gérante de la SNC Le Garlaban – Présidente du Conseil d'Administration de la société Bendor SA – Présidente du Conseil d'Administration de la société Les Embiez SA | <ul style="list-style-type: none"> – Vice-Présidente et Directrice Générale de la société Paul Ricard et Fils – Gérante de la société Presqu'île de Cassis – Présidente-Directrice Générale de la Société d'Aménagement des Hôtels de Bendor et des Embiez |
| Société Paul Ricard représentée par Mme Béatrice Baudinet | 09.06.1983 | 2008/2009 | – Présidente du Conseil de Surveillance de la Société Paul Ricard | Néant |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

| Prénom et nom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾ | Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2008 | Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années |
|---|-----------------------------|--|---|--|
| Administrateurs indépendants | | | | |
| M. Jean-Dominique Comolli | 06.05.1997 | 2008/2009 | <ul style="list-style-type: none"> – Président du Conseil d'Administration de la société Seita – Président du Conseil d'Administration de la société Altadis (Espagne) – Administrateur de la société Logista (Espagne) – Président du Conseil de Surveillance de la Régie des Tabacs (Maroc) – Administrateur de l'Établissement Public de l'Opéra Comique – Administrateur de Calyon Bank | <ul style="list-style-type: none"> – Co-Président de la société Altadis (Espagne) – Administrateur de la société Aldeasa (Espagne) |
| Lord Douro | 07.05.2003 | 2008/2009 | <ul style="list-style-type: none"> – « Chairman » de Company Richemont Holdings (UK) Ltd (Royaume-Uni) – « Director » de Compagnie Financière Richemont AG (Suisse) – « Director » de Global Asset Management Worldwide (Royaume-Uni) – Administrateur de la société Sanofi-Aventis – Conseiller auprès de Calyon Bank (Royaume-Uni) – « Chairman » du King's College de Londres (Royaume-Uni) | <ul style="list-style-type: none"> – « Chairman » de Framlington Group (Royaume-Uni) – « Commissioner » de English Heritage |
| Mme Nicole Bouton | 07.11.2007 | 2010/2011 | <ul style="list-style-type: none"> – Présidente du Groupe Financière Centuria (GFC) – Présidente de Financière Accréditée (filiale de GFC) – Présidente de Centuria Luxembourg (filiale de GFC) | Néant |
| M. Didier Pineau-Valencienne | 07.05.2003 | 2008/2009 | <ul style="list-style-type: none"> – Président d'Honneur de Schneider Electric SA et de Square D – Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA – Membre du Comité d'Audit de Lagardère SA – Administrateur de Fleury Michon SA – Administrateur de BIPE Association – Administrateur de Swiss Helvetia Fund (États-Unis) – « Member of the Advisory Board » de Booz Allen & Hamilton – Président du Comité Consultatif International d'Audencia (ex-ESC Nantes Atlantique) – Président du Comité d'Investissement de Sagard – Maître de conférence à HEC – Conseiller du Centre d'enseignement supérieur de la Marine – « Member of the Board of Overseers » de Tuck School of Business Administration – Dartmouth College (États-Unis) – « Member of Trustees » de l'American University de Paris | <ul style="list-style-type: none"> – Membre du Conseil de Surveillance d'Aventis – Administrateur d'AON – Administrateur de Vivarte – Administrateur de l'INSEAD – Administrateur de la Fondation de France – Administrateur de Wendel Investissement SA – Administrateur de l'AFEP – Administrateur d'AXA (États-Unis) – « Member of Trustees » d'IASC (États-Unis) – Administrateur d'Axa Financial (États-Unis) – « Senior Advisor » du Crédit Suisse First Boston (Royaume-Uni) |

| Prénom et nom ou dénomination sociale du membre | Date de première nomination | Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾ | Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2008 | Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années |
|---|-----------------------------|--|---|--|
| M. Gérard Théry | 04.05.1999 | 2008/2009 | – Administrateur de la société ERAP – Gérant de la société GTA | – Président de la SICAV Génération Numérique – Président du Conseil d'Administration de la Fondation Mécénat Musical (Société Générale) – Président de l'Association Albert Costa de Beauregard – Président de la Société de Véhicules Électriques (SVE) du Groupe Marcel Dassault – Président de la fondation Norbert Segard – Administrateur de TM4 (Canada) – Administrateur de PVI |
| M. William H. Webb | 07.05.2003 | 2008/2009 | – « Director » de Elie Wiesel Foundation for Humanity – « Member of the Advisory Council » de l'American Australian Association – « Director » de Macquarie Infrastructure Company (États-Unis – société cotée au New York Stock Exchange) – « Director » de l'International Tennis Hall of Fame | – « Director » de Foreign Policy Association |

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

(2) Date de nomination en tant que Président-Directeur Général.

Mandats exercés dans le Groupe au 30 juin 2008

| | | | |
|---|---------------------|---|--|
| M. Patrick Ricard Président-Directeur Général | Sociétés françaises | Administrateur | – Martell & Co SA – Pernod Ricard Finance SA |
| | | Représentant permanent de la Société Pernod Ricard SA au sein du Conseil d'Administration | – JFA SA – Pernod SA – Pernod Ricard Europe SA – Établissements Vinicoles Champenois SA – Ricard SA |
| | | Membre du Conseil de Direction | – Pernod Ricard Asia SAS – Pernod Ricard North America SAS |
| | | Président | – Comrie Ltd |
| | | Administrateur | – Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd – Irish Distillers Group Ltd – Havana Club Holding SA – Pernod Ricard Acquisition II Corp – Suntory Allied Limited |
| | Sociétés étrangères | | |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

| | | | |
|---|--|---|----------------------------------|
| M. Pierre Pringuet Directeur Général Délégué et Administrateur | Sociétés françaises | Président du Conseil d'Administration | – Pernod Ricard Finance SA |
| | | Président | – Lina 5 SAS |
| | | | – Lina 6 SAS |
| | | | – Lina 7 SAS |
| | | | – Lina 8 SAS |
| | | Administrateur | – Pernod Ricard Europe SA |
| | | | – Pernod SA |
| | | | – Ricard SA |
| | | | – Martell & Co SA |
| | | | – G.H. Mumm & Cie SA |
| Représentant permanent de la Société Pernod Ricard SA au sein du Conseil d'Administration | – Champagne Perrier-Jouët | | |
| | – Compagnie Financière des Produits Orangina SA (CFPO) | | |
| Membre du Conseil de Direction | – Pernod Ricard Asia SAS | | |
| | – Pernod Ricard North America SAS | | |
| Sociétés étrangères | Administrateur | – Comrie Ltd | |
| | | – Irish Distillers Group Ltd | |
| | | – Portugal Venture Limited | |
| | | – Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd | |
| | | – Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd | |
| | | – Suntory Allied Limited | |
| | – Havana Club Holding SA | | |
| Manager | – Havana Club Know-How | | |
| M. Richard Burrows Administrateur | Sociétés étrangères | Administrateur | – Chivas Brothers (Holdings) Ltd |
| M. François Gérard Administrateur | Sociétés françaises | Administrateur | – Pernod SA |
| | | | – Martell & Co SA |
| | | | – G.H. Mumm & Cie SA |
| | | | – Champagne Perrier-Jouët |

Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration

Présidence du Conseil d'Administration

Les statuts de la Société prévoient que le Président du Conseil d'Administration peut assumer sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. En application de l'article 24 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 31 mai 2002, de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était la mieux adaptée aux circonstances du moment.

En application de l'article 24 des statuts, le Conseil d'Administration, sur proposition du Président-Directeur Général, peut nommer jusqu'à cinq personnes chargées d'assister le Président-Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué. A la date d'enregistrement du présent document de référence, Monsieur Pierre Pringuet, également Administrateur, exerce les fonctions de Directeur Général Délégué.

En vue d'adapter la gouvernance du Groupe, et de permettre une transition naturelle et opérationnelle dans la Direction Exécutive de la Société, le Conseil d'Administration sera amené à se prononcer, lors de sa réunion à tenir à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 novembre 2008, sur la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Monsieur Patrick Ricard serait ainsi nommé Président du Conseil et Monsieur Pierre Pringuet Directeur Général.

Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est constitué de 14 Administrateurs, 6 d'entre eux ayant la qualité d'Administrateur indépendant au sens des critères exprimés par le Rapport Consolidé sur le Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF d'octobre 2003, à savoir : « un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Ainsi, sont indépendants : Madame Nicole Bouton et Messieurs Jean-Dominique Comolli, Gérard Théry, Didier Pineau-Valencienne, William H. Webb et Lord Douro. Selon la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2004, la durée du mandat des Administrateurs a été ramenée de 6 à 4 ans. Lors de la présente Assemblée, il est proposé de nommer 2 nouveaux Administrateurs dont un répond à la qualité d'Administrateur indépendant. Ces deux nominations viendraient en remplacement de 2 Administrateurs non indépendants dont le mandat arrive à échéance et qui n'ont pas sollicité de renouvellement. Ainsi, après ces nominations le nombre d'Administrateurs indépendants au Conseil d'Administration serait porté de 6 à 7 soit la moitié des membres du Conseil.

Il n'y a pas d'Administrateur élu par les salariés.

Informations au 30 juin 2008

Monsieur Patrick Ricard

63 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Patrick Ricard détient 1519 016 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

En 1967, Monsieur Patrick Ricard rejoint la société Ricard, fondée en 1932 par son père Paul Ricard. Il y occupe successivement des postes dans toutes les fonctions de l'entreprise et devient Directeur Général de Ricard en 1972. A la création de Pernod Ricard, en 1975, il devient Directeur Général puis, en 1978, Président-Directeur Général du Groupe. Il y définit une stratégie ambitieuse de croissance externe afin de diversifier la gamme des produits et d'accélérer l'internationalisation des activités. Une réussite incontestable puisque les ventes hors de France, qui représentaient 17 % du chiffre d'affaires en 1975, s'élevaient aujourd'hui à 90%. Ce développement extraordinaire n'a cependant rien changé au principe de fonctionnement instauré dès l'origine : la décentralisation. Ce mode de management maintenu au fil des acquisitions a toujours favorisé l'intégration des équipes et la responsabilisation des managers. Depuis sa création, Pernod Ricard a doublé de taille tous les sept ans. Un parcours exemplaire qui a valu à Monsieur Patrick Ricard d'être élu en 2006 « Patron européen de l'année » par le magazine américain Fortune.

Outre les mandats précédemment indiqués, Monsieur Patrick Ricard a également été Président du Club d'Observation Sociale de l'Institut de l'Entreprise en 1987, Administrateur de la société Eridania Beghin-Say, Président de la Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France (FEVS) entre le 12 mars 2002 et le 24 mars 2005, Administrateur de la société Provimi jusqu'en avril 2007 et Administrateur d'Altadis jusqu'en février 2008.

Monsieur Patrick Ricard est le fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard, et le frère de Mesdames Béatrice Baudinet et Danièle Ricard, également membres du Conseil d'Administration de Pernod Ricard.

Monsieur Pierre Pringuet

58 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Pierre Pringuet détient 135 044 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines, Monsieur Pierre Pringuet débute sa carrière dans la fonction publique. Il entre au cabinet du Ministre Michel Rocard (1981-1985) puis devient Directeur des Industries agricoles et alimentaires au Ministère de l'Agriculture. En 1987, il rejoint Pernod Ricard comme Directeur du Développement. Il participe activement à son expansion internationale, en occupant successivement les fonctions de Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1987-1996), puis Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000). En 2000, il rejoint Patrick Ricard à la Holding en qualité de co-Directeur Général de Pernod Ricard avec Richard Burrows. En 2005, Monsieur Pierre Pringuet mène avec succès l'acquisition d'Allied Domecq, puis son intégration. En décembre de la même année, il devient l'unique Directeur Général Délégué du Groupe. Nommé Administrateur de Pernod Ricard dès 2004, Monsieur Pierre Pringuet est également Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française et Administrateur de la société Iliad depuis le 25 juillet 2007. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et Officier du Mérite Agricole.

Monsieur Richard Burrows

62 ans, nationalité irlandaise.

Adresse professionnelle : Bank of Ireland, Lower Baggot Street, Dublin 2 (Irlande).

Monsieur Richard Burrows détient 93 760 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Diplômé du Wesley College de Dublin, Monsieur Richard Burrows est expert-comptable de formation. Entré en 1971 chez Irish Distillers Group, il est nommé Directeur Général de The Old Bushmills Distillery en 1972, puis Directeur Général d'Irish Distillers Limited en 1976, puis « Chief Executive Officer » en 1978. En 1991, il prend la présidence de Irish Distillers, qui, depuis 1988, est devenue une filiale de Pernod Ricard. Directeur Général Adjoint puis Directeur Général Délégué du Groupe Pernod Ricard de 2000 à 2005, il est aujourd'hui Administrateur de Pernod Ricard depuis le 17 mai 2004.

Outre les mandats précédemment indiqués, Monsieur Richard Burrows a été Président de l'Irish Business and Employers Confederation et « Non Executive Director » au sein de Coras Iompair Erin et de Friend First Life Insurance Co jusqu'en 2000, Administrateur de Cork University Foundation et membre du Conseil de Surveillance de Wilshire Financial Services Ltd. Il a également été Président de National Development Corporation.

Monsieur François Gérard

68 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur François Gérard détient 115 512 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Diplômé de l'ESSEC en 1962 et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia en 1964, il exerce ses compétences d'analyste financier au sein de Lazard France (Paris) entre 1965 et 1968. Il intègre ensuite le secteur des Vins & Spiritueux en rejoignant la Compagnie Dubonnet Cinzano. Entre 1976 et 1985, il est nommé Directeur Général puis Président-Directeur Général de Cusenier SA. En 1986, il devient Président-Directeur Général de SIAS MPA, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001. Monsieur François Gérard est Administrateur de Pernod Ricard depuis le 10 décembre 1974.

| | | | | | | | |
|--|--|-----------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|--|-----------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza

73 ans, nationalité espagnole.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard España, C/Manuel Marañon 8, 28043 Madrid (Espagne).

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza détient 1 361 632 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Après des études supérieures en droit à Madrid, il obtient un Diplôme Supérieur de Droit Comparé au Luxembourg (1960), et devient expert de l'UNESCO auprès de l'Administration pour le Développement à Tanger puis fonctionnaire de l'OCDE Development Center à Paris entre 1968 et 1973. Il rejoint en 1976 et pour deux ans le Ministère de la Justice espagnole en qualité de Secrétaire Général Technique, activité qu'il exercera ensuite de 1980 à 1982 auprès de la Présidence du Gouvernement. A partir de 1985, il préside le groupe Larios jusqu'à son rachat par Pernod Ricard en 1997.

En 1998, il est nommé Président de Pernod Ricard Larios, fonction qu'il conserve jusqu'en 2004. Il est Administrateur de Pernod Ricard depuis 1998.

Parmi les divers mandats indiqués précédemment, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza est Président du Conseil d'Administration de Prensa Malagueña SA, qui édite le Diario SUR de Malaga depuis 1997.

Madame Danièle Ricard

69 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Société Paul Ricard – Île des Embiez, Le Brusac, 83140 Six-Fours-les-Plages.

Madame Danièle Ricard détient 180 482 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Attachée de Direction et Administrateur de la société Ricard entre 1967 et 1975, Madame Danièle Ricard siège depuis 1969 au Conseil d'Administration de la société Ricard devenue Pernod Ricard. Présidente-Directrice Générale de la société Paul Ricard jusqu'en 2004, elle en est devenue Présidente du Directoire en 2005.

Madame Danièle Ricard est la fille de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard, et la sœur de Monsieur Patrick Ricard, Président-Directeur Général de Pernod Ricard ainsi que de Madame Béatrice Baudinet, représentant la société Paul Ricard, Administrateur.

Madame Françoise Hémarid

76 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Madame Françoise Hémarid détient 47 838 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Madame Françoise Hémarid est Administrateur de la Société Pernod Ricard sans interruption depuis sa nomination, intervenue le 9 juin 1983.

Madame Françoise Hémarid est l'épouse de Monsieur Jean Hémarid (aujourd'hui décédé), ancien Président de Pernod SA et de Pernod Ricard, qui fut avec Monsieur Paul Ricard l'initiateur et l'artisan de la fusion entre les sociétés Pernod et Ricard.

Madame Béatrice Baudinet, pour la société Paul Ricard

67 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Société Paul Ricard – Île des Embiez, Le Brusac, 83140 Six-Fours-les-Plages.

Madame Béatrice Baudinet détient 4 661 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

La société Paul Ricard détient 20 603 416 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Conformément à la tradition familiale, Madame Béatrice Baudinet, née Ricard, choisit notamment de se consacrer à l'information et à la préservation de l'environnement maritime à travers la société Paul Ricard, dont elle a été Directrice Générale avant d'être nommée Présidente du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, lorsqu'elle était Présidente de la société Domaine de Barbossi, domaine viticole des Alpes-Maritimes, elle a contribué à la réussite de l'hôtel logis Santo Estello, qui accueille vacanciers et séminaires d'entreprises en Provence.

Madame Béatrice Baudinet est la fille de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard SA, et la sœur de Monsieur Patrick Ricard, Président-Directeur Général de Pernod Ricard, ainsi que de Madame Danièle Ricard, Administrateur.

Monsieur Jean-Dominique Comolli

60 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Altadis SA – 143, boulevard Romain Rolland, 75685 Paris Cedex 14.

Monsieur Jean-Dominique Comolli détient 150 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une Maîtrise en sciences économiques et ancien élève de l'ENA (promotion André Malraux 1975-1977), Monsieur Jean-Dominique Comolli a débuté sa carrière en tant qu'Administrateur civil au ministère du Budget de 1977 à 1981. Conseiller technique auprès de Laurent Fabius, alors ministre délégué au Budget entre 1981 et 1983, il est ensuite chargé de mission puis Conseiller technique à Matignon auprès de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius jusqu'en 1986. Il est alors nommé Sous-Directeur à la Direction du Budget, jusqu'en 1988, où il devient successivement Directeur Adjoint du cabinet du ministre de l'Économie puis Directeur du cabinet du ministre délégué au Budget. En 1989, il devient Directeur Général des Douanes tout en étant élu, en 1992, Président du Conseil de Coopération Douanière. Entre 1993 et 1999, il exercera les fonctions de Président-Directeur Général de la Seita. Il gèrera sa privatisation en 1995 et la fusion avec Tabacalera qui donnera naissance à Altadis, l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché du tabac et de la distribution, dont il est actuellement Président du Conseil d'Administration.

Lord Douro

63 ans, nationalité britannique.

Adresse professionnelle : Richemont Holdings (U.K.) Ltd – 15 Hill Street, London W1J 5QT (Royaume-Uni).

Lord Douro détient 660 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Titulaire d'un Master of Arts en sciences politiques, philosophie et économie de l'Université d'Oxford, Lord Douro a été Député européen, siégeant à Strasbourg de 1979 à 1989. Au cours de sa carrière, il a également été Vice-Président de la banque d'affaires Guinness Mahon entre 1988 et 1991, Président de Dunhill Holdings de 1990 à 1993 ainsi que Vice-Président de Vendôme Luxury Group puis Président du Conseil d'Administration de Sun Life & Provincial Holdings Plc de 1995 à 2000. Jusqu'en octobre 2005, Lord Douro a présidé le groupe Framlington, société spécialisée dans la gestion d'investissements au Royaume-Uni.

Outre les divers mandats indiqués précédemment, Lord Douro a été « Commissioner » de l'English Heritage de 2003 à 2007. Depuis octobre 2007, il est Président de King's College à Londres.

Madame Nicole Bouton

61 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Groupe Financière Centuria – 10, avenue de Friedland, 75008 Paris.

Madame Nicole Bouton détient 200 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Madame Nicole Bouton est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Entre 1970 et 1984, elle a exercé les fonctions de Sous-Directeur puis de Directeur Adjoint à l'Administration Centrale du Crédit Commercial de France. De 1984 à 1996, Madame Nicole Bouton occupe successivement les fonctions de Directeur Adjoint, Directeur puis Gérant de Lazard Frères et Cie et de Lazard Frères Gestion. En 1996, elle est nommée au Comité Exécutif de la Banque NSMD (Groupe ABN AMRO France) et prend les fonctions de Directeur des Clientèles Institutionnelles et Bancaires avant d'être nommée membre du Directoire en 2000. Elle prend également les fonctions de Directeur du Holding ABN AMRO France la même année. Par ailleurs, elle est nommée Président du Directoire puis Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Asset Allocation Advisors et Président de la Banque du Phénix qu'elle fusionne avec la Banque NSMD en octobre 1998. Madame Nicole Bouton quitte ABN AMRO en 2001 et fonde en 2002 Groupe Financière Centuria qu'elle préside depuis cette date ; à ce titre, elle préside plusieurs filiales dont Financière Accréditée, acquise en 2006. Elle est également Administrateur de plusieurs autres filiales du Groupe Financière Centuria.

Monsieur Didier Pineau-Valencienne

77 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Sagard – 24, rue Jean Goujon, 75008 Paris.

Monsieur Didier Pineau-Valencienne détient 2 804 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Ancien élève de HEC, diplômé de l'Université de Dartmouth et également titulaire d'un MBA de la Harvard Business School, Monsieur Didier Pineau-Valencienne intègre en 1958 la Banque Parisienne pour l'Industrie comme Attaché de Direction, puis Secrétaire de la Direction Générale et enfin Directeur jusqu'en 1967. Il entre à la Société Carbonisation et Charbons Actifs (Ceca SA) en 1968 et en prend la présidence en 1972. De 1974 à 1980, il occupe les fonctions de Directeur du contrôle de gestion et de la stratégie et planification de Rhône-Poulenc SA, Directeur Général de la division polymères et de la division pétrochimie et membre du Comité Exécutif de Rhône-Poulenc. En 1981, il prend la direction de Schneider, en qualité de Président-Directeur Général, jusqu'en 1999.

Entre autres mandats exercés, il a été Président de l'Association Française des Entreprises Privées (1999-2001) et Administrateur de nombreuses entreprises, parmi lesquelles Axa Financial Inc. (1993-2003), Wendel Investissement, Swiss Helvetia Fund, Aventis, AON et Vivarte. Monsieur Didier Pineau-Valencienne a également été Administrateur de l'Insead et de la Fondation de France.

Ses qualités de manager et de dirigeant l'ont distingué à plusieurs reprises. Ainsi, Le Nouvel Économiste l'a élu « Manager de l'Année » 1991, et la Chambre de Commerce franco-américaine, « Man of the Year » 1993. Monsieur Didier Pineau-Valencienne a par ailleurs été élu Président de la Commission sociale du CNPF (devenu le Medef) en 1997.

Monsieur Gérard Théry

75 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : GTA – 15, rue Raynouard, 75016 Paris.

Monsieur Gérard Théry détient 540 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Polytechnicien et ancien élève de l'École Nationale Supérieure des Télécom de Paris, Monsieur Gérard Théry a exercé successivement les fonctions de Directeur Général des Télécom entre 1974 et 1987, de Conseiller du Président de la Société Générale de 1984 à 1989 et enfin de Directeur organisation au sein de Renault entre 1989 et 1992. Il est nommé en 1995 Président de la Cité des Sciences et de l'Industrie, fonction qu'il occupera jusqu'en 1998. Il présidera également le Conseil de la SICAV « Génération numérique » jusqu'en 2004. Il sera également Président de la Société de Véhicules Électriques (Groupe Marcel Dassault) jusqu'au 11 mars 2007.

Outre les mandats mentionnés précédemment, Monsieur Gérard Théry a été Président de la Fondation Mécénat Musical Société Générale, de l'Association Albert Costa de Beauregard et de la fondation Norbert Segard.

Monsieur William H. Webb

69 ans, nationalité australienne.

Adresse professionnelle : Riverina Enterprises – One East Putnam Avenue, Greenwich, Connecticut 06830 (États-Unis), et « Mandalay », 1 Wentworth Place, Point Piper, NSW 2027, Australie.

Monsieur William H. Webb détient 720 titres Pernod Ricard au 30 juin 2008.

Diplômé de l'Université de Melbourne en 1959 et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia, Monsieur William H. Webb rejoint en 1966 Philip Morris où il est chargé de la croissance du groupe sur les marchés asiatiques et australiens. Il est nommé Vice-Président de Philip Morris Asia/Pacific Inc. en 1974, puis Vice-Président de Philip Morris International en 1975. En 1978, il devient Président de Benson & Hedges (Canada) Inc.

En 1984, il est nommé Directeur Général de la région Australie/Nouvelle-Zélande avant d'être nommé en 1987 Vice-Président exécutif de Philip Morris International à New York. De 1990 à 1993, il occupe la fonction de Président de Philip Morris Asia/Pacific à Hong-Kong et en 1993, il est nommé Président-Directeur Général de Philip Morris International. En 1997, il prend le poste de « Chief Operating Officer » de Philip Morris Companies Inc. jusqu'en 2001. Il est ensuite nommé Vice-Président du Conseil d'Administration de Philip Morris Companies et « Chief Operating Officer » jusqu'en août 2002.

Ancien Administrateur de Kraft Foods Inc. (mars 2001-août 2002), Monsieur William H. Webb siège aujourd'hui dans différents Conseils d'Administration, dont le détail est donné précédemment.

Renouvellement de trois mandats d'Administrateurs et nomination de deux nouveaux Administrateurs

Cinq mandats d'Administrateurs arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Madame Françoise Hémar et Monsieur Richard Burrows ont décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat.

Sur avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 5 novembre 2008 :

- le renouvellement, pour une durée de quatre ans, des mandats d'Administrateurs de Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Pierre Pringuet et Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza ;
- la désignation en qualité d'Administrateurs de Monsieur Wolfgang Colberg et Monsieur César Giron, pour une durée de quatre années.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Monsieur César Giron

46 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Wyborowa, 53, E Plater — Varsovie — Pologne

Monsieur César Giron détient 2 850 actions Pernod Ricard.

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lyon, Monsieur César Giron a rejoint le groupe Pernod Ricard en 1987 où il a exercé toute sa carrière. En 2000, il a été nommé Directeur Général de Pernod Ricard Suisse et, depuis décembre 2003, Monsieur César Giron est Président-Directeur Général de Wyborowa SA en Pologne.

Monsieur César Giron est membre du Directoire de la Société Paul Ricard.

Monsieur César Giron est le fils de Madame Danièle Ricard, elle-même Administrateur de Pernod Ricard.

Monsieur Wolfgang Colberg

49 ans, nationalité allemande.

Adresse professionnelle : BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH – Carl-Wery-Str. 34 – D-81739 Munich – Allemagne

Titulaire d'un doctorat en Sciences Politiques (complété par une spécialisation en « Business Administration » et « Business Informatics »), Monsieur Wolfgang Colberg a fait sa carrière au sein du Groupe Robert Bosch et du Groupe BSH. Entré dans le Groupe Robert Bosch en 1988, il a successivement assuré les fonctions de Contrôleur de Gestion (Siège), Directeur Administratif (Usine de Göttingen) (1990-1993), Directeur du Contrôle de Gestion et Planning Economique (Siège) (1993-1994) et a été nommé Directeur Général de la filiale du Groupe pour la Turquie et l'Asie Centrale. En 1996, il a exercé les fonctions de Senior Vice Président - Achats et Logistique (Siège).

Depuis 2001, Monsieur Wolfgang Colberg est Directeur Financier de BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH et membre du Comité Exécutif.

Mandats exercés :

- Roto Frank AG, Stuttgart, Membre du Comité de Surveillance
- Deutsche Bank AG, Membre du Conseil Régional

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de Pernod Ricard et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et

- aucun Administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est lié par un contrat de services avec Pernod Ricard ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Le contrat de service qui liait Monsieur Richard Burrows au Groupe, dont l'objet était la représentation des intérêts de Pernod Ricard au sein de la Scotch Whisky Association, a pris fin en décembre 2007.

Représentants du personnel

La délégation unique du personnel de Pernod Ricard est représentée au Conseil d'Administration par Messieurs Sébastien Hubert et Guillaume Orsel des Sagets. Cette représentation a pris effet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2005 pour Monsieur Sébastien Hubert et du 7 mars 2007 pour Monsieur Guillaume Orsel des Sagets.

Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts et par un Règlement intérieur⁽¹⁾ adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 décembre 2002, recomposé et complété lors des séances des 18 juin et 23 juillet 2008. Pernod Ricard souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du Rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration, en complément des aspects légaux, réglementaires et statutaires, précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil. Notamment, il rappelle les disciplines de diligence, de confidentialité et de révélation des conflits d'intérêts. Il confirme les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de ce dernier, et représente celui-ci dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Règlement intérieur prévoit qu'une fois par an, le Conseil débattre de son propre fonctionnement et qu'une fois tous les trois ans, il réalise une évaluation formelle de ses travaux.

Réunions du Conseil d'Administration

Il appartient au Président de réunir le Conseil soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns. Afin de permettre au Conseil un examen et une discussion approfondis des questions entrant dans le cadre de ses attributions, le Règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunisse au minimum six fois par an. En particulier, le Président-Directeur Général veille à réunir le Conseil

(1) Le Règlement intérieur peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

d'Administration pour arrêter les comptes semestriels ainsi que pour arrêter les comptes annuels et convoquer l'Assemblée chargée d'approuver ces derniers.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président. La convocation, adressée aux Administrateurs au moins huit jours avant la date de la séance sauf cas d'urgence motivés, fixe le lieu de la réunion, qui est en principe le siège de la Société. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également avoir lieu par voie de visioconférence et de télécommunication dans les conditions fixées par le Règlement intérieur.

Attributions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration, notamment :

- se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la Société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- approuve les projets d'investissements et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
- désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la Société ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale sur recommandation du Comité des Rémunérations ;
- s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9 reprises avec un taux de présence de 98 %. La durée moyenne des réunions a été de 3 heures. Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels et semestriels, assuré la préparation de l'Assemblée Générale Mixte et, notamment, arrêté les projets de résolutions et assumé les actes de gestion courante. Il a défini les caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions (*stock-options*) et du plan d'actions gratuites, tous deux mis en œuvre en juin 2008.

Dans le cadre des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, le Conseil d'Administration a, en particulier, examiné les conditions de la privatisation par l'État Suédois de la société Vin&Sprit, propriétaire de la vodka ABSOLUT, et décidé de soumettre une offre de rachat qui a été acceptée.

Information des Administrateurs

Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Les textes et documents, supports des points inscrits à l'ordre du jour, leur sont adressés suffisamment à l'avance pour permettre une préparation effective des réunions, et généralement 8 jours avant les réunions et cela en application du Règlement intérieur.

L'Administrateur peut solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires et plus généralement formuler auprès du Président toute demande d'information ou d'accès à l'information qui lui semblerait utile. Le Conseil est régulièrement informé sur l'état et l'évolution du secteur et de la concurrence, et les principaux responsables opérationnels lui présentent périodiquement leurs activités et perspectives.

Disposant régulièrement d'informations privilégiées, les Administrateurs s'abstiennent d'utiliser ces informations en acquérant ou cédant des titres de la Société et d'effectuer des opérations de Bourse pendant les périodes de quinze jours qui précèdent la publication des résultats et chiffres d'affaires.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue à ses comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation.

Quatre comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au Conseil leurs opinions et recommandations : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Le Comité Stratégique

Président :

Monsieur Patrick Ricard

Membres :

Monsieur François Gérard

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza

Madame Danièle Ricard

Le Comité Stratégique s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2007/2008. Les membres du Comité ont été présents à l'ensemble des réunions. Sa mission consiste essentiellement à préparer les orientations stratégiques soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Il a été créé le 29 janvier 2002.

Président :

Monsieur Didier Pineau-Valencienne

(Administrateur indépendant)

Membres :

Monsieur François Gérard

Monsieur Gérard Théry

(Administrateur indépendant)

En complément de la charte de fonctionnement adoptée en juin 2002, le Comité d'Audit a arrêté son Règlement intérieur lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2003. Il s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2007/2008, avec un taux de présence de 100 %.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Missions principales du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour principales fonctions de :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- analyser les options d'arrêté des comptes ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés ne seraient pas incluses ;
- donner au Conseil d'Administration un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux et sur le montant de leur rémunération tout en veillant au respect des règles garantissant leur indépendance ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'Administration ;
- examiner les risques et engagements hors bilan significatifs.

Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2007/2008

Les travaux du Comité d'Audit, conformément à son Règlement intérieur et en liaison avec les Commissaires aux Comptes, les services financiers et comptables ainsi que les équipes d'Audit interne, ont porté principalement sur les points suivants :

- revue de l'essentiel des textes législatifs ou réglementaires, rapports et commentaires français et étrangers en matière d'audit et de gouvernance d'entreprise ;
- examen, au cours de la réunion du 25 février 2008, de la situation intermédiaire au 31 décembre 2007 ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2008 (ces derniers ont été revus lors de la séance du 15 septembre 2008) : le Comité d'Audit s'est en effet réuni avec la Direction et les Commissaires aux Comptes afin de discuter des états financiers et comptables, et de leur fiabilité pour l'ensemble du Groupe ;
- suivi de la trésorerie et de l'endettement du Groupe ;
- approbation du plan d'Audit interne Groupe 2008/2009 lors de la réunion du 16 juin 2008 ; ce plan d'Audit est basé sur une approche par les risques ;
- gestion des risques : le Groupe a envoyé à ses principales filiales un questionnaire d'auto-évaluation permettant d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur contrôle interne. S'appuyant sur les principes de contrôle interne du Groupe et en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur le dispositif de contrôle interne et son Guide d'application, ce questionnaire englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles, le support informatique, ainsi qu'une analyse des risques. Il a fait l'objet de réponses documentées et revues en détail.

L'analyse de ces réponses a été présentée au Comité d'Audit au cours de la séance du 15 septembre 2008 ;

- examen des rapports d'Audit interne : environ 25 missions d'audit ont été réalisées au cours de l'exercice 2007/2008. Chacune des missions a fait l'objet d'un rapport complet décrivant la qualité de la gestion des risques et du contrôle interne et émettant des recommandations. Celles-ci ont été validées par le Comité d'Audit qui a aussi pris connaissance du degré d'avancement dans la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs.

Perspectives 2008/2009

Dans la continuité des exercices précédents, l'exercice 2008/2009 sera consacré à la poursuite de l'analyse de la maîtrise des risques du Groupe et notamment des risques opérationnels.

Les projets significatifs ainsi que les risques, notamment de transition, liés à l'acquisition du groupe Vin&Sprit, feront l'objet d'une attention particulière.

Le Comité des Nominations

Il a été créé à compter du 21 septembre 2005.

Président :

Monsieur Jean-Dominique Comolli
(Administrateur indépendant)

Membres :

Lord Douro
(Administrateur indépendant)
Madame Danièle Ricard

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrick Ricard, est en outre associé aux réflexions ayant trait aux nominations.

Le Comité des Nominations s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice avec un taux de présence de 100 %.

Au cours de la période, le Comité des Nominations a travaillé sur la désignation de Madame Nicole Bouton en tant qu'Administrateur indépendant, ainsi que sur la constitution du Conseil et les modifications du Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Comité a également mené une étude détaillée sur la répartition des rôles et des responsabilités dans le cadre de la nouvelle organisation de la Direction Générale du Groupe.

Comme les autres années, le Comité des Nominations a travaillé sur les plans de succession des cadres clefs du Groupe.

Le Comité des Rémunérations

Composition

Président :

Monsieur Jean-Dominique Comolli
(Administrateur indépendant)

Membres :

Lord Douro
(Administrateur indépendant)
Monsieur William H. Webb
(Administrateur indépendant)

Au cours de l'exercice 2007/2008, le Comité des Rémunérations s'est réuni à 5 reprises avec un taux de présence de 100 %.

Missions principales du Comité des Rémunérations

Les missions spécifiques du Comité des Rémunérations sont les suivantes :

- proposer au Conseil d'Administration les modalités et montants de la rémunération des mandataires sociaux ;
- recommander au Conseil d'Administration l'enveloppe de jetons de présence devant être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que son mode de répartition :
 - au titre des fonctions de membres du Conseil,
 - au titre des fonctions exercées au sein d'un des Comités ;

- proposer au Conseil d'Administration la structure et les niveaux de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux (y compris les avantages en nature et la retraite) notamment concernant :
 - la détermination de la part variable de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour s'assurer de la cohérence de celle-ci avec les orientations stratégiques de la Société à court, moyen et long terme, telles qu'approuvées par le Conseil d'Administration,
 - la fixation des critères qualitatifs et quantitatifs,
 - l'établissement des objectifs en fonction de ces critères,
 - l'évaluation de la performance par rapport à l'atteinte ou non des objectifs fixés.

Il intervient également pour proposer au Conseil d'Administration la politique d'attribution d'actions gratuites et d'options d'achat ou de souscription d'actions à consentir par la Société ainsi que pour recommander les évolutions de cette politique. Sur le plan opérationnel, le Comité des Rémunérations étudie les conditions d'octroi, les dates et les modalités d'attribution des différents plans en liaison avec le Conseil d'Administration.

Le Règlement intérieur du Comité des Rémunérations n'a pas été modifié au cours de la période. Sa rédaction et son périmètre sont identiques à la version approuvée lors du Conseil d'Administration du 2 novembre 2004.

Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2007/2008

Au cours de cette période, le Comité des Rémunérations a plus particulièrement travaillé sur les sujets suivants :

Rémunérations des Dirigeants

Le salaire de base annuel fixe de chacun des Dirigeants a été augmenté sur l'exercice 2007/2008. La rémunération du Directeur Général Délégué a été substantiellement augmentée pour compenser la charge supplémentaire de travail et de responsabilités liée au départ de Richard Burrows qui n'avait pas été prise en compte jusqu'alors. Chacune de ces augmentations a été analysée en fonction des pratiques de marché pour des groupes de taille similaire à Pernod Ricard.

Rémunération variable : le Comité des Rémunérations a présenté aux membres du Conseil d'Administration, le 19 septembre 2007, les résultats du calcul de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2006/2007 sur la base des hypothèses précédemment définies.

Au cours de cette même réunion, le Comité des Rémunérations a proposé, pour l'exercice 2007/2008, le changement suivant, afin d'associer encore davantage les intérêts des Dirigeants avec ceux des actionnaires : le critère de croissance de la contribution après frais publi-promotionnels est remplacé par le critère de croissance du bénéfice net courant par action. Les autres indicateurs ont été reconduits à l'identique par rapport à l'année précédente à savoir l'atteinte du résultat opérationnel courant Groupe, la diminution de l'endettement et des critères qualitatifs.

Bonus spécial des Dirigeants

Lors de sa séance du 23 janvier 2008, le Conseil d'Administration de Pernod Ricard a autorisé la mise en place d'un bonus spécial au profit de Messieurs Patrick Ricard et Pierre Pringuet. Ce bonus spécial, lié à des engagements financiers souscrits par le passé, correspond à un engagement d'indemnisation pris au bénéfice de Messieurs Patrick Ricard et Pierre Pringuet, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite, et constitue à ce titre un engagement au sens des dispositions de la loi TEPA n° 2007-1223 du 21 août 2007.

En cas d'achèvement de la carrière dans le Groupe en vue d'un départ à la retraite et sous réserve d'une ancienneté de 20 ans minimum dans le Groupe et de 5 ans dans la fonction de Dirigeant mandataire social, Messieurs Patrick Ricard et Pierre Pringuet percevraient chacun un bonus spécial au moment de la cessation de leur mandat social ou postérieurement à celui-ci, dont le montant ne pourrait être supérieur à la rémunération annuelle (fixe et variable) perçue, au titre de leur mandat l'année précédant leur départ en retraite.

Le montant versé sera déterminé après déduction de toute autre forme de rétribution due au titre de la cessation des fonctions (et notamment en cas de versement d'une indemnité de fin de carrière – IFC – au titre d'un précédent contrat de travail).

De même, si une prime exceptionnelle venait à être versée au cours de l'année de départ, le Conseil se réserverait la possibilité d'imputer tout ou partie de cette prime sur ce bonus spécial.

Il est enfin précisé que ce bonus spécial conserve un caractère exceptionnel et ne rentre pas dans les éléments de calcul des avantages post-emploi tels que par exemple le calcul de la rente de retraite supplémentaire.

En tout état de cause, le bonus spécial ainsi déterminé, sera plafonné à un montant maximum de 2 millions d'euros et son versement sera conditionné à la réalisation de conditions de performance.

Les conditions de performance arrêtées par le Conseil d'Administration seront fonction d'une part, du taux de croissance moyen du résultat net courant au cours des 10 années précédant le départ et d'autre part, de ce même critère évalué sur les 3 derniers exercices fiscaux entiers, ceci afin de prendre en compte la performance long terme et la performance récente.

Le montant de ce bonus spécial, fonction du niveau de réalisation effectivement atteint, pourra ainsi être réduit, voire nul.

Conformément à la loi du 21 août 2007, cet engagement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2008.

Stock-options et actions gratuites

Au cours de la période écoulée, le Comité des Rémunérations a étudié et proposé aux membres du Conseil d'Administration de mettre en œuvre, au niveau mondial, un nouveau Plan Mixte d'attribution composé d'options d'achat d'actions avec et sans conditions de performance, ainsi que des attributions gratuites d'actions.

Le mécanisme d'attribution de ce plan daté de juin 2008, a été établi sur les bases de la procédure revisitée en 2006/2007.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a, cette année, proposé aux Présidents des filiales de pouvoir à nouveau étendre le périmètre des bénéficiaires proposés. Ainsi, plus de 800 collaborateurs de Pernod Ricard ont bénéficié d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites.

Au cours de la réunion du Conseil du 18 juin 2008, le Plan Mixte a été approuvé, basé sur les principes suivants :

- les Dirigeants mandataires sociaux reçoivent une dotation composée de *stock-options* simples et de *stock-options* conditionnées. Ils ne reçoivent pas d'actions gratuites ;
- les membres du Comité Exécutif Groupe reçoivent des *stock-options* simples, des actions gratuites, mais aussi pour certains des *stock-options* conditionnées ;
- les autres bénéficiaires du plan reçoivent des actions gratuites. En fonction de leur niveau hiérarchique, des bénéficiaires sont également dotés de *stock-options* sans condition.

Chaque niveau de dotation est établi en fonction d'un pourcentage de la rémunération fixe moyenne par catégorie de bénéficiaires.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Le volume global de ce Plan Mixte dépend de la performance du Groupe sur l'exercice, cette performance étant validée par le Conseil d'Administration appelé à statuer sur cette attribution. Étant donné les résultats supérieurs aux objectifs, le Conseil d'Administration a octroyé le coefficient multiplicateur maximal de 1,2.

Les actions attribuées gratuitement sont conditionnées pour tous les bénéficiaires, d'une part à la réalisation du budget de résultat opérationnel courant de l'exercice suivant, mais aussi à la présence du bénéficiaire. Les actions ne sont disponibles pour les bénéficiaires et quelque soit leur pays de résidence qu'au bout de quatre années. Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, cette période de quatre années se compose d'une période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation de deux années supplémentaires. Conformément à la 18^e résolution approuvée en novembre 2007, les actions gratuites attribuées à des bénéficiaires non résidents fiscaux français sont disponibles à l'issue d'une période d'acquisition de 4 années, sans période de conservation supplémentaire.

Conformément à l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a confirmé sa décision d'imposer aux Dirigeants mandataires sociaux de conserver 25 % des titres issus des levées d'option sans condition qui leur ont été attribuées dans le Plan Mixte du 18 juin 2008.

Stock Appreciation Rights

Aucun *Stock Appreciation Rights* (SARs) n'a été attribué au cours de l'exercice 2007/2008.

Jetons de présence

Le Comité des Rémunérations a examiné les règles d'attribution et de partage des jetons de présence du Conseil d'Administration et arrêté le montant global de la dotation proposée au vote des actionnaires lors de la présente Assemblée.

On rappelle que depuis plusieurs exercices les Dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent plus de jetons de présence au titre de leur mandat d'Administrateur.

Le montant de la dotation des jetons de présence proposé ressort à 750 000 euros pour l'exercice 2008/2009, soit une hausse de 12 %. Cette hausse prend en compte l'augmentation du nombre de membres du Comité d'Audit (4 au lieu de 3) ainsi que le versement d'une allocation supplémentaire à son Président. Les règles de répartition n'ont pas connu d'autres changements.

Limitation des pouvoirs

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général

Suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 17 mai 2004, le Président-Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, en particulier pour :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par opération ;
- conclure avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;
- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apport en espèces ou en nature, par des achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toute forme quelconque et pour un montant excédant 50 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;

- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 200 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sous réserve d'une délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 89 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a renouvelé le 23 janvier 2008, pour une durée d'une année, l'autorisation donnée par le Conseil le 24 janvier 2007 au Président-Directeur Général à l'effet de délivrer, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de 50 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration a également renouvelé à la même date et pour la même durée l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties, sans limite de montant.

Les autorisations de cautionner, avaliser et garantir visées au présent alinéa peuvent être déléguées, en tout ou en partie, par le Président-Directeur Général, notamment au Directeur Général Délégué.

En outre, le Président-Directeur Général peut engager la Société dans la cession de participations dont la valeur d'entreprise est inférieure à 50 millions d'euros. Au-delà, il doit s'assurer de l'accord du Conseil d'Administration.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général Délégué

Suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 17 mai 2004, le Directeur Général Délégué doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, en particulier pour :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 25 millions d'euros par opération ;
- conclure avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;
- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apports en espèces ou en nature, par des

achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toutes formes quelconques et pour un montant excédant 25 millions d'euros par opération ;

- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 25 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;
- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 100 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- donner, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties, sur délégation de pouvoir du Président-Directeur Général comme visé ci-dessus, dans les limites de l'autorisation qu'il a lui-même reçue et avec faculté de sous-délégation.

En outre, le Directeur Général Délégué peut engager la Société dans la cession de participations dont la valeur d'entreprise est inférieure à 25 millions d'euros. Au-delà, il doit s'assurer de l'accord du Conseil d'Administration.

Composition des structures de Direction

Structures de Direction sur la période 2007/2008

Direction Générale

La Direction Générale du Groupe est assurée par le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué. La Direction Générale anime les réunions du Comité Exécutif Groupe ainsi que les réunions des Directeurs de la Holding. Quatre fois par an, des réunions ont lieu avec les filiales directes. Le budget, le plan à trois ans, ainsi que la revue des activités et la stratégie y sont traités.

Au cours de la période, la Direction Générale a réuni le Comité Exécutif Groupe avec pour objectif :

- d'échanger des informations sur le fonctionnement général du Groupe et de chacune de ses filiales ;
- de participer à l'élaboration de la stratégie et des plans d'action ;
- de coordonner la gestion des ressources humaines, financières, de la qualité, de la recherche, etc.

Ce Comité Exécutif Groupe s'est tenu toutes les six semaines et lors d'un séminaire annuel pour travailler sur le plan à moyen terme, la stratégie et les principaux postes à pourvoir, ainsi que sur la gestion des potentiels. Le Comité Exécutif Groupe s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice 2007/2008.

Composition du Comité Exécutif Groupe

Patrick Ricard : Président-Directeur Général
Pierre Pringuet : Directeur Général Délégué
Emmanuel Babeau : Directeur Général Adjoint en charge des Finances

Bruno Rain : Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines
Jean-Paul Richard : Directeur Marketing

Lionel Breton : P.-D.G. de Martell Mumm Perrier-Jouët
Pierre Coppéré : P.-D.G. de Pernod SA
Christian Porta : P.-D.G. de Chivas Brothers
Philippe Savinel : P.-D.G. de Ricard SA

Michel Bord : P.-D.G. de Pernod Ricard Americas
Alain Barbet : Directeur Général de Pernod Ricard USA

Philippe Dréano : P.-D.G. de Pernod Ricard Asia
Param Uberoi : P.-D.G. de Pernod Ricard South Asia

Thierry Billot : P.-D.G. de Pernod Ricard Europe
Philippe Coutin : P.-D.G. de Pernod Ricard España
Paul Duffy : P.-D.G. d'Irish Distillers

Laurent Lacassagne : P.-D.G. de Pernod Ricard Pacific

Présentation
du Groupe
Pernod Ricard**Gouvernement
d'Entreprise et
contrôle interne**Rapport
de gestionComptes
consolidés
annuelsComptes
sociaux de
Pernod Ricard SAAssemblée
Générale MixteInformations
sur la Société
et le capitalInformations
complémentaires
du document de référence

Directeurs de la Holding

La Direction Générale réunit les principaux Directeurs de la Holding avec pour objectif :

- d'échanger des informations sur le fonctionnement général du Groupe, sur les actions engagées ou à engager par chacune des directions fonctionnelles ;
- de préparer et de coordonner les actions qui doivent être mises en œuvre par la Holding ;
- de préparer certaines décisions relevant de la Direction Générale du Groupe.

Emmanuel Babeau
Directeur Général Adjoint en charge des Finances

Gilles Bogaert⁽¹⁾
Directeur de l'Audit et du Développement

Jean Chavinier
Directeur des Systèmes d'information

Denis Fiévet
Directeur, Communication Financière et Relations Investisseurs

Ian FitzSimons
Directeur Juridique

Armand Hennon
Directeur Affaires Publiques, France

Bruno Rain
Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines

Jean-Paul Richard
Directeur Marketing

Armin Ries⁽²⁾
Directeur chargé de mission auprès de la Direction Générale

Jean Rodesch
Directeur des Affaires Institutionnelles

Jean-Pierre Savina
Directeur Industriel

Francisco de la Vega
Directeur de la Communication

Structures de la Direction à partir du 1^{er} juillet 2008

Direction Générale

Pour accompagner la nouvelle gouvernance du Groupe qui sera proposée au Conseil d'Administration du 5 novembre 2008, l'organisation de la Direction Générale du Groupe est modifiée de la façon suivante :

- **Président-Directeur Général**, Patrick Ricard ;
- **Directeur Général Délégué**, Pierre Pringuet, mandataire social ;

- quatre **Directeurs Généraux Adjoins**, respectivement :

- **Emmanuel Babeau**, Directeur Général Adjoint, en charge des Finances,
- **Thierry Billot**, Directeur Général Adjoint, en charge des Marques,
- **Michel Bord**, Directeur Général Adjoint, en charge du Réseau de Distribution,
- **Bruno Rain**, Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources Humaines.

Sont directement rattachées à la Direction Générale :

- la Direction Juridique ;
- la Direction de la Communication.

Rattachement des filiales

Sont rattachées au **DGA Marques** les filiales suivantes :

- Chivas Brothers ;
- Havana Club International⁽³⁾ ;
- Irish Distillers ;
- Malibu Kahlúa International ;
- Martell Mumm Perrier-Jouët ;
- Pernod Ricard Pacific ;
- The ABSOLUT Company.

Sont rattachées au **DGA Réseau de Distribution** les filiales suivantes :

- Pernod Ricard Americas ;
- Pernod Ricard Asia ;
- Pernod Ricard Europe ;
- Pernod ;
- Ricard.

Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe. Il réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique.

Le Bureau Exécutif prépare et examine toute décision concernant la marche du Groupe, ou les soumet au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

Rôle et composition du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est l'instance de Direction du Groupe réunissant la Direction Générale, le Directeur Juridique et les dirigeants des principales filiales.

(1) Remplacé au 1^{er} juillet 2008 par Jérôme Cottin-Bizonne.

(2) Depuis le 1^{er} novembre 2007.

(3) Maintien d'un lien direct avec le Directeur Général (Junta de accionistas).

Le Comité Exécutif assure la coordination entre la Holding et ses filiales, ainsi qu'entre les filiales elles-mêmes (Propriétaires de Marques et Filiales de Distribution). Sous l'autorité de la Direction Générale, le Comité Exécutif assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques.

A ce titre, le Comité Exécutif :

- examine l'activité du Groupe et les variations par rapport au plan de marche ;
- se prononce sur la fixation des objectifs (compte de résultat, dette et objectifs qualitatifs) ;
- réalise périodiquement des revues de la stratégie des marques ;
- analyse la performance du réseau des Filiales de Distribution du Groupe et propose les ajustements d'organisation nécessaires ;
- entérine et assure le suivi des principales politiques du Groupe (ressources humaines, bonnes pratiques marketing & commerciales, politique QSE, responsabilité sociale, etc.).

Il se réunit entre 6 et 8 fois par an.

Le Comité Exécutif est composé de :

- *Membres de la Direction Générale*
 - Président-Directeur Général, Patrick Ricard,
 - Directeur Général Délégué, Pierre Pringuet,
 - DGA en charge des Finances, Emmanuel Babeau,

- DGA en charge des Ressources Humaines, Bruno Rain,
- DGA en charge des Marques, Thierry Billot,
- DGA en charge du Réseau de Distribution, Michel Bord,
- Directeur Juridique, Ian FitzSimons ;

- *Filiales Propriétaires de Marques*

- Chivas Brothers, Christian Porta, Président-Directeur Général,
- Martell Mumm Perrier-Jouët, Lionel Breton, Président-Directeur Général,
- Pernod Ricard Pacific, Jean-Christophe Coutures, Président-Directeur Général,
- Irish Distillers, Alexandre Ricard, Président-Directeur Général,
- The ABSOLUT Company, Ketil Eriksen, Président-Directeur Général ;

- *Filiales Réseau de Distribution*

- Pernod Ricard Americas, Alain Barbet, Président-Directeur Général,
- Pernod Ricard Asia, Philippe Dréano, Président-Directeur Général,
- Pernod Ricard Europe, Laurent Lacassagne, Président-Directeur Général,
- société Pernod, Pierre Coppéré, Président-Directeur Général,
- société Ricard, Philippe Savinel, Président-Directeur Général.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société (article 14-2 de l'annexe 1 du Règlement général de l'AMF).

Rémunération et avantages

Politique de rémunération des Administrateurs

Au titre de l'exercice 2007/2008, le montant global des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration a été de 660 100 euros, à rapprocher d'une allocation décidée par l'Assemblée Générale du 7 novembre 2007 de 670 000 euros. La rémunération

de l'Administrateur tient compte de sa participation effective aux travaux de Conseil et de sa qualité ou non de membre d'un ou de plusieurs Comités. Il est établi une hiérarchie selon les Comités. Par ailleurs, il a été instauré dans la rémunération de l'Administrateur une partie fixe et une partie variable par réunion afin de prendre en compte l'absentéisme. Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2005 a complété ces règles en accordant aux Administrateurs non résidents une prime d'éloignement qui ne porte que sur la partie variable de la rémunération. De plus, lors de sa réunion du

17 septembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé de verser une allocation supplémentaire au Président du Comité d'Audit. Les Dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jeton de présence.

Politique de rémunération des Dirigeants et distribution de *stock-options* et d'actions gratuites

Rémunération

Comme dans le passé, les membres du Comité des Rémunérations ont mené une étude de comparaison des éléments de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux de Pernod Ricard pour établir leur recommandation soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Ils ont étudié en particulier l'évolution du salaire de base, la rémunération variable et les critères attachés, les droits à *stock-options* ainsi que les éléments de retraite.

Les révisions de ces différents éléments ont été établies après étude et analyse des performances du Groupe et par comparaison avec les pratiques de marché pour des niveaux de postes comparables en terme de responsabilités.

Les règles de détermination de la part variable de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux du Groupe sont inchangées depuis plusieurs années, seuls les critères d'attribution ont varié au cours des exercices pour permettre une parfaite adéquation avec les problématiques particulières liées à chaque exercice et aux nouveaux enjeux du Groupe.

Cette part variable individuelle peut atteindre 110 % du salaire de base annuel si les objectifs sont atteints et 180 % au maximum, si les objectifs fixés sont très fortement dépassés.

Stock-options et actions gratuites

Les règles d'attribution de *stock-options* aux Dirigeants mandataires sociaux sont établies par rapport, d'une part, à la performance du Groupe sur l'exercice au titre duquel ces éléments de récompense sont attribués, mais également, d'autre part, par rapport aux pratiques de marché.

Au cours de la période 2007/2008, le Conseil d'Administration a validé, sur proposition du Comité des Rémunérations, les principes suivants applicables aux Dirigeants mandataires sociaux dans la continuité des propositions adoptées en juin 2007 :

- le montant en valeur économique de la dotation attribuée aux deux dirigeants représente environ 5 % de la valeur économique globale du plan de juin 2008 ;
- aucune action gratuite n'a été attribuée aux Dirigeants mandataires sociaux ;
- les dotations individuelles sont composées pour partie d'options d'achat d'actions sans condition, et pour partie d'options conditionnées. La condition porte sur la performance du titre Pernod Ricard comparée à l'évolution de l'indice CAC 40 et évaluée à l'issue de la période de blocage obligatoire de 4 ans.

Obligation de conservation des titres

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé que les Dirigeants mandataires sociaux doivent conserver, jusqu'au terme de leur mandat, 25 % des titres issus des levées d'option sans condition attribuées au titre du Plan Mixte du 18 juin 2008.

Autres avantages

Voiture de fonction, chauffeur

Monsieur Patrick Ricard bénéficie d'une voiture de fonction ainsi que des services d'un chauffeur.

Monsieur Pierre Pringuet bénéficie d'une voiture de fonction.

Retraite des Dirigeants

Les Dirigeants mandataires sociaux français bénéficient, au même titre que les cadres supérieurs français du Groupe et en contrepartie exclusive des services rendus dans l'exercice de leur fonction, du régime de retraite collectif à prestations définies de type additif et aléatoire du Groupe. Une ancienneté minimale de 10 ans dans le Groupe est requise pour bénéficier de ce régime. Les rentes versées sont également proportionnelles à l'ancienneté Groupe, dans un plafond maximum de 20 années. La présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite est obligatoire pour bénéficier de ce régime.

Il s'agit d'un régime aléatoire non individualisé concernant tous les collaborateurs français du Groupe correspondant à la définition des bénéficiaires et donc, par assimilation de leur statut avec celui des cadres supérieurs français pour ce qui est des avantages sociaux, aux Dirigeants mandataires sociaux.

Au-delà des régimes de retraite obligatoires français, le montant total des sommes provisionnées ou constatées au 30 juin 2008 dans les comptes de Pernod Ricard au titre de la retraite des deux Dirigeants mandataires sociaux est estimé globalement à environ 16 millions d'euros.

Le taux de remplacement (montant des rentes de retraite/salaire fixe et variable de fin de carrière) tous régimes confondus est estimé à 30 % pour chaque Dirigeant mandataire social. En particulier, le bénéfice du régime de retraite collectif à prestations définies de type additif et aléatoire décrit ci-dessus représente pour chacun, en raison de leur ancienneté, environ 20 % de la part de leur rémunération supérieure à 8 plafonds de sécurité sociale.

Autres types d'avantages

La lettre d'engagement dont bénéficie Monsieur Pierre Pringuet en cas de rupture de collaboration avec Pernod Ricard et correspondant au versement d'une indemnité évaluée à raison de 1 mois de rémunération par année d'ancienneté est en cours de mise en conformité avec les dispositions de la loi TEPA d'août 2007. Cette mise en conformité sera validée par un Conseil d'Administration dans les délais et conformément aux modalités légales instaurées par cette loi.

Par ailleurs, les mandataires sociaux bénéficient du bonus spécial en cas de départ à la retraite. Les modalités de ce nouveau bonus institué à compter du 23 janvier 2008, sont précisées au paragraphe correspondant et ont donné lieu à publicité sur le site Internet de Pernod Ricard.

Enfin, il est rappelé que les Dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent au sein des diverses filiales du Groupe.

Montant des rémunérations des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif Groupe

Rémunérations versées au titre de l'exercice 2007/2008

| En euros | Rémunération brute fixe versée | Rémunération brute variable due au titre de l'exercice | % variable vs fixe | Jetons de présence dus au titre de la période | Avantages en nature perçus sur la période | Rémunération totale perçue au titre de la période | Rappel rémunération totale pro forma perçue au titre de l'exercice précédent |
|--|--------------------------------|--|--------------------|---|---|---|--|
| Président-Directeur Général | | | | | | | |
| M. Patrick Ricard | 1 100 000 | 1 313 956 | 119,45 % | - | 3 500 | 2 417 456 | 2 473 553 |
| Directeur Général Délégué, Administrateur | | | | | | | |
| M. Pierre Pringuet | 820 000 | 979 495 | 119,45 % | - | 3 500 | 1 802 995 | 1 677 517 |
| Administrateurs | | | | | | | |
| Mme Nicole Bouton | | | | 28 675 | | 28 675 | 0 |
| M. Richard Burrows | 25 000 | | | 42 015 | | 67 015 | 92 000 |
| M. Jean-Dominique Comolli | | | | 69 575 | | 69 575 | 54 000 |
| Lord Douro | | | | 76 575 | | 76 575 | 63 000 |
| M. François Gérard | | | | 71 525 | | 71 525 | 64 000 |
| M. Rafaël Gonzalez-Gallarza | | | | 49 025 | | 49 025 | 36 000 |
| Mme Françoise Hémar | | | | 40 025 | | 40 025 | 33 000 |
| M. Didier Pineau-Valencienne | | | | 62 525 | | 62 525 | 59 000 |
| Mme Danièle Ricard | | | | 55 800 | | 55 800 | 42 500 |
| M. Gérard Théry | | | | 62 525 | | 62 525 | 59 000 |
| M. William H. Webb | | | | 63 800 | | 63 800 | 60 500 |
| Société Paul Ricard | | | | 38 025 | | 38 025 | 35 000 |

Le montant des rémunérations fixes allouées à l'ensemble des membres du Comité Exécutif Groupe sur l'exercice 2007/2008 s'élève à environ 7,4 millions d'euros, auquel s'ajoute un montant de rémunération variable de 6,3 millions d'euros.

Le montant annuel de la charge relative aux engagements de retraite des membres du Comité Exécutif Groupe s'élève dans les comptes au 30 juin 2008 à 4 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre du plan d'attribution mixte de juin 2008, la dotation globale pour le Comité Exécutif Groupe est de 287 334 *stock-options*, dont une partie est conditionnée, et de 13 738 actions gratuites.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2007/2008

| | Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées | Prix (€) | Dates d'échéance | Plan n° |
|---|---|----------------------|------------------|---------|
| Options consenties durant l'année à chaque mandataire social | | | | |
| M. Patrick Ricard | 77 908 ⁽¹⁾ | 71,50 | 18.06.2016 | 15 |
| M. Pierre Pringuet | 52 800 ⁽¹⁾ | 71,50 | 18.06.2016 | 15 |
| Options levées durant l'année par chaque mandataire social | | | | |
| M. Patrick Ricard | 22 000 | 19,97 | 27.01.2010 | 3 |
| M. Pierre Pringuet | 17 270 | 51,33 ⁽²⁾ | 18.12.2011 | 7 |
| M. Richard Burrows ⁽³⁾ | 15 614 | 61,43 ⁽³⁾ | 17.12.2012 | 9 |
| | 20 000 | 30,72 | 17.12.2012 | 9 |
| | 30 414 | 36,56 | 18.12.2013 | 10 |

(1) La moitié de la dotation est exerçable sous condition de performance.

(2) Exercices d'options réalisés antérieurement à la division du nominal de l'action à l'effet du 15.01.2008.

(3) Mandataire social non salarié de la Société.

Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice

| | Nombres d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées | Prix (€) | Plan n° |
|--|---|----------|----------------------|
| Options consenties durant l'exercice par l'émetteur, aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé | 123 020 | 71,50 | 15 |
| Options détenues sur l'émetteur levées durant l'exercice par les dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé | 166 735 | 33,57 | 1/2/3/5/ 6/7/9/10 |

Pernod Ricard n'a pas émis d'autres instruments optionnels donnant accès aux titres et réservés aux mandataires sociaux ou aux dix premiers salariés de l'émetteur.

Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions – situation au 30 juin 2008

| | Plan n° 1 | Plan n° 2 | Plan n° 3 | Plan n° 4 | Plan n° 5 | Plan n° 6 | Plan n° 7 | Plan n° 8 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Date d'autorisation par l'Assemblée | 12.05.1993 | 05.05.1998 | 05.05.1998 | 05.05.1998 | 05.05.1998 | 03.05.2001 | 03.05.2001 | 03.05.2001 |
| Date du Conseil d'Administration | 19.12.1997 | 28.01.1999 | 27.01.2000 | 27.09.2000 | 19.12.2000 | 19.09.2001 | 18.12.2001 | 11.02.2002 |
| Nature des options | Achat | Achat | Achat | Achat | Achat | Achat | Souscription | Souscription |
| Nombre de bénéficiaires | 160 | 182 | 180 | 2 | 204 | 10 | 367 | 84 |
| Nombre total des options pouvant être souscrites | 365 307 | 699 426 | 800 650 | 180 000 | 899 888 | 116 032 | 1 997 286 | 333 610 |
| dont par les mandataires sociaux de Pernod Ricard SA | 79 269 | 62 590 | 77 460 | 180 000 | 90 336 | 0 | 250 434 | 0 |
| dont par les 10 premiers attributaires salariés du Groupe | 57 698 | 137 424 | 135 592 | 0 | 149 420 | 116 032 | 263 336 | 65 564 |
| Départ des options | 19.12.1997 | 28.01.1999 | 27.01.2000 | 27.09.2000 | 19.12.2000 | 19.09.2001 | 18.12.2001 | 11.02.2002 |
| Levées possibles à compter du | 22.12.2002 | 29.01.2002 | 28.01.2003 | 28.09.2003 | 20.12.2003 | 20.09.2005 | 19.12.2005 | 12.02.2006 |
| Cessions possibles à compter du | 22.12.2002 | 29.01.2004 | 28.01.2005 | 28.09.2005 | 20.12.2005 | 20.09.2005 | 19.12.2005 | 12.02.2006 |
| Date d'expiration | 19.12.2007 | 28.01.2009 | 27.01.2010 | 27.09.2010 | 19.12.2010 | 19.09.2011 | 18.12.2011 | 11.02.2012 |
| Prix de souscription ou d'achat (en euros) | 30,59 | 18,90 | 19,97 | 18,17 | 19,44 | 26,24 | 25,67 | 27,17 |
| Options souscrites au cours de l'exercice | 18 786 | 31 887 | 61 692 | 0 | 91 636 | 16 414 | 202 672 | 4 788 |
| Options annulées pendant l'exercice | 0 | (2 496) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options non exercées au 30 juin 2008 | 0 | 46 277 | 154 286 | 0 | 193 794 | 63 164 | 631 734 | 57 336 |

| | Plan n° 9 | Plan n° 10 | Plan n° 11 | Plan n° 12 | Plan n° 13 | Plan n° 14 | Plan n° 15 |
|---|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Date d'autorisation par l'Assemblée | 03.05.2001 | 03.05.2001 | 17.05.2001 | 17.05.2004 | 17.05.2004 | 07.11.2006 | 07.11.2006 |
| Date du Conseil d'Administration | 17.12.2002 | 18.12.2003 | 02.11.2004 | 25.07.2005 | 14.06.2006 | 21.06.2007 | 18.06.2008 |
| Nature des options | Souscription | Achat | Achat | Achat | Achat | Achat | Achat |
| Nombre de bénéficiaires | 398 | 418 | 459 | 485 | 555 | 515 | 598 |
| Nombre total des options pouvant être souscrites | 2 071 684 | 1 515 594 | 1 816 186 | 907 942 | 2 109 032 | 911 712 | 1 187 650 |
| dont par les mandataires sociaux de Pernod Ricard SA | 166 488 | 98 842 | 137 094 | 107 284 | 189 822 | 115 736 | 130 708 |
| dont par les 10 premiers attributaires salariés du Groupe | 228 178 | 126 968 | 155 062 | 106 148 | 145 722 | 108 920 | 123 020 |
| Départ des options | 17.12.2002 | 18.12.2003 | 17.11.2004 | 11.08.2005 | 14.06.2006 | 21.06.2007 | 18.06.2008 |
| Levées possibles à compter du | 18.12.2006 | 19.12.2007 | 18.11.2008 | 12.08.2009 | 15.06.2010 | 22.06.2011 | 19.06.2012 |
| Cessions possibles à compter du | 18.12.2006 | 19.12.2007 | 18.11.2008 | 12.08.2009 | 15.06.2010 | 22.06.2011 | 19.06.2012 |
| Date d'expiration | 17.12.2012 | 18.12.2013 | 17.11.2014 | 11.08.2015 | 14.06.2016 | 21.06.2015 | 18.06.2016 |
| Prix de souscription ou d'achat en euros | 30,72 | 36,56 | 45,72 | 56,83 | 63,12 | 80,75 | 71,50 |
| Options souscrites au cours de l'exercice | 251 756 | 396 496 | 1 384 | 0 | 870 | 0 | S.O. |
| Options annulées pendant l'exercice | 0 | 3 718 | 9 870 | 6 250 | 37 806 | 4 930 | S.O. |
| Options non exercées au 30 juin 2008 | 970 580 | 1 083 126 | 1 780 966 | 892 646 | 2 070 356 | 906 782 | 1 187 650 |

Les données du plan n° 2 au plan n° 14 ont été retraitées afin de tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action à effet du 15 janvier 2008.

Conformément aux autorisations qui lui avaient été données par les Assemblées Générales Extraordinaires des 7 novembre 2006 (9^e résolution) et 7 novembre 2007 (18^e résolution), le Conseil d'Administration de Pernod Ricard, a validé le 18 juin 2008, un Plan d'attribution Mixte composé :

- d'options d'achat d'actions sans condition ;
- d'options d'achat d'actions conditionnées attribuées aux Dirigeants mandataires sociaux et à certains des membres du Comité Exécutif Groupe ;
- d'actions gratuites conditionnées.

Ce plan a pris effet le 18 juin 2008 et a porté sur 1 187 650 actions consenties en options d'achat avec et sans condition au profit de 598 bénéficiaires, au prix de 71,50 euros chacune. Conformément à la règle de détermination du prix d'attribution, celui-ci est supérieur à la moyenne des cours de l'action Pernod Ricard pendant les 20 séances de Bourse qui ont précédé le lancement du plan. Aucun rabais n'a été appliqué à ce prix. Les levées et cessions sont possibles à compter du 19 juin 2012. Ce plan a également porté sur l'attribution de 380 898 actions gratuites attribuées à 804 bénéficiaires. Ces actions gratuites sont soumises à une condition de performance et une condition de présence. Ces actions attribuées gratuitement ne sont disponibles qu'au bout de quatre années. Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, cette période de quatre années se compose d'une période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation de deux années supplémentaires. Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est portée à 4 ans sans période de conservation supplémentaire.

Aucune attribution de SARs (*Stock Appreciation Rights*) n'a eu lieu cette année.

Schémas d'intéressement et de participation

Les employés de toutes les sociétés françaises du Groupe bénéficient de contrats d'intéressement et de participation en fonction des résultats propres de chaque entité. Dans le respect de l'organisation décentralisée du Groupe, les modalités de chacun de ces contrats sont négociées au niveau de chaque structure.

De même, à l'étranger, le Groupe encourage l'ensemble des filiales à mettre en place des accords locaux permettant aux salariés de participer au résultat de leur structure.

Provisions pour retraites

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins de versement de retraites est détaillé dans la note 15 – *Provisions* des annexes aux comptes consolidés.

Procédure de contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers : 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02) sur le dispositif de contrôle interne.

Définition du contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes aux entreprises du Groupe ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation des entreprises du Groupe.

L'un des objectifs des systèmes de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe et notamment les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement de contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Les principaux organes de contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Au niveau Groupe

Le **Comité Exécutif Groupe** est un organe qui regroupe la Direction Générale du Groupe, les Directeurs Généraux Adjointes (en charge des Finances et des Ressources Humaines), les Présidents Directeurs Généraux des filiales principales et le Directeur Marketing de la Holding. A compter du 1^{er} juillet 2008, le Comité Exécutif Groupe a vu sa composition modifiée. Celle-ci est décrite dans le paragraphe correspondant du présent rapport. Outre la revue des performances commerciales et financières du Groupe, il débat de toutes les questions générales concernant la vie du Groupe et de ses filiales. Il s'est réuni à 7 reprises durant l'exercice 2007/2008.

Les **Comités Exécutifs Régionaux**, mis en place à compter de janvier 2006, sont l'équivalent du Comité Exécutif Groupe au niveau de chaque Région. La Direction Générale du Groupe participe à

l'ensemble des réunions. Au cours de l'exercice 2007/2008, 6 Comités Exécutifs Régionaux ont été tenus.

L'**Audit interne** du Groupe est rattaché à la Direction Financière de la Holding et rapporte à la Direction Générale et au Comité d'Audit. Il est composé d'équipes présentes au niveau de la Holding et des Régions. Le plan d'Audit est déterminé en fonction d'une analyse des risques et est validé par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il détaille la liste des missions d'audit prévues ainsi que les principaux thèmes qui seront étudiés.

Les travaux réalisés sont ensuite communiqués pour examen et analyse au Comité d'Audit, à la Direction Générale et aux Commissaires aux Comptes.

L'**Audit externe** : le choix du collège des Commissaires aux Comptes proposé par l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Le Groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture mondiale et globale des risques du Groupe.

Au niveau des filiales

Le **Comité de Direction** désigné par la Holding ou une Région comprend le Président-Directeur Général et les Directeurs des principales fonctions de la filiale.

Le **Directeur Financier** est chargé, par le Président-Directeur Général, de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et notamment les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Identification et gestion des risques

L'exercice 2007/2008 a été consacré à :

- la poursuite de l'analyse de la maîtrise des risques opérationnels et financiers, au cours des missions d'audit ainsi que lors de l'élaboration du plan d'Audit 2008/2009 ;
- la mise en œuvre du questionnaire d'auto-évaluation relatif au contrôle interne et à la gestion des risques. Ce questionnaire a notamment été modifié afin d'être en conformité avec le Cadre de référence du contrôle interne et son Guide d'application émis par l'AMF en janvier 2007 (cf. section suivante) ;
- la réalisation de missions d'audit : environ 25 missions ont été réalisées au cours de l'exercice 2007/2008. Elles ont notamment eu pour objectif de s'assurer de la bonne application des principes de contrôle interne du Groupe au sein des filiales, mais ont aussi permis d'évaluer l'efficacité de la gestion des stocks à vieillissement ainsi que des projets de transformation, et tout particulièrement les projets informatiques.

Les axes d'amélioration identifiés ont fait l'objet de plans d'action précis, validés par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Leur mise en œuvre est régulièrement suivie et évaluée par les équipes d'audit.

L'ensemble des travaux effectués a permis de renforcer la qualité du contrôle interne et la maîtrise des risques au sein du Groupe.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Éléments clés des procédures de contrôle interne

Les éléments clés se déclinent de la manière suivante :

La **Charte Pernod Ricard** précise, notamment dans son code d'éthique, les droits et obligations de chaque employé par rapport aux valeurs mises en avant par le Groupe. Celles-ci comprennent, entre autres, le respect des lois et l'intégrité. Cette charte est remise à chaque employé lors de l'embauche et est en permanence disponible en plusieurs langues sur le site intranet du Groupe.

Une procédure formelle de **délégation de pouvoir**, émise par le Conseil d'Administration, précise les pouvoirs des Président-Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeur Général Adjoint en charge des Finances et Directeur Juridique de la Holding.

La **Charte d'Audit interne** est destinée à l'ensemble des collaborateurs exerçant une fonction de management et de contrôle. Elle s'attache à définir le référentiel, les missions, les responsabilités, l'organisation et le mode de fonctionnement de l'Audit interne du Groupe, afin de sensibiliser chaque collaborateur au respect et à l'amélioration du processus de contrôle interne.

Les **Principes de contrôle interne**, énoncés pour chacun des 14 principaux cycles de contrôle interne identifiés, permettent aux filiales de mettre l'accent sur les procédures de contrôle interne liées aux principaux risques du Groupe.

Le **Questionnaire d'auto-évaluation**, actualisé en 2007/2008 afin d'être en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF sur le contrôle interne et son guide d'application, s'appuie sur les principes de contrôle interne du Groupe. Il englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles, le support informatique, ainsi qu'une analyse des risques.

Administré auprès des principales filiales du Groupe, il permet aux filiales d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne. Les réponses aux questionnaires sont documentées et revues en détail par la Holding et les Régions. L'ensemble de ces travaux fait l'objet :

- d'une synthèse par filiale et d'une synthèse Groupe, toutes deux communiquées au Comité d'Audit et à la Direction Générale ;
- d'une lettre d'affirmation par filiale, adressée au Président-Directeur Général de leur maison-mère puis d'une lettre d'affirmation des différentes maisons-mères adressée au Président-Directeur Général de Pernod Ricard. Cette lettre engage les responsables des filiales sur l'adéquation des procédures de contrôle par rapport aux risques identifiés.

La **Charte Qualité et Environnement** précise les règles à respecter dans ces domaines. La Direction Industrielle de la Holding est

responsable de leur respect. Un rapport annuel est présenté par cette Direction au Comité Exécutif Groupe.

Le **contrôle budgétaire** s'articule autour de trois axes que sont le budget annuel (révisé en cours d'année), le suivi des réalisations dans le cadre des « reportings » mensuels et le plan stratégique (trois ans). Il repose sur des équipes de contrôle de gestion rattachées à la Direction Financière tant au niveau de la Holding que dans les Régions. Il se décline de la manière suivante :

- le budget fait l'objet d'instructions précises (principes, calendrier) émises par la Holding et communiquées à l'ensemble des filiales. Le budget final est approuvé par la Direction Générale de la Holding ;
- le « reporting » est préparé sur la base de données saisies directement en filiale selon un calendrier précis communiqué en début d'année et conformément au manuel de reporting ainsi qu'aux principes comptables émis par la Holding ;
- l'analyse mensuelle des performances dans le cadre des « reportings » est présentée par la Direction Financière au Comité de Direction, à la Direction Générale, au Comité Exécutif Groupe et lors des réunions du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit ;
- un plan stratégique sur trois ans pour les principales marques du Groupe est établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget ;
- un outil unique de gestion et de consolidation permet la saisie en direct par chaque filiale de l'ensemble de ses données comptables et financières.

La **gestion centralisée de la trésorerie** est pilotée par le Département Trésorerie rattaché à la Direction Financière de la Holding.

Contrôle juridique et opérationnel de la Holding sur ses filiales

Les filiales sont, pour la plupart, détenues directement ou indirectement à 100 %.

La Holding est représentée directement ou indirectement (par filiale interposée) aux Conseils d'Administration des filiales.

La Charte d'Organisation et les Principes de contrôle interne du Groupe précisent le cadre d'autonomie des filiales en particulier par rapport à des décisions stratégiques.

Le rôle assigné à la Holding décrit dans la section « Un *business model* décentralisé » du présent rapport constitue un élément important de contrôle des filiales.

Information financière et comptable

Préparation des comptes consolidés du Groupe

Le Groupe, en plus de l'information de gestion précisée ci-avant, élabore les comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par le service consolidation rattaché à la Direction Financière de la Holding de la manière suivante :

- diffusion des principes comptables et financiers du Groupe sous la forme d'un manuel de procédures ;
- préparation et transmission par le service consolidation des instructions précises aux filiales avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé ;
- consolidation par palier ;
- réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées sous forme de liasses saisies par chaque filiale ;
- utilisation d'un outil progiciel unique déployé dans les filiales du Groupe. La maintenance de ce dernier et la formation des utilisateurs sont réalisées par les services financiers de la Holding avec l'assistance ponctuelle de consultants externes.

Par ailleurs, les filiales consolidées rédigent une lettre d'affirmation adressée aux Commissaires aux Comptes, et également envoyée à la Holding. Cette lettre engage les Directions des filiales consolidées sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information financière transmise à la Holding dans le cadre de la consolidation.

Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Pernod Ricard SA établit des comptes sociaux dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Elle prépare une liasse de consolidation en application des instructions reçues de la Direction Financière.

Paris, le 18 septembre 2008

Patrick Ricard

Président-Directeur Général

Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Pernod Ricard pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Pernod Ricard et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration, un rapport portant notamment sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

Mazars & Guérard

Loïc Wallaert

3

RAPPORT DE GESTION

| | |
|--|-----------|
| Analyse de l'activité et du résultat | 48 |
| Présentation des résultats | 48 |
| Chiffre d'affaires et volumes | 50 |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 51 |
| Résultat opérationnel courant | 51 |
| Résultat financier | 51 |
| Autres produits et charges opérationnels | 52 |
| Résultat net part du Groupe | 52 |
| | |
| Acquisition du Groupe Vin&Sprit | 52 |
| Informations financières pro forma | 52 |
| | |
| Trésorerie et capitaux | 54 |
| | |
| Perspectives | 54 |
| | |
| Ressources humaines | 55 |
| Nombre de salariés | 55 |
| Participations et <i>stock-options</i> | 57 |

Facteurs de risque 59

| | |
|--|----|
| Risques inhérents à l'activité | 59 |
| Présentation des risques juridiques | 59 |
| Présentation des risques industriels et environnementaux | 61 |
| Risque de liquidité | 63 |
| Risques de marché (taux et change) | 63 |
| Assurance et couverture des risques | 63 |
| Risques et litiges : méthode de provisionnement | 64 |

Contrats importants 64

| | |
|---|----|
| Contrat de Crédit 2008 | 64 |
| Stolichnaya | 65 |
| Jinro | 65 |
| Suntory | 66 |
| Obligations à taux fixe 2013/Obligations à taux variable 2011 | 66 |
| Ventes à réméré | 66 |
| Acquisition de Vin&Sprit (« V&S ») | 67 |
| Accords Future Brands | 67 |
| Accord Maxxium | 67 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Analyse de l'activité et du résultat

Présentation des résultats

L'année 2007/2008 aura été pour Pernod Ricard une année remarquable, avec le maintien d'une forte croissance dans les pays émergents et la poursuite d'une progression plus modérée sur les marchés occidentaux dans un contexte économique global moins porteur.

Chaque région a montré une croissance remarquable de son activité et de sa rentabilité opérationnelle, grâce notamment au renforcement des investissements publi-promotionnels et à la poursuite du recentrage sur les 15 marques stratégiques.

Les résultats comparatifs sont présentés ci-dessous :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 6 443 | 6 589 |
| Marge brute après coûts logistiques | 3 587 | 3 766 |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 2 486 | 2 588 |
| Résultat opérationnel courant | 1 447 | 1 522 |
| Taux de marge opérationnelle | + 22,5 % | + 23,1 % |
| Résultat net courant part du Groupe ⁽¹⁾ | 833 | 897 |
| Résultat net part du Groupe | 831 | 840 |
| Résultat net courant part du Groupe par action dilué ⁽²⁾ (en euros) | 3,87 | 4,13 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION DILUÉ⁽²⁾ (EN EUROS) | 3,87 | 3,87 |

(1) Résultat opérationnel courant après prise en compte des autres produits et charges opérationnels courants, des frais financiers courants, de l'impôt sur les sociétés courant, du résultat des sociétés mises en équivalence, ainsi que du résultat des activités destinées à la vente.

(2) Après prise en compte de la distribution, le 16 janvier 2007, d'une action gratuite pour cinq actions anciennes détenues et de la division du nominal de l'action par deux, le 15 janvier 2008.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel ressort à 6 589 millions d'euros au 30 juin 2008, soit +2,3 % en base historique et +8,7 % en croissance interne. Cette progression reflète le dynamisme de l'activité, notamment sur les marques du Top 15 et résulte d'une accélération dans les pays émergents et sur les spiritueux Premium.

La contribution après frais publi-promotionnels s'élève à 2 588 millions d'euros au 30 juin 2008, en progression de 4,1 %, soit une croissance interne de +10,4 %.

Au-delà de ces performances commerciales et financières, l'exercice 2007/2008 aura avant tout été celui de la réussite de l'acquisition du groupe Vin&Sprit, propriétaire de la marque de vodka Premium ABSOLUT, leader mondial sur son segment, avec près de 11,3 millions de caisses de 9 litres vendues sur les 12 derniers mois glissants au 30 juin 2008. Cette acquisition offre à Pernod Ricard des perspectives de croissance renforcées sur l'ensemble de ses marchés et doit permettre une accélération de la hausse de sa marge opérationnelle et la poursuite d'une progression soutenue de son résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant augmente de 5,2 % soit une remarquable croissance interne de 13,4 % qui provient du dynamisme de l'activité et de l'amélioration de la marge opérationnelle, liée à la Premiumisation et à la hausse des tarifs, mises en œuvre dans le cadre de la poursuite de la stratégie « valeur ».

RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE ET PAR ACTION APRÈS DILUTION

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|-------------|-------------|
| Résultat opérationnel courant | 1 447 | 1 522 |
| Résultat financier courant | (341) | (333) |
| Impôt sur les bénéfices courant | (249) | (263) |
| Intérêts des minoritaires et quote-part du résultat net des entreprises associées | (25) | (29) |
| Résultat net courant part du Groupe | 833 | 897 |
| Nombre d'actions en circulation diluée ⁽¹⁾ | 107 491 385 | - |
| Nombre d'actions en circulation diluée ⁽²⁾ | 214 982 770 | 217 234 132 |
| En euros | | |
| Résultat net courant par action diluée ⁽¹⁾ | 7,75 | - |
| Résultat net courant par action diluée ⁽²⁾ | 3,87 | 4,13 |

(1) Avant prise en compte de la division du nominal des actions par deux le 15 janvier 2008.

(2) Après prise en compte de la division du nominal des actions par deux le 15 janvier 2008.

Le résultat net courant part du Groupe s'élève à 897 millions d'euros au 30 juin 2008, en progression de 7,7 %. Le résultat net courant par action après dilution s'établit à 4,13 euros, soit une progression de 6,6 % par rapport au 30 juin 2007, après retraitement de la division du nominal de l'action par deux réalisée le 15 janvier 2008.

Des ventes à réméré portant sur quatre plans d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés ont été effectuées en mars 2008 et ont un effet dilutif sur le calcul du résultat par action. L'impact de ces transactions est détaillé dans la note 21 – *Capitaux propres* de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité par zone géographique est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

FRANCE

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Croissance interne | |
|--|------------|------------|--------------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 682 | 711 | 31 | + 4,6 % |
| Marge brute après coûts logistiques | 467 | 496 | 28 | + 6,0 % |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 306 | 325 | 19 | + 6,2 % |
| Résultat opérationnel courant | 134 | 149 | 15 | + 11,0 % |

EUROPE

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Croissance interne | |
|--|------------|------------|--------------------|---------|
| Chiffre d'affaires | 2 091 | 2 171 | 140 | + 6,8 % |
| Marge brute après coûts logistiques | 1 202 | 1 269 | 89 | + 7,4 % |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 890 | 929 | 55 | + 6,2 % |
| Résultat opérationnel courant | 506 | 530 | 35 | + 7,0 % |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

AMÉRIQUES

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Croissance interne | |
|--|------------|------------|--------------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 1 786 | 1 700 | 139 | + 8,2 % |
| Marge brute après coûts logistiques | 971 | 961 | 111 | + 11,5 % |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 689 | 678 | 82 | + 12,0 % |
| Résultat opérationnel courant | 418 | 421 | 74 | + 17,8 % |

ASIE ET RESTE DU MONDE

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Croissance interne | |
|--|------------|------------|--------------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 1 884 | 2 007 | 237 | + 12,6 % |
| Marge brute après coûts logistiques | 946 | 1 040 | 166 | + 17,6 % |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 601 | 657 | 103 | + 17,1 % |
| Résultat opérationnel courant | 389 | 422 | 69 | + 17,7 % |

TOTAL

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Croissance interne | |
|--|------------|------------|--------------------|----------|
| Chiffre d'affaires | 6 443 | 6 589 | 547 | + 8,7 % |
| Marge brute après coûts logistiques | 3 587 | 3 766 | 394 | + 11,0 % |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 2 486 | 2 588 | 258 | + 10,4 % |
| Résultat opérationnel courant | 1 447 | 1 522 | 192 | + 13,4 % |

Chiffre d'affaires et volumes

La progression des ventes de Pernod Ricard sur l'exercice 2007/2008, s'est élevée à 2,3 %, soit une croissance interne de 8,7 %, un effet devises négatif de (4,6) % et un impact des variations de périmètre de (1,6) %. Cette remarquable croissance s'est appuyée sur :

- le maintien d'une forte croissance de la consommation de spiritueux dans les pays émergents et la poursuite d'une croissance modérée sur l'ensemble des marchés occidentaux ;
- la concentration des efforts de Pernod Ricard sur ses 15 marques stratégiques, qui totalisent plus de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe mais également plus de 70 % de ses investissements marketing totaux ;
- la qualité et la richesse du portefeuille, qui permettent au réseau Pernod Ricard d'adapter sa gamme sur tous ses marchés, en présentant sur chacun d'eux, des marques leader mondiales, sur chacune des catégories les plus dynamiques ;

- le positionnement sur les segments Premium du portefeuille de marques Pernod Ricard (Whiskies, Cognac, Champagne) qui bénéficient de la rentabilité et de la croissance la plus forte du marché ;
- le leadership mondial de Pernod Ricard sur les marchés émergents.

Sur l'ensemble de l'exercice, l'activité Spiritueux progresse en valeur de + 9 %. L'activité vins progresse quant à elle de + 6 % contre + 1 % lors de l'exercice précédent confirmant ainsi son redressement et son important potentiel de développement.

Durant cette année 2007/2008, 10 parmi les 15 marques stratégiques du Groupe auront enregistré une croissance interne à deux chiffres : Martell (+ 24 %), Jameson (+ 21 %), Mumm (+ 18 %), Havana Club (+ 17 %), The Glenlivet (+ 14 %), Perrier-Jouët (+ 14 %), Stolichnaya (+ 12 %), Chivas (+ 11 %), Ballantine's (+ 11 %) et Malibu (+ 10 %).

| En millions de caisses de 9 litres | Volumes | Volumes | Croissance interne du chiffre d'affaires |
|------------------------------------|-------------|-------------|---|
| | 30.06.2007 | 30.06.2008 | 30.06.2008 |
| Chivas Regal | 4,1 | 4,5 | 11 % |
| Ballantine's | 5,9 | 6,4 | 11 % |
| Ricard | 5,7 | 5,6 | (1) % |
| Martell | 1,6 | 1,6 | 24 % |
| Malibu | 3,5 | 3,7 | 10 % |
| Kahlúa | 2,2 | 2,1 | (5) % |
| Jameson | 2,3 | 2,6 | 21 % |
| Beefeater | 2,4 | 2,4 | 4 % |
| Stolichnaya | 3,1 | 3,4 | 12 % |
| Havana Club | 2,8 | 3,2 | 17 % |
| The Glenlivet | 0,5 | 0,6 | 14 % |
| Jacob's Creek | 7,8 | 8,0 | 6 % |
| Mumm | 0,6 | 0,7 | 18 % |
| Perrier-Jouët | 0,2 | 0,2 | 14 % |
| Montana | 1,4 | 1,4 | 9 % |
| 15 MARQUES STRATÉGIQUES | 44,1 | 46,3 | 11 % |

On peut également noter quelques très beaux succès sur certaines marques locales avec, en Inde : Royal Stag (+ 20 %), Imperial Blue (+ 26 %) et Blenders Pride (+ 36 %) ; en Pologne : Wyborowa (+ 71 %) ; en Russie : Ararat (+ 29 %) et Olmeca (+ 22 %) ; en France : Long John (+ 24 %), mais aussi Royal Salute, qui progresse de + 17 % au niveau mondial.

Notons enfin qu'en 2007/2008 comme en 2006/2007, chacune des quatre Régions (la France, l'Europe hors France, les Amériques et l'Asie/Reste du Monde) aura participé à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

Contribution après frais publi-promotionnels

La contribution après frais publi-promotionnels progresse de 10,4 % en croissance interne, avec la répartition par zone géographique suivante :

- l'Asie/Reste du Monde enregistre une croissance interne de + 17,1 %, avec une forte hausse du taux de marge brute, liée aux augmentations tarifaires et au développement des marques du Top 15 et des marques locales Premium. Les principaux moteurs de croissance interne de la zone sont Martell, Ballantine's, Chivas et Royal Salute mais aussi les marques locales Imperial en Corée et Royal Stag en Inde ;
- les Amériques affichent une croissance de + 12 %, grâce, notamment, au dynamisme des marques Chivas, Jameson et Malibu. La progression du taux de marge brute après coûts logistiques, a été ralentie par l'impact de la baisse du dollar, mais favorisée par l'arrêt ou la cession d'activités à moindre marge ;
- l'Europe génère une croissance interne de la contribution après frais publi-promotionnels de + 6,2 %, portée par le développement

des marques du Top 15 et d'autres marques performantes comme Ararat en Russie ;

- la France progresse de 6,2 %, portée par le dynamisme des marques Mumm, Chivas et Ballantine's.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant progresse de 5,2 %, soit + 13,4 % en croissance interne. Cette remarquable progression résulte du dynamisme de l'activité, avec une croissance interne du chiffre d'affaires de + 8,7 % et de la hausse de la marge opérationnelle, qui progresse de 110 points de base et passe de 22,5 % au 30 juin 2007 à 23,6 % au 30 juin 2008, à taux de change constants. A taux de change courant, la marge opérationnelle atteint 23,1 % au 30 juin 2008.

Résultat financier

Le résultat financier courant s'élève à (333) millions d'euros et s'améliore de 8 millions d'euros par rapport à 2006/2007.

Les frais financiers nets diminuent de 16 millions d'euros pour atteindre (316) millions d'euros. Les autres produits et charges financiers courants s'établissent à (17) millions d'euros à comparer à (10) millions d'euros l'année passée. Ils sont principalement constitués par les commissions de structuration et de placement pour (11) millions d'euros.

Le résultat financier non courant s'élève à (16) millions d'euros, comprenant :

- des écarts de change pour (15) millions d'euros ;

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

- l'amortissement accéléré des commissions de structuration et de placement du crédit syndiqué de 2005, pour (12) millions d'euros ;
- l'impact de la variation de la valeur temps (+11 millions d'euros) des instruments financiers souscrits en mai 2008 et permettant de couvrir la dette d'acquisition de Vin&Sprit souscrite en juillet 2008.

- une charge de 35 millions d'euros, comptabilisée dans le cadre de l'arrêt anticipé des contrats entre le Groupe et SPI Group décrite dans la note 10 – *immobilisations incorporelles* de l'annexe aux comptes consolidés et comprenant 18 millions de dollars de dépréciation des droits de distribution exclusifs et 30 millions de dollars plus intérêts d'avance historiquement accordée par le Groupe et conservée par SPI Group ;
- des charges relatives à l'acquisition de Vin&Sprit, pour un montant de 74 millions d'euros.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont une charge nette de 81 millions d'euros, regroupant des charges de restructuration et d'intégration de 26 millions d'euros, un produit net de 4 millions d'euros résultant des plus ou moins values de cession d'actifs, et des autres produits et charge, d'un montant net de (58) millions d'euros. Ces derniers comprennent :

- un produit de 70 millions d'euros correspondant à l'excédent, au-delà de la limite du corridor, des gains actuariels constatés sur un fonds de pension en Grande-Bretagne ;

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 840 millions d'euros au 30 juin 2008, en progression de 9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006/2007.

Acquisition du Groupe Vin&Sprit

Le 23 juillet 2008, Pernod Ricard a acquis 100 % des actions du groupe Vin&Sprit (« V&S »), propriétaire notamment de la marque ABSOLUT. Le prix de l'acquisition a été financé par un crédit syndiqué multidevise. Aucun échange de titres ou émission de titres n'est prévu dans le cadre de ce rachat.

V&S opère dans le marché des vins et spiritueux. V&S assure la production et la distribution d'ABSOLUT ainsi que d'autres marques internationales, telles que le rhum Cruzan et le gin Plymouth. Par ailleurs, dans les pays nordiques, V&S possède des marques de spiritueux vendues localement et assure la distribution de marques de vins. La marque ABSOLUT est la première vodka Premium au niveau mondial et sur le marché américain.

Le 28 août 2008, le Groupe Pernod Ricard a annoncé la conclusion d'un accord avec Fortune Brands en vue de lui céder la marque Cruzan pour un montant de 100 millions de dollars (soit 68 millions d'euros).

Aux États-Unis, V&S distribuait les marques de son portefeuille par l'intermédiaire d'une co-entreprise, Future Brands, joint venture que V&S et Fortune Brands détenaient respectivement à hauteur de 49 % et 51 %. L'accord de distribution des marques V&S par la société Future Brands avait pour terme contractuel février 2012. Le 28 août 2008, les partenaires du joint venture se sont mis d'accord pour anticiper au 1^{er} octobre 2008 la fin de cet accord en contrepartie d'un paiement compensatoire de Pernod Ricard à Fortune Brands de 230 millions de dollars (soit 156 millions d'euros).

Sur la plupart des autres marchés, la distribution était assurée par Maxxium, entreprise détenue conjointement par V&S (25 %), Fortune Brands (25 %), Rémy Cointreau (25 %, qui en sortira en 2009) et

The Edrington Group (25 %). Le 3 septembre 2008, Pernod Ricard a conclu un accord avec les trois autres actionnaires de Maxxium pour mettre fin, de manière anticipée au 1^{er} octobre 2008, à l'accord de distribution des marques de V&S, en particulier la vodka ABSOLUT, par la société Maxxium. Au titre de cet accord, le Groupe a payé en compensation à Maxxium une indemnité de 59 millions d'euros. Par ailleurs, les 25 % détenus par V&S dans la société seront rachetés par Maxxium pour la somme de 60 millions d'euros. Cette vente d'actions se réalisera le 30 mars 2009.

Le coût et le financement de l'acquisition de V&S sont décrits dans la note 25 – *Événements post-clôture* de l'annexe aux comptes consolidés.

Informations financières pro forma

Principes généraux

Les informations financières pro forma combinées, présentées sous forme condensée et non auditées, présentent les effets de l'acquisition du groupe Vin&Sprit (« V&S ») par le Groupe Pernod Ricard sur le bilan de ce dernier. Ces informations sont libellées en euros et sont données à titre indicatif mais ne reflètent pas nécessairement la situation financière des entités combinées telle qu'elle ressortira lorsque la transaction sera réalisée.

Aucune information pro forma sur le compte de résultat n'a été établie. Des informations historiques sur les niveaux de résultat du groupe V&S sont présentées dans la note 25 – *Événements post-clôture* de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2008.

Les états financiers de V&S sont présentés selon les normes IFRS en vigueur. Certaines interprétations ou options de ces normes, choisies par V&S, peuvent être différentes de celles retenues par Pernod Ricard. Les retraitements d'homogénéisation des principes comptables de V&S avec ceux de Pernod Ricard ne sont pas présentés ci-dessous. Les informations financières pro forma, non auditées, sont basées sur des estimations et des hypothèses préliminaires que le Groupe considère raisonnables. Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe procède actuellement à l'allocation préliminaire du coût d'acquisition, afin de déterminer les justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs acquis, des passifs et passifs éventuels assumés. Cette allocation préliminaire sera présentée dans les comptes au 31 décembre 2008 et l'allocation définitive, qui sera finalisée dans un délai de 12 mois, pourrait en différer.

Les états financiers de V&S sont préparés en couronnes suédoises. Dans le cadre de la préparation du bilan pro forma combiné, présenté sous forme condensé et non audité, ces états financiers ont été convertis en euros au taux du 23 juillet 2008, date de l'acquisition.

Bilan pro forma

Le bilan pro forma, non audité, intègre l'effet de l'acquisition de V&S comme si l'opération avait eu lieu le 30 juin 2008. Ce bilan pro forma résulte de l'addition :

- du bilan consolidé audité de Pernod Ricard au 30 juin 2008 ;
- du bilan consolidé de V&S au 30 juin 2008 (en cours d'audit), converti en euros sur la base du taux de la couronne suédoise à la date d'acquisition ;
- des ajustements pro forma effectués.

| En millions d'euros | Pernod Ricard 30.06.2008 audité | V&S au 30.06.2008 en cours d'audit, converti au taux du 23.07.08 | Ajustements pro forma | Accord de cession et de rupture anticipée de contrats de distribution ⁽¹⁾ | Total combiné |
|--|---------------------------------------|---|--------------------------|---|---------------|
| Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i> | 10 341 | 404 | 4 887 | 342 | 15 975 |
| Autres actifs non courants | 2 544 | 516 | - | (256) | 2 804 |
| Actifs non courants | 12 885 | 920 | 4 887 | 87 | 18 779 |
| Actifs courants | 5 546 | 945 | (521) | - | 5 970 |
| Actifs destinés à être cédés | - | - | - | 128 | 128 |
| TOTAL ACTIFS | 18 431 | 1 865 | 4 366 | 215 | 24 876 |
| Capitaux propres | 6 597 | 962 | (962) | - | 6 597 |
| Provisions pour risques et charges | 1 232 | 8 | - | - | 1 240 |
| Passifs d'impôt différé | 2 128 | 224 | - | - | 2 352 |
| Passifs financiers | 6 563 | 404 | 5 327 | - | 12 294 |
| Passifs courants | 1 910 | 268 | - | - | 2 178 |
| Passifs destinés à être cédés | - | - | - | 215 | 215 |
| TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | 18 431 | 1 865 | 4 366 | 215 | 24 876 |

(1) Accord de cession de la marque Cruzan à Fortune Brands et rupture anticipée des contrats de distribution avec Future Brands et Maxxium.

Les principaux ajustements présentés sont :

- la valorisation des principales marques acquises (avant constatation d'éventuels impôts différés y afférent) et la constatation d'un écart d'acquisition résiduel après allocation du prix ;
- la prise en compte de la dette financière contractée par le Groupe auprès des banques pour financer l'acquisition ;
- une estimation provisoire des effets de l'accord de cession de la marque Cruzan à Fortune Brands et des ruptures anticipées des contrats de distribution avec Future Brands et Maxxium.

Les immobilisations incorporelles regrouperont, entre autres, les marques acquises dont l'évaluation est en cours par un expert indépendant. Les principales marques qui seront comptabilisées au

bilan à la date d'acquisition sont des marques internationales dont la principale est ABSOLUT et des marques locales. Le périmètre des marques valorisées pourra évoluer en fonction d'éventuelles décisions de gestion.

Les ajustements présentés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels impacts des ajustements de juste valeur liés à l'acquisition de V&S. Leur estimation n'est pas suffisamment fiable à ce stade, notamment l'évaluation des litiges et des contrats de distribution autres que ceux évoqués précédemment. Les frais directement attribuables au coût du regroupement d'entreprise n'ont pas été pris en compte à ce stade dans le tableau ci-dessus, leur estimation devant être finalisée. Par ailleurs, ces comptes seront ajustés pour tenir compte du résultat intercalaire généré sur la période du 30 juin 2008 à la date d'acquisition.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Trésorerie et capitaux

La dette nette s'établit à 6 143 millions d'euros au 30 juin 2008, contre 6 515 millions d'euros au 30 juin 2007.

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|------------|------------|
| Dette initiale | (6 351) | (6 515) |
| Free cash flow | 653 | 315 |
| Cessions/acquisitions d'actifs financiers et dotations aux fonds de retraite | (757) | (278) |
| Dividendes/acquisition titres d'autocontrôle et autres | (242) | (71) |
| Écarts de conversion | 182 | 405 |
| Dette finale | (6 515) | (6 143) |

La dégradation du free cash flow résulte d'effets contrastés : une amélioration de la capacité d'autofinancement, en ligne avec la croissance du résultat opérationnel et une diminution de l'impôt versé et, a contrario, une augmentation des stocks à vieillissement pour faire face à la croissance de l'activité.

Les ventes à réméré d'actions couvrant des plans d'options d'achat d'actions ont permis d'encaisser 250 millions d'euros.

La forte baisse du dollar et, dans une moindre mesure de la livre sterling, réduit considérablement l'endettement net.

Une information détaillée sur les conditions d'emprunt et les structures de financements est produite dans les notes 16 et 17 des annexes aux comptes consolidés.

Perspectives

Dans le cadre du rachat de V&S, le Groupe Pernod Ricard s'est engagé à céder les marques suivantes : Grönstedts (cognac), Star Gin, Red Port, Dry Anis, Lubuski (gin) et Serkova (vodka). Par ailleurs, il a lancé un programme de cession d'actifs non stratégiques sur les 12 à 18 mois suivant cette acquisition, afin de réduire sa dette. Ainsi, Pernod Ricard va céder la marque Cruzan à la société Fortune Brands pour 100 millions de dollars (soit 68 millions d'euros).

De plus, Pernod Ricard a terminé, de manière anticipée, l'accord de distribution des marques V&S par la société Future Brands dont le terme contractuel était février 2012. Les partenaires du joint venture se sont mis d'accord pour anticiper au 1^{er} octobre 2008 la fin de cet accord en contrepartie d'un paiement compensatoire de Pernod Ricard à Fortune Brands de 230 millions de dollars (soit 156 millions d'euros). Pernod Ricard a également conclu un accord de rupture anticipée du contrat de distribution par Maxxium avec les trois autres actionnaires de Maxxium, pour un coût net nul.

Dès lors, dans un environnement économique général devenu plus difficile sur l'exercice 2008/2009, nous anticipons la poursuite d'une forte croissance dans les pays émergents et une croissance globalement modérée sur les autres marchés, avec des situations

contrastées et plus difficiles en particulier en Espagne et au Royaume-Uni.

La reprise dès le 1^{er} octobre 2008, de la distribution d'ABSOLUT par le réseau Pernod Ricard, va permettre d'accélérer la mise en œuvre des synergies liées à l'acquisition de Vin&Sprit, qui ont été réévaluées à 150 millions d'euros en année pleine. L'objectif est d'en réaliser au moins 50 % dès l'exercice 2008/2009 et d'atteindre 100 % dès l'exercice 2009/2010.

Dès lors, pour l'exercice 2008/2009, après une croissance modérée (« low to mid single digit ») de l'activité au premier trimestre, liée à des bases de comparaison élevées et à des effets techniques défavorables, le Groupe vise, sauf dégradation grave de l'environnement, une croissance interne du résultat opérationnel courant autour de 8 %, sur le périmètre historique Pernod Ricard, et un fort impact positif de l'intégration de Vin&Sprit avec une forte croissance d'ABSOLUT et la mise en œuvre accélérée des synergies.

Ceci se traduit dans un objectif d'une croissance à deux chiffres du résultat net courant part du Groupe sur l'ensemble de l'exercice 2008/2009, aux taux de change et aux taux d'intérêts actuels.

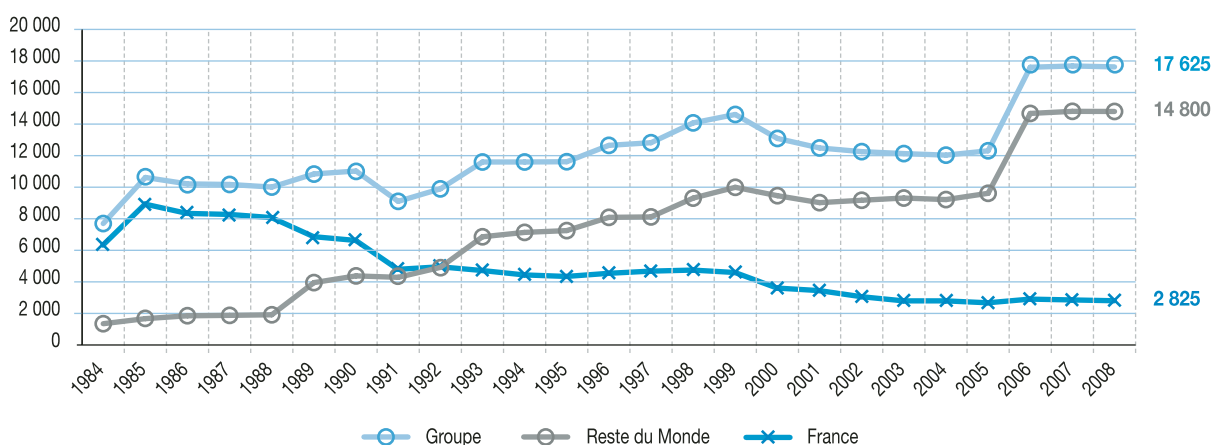
Ressources humaines

Nombre de salariés

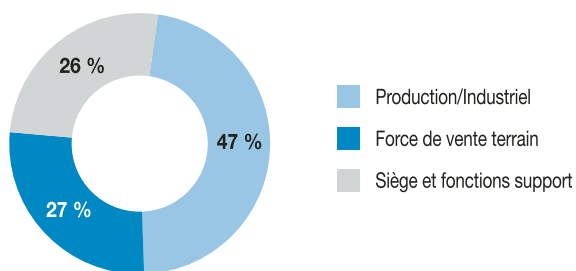
Au 30 juin 2008, les collaborateurs du Groupe sont au nombre de 17 625 : 16 058 personnes travaillent sous contrat à durée indéterminée et 1 567 sous contrat à durée déterminée.

Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, les effectifs de Pernod Ricard sont restés globalement stables.

L'ensemble des données sociales au 30 juin 2008 ne prend pas en compte les effectifs de V&S, la date d'acquisition étant le 23 juillet 2008.

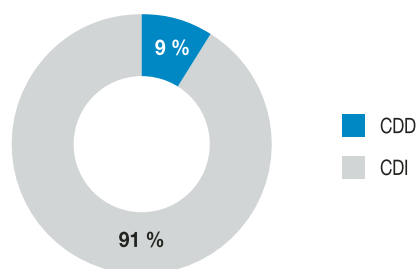


RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Les effectifs du Groupe ont été répartis en trois secteurs d'activité. La structure du Groupe est assez similaire à celle de l'année dernière. Le secteur Production reste celui qui rassemble le plus grand nombre de collaborateurs (**47 % de l'effectif**).

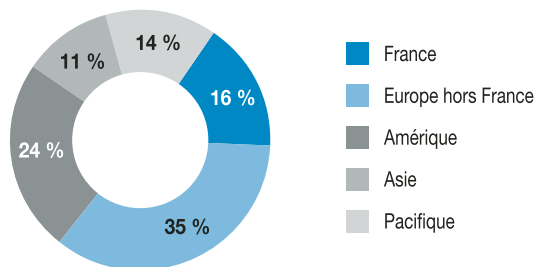
RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT DES EFFECTIFS MOYENS



Les contrats à durée indéterminée progressent pour constituer 91 % des effectifs du Groupe (16 058 personnes) tandis que les contrats à durée déterminée (CDD) enregistrent une baisse de 14 % pour atteindre 9 % des effectifs de Pernod Ricard (soit 1 567 personnes). Ces résultats permettent d'intégrer le personnel dans un projet de carrière qui s'échelonne sur le long terme.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS LE MONDE AU 30 JUIN 2008



Aujourd'hui, la moitié des collaborateurs travaillent hors d'Europe, le tiers en Europe (hors France) et 16 % en France.

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

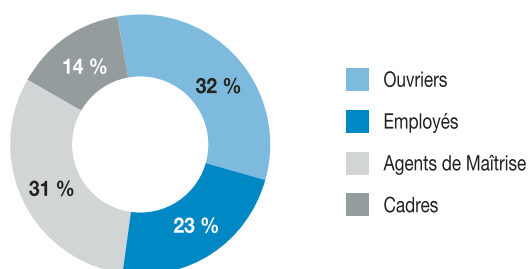
| | Juin 2005 | Juin 2006 | Juin 2007 | Juin 2008 |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Pernod Ricard Groupe | 12 308 | 17 602 | 17 684 | 17 625 |
| France | 2 695 | 2 928 | 2 876 | 2 825 |
| Europe hors France | 4 651 | 6 212 | 6 062 | 6 229 |
| Amériques | 2 612 | 4 567 | 4 265 | 4 181 |
| Asie | 1 147 | 1 511 | 1 849 | 1 968 |
| Pacifique | 1 203 | 2 384 | 2 632 | 2 422 |

TURNOVER

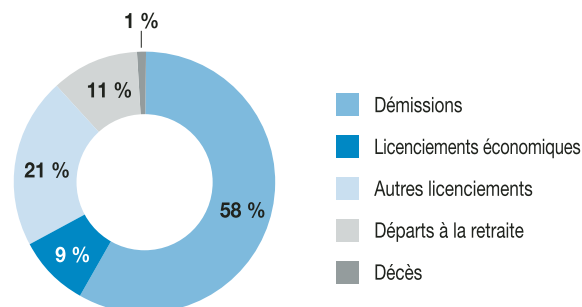
| | Démissions | Effectif annuel moyen en CDI | Taux de rotation |
|--------------------|--------------|------------------------------|------------------|
| Ouvriers | 201 | 4 700 | 4 % |
| Employés | 403 | 3 646 | 11 % |
| Agents de maîtrise | 474 | 5 099 | 9 % |
| Cadres | 125 | 2 414 | 5 % |
| TOTAL | 1 203 | 15 859 | 8 % |

La répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle est restée stable par rapport à l'exercice 2006/2007.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIE



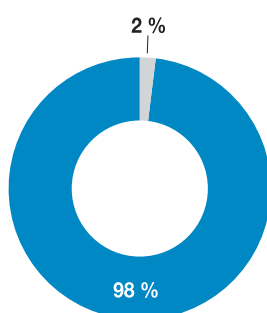
LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL



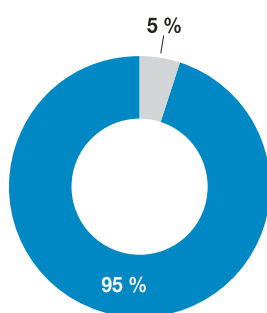
Les sorties du Groupe : 2 087 personnes

ENTRÉES DU GROUPE PAR ACTIVITÉ

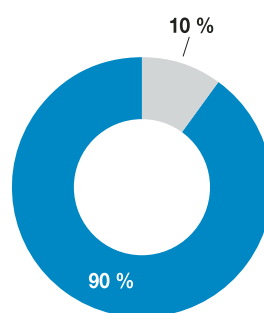
Force de vente terrain



Production/Industriel



Sièges et fonctions support



■ Mouvements internes
■ Recrutements externes

Les entrées dans le Groupe ont été constituées de 2 297 recrutements externes et 142 mutations internes (d'une filiale à une autre filiale),

principalement dans les fonctions Force de vente et en Production/ Industriel.

Participations et *stock-options*

Participation des mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 17 septembre 2008)

| Membres du Conseil d'Administration | Nombre d'actions au 17.09.2008 | Pourcentage du capital au 17.09.2008 | Nombre de droits de vote au 17.09.2008 | Pourcentage des droits de vote au 17.09.2008 |
|---|--------------------------------|--------------------------------------|--|--|
| Mandataires sociaux dirigeants | | | | |
| M. Patrick Ricard (Président du Conseil d'Administration et Président-Directeur Général) | 1 519 016 | 0,69 % | 3 022 006 | 1,25 % |
| M. Pierre Pringuet (Directeur Général Délégué et Administrateur) | 130 044 | 0,06 % | 130 044 | 0,05 % |
| Administrateurs | | | | |
| M. Richard Burrows | 93 760 | 0,04 % | 93 760 | 0,04 % |
| M. François Gérard | 115 512 | 0,05 % | 115 812 | 0,05 % |
| M. Rafaël Gonzalez-Gallarza | 1 361 632 | 0,62 % | 1 361 632 | 0,56 % |
| Mme Françoise Hémar | 47 838 | 0,02 % | 48 932 | 0,02 % |
| Mme Danièle Ricard | 180 482 | 0,08 % | 360 964 | 0,15 % |
| Société Paul Ricard représentée par Mme Béatrice Baudinet ⁽¹⁾ | 27 318 300 | 12,44 % | 45 251 304 | 18,65 % |
| Administrateurs indépendants | | | | |
| Mme Nicole Bouton | 200 | N.S. | 200 | N.S. |
| M. Jean-Dominique Comolli | 150 | N.S. | 150 | N.S. |
| Lord Douro | 660 | N.S. | 660 | N.S. |
| M. Didier Pineau-Valencienne | 2 804 | N.S. | 2 804 | N.S. |
| M. Gérard Théry | 540 | N.S. | 540 | N.S. |
| M. William H. Webb | 720 | N.S. | 720 | N.S. |

N.S. = non significatif.

(1) Inclut les titres détenus par la société Paul Ricard, ainsi que par les sociétés Lirix, le Delos Invest I et la société le Delos Invest II, liées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres Pernod Ricard au cours de l'exercice

| Prénom, nom et raison sociale | Fonction | Instrument financier | Nature de l'opération | Date | Prix (euros) | Montant de l'opération (euros) |
|--|---|----------------------|------------------------------|------------|--------------|--------------------------------|
| M. Patrick Ricard | Président-Directeur Général | Autre | Levée d'options | 04.03.2008 | 19,97 | 439 340 |
| | | Actions | Cession | 04.03.2008 | 69,52 | 1 529 440 |
| M. Pierre Pringuet | Directeur Général Délégué | Autre | Levée d'options en nominatif | 05.12.2007 | 51,33 | 78 022 |
| | | Autre | Levée d'options en nominatif | 20.12.2007 | 51,33 | 513 300 |
| | | Autre | Levée d'options en nominatif | 30.10.2007 | 51,33 | 295 148 |
| M. Richard Burrows | Administrateur | Autre | Levée d'options | 16.11.2007 | 61,43 | 959 168 |
| | | Actions | Cession | 16.11.2007 | 150,68 | 2 352 718 |
| | | Autre | Levée d'options | 28.02.2008 | 30,72 | 614 400 |
| | | Actions | Cession | 28.02.2008 | 72,93 | 1 458 600 |
| | | Autre | Levée d'options | 28.02.2008 | 36,56 | 1 111 936 |
| | | Actions | Cession | 28.02.2008 | 72,93 | 2 218 093 |
| Lirix | La société Lirix est une des personnes liées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à la société Paul Ricard, Administrateur. | Actions | Cession | 06.08.2007 | 153,18 | 11 641 634 |
| | | Actions | Cession | 07.08.2007 | 152,74 | 9 470 116 |
| | | Actions | Cession | 08.08.2007 | 155,88 | 13 406 033 |
| | | Actions | Cession | 09.08.2007 | 157,84 | 14 647 858 |
| | | Actions | Cession | 10.08.2007 | 155,69 | 27 711 530 |
| | | Actions | Cession | 13.08.2007 | 153,51 | 12 876 929 |
| Le Delos Invest II est une des personnes liées au sens de L. 233-3 du Code de commerce, à la société Paul Ricard, Administrateur. | | Actions | Acquisition | 02.10.2007 | 155,30 | 20 266 350 |
| | | Actions | Acquisition | 03.10.2007 | 154,87 | 9 713 957 |
| | | Actions | Acquisition | 04.10.2007 | 155,46 | 225 000 000 |
| Le Delos Invest I est une des personnes liées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à la société Paul Ricard, Administrateur. | | Actions | Acquisition | 24.09.2007 | 148,94 | 14 894 020 |
| | | Actions | Acquisition | 25.09.2007 | 149,54 | 19 216 314 |
| | | Actions | Acquisition | 26.09.2007 | 149,78 | 11 331 205 |
| | | Actions | Acquisition | 27.09.2007 | 150,02 | 16 269 279 |
| | | Actions | Acquisition | 28.09.2007 | 152,29 | 24 652 261 |
| | | Actions | Acquisition | 01.10.2007 | 153,21 | 13 572 936 |
| La SNC Le Garlaban est une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la société Paul Ricard, Administrateur. | | Actions | Cession | 20.09.2007 | 152,96 | 16 825 820 |
| | | Actions | Cession | 21.09.2007 | 148,02 | 35 406 719 |

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2007/2008

Une information détaillée est fournie dans la partie « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne », Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2007/2008.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2007/2008

Une information détaillée est fournie dans la partie « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne », Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice.

Options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice, 128 483 options de souscription d'actions ont été exercées sur les différents plans de souscription institués au bénéfice des personnels du Groupe Pernod Ricard pour la période courue du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 15 janvier 2008 (date de la division du nominal de l'action par 2 et de l'échange d'une action de 3,10 euros de valeur nominale contre 2 actions nouvelles de 1,55 euro de valeur nominale), et 202 250 options ont été exercées depuis le 15 janvier

2008. Le Conseil d'Administration a constaté ces augmentations de capital lors des séances des 23 janvier et 23 juillet 2008. Le nombre de titres Pernod Ricard qui restent susceptibles d'être créés à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur au 30 juin 2008 s'élève à 1 659 650 actions.

Le capital potentiel est composé exclusivement d'options de souscription d'actions.

Facteurs de risque

Risques inhérents à l'activité

Comme pour tout groupe commercialisant au niveau mondial des produits alimentaires de consommation courante, les activités du Groupe sont exposées à un certain nombre de risques, dont notamment :

- les risques liés à la conjoncture économique mondiale, à la répartition géographique des ventes et à l'agressivité commerciale de la concurrence ;
- les risques juridiques ;
- les risques industriels et environnementaux ;
- les risques de liquidité ;
- les risques de marché (taux, change, actions).

Les quatre dernières catégories de risques, les actions mises en œuvre pour les évaluer et limiter au maximum leurs conséquences, ainsi que la description des assurances souscrites et des méthodes de provisionnement destinées à la couverture de l'ensemble des risques, sont indiquées en détail dans les paragraphes suivants.

En ce qui concerne les risques liés à la conjoncture économique mondiale, à la répartition géographique des ventes et à l'agressivité commerciale de la concurrence, le Groupe vise en permanence à accroître la notoriété de ses marques, notamment de ses 15 marques stratégiques, à travers des campagnes publicitaires et des actions de promotions. Ces campagnes média et actions promotionnelles sont de plus ciblées sur les couples catégories/marchés qui recèlent les plus forts potentiels de développement, comme les pays émergents d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe Centrale et de l'Est.

Par ailleurs, les ventes s'exercent dans 70 pays, à travers une Filiale de Distribution du Groupe, et dans d'autres pays de moindre importance, à travers des distributeurs. Cette répartition géographique doit permettre de limiter l'impact des ralentissements économiques et des baisses éventuelles de la croissance de la consommation, que peuvent rencontrer certains marchés, comme notamment l'Amérique du Nord ou certains pays d'Europe de l'Ouest.

Présentation des risques juridiques

En dehors des litiges liés aux activités courantes du Groupe et/ou non significatifs, les principaux litiges et procédures en cours sont décrits ci-après.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une joint venture, la société Havana Club Holding SA (HCH), et dans certains pays par une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés aux États-Unis, au Canada et en Espagne par une société concurrente du Groupe.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis dénoncée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2002, mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque Havana Club, détenue aux États-Unis par la société Cubaexport. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de la marque « Havana Club » déposée par Cubaexport. Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia contestant la décision de l'OFAC ainsi que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. La requête de Cubaexport contre la décision de l'USPTO est suspendue dans l'attente de la décision afférente à la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC, décision (susceptible d'appel) qui pourrait intervenir d'ici mars 2009.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. Le 29 janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport.

En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant le Tribunal Fédéral du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte, ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain, sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites.

L'affaire est toujours pendante, le procès devant en principe se tenir en mars 2009.

En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui devrait se prononcer sur la recevabilité de leur pourvoi avant décembre 2009. Si cet appel est recevable, la Cour Suprême devra statuer sur le fond de l'affaire à une date ultérieure.

Champomy

Au cours de l'année 2001, l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) et le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC) ont assigné Pernod Ricard et ses filiales devant les tribunaux de Paris pour demander la nullité des marques « Champomy » et l'interdiction d'en faire usage au motif que ces marques constituaient une violation de l'appellation d'origine Champagne. Ces marques ont, depuis, été cédées au groupe Cadbury Schweppes. Cependant, Pernod Ricard a garanti à l'acquéreur la validité de ces marques et verrait sa responsabilité contractuelle engagée dans le cas où les marques « Champomy » seraient annulées. Par un jugement du 10 mai 2006, le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté l'INAO et le CIVC de l'ensemble de leurs demandes. L'INAO et le CIVC ont interjeté appel de ce jugement mais la plupart de leurs demandes ont également été rejetées par la Cour d'Appel de Paris le 7 novembre 2007. Le CIVC et l'INAO se sont pourvus en cassation et ont présenté leur mémoire ampliatif en juillet 2008. Une décision devrait intervenir au cours de l'année 2010.

Stolichnaya

Des sociétés qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs avaient cherché à remettre en cause la propriété d'Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis, et à y empêcher la vente future de produits sous cette marque. Les demandes visaient à l'obtention de dommages et intérêts et au reversement de tous les bénéfices réalisés. Le 31 mars 2006, le Juge George Daniels a débouté les demandeurs de toutes leurs actions relatives à la propriété d'Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis. Les demandeurs ont interjeté appel devant la « United States

Court of Appeals for the Second Circuit » de la partie de la décision du 31 mars 2006 ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du groupe SPI). Les conclusions relatives à cet appel ont été déposées mais les débats oraux n'ont pas encore eu lieu. Le 15 mai 2008, l'un des demandeurs, le « Federal Treasury Enterprise Sojuzplodoimport » (« FTE »), en accord avec toutes les parties, a déposé une demande visant à suspendre l'appel pour une période d'une année en vue de permettre à FTE et SPI Spirits de négocier une résolution de l'appel, ainsi que d'autres instances en cours entre FTE et SPI Spirits dans d'autres pays. Le 19 mai 2008, la cour d'appel a fait droit à cette requête et a suspendu l'appel pour une durée d'un an.

Litiges commerciaux

Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram Llc et Diageo Plc

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc. (anciennement dénommée Heublein Inc., puis UDV North America Inc., puis Guinness UDV America Inc.), United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. Le 19 juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

Le 18 janvier 2008, la United States Court of Appeals for the Second Circuit a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

Les Parties ont entamé la procédure de « discovery » pour les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal de Première Instance. Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

Droits d'accises en Turquie

Allied Domecq Istanbul İç ve Dis Ticaret Ltd.Sti. (« Allied Domecq Istanbul »), comme ses concurrents, est impliquée dans un litige douanier portant sur la valeur douanière de certaines importations en Turquie. Le point essentiel porte sur la question de savoir si le prix de vente en « Duty Free » peut être utilisé pour les formalités de déclaration de la valeur douanière à l'importation en Turquie. A ce jour, l'administration des douanes a déclenché une procédure judiciaire à l'encontre de la société Allied Domecq Istanbul en Turquie pour non-respect des règles douanières lors de 14 importations. Allied Domecq Istanbul défend activement sa position dans ce litige.

Actions collectives putatives (Putative Class Actions) aux États-Unis

Commercialisation des Spiritueux aux États-Unis

Allied Domecq Spirits & Wine Americas Inc., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., Allied Domecq North America Corp., Hiram Walker G&W Inc. et Hiram Walker-A.V. Corp. (« les sociétés du Groupe ») ainsi que la plupart des grandes sociétés de Vins & Spiritueux aux États-Unis, ont été citées à comparaître dans le cadre d'un certain nombre d'actions collectives putatives quasi identiques. Les demandeurs prétendaient que les défendeurs s'étaient livrés à des pratiques complexes trompeuses visant à commercialiser des boissons alcoolisées à des mineurs. Parmi les motifs allégués figuraient l'enrichissement illicite, la faute, la conspiration, la dissimulation frauduleuse et la violation de diverses lois étatiques assurant la protection des consommateurs. Ces actions avaient été intentées dans les États de l'Ohio, du Wisconsin, du Michigan et de la Virginie Occidentale. Des actions avaient également été intentées dans les États du Colorado, de Caroline du Nord et du District de Columbia. Toutefois, à ce stade, aucune société du Groupe n'avait été citée dans le cadre de ces actions. En outre, les demandeurs avaient intenté des actions similaires devant les tribunaux de New York et de Floride puis s'étaient volontairement désistés de ces deux procédures.

Les demandeurs ont été déboutés dans les procédures menées dans les États de l'Ohio, Wisconsin, Michigan et Virginie Occidentale. Les Tribunaux chargés des autres procédures ont également rejeté les plaintes, sauf en Caroline du Nord où le Tribunal n'a pas rendu de décision. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions mais, après avoir été déboutés de plusieurs appels, se sont volontairement désistés de toutes les procédures pour lesquelles une décision n'avait pas encore été rendue en appel. Ces procédures ont donc toutes été définitivement réglées en faveur des défendeurs.

Origine de Stolichnaya

Le 18 octobre 2006, Russian Standard Vodka (USA), Inc. et Roust Trading Limited ont intenté une action contre Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc. (« ADSWUSA ») et Pernod Ricard USA, LLC (« PRUSA ») devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York. Le 4 décembre 2006, les demandeurs ont mis dans la cause SPI Group SA et SPI Spirits (Cyprus) Limited (conjointement « SPI »). Les demandeurs alléguent que les défendeurs se sont livrés à des actes de publicité mensongère, prohibés par le droit fédéral et le droit de l'État de New York, ainsi qu'à des pratiques illicites et des actes de concurrence déloyale par la publicité et la promotion de la vodka « Stolichnaya » en tant que « vodka russe » et par des affirmations faites sur leur site Internet et dans le cadre de campagnes de publicité. Les demandeurs cherchent à obtenir du tribunal un jugement déclaratoire affirmant qu'ils n'ont pas commis d'actes de publicité mensongère aux termes de leurs déclarations publiques mettant en cause l'origine russe de la vodka Stolichnaya. Enfin, ils cherchent à obtenir réparation de l'ensemble des préjudices subis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. ADSWUSA et PRUSA ont demandé le rejet de la demande de jugement déclaratoire et une suspension provisoire de la procédure afin de permettre au National Advertising Division of the Council of Better Business Bureaus (« le NAD ») d'achever son enquête dans le cadre de poursuites parallèles entamées l'année dernière par PRUSA. SPI a aussi déposé une requête tendant à rejeter la demande de jugement déclaratoire ainsi qu'une plainte pour enrichissement sans cause.

Dans une décision rendue le 20 novembre 2007, le tribunal a : (1) accueilli la demande formée par ADSWUSA et PRUSA, visant au rejet d'un jugement déclaratoire pour leurs déclarations passées ;

(2) rejeté la demande visant au rejet du jugement déclaratoire pour les éventuelles déclarations futures d'ADSWUSA et PRUSA ; (3) fait droit à la demande de SPI visant au rejet de la demande de jugement déclaratoire ; (4) rejeté, en faveur de tous les défendeurs, la plainte pour enrichissement sans cause déposée par les demandeurs ; et (5) suspendu l'affaire en attendant que le NAD termine ses travaux et rende une décision.

Le 24 janvier 2008, le NAD s'est prononcé sur les demandes de PRUSA. Il a constaté que Russian Standard n'était pas en mesure de prouver que Stolichnaya était distillée en Lettonie ni même que toutes activités du processus de fabrication, autre que la filtration, l'embouteillage et l'expédition, étaient réalisées en Lettonie. Il a également accueilli la position de PRUSA selon laquelle la vodka fabriquée en Russie et embouteillée en Lettonie peut être qualifiée de « vodka russe ». Enfin, le NAD a jugé que le fait que Stolichnaya soit filtrée et embouteillée en Lettonie, ne permet pas à Russian Standard de contester dans l'absolu le caractère authentique de Stolichnaya, ni même d'alléguer que ces procédés nuisent à cette authenticité russe du produit au motif que les produits de Russian Standard sont entièrement fabriqués, filtrés et embouteillés en Russie.

Le 8 février 2008, les défendeurs ont déposé leurs réponses aux plaintes résiduelles, en rejetant toute responsabilité. L'affaire est désormais entrée en phase de « discovery » qui devrait, selon un calendrier convenu entre les parties (mais non entériné par le tribunal à ce jour), durer jusqu'en juin 2009.

Présentation des risques industriels et environnementaux

Pour Pernod Ricard, la gestion des risques industriels et environnementaux a pour objectif d'assurer la pérennité de ses activités ainsi que la continuité de la distribution de ses produits à ses clients et d'assurer la production de produits de qualité, tout en assurant la protection du personnel et en préservant l'environnement.

La politique industrielle et environnementale de Pernod Ricard est coordonnée par la Direction QSE du Groupe et son équipe, qui s'appuie sur un réseau de correspondants spécialisés et experts dans chacune des filiales. Ces dernières sont pleinement responsables de la gestion des risques industriels et de la mise en place de la politique du Groupe, dans le cadre de l'organisation décentralisée de celui-ci.

Risques majeurs identifiés

Les risques majeurs identifiés pour les activités du Groupe et objets de mesures de maîtrise des risques sont les suivants :

Risque d'incendie (ou explosion)

C'est le principal risque inhérent à l'activité « Spiritueux », lié à la présence d'alcool inflammable. Ce risque est présent principalement sur les sites comportant les chais de vieillissement en fûts de chêne de nos eaux-de-vie, compte tenu des volumes importants qui peuvent y être stockés et des manipulations de vidage et remplissage qui y sont effectuées. Il est également présent sur les sites de distillation, d'assemblage, et de conditionnement, où des manipulations d'eaux-de-vie et d'alcools sont réalisées.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Parmi l'ensemble de nos 102 sites industriels en activité au 30 juin 2008, 7 sites (1 en Irlande et 6 en Écosse) sont classés Seveso « seuil haut » en raison de volumes stockés supérieurs à 50 000 tonnes (classement de la Directive Européenne Seveso II qui a pour objectif la maîtrise des accidents majeurs). Si un risque d'incendie est plausible dans ces chais de stockage, les risques d'explosion sont quant à eux très faibles, compte tenu du mode de stockage et de manipulation. Historiquement, nous ne connaissons pas d'exemple d'explosion dans des chais de stockage. Pour les activités et sites autres que le stockage, le risque d'explosion demeure également faible, et est maîtrisé notamment par l'application de la réglementation concernant les atmosphères explosives (Atex), qui porte notamment sur des mesures de ventilation des locaux, d'événements sur les cuveries, de limitation de sources d'ignition. Au cours de la période objet du présent rapport, il n'a été constaté aucun sinistre de type incendie ou explosion ayant affecté l'activité du Groupe.

Les conséquences éventuelles d'un incendie sur l'activité du site touché (risque de dommages aux biens augmenté le cas échéant d'un risque de perte d'exploitation) ou sur son environnement (effet « domino » en interne, pollution des sols ou des cours d'eau, impacts sur le voisinage, etc.) sont étudiées et font l'objet de mesures de prévention.

Catastrophe naturelle

Pernod Ricard, du fait de son implantation dans de nombreux pays, est susceptible d'être affecté localement par des catastrophes naturelles. Cela peut concerner le risque de tremblement de terre, identifié en Arménie, en Californie, au Mexique ou en Nouvelle-Zélande. Des tremblements de terre ont affecté nos sites de production de vin de Gisborne en Nouvelle-Zélande en décembre 2007, puis de Church Road et Corbans en août 2008. Les conséquences ont été limitées et n'ont pas affecté de manière notable l'activité industrielle. Le risque de cyclone ou ouragan peut éventuellement affecter certains sites. L'usine de San José à Cuba a mis en place des mesures de prévention pour y faire face.

Contamination de produit

Le risque de contamination du produit concerne la qualité et la sécurité sanitaire des produits. Soucieux de proposer à ses consommateurs des produits d'une qualité irréprochable, le Groupe porte notamment une attention particulière à la prévention du risque d'intrusion de corps étrangers solides, tels que débris de verre, dans ses bouteilles. Ce risque est particulièrement suivi lors des visites industrielles des filiales. Certains sites sont déjà équipés de matériel de détection automatique. Le risque de contamination par polluant ou produit chimique est également pris en compte.

Épandage accidentel

Le risque de pollution des sols, des rivières ou des nappes phréatiques par épandage accidentel est intégré aux études de risques et aux mesures de prévention mises en place sur nos sites.

Risque climatique pour l'agriculture

Les risques d'accident climatique tel que le gel, la grêle ou encore la sécheresse peuvent concerner les approvisionnements en matières agricoles des filiales. La partie de ce risque directement supportée par Pernod Ricard reste faible : les productions agricoles en propre des filiales étant minoritaires par rapport aux matières premières achetées, le risque est principalement supporté par les agriculteurs fournisseurs du Groupe. Par ailleurs diverses mesures contribuent à contenir ce risque : assurances dans certains cas (ex : grêle en viticulture), réserve « climatique » pour le champagne, stocks pour le cognac, diversité des zones d'approvisionnement.

Politique de prévention et gestion des risques

La politique mise en œuvre pour prévenir les risques ci-dessus comprend les volets suivants.

Amélioration continue de la maîtrise des risques par les sites

La gestion des activités industrielles du Groupe s'inscrit résolument dans une démarche permanente d'amélioration continue. Celle-ci se traduit par une politique de certification des sites selon des standards internationaux en termes de Qualité, Sécurité et Environnement, qui procèdent tous de la démarche d'analyse des risques dans différents domaines et de la mise en place de plans d'action en vue de la maîtrise de ces risques. Au 30 juin 2008, 85 % des sites de production sont certifiés ISO 9001 et 70 % le sont pour l'ISO 14001.

Le Risque Manager Technique, rattaché à la Direction QSE du Groupe, a pour mission de contribuer à l'amélioration de la maîtrise des risques avec les filiales. Son action, suite aux évaluations des risques de ces filiales, s'appuie sur deux modes d'actions essentiels :

- la prévention du risque (tout ce qui peut être fait pour éviter l'apparition d'un sinistre) ;
- la protection du risque (mise en place de tous moyens visant à contenir et maîtriser un sinistre : extinction automatique, protection des alentours, etc.).

Pour ce faire, il organise l'évaluation des risques au travers d'un programme annuel de visites d'ingénierie :

- coordination des visites des assureurs (planning et suivi). Les sites significatifs (dont la valeur est supérieure à 50 millions d'euros) font l'objet d'une visite annuelle. Les autres sites sont contrôlés au moins tous les 3 ans. 31 visites ont été réalisées durant l'année fiscale écoulée ;
- réalisation de visites techniques complémentaires préalables ou de suivi des visites assureurs ;
- réalisation de visites d'ingénierie par notre courtier, quand cela est nécessaire.

Les visites d'ingénierie sont basées avant tout sur la compréhension de l'activité du site et permettent l'analyse et l'identification des risques dommages et pertes d'activité. Elles débouchent sur des recommandations de maîtrise des risques axées à la fois sur des mesures de prévention et de protection, ainsi que sur une « cotation du risque assureur », le Risk Mark, qui permet de suivre les mesures d'amélioration dans le temps.

Un plan d'amélioration est établi pour chaque site sur la base de ces recommandations hiérarchisées en fonction de leur priorité et comprend :

- des actions de prévention et de sensibilisation aux meilleures mesures de protection ;
- des investissements en protection avec la mise en place d'installation d'extinction automatique (eau, gaz selon les cas). Ces investissements concernent la mise sous protection de sites existants (par exemple, mise en place de sprinklers sur l'unité de production de Ramazotti de Pernod Ricard Italia), l'amélioration des installations de protection déjà existantes (programme d'amélioration chez Yerevan Brandy Company), et la mise sous protection, quand cela est nécessaire sur toutes les nouvelles constructions (chais de vieillissement des eaux-de-vie de Martell, Irish Distillers, Chivas, etc.).

Ces investissements sont réalisés en concertation et selon les prescriptions de nos assureurs qui sont consultés pour tous nouveaux projets (extension, modification, toutes modifications du profil du risque...). Ceci permet de doter les sites dès l'origine de moyens de protection performants ;

- la mise en place de plans d'urgence testés régulièrement afin de réagir en cas de sinistres ainsi que des exercices réguliers d'évacuation. Par exemple notre filiale italienne a réalisé en juin 2008 pour l'ensemble de son personnel « une journée de la sécurité » où a été abordée la sécurité des biens et des personnes, à laquelle participaient pompiers, assureurs et autres personnes impliquées dans la gestion des risques.

Le Risque Manager Technique conseille et assiste les filiales pour la réalisation des plans d'amélioration, dans le cadre de visites d'évaluation ou de demandes d'assistance. Ceci se concrétise également par le partage de bonnes pratiques du Groupe, directement ou par l'intermédiaire d'un site intranet dédié. Ce site permet la diffusion des recommandations de prévention du Groupe (thermographie infrarouge, permis de feu, management des panneaux combustibles, surveillance des matériels de prévention, règles de maintenance des sprinklers,...).

Réduction du risque de perte d'exploitation

D'une manière générale, la répartition de nos activités sur plus de 100 sites industriels, ainsi que des stocks inhérents aux circuits de distribution, tend à réduire le risque d'interruption d'activité de production et de livraison à nos clients.

Toutefois, après étude des différents scénarii pouvant affecter la perte d'exploitation des marques les plus contributives, un programme pluriannuel d'études de Business Continuity Management a été lancé. Ce programme consiste à évaluer les impacts de sinistres potentiels sur les activités des filiales, puis à rechercher les diverses solutions possibles pour en réduire l'ampleur, et enfin à rédiger des plans de rétablissement d'activités, comprenant notamment la mise en œuvre de solutions de secours et de modes de production alternatifs.

En 2007, une telle étude a été réalisée à titre pilote par Irish Distillers. Début 2008, de ces études ont été étendues à Martell et Chivas.

Garantie de qualité des produits

La maîtrise des risques de contamination des produits, qu'ils soient liés au process ou bien de nature accidentelle, fait l'objet de la démarche HACCP mise en place sur les sites de production.

Des guides de bonnes pratiques sont élaborés en concertation avec des experts de filiales (notamment pour la maîtrise du risque de particules de verre ou encore de contamination chimique). Leur application est évaluée dans le cadre des audits croisés organisés sur tous les sites de production par la Direction QSE.

Dans le cadre de notre contrat d'assurance, une assistance est fournie par un consultant spécialisé : elle permet de tester nos procédures de rappel de produit, d'évaluer les risques de contamination, de former les équipes à la gestion d'un éventuel rappel de produit.

Prévention de risque pollution

Le Groupe est assuré contre les risques environnementaux pouvant toucher des tierces parties, et a mis en place des plans d'action visant à prévenir ces risques.

Des guides de bonnes pratiques, permettent de définir des exigences minimales et de partager les meilleures pratiques du Groupe. La mise en application de ces pratiques ainsi que, d'une façon générale, la maîtrise des risques environnementaux sont également évaluées au cours des audits de la Direction QSE dans les filiales.

Risque de liquidité

L'information relative aux risques de liquidité est présentée dans la note 17 – *Instruments financiers* des annexes aux comptes consolidés.

Risques de marché (taux et change)

Les informations relatives au risque de marchés sont présentées dans la note 17 – *Instruments financiers* des annexes des comptes consolidés et dans la note 18 – *Dérivés de taux et de change* des annexes des comptes consolidés.

Assurance et couverture des risques

Le recours à l'assurance est pour Pernod Ricard une solution de transfert financier des risques majeurs auxquels il est confronté. Ce transfert s'accompagne d'une politique de prévention aux fins d'une réduction maximum de l'aléa. Le Groupe suit avec soin l'appréciation de ses risques afin d'ajuster au mieux le niveau de couverture aux risques encourus.

Le Groupe dispose de deux types de couvertures : d'une part, des programmes d'assurance Groupe et d'autre part, des polices souscrites localement. Les programmes au niveau du Groupe sont suivis par un responsable assurance, qui coordonne la politique d'assurance et la gestion des risques, et par un responsable du suivi de la prévention des risques industriels.

Assurances souscrites

Pour la couverture des principaux risques, Pernod Ricard a mis en place des programmes d'assurance internationaux auxquels adhèrent toutes les filiales du Groupe sauf exception du fait de contraintes réglementaires inhérentes au pays ou de conditions plus intéressantes offertes par le marché local. Ces programmes regroupent les couvertures suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives ;
- responsabilités civiles exploitation/produits ;
- frais et pertes du Groupe du fait d'une contamination accidentelle et/ou criminelle ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- dommages en cours de transport (et séjour) ;
- assurance-crédit pour la couverture des créances clients ;
- fraude.

Certaines filiales ont contracté des assurances complémentaires pour répondre à des besoins ponctuels (exemples : assurance des vignobles en Australie et en Espagne ; assurance des flottes automobiles ; etc.).

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Couvertures

| Type d'assurance | Garanties et plafonds des principales polices souscrites ⁽¹⁾ |
|---|---|
| Dommages aux biens et pertes d'exploitation | Garanties : tous risques (sauf exclusions) Base d'indemnisation : – valeur à neuf pour les biens mobiliers et immobiliers, sauf pour certaines filiales qui ont choisi, de façon exceptionnelle, avec l'accord contractuel des assureurs, une autre base d'indemnisation ; – prix de revient pour les stocks, sauf pour certains stocks en maturation assurés en prix de revient ou à la valeur nette comptable plus un forfait de marge (sur mesure selon les sociétés) ; – perte d'exploitation avec une période d'indemnisation comprise entre 12 et 24 mois selon les sociétés. Limites d'indemnisation : – limites de 550 millions d'euros pour les sites de Midleton (Irlande) et de Martell (France), de 150 millions d'euros pour les sites espagnols et de 360 millions d'euros pour les autres. Par ailleurs, une captive d'assurance prend en charge les sinistres à hauteur de 0,8 million d'euros par sinistre avec un engagement maximum de 4 millions d'euros par an. |
| Responsabilité civile générale (exploitation et produits) | Couverture tous risques (sauf exclusions) pour les dommages causés aux tiers à hauteur de 220 millions d'euros par année d'assurance. |
| Contamination de produit | Garantie souscrite pour les frais de retrait, la perte d'exploitation et les frais de réhabilitation d'image de Pernod Ricard consécutifs à la contamination de produits livrés : 20 millions d'euros en contamination accidentelle et 40 millions d'euros en contamination criminelle. |
| Responsabilité civile des mandataires sociaux | Couverture à hauteur de 125 millions d'euros par année d'assurance. |
| Transport | Couverture à hauteur de 15 millions d'euros par sinistre. |
| Crédit | Garantie de 50 millions d'euros couvrant principalement les filiales françaises du Groupe et les filiales de Pernod Ricard Europe. |
| Fraude | Couverture à hauteur de 35 millions d'euros par année. |

(1) Les chiffres indiqués sont les limites principales. Les différents contrats comportent des limites spécifiques pour certaines garanties.

Moyens prévus par le Groupe pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité

Dans l'hypothèse d'un accident technologique engageant la responsabilité de Pernod Ricard ou d'une société du Groupe, ce ou ces derniers s'appuieront sur leurs courtiers et assureurs qui constitueront notamment une cellule de crise associant l'ensemble des prestataires nécessaires. Tous ces intervenants ont l'expérience et les moyens requis pour gérer des situations exceptionnelles.

Risques et litiges : méthode de provisionnement

Une provision pour dépréciation de créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Contrats importants

Contrat de Crédit 2008

Le Groupe Pernod Ricard avait conclu le 21 avril 2005, à l'occasion de l'acquisition d'Allied Domecq, un contrat de crédit avec un pool de banques dirigé par JP Morgan Plc, Morgan Stanley Bank International Limited, BNP Paribas, The Royal Bank of Scotland Plc, et SG Corporate & Investment Banking. Au 30 juin 2007, les montants empruntés au titre de ce contrat de crédit s'élevaient à un montant d'environ 3,5 milliards d'euros. L'intégralité des montants

ainsi empruntés a été remboursée et l'ensemble des lignes de crédit ouvertes au titre de ce contrat ont été résiliées du fait de l'utilisation d'un nouveau contrat de crédit décrit ci-dessous.

Dans le cadre de l'acquisition de V&S, Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S »), Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu le 27 mars 2008 un nouveau contrat de crédit (« le Contrat de Crédit ») avec un pool de banques dirigé par BNP Paribas, Calyon, J.P. Morgan plc, Natixis, The Royal Bank of Scotland plc et Société Générale Corporate & Investment Banking.

Ce Contrat de Crédit avait pour finalité de permettre notamment d'une part le refinancement de dettes existantes du Groupe (y compris l'intégralité de la dette au titre du Contrat de Crédit conclu le 21 avril 2005) et d'autre part le financement du prix d'acquisition de V&S.

Les principaux termes du Contrat de Crédit sont les suivants :

- Facilité A – un prêt à moyen terme libellé en euros d'un montant de 1 milliard d'euros ;
- Facilité B – des prêts à moyen terme comprenant une ligne libellée en euros d'un montant de 665 millions d'euros et une ligne libellée en dollars américains d'un montant de 3 620 millions de dollars américains ;
- Facilité C – des prêts à 5 ans comprenant une ligne libellée en euros d'un montant de 713 millions d'euros et une ligne libellée en dollars américains d'un montant de 6 518 millions de dollars américains ;
- Facilité D – un prêt à 5 ans libellé en euros d'un montant de 600 millions d'euros, destiné à refinancer les obligations émises par Allied Domecq Financial Services Ltd d'un montant de 600 millions d'euros au taux nominal de 5,875 % à échéance du 12 juin 2009 ; et
- Facilité E – deux lignes de crédit revolving multidevises respectivement de 1,2 milliard d'euros et 820 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, aucun montant n'avait encore été emprunté au titre du Contrat de Crédit. Le Contrat de Crédit a été utilisé à l'occasion du paiement du prix d'acquisition de V&S, réalisée le 23 juillet 2008. Les montants tirés à cette occasion, destinés au financement de l'acquisition et au refinancement de dettes existantes, s'élevaient approximativement à 9,1 milliards d'euros.

Les engagements de chacun des emprunteurs aux termes du Contrat de Crédit sont garantis par Pernod Ricard. Aucune sûreté réelle n'a été consentie aux termes du Contrat de Crédit.

Le Contrat de Crédit comporte les déclarations et garanties habituelles, ainsi que certaines clauses restrictives usuelles pour un contrat de cette nature et similaires à celles accordées aux termes du Contrat de Crédit du 21 avril 2005, limitant notamment la capacité de certaines sociétés du Groupe Pernod Ricard (sous réserve de certaines exceptions) de contracter des emprunts supplémentaires ou de donner des garanties sur leurs actifs, de modifier la nature générale des activités du Groupe et de procéder à certaines opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit définit des engagements similaires à ceux du contrat de crédit du 21 avril 2005, notamment des engagements d'information des prêteurs, le respect à chaque fin de semestre de deux ratios financiers (un ratio de couverture – EBITDA consolidé/charges financières nettes consolidées – et un ratio de solvabilité – Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé), et le respect de certains engagements usuels pour les contrats de crédit de cette nature (notamment le maintien du crédit à son rang – pari passu). Le ratio de solvabilité doit être inférieur ou égal à 7 au 31 décembre 2008 et le ratio de couverture des charges financières doit être supérieur ou égal à 2,25 au 31 décembre 2008.

Le Contrat de Crédit prévoit également certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances et usuel pour des contrats de crédit de cette nature (notamment respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé).

Stolichnaya

Le 15 novembre 2000, les filiales Allied Domecq International Holdings B.V. et Allied Domecq Spirits & Wine USA Inc. ont conclu un contrat de cession de marques, de fourniture et de distribution avec Spirits International NV et SPI Spirits (Cyprus) Ltd, ci-après désignés conjointement « SPI Spirits ». En vertu de ce contrat, SPI Spirits a désigné Allied Domecq Spirits & Wine USA Inc. comme distributeur exclusif aux États-Unis de ses différentes vodkas, distribuées sous les marques « Stolichnaya », « Stoli » et « Priviet ». Les sociétés du groupe Allied Domecq se sont engagées à acheter un nombre minimum de caisses pendant la durée du contrat et à faire un investissement important en ce qui concerne la commercialisation, la vente et la distribution des vodkas de SPI Spirits. Le 24 novembre 2004, le groupe Allied Domecq a conclu des contrats avec SPI Spirits visant à confier au groupe Allied Domecq la commercialisation et la distribution du portefeuille de marques de vodka « Stolichnaya » sur des marchés de l'Union européenne, en Amérique latine, dans la région Asie-Pacifique et en Afrique.

En septembre 2005, lors de l'acquisition d'Allied Domecq par Pernod Ricard, ce contrat a été modifié notamment afin de prévoir la renonciation par SPI au bénéfice de certains de ses droits en cas de changement de contrôle et d'attribuer à Pernod Ricard certains droits exclusifs ainsi que des droits de préemption portant sur l'acquisition de la marque Stolichnaya, en contrepartie d'un paiement de 125 millions de dollars américains par Pernod Ricard à SPI Spirits.

Le 13 mars 2008, Pernod Ricard et certaines de ses filiales ont conclu un Accord de Transition avec SPI Spirits dans le cadre du projet d'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S ») par Pernod Ricard. Cet Accord définit notamment un cadre visant à permettre à Pernod Ricard de continuer à distribuer les produits de la marque Stolichnaya pendant une période de transition pouvant aller jusqu'à 180 jours à compter de la finalisation de l'acquisition de V&S par Pernod Ricard. Peu après l'acquisition de V&S réalisée le 23 juillet 2008 et conformément aux termes de l'Accord de Transition, Pernod Ricard a transféré à SPI Spirits les droits d'enregistrement aux États-Unis de la plupart des marques Stolichnaya, les marques restantes devant être transférées au terme de la période de transition. A l'issue de cette période, Pernod Ricard devra payer à SPI un montant égal aux bénéfices réalisés au titre de la distribution des produits de la marque Stolichnaya au cours de cette période ; SPI Spirits devra pour sa part racheter certains stocks et effectuer certains paiements au profit de Pernod Ricard.

Jinro

Le 15 février 2000, Jinro Ballantine's Company Ltd a été créée en Corée du Sud. Le capital social de cette dernière est détenu à hauteur de 70 % par Allied Domecq (Holdings) Limited (« Allied Domecq ») et 30 % par Jinro Limited, l'un des plus grands producteurs et distributeurs de spiritueux en Corée du Sud. Par ailleurs, Allied Domecq a acquis une participation de 70 % dans Jinro Ballantine's Import Company Ltd, détenue à hauteur de 30 % par Korea Wines & Spirits Company Ltd. La valeur totale de la participation d'Allied Domecq à hauteur de 70 % dans ces deux sociétés s'élevait à 103 millions de livres sterling. La première de ces deux sociétés mettait en bouteille et distribuait la marque « Imperial Whisky » tandis que la seconde importait et

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

distribuait des marques du portefeuille international d'alcools bruns d'Allied Domecq. Par ailleurs, les droits de distribution de spiritueux, hors alcools bruns, ont été transférés à Jinro Ballantine's Import Company Ltd en avril 2004. En avril-mai 2003, Jinro Limited a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Jinro Limited n'ayant pas réussi à redresser sa situation dans les 180 jours, Allied Domecq lui a adressé une notification de résiliation du contrat de joint venture, dont la validité a été prononcée au regard du droit coréen.

Suntory

En 1988, Allied Domecq a conclu une série d'accords avec Suntory Ltd, l'une des plus grandes sociétés de production et de distribution de spiritueux au Japon. Une des dispositions de ces accords portait sur la création d'une société de joint venture au Japon dénommée Suntory Allied Ltd, dont Allied Domecq détient 49,99 % du capital et des droits de vote et dont Suntory Limited détient 50,01 % du capital et des droits de vote. Les droits exclusifs de distribution de certaines marques d'Allied Domecq au Japon ont été attribués à Suntory Allied Ltd jusqu'au 31 mars 2029.

Suntory Allied Ltd est gérée conjointement par Pernod Ricard, venant aux droits et obligations d'Allied Domecq, et Suntory Ltd.

Obligations à taux fixe 2013/ Obligations à taux variable 2011

Pernod Ricard a émis le 6 décembre 2006 un emprunt obligataire représenté par des obligations à taux fixe (les « Obligations à Taux Fixe ») et des obligations à taux variable (les « Obligations à Taux Variable ») et, avec les Obligations à Taux Fixe, les « Obligations », d'une valeur nominale par Obligation de 50 000 euros, soit un montant nominal global de 550 millions d'euros pour les Obligations à Taux Fixe et 300 millions d'euros pour les Obligations à Taux Variable. Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations à Taux Fixe portent intérêts au taux annuel de 4,625 %, payables à terme échu le 6 décembre de chaque année. Les Obligations à Taux Variable portent intérêts à un taux variable, payable trimestriellement à terme échu le 6 mars, 6 juin, 6 septembre et 6 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt variable annuel est égal au taux EURIBOR 3 mois auquel est ajoutée une marge de 0,50 % par année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que

Les ventes à réméré ainsi réalisées ont porté sur les 4 plans suivants :

| Date de réalisation des ventes à réméré | Nombre de titres cédés | Prix de vente, net de la prime de réméré (en euros) | Dates des Conseils d'Administration ayant autorisé les plans |
|---|------------------------|---|--|
| 06.03.2008 | 2 079 776 | 48,0 | 14.06.2006 |
| 11.03.2008 | 1 782 028 | 38,8 | 02.11.2004 |
| 13.03.2008 | 1 200 000 | 33,7 | 18.12.2003 |
| 13.03.2008 | 893 730 | 45,2 | 25.07.2005 |

les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune garantie au titre d'obligations ou d'autres valeurs mobilières admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé à moins que les Obligations ne bénéficient de garanties similaires ou ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

L'intégralité des Obligations sera remboursable le 6 décembre 2013 pour les Obligations à Taux Fixe et le 6 juin 2011 pour les Obligations à Taux Variable. Les porteurs d'Obligations peuvent demander le remboursement anticipé des Obligations en cas de changement de contrôle. Pernod Ricard a également la faculté ou l'obligation, selon les cas, de rembourser les Obligations de manière anticipée pour des raisons fiscales.

En outre, les Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement en cas de survenance d'un des cas de défaillance suivants : (i) le défaut de paiement par Pernod Ricard de quelque montant que ce soit au titre des Obligations, (ii) le défaut par Pernod Ricard d'exécuter ou de se conformer à l'une quelconque de ses obligations au titre des Obligations, (iii) la survenance d'un cas de défaillance ou le défaut de paiement, au titre de toute autre dette, d'un montant excédant 75 millions d'euros, (iv) la cession de l'ensemble des actifs, la cessation de l'activité ou la mise en œuvre d'une dissolution ou liquidation de Pernod Ricard, ou (v) la nomination d'un mandataire ad hoc ou la mise en place d'une procédure de conciliation, de liquidation judiciaire ou de cession totale de l'entreprise à l'encontre de Pernod Ricard.

Les termes et conditions des Obligations ont fait l'objet d'un prospectus en date du 4 décembre 2006 visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et disponible sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu).

Ventes à réméré

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard a procédé à la revente de 5 955 534 actions autodétenues qui avaient été acquises pour couvrir certains de ses plans de *stock-options*. Au terme de ces opérations, les actions détenues en couverture de certains plans de *stock-options* ont été cédées à trois banques différentes, avec le droit pour Pernod Ricard (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options au prix d'exercice de l'option. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous condition résolutoire (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est présumée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par des actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

Les ventes à réméré d'actions couvrant des plans d'option d'achat d'actions ont permis d'encaisser 250 millions d'euros constatés dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2008, 115 242 actions ont été rachetées via l'exercice de la clause de réméré.

Acquisition de Vin&Sprit (« V&S »)

En juin 2007, le Parlement suédois a autorisé le Gouvernement suédois à vendre 100 % du capital de V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S »), détenu jusqu'alors par le Royaume de Suède (le « Royaume »). En décembre 2007, un certain nombre d'acquéreurs éventuels, parmi lesquels Pernod Ricard (« PR »), ont été invités à soumettre, dans le cadre d'un appel d'offres, leur offre indicative en vue de l'achat de l'intégralité des titres V&S.

Suite au dépôt de son offre indicative, Pernod Ricard a été sélectionné pour le deuxième tour de l'appel d'offres et, le 30 mars 2008, Pernod Ricard et le Royaume ont conclu un Contrat d'achat et de vente (le « Contrat ») portant sur l'ensemble des titres V&S. L'acquisition restait toutefois soumise à l'obtention préalable des autorisations nécessaires en matière de concurrence, notamment à l'accord de la Commission européenne.

Aux termes du Contrat, le prix d'acquisition de V&S a été fixé à 6,05 milliards de dollars plus 1,45 milliard d'euros auxquels s'ajoutent des intérêts calculés jusqu'à la date de finalisation de la transaction. Outre le prix de vente, Pernod Ricard a pris en charge la dette nette de V&S. Avant la finalisation de l'acquisition, certains actifs de V&S ont été alloués au Royaume.

Suite à l'accord conditionnel de la Commission européenne, l'acquisition a été finalisée le 23 juillet 2008. L'autorisation de la Commission a été donnée sous réserve de l'engagement pris par Pernod Ricard de vendre les marques Grönstedts Cognac, Red Port, Star Gin, Dry Anis et Lubuski Gin, détenues par V&S et de la vodka Serkova, détenue par Pernod Ricard. En outre, il sera mis fin aux contrats de distribution portant sur la vodka Stolichnaya à l'extérieur de la Russie et sur le whisky Royal Canadian en Suède.

Accords Future Brands

Future Brands LLC (société à responsabilité limitée immatriculée dans l'État de Delaware, ci-après dénommée « FB »), est une joint venture formée entre V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S »), Jim Beam Brands, Co. et sa société mère, Beam Global Spirits & Wine, Inc. (elle-même filiale de Fortune Brands, Inc.) (ces trois dernières sociétés étant ci-après dénommées « Beam »). Cette joint venture distribue

les marques du groupe V&S aux États-Unis par l'intermédiaire d'un réseau de revendeurs et fournit des services de vente et de facturation correspondants. La société ABSOLUT Spirits Company, Inc. (société détenue à 100 % par V&S, immatriculée dans l'État du Delaware, ci-après dénommée « ASCI ») et Beam détiennent respectivement 49 % et 51 % du capital de FB. Aux termes des accords de distribution, FB est le fournisseur exclusif de services de distribution pour les marques de V&S aux États-Unis, en contrepartie d'une commission versée par ASCI ainsi que du remboursement des dépenses de marketing et de publicité. Ces accords de distribution avaient pour terme contractuel février 2012.

Le 28 août 2008, V&S et ASCI ont signé un accord avec FB et Beam prévoyant notamment la fin de l'accord de distribution par FB des marques de V&S à compter du 30 septembre 2008 ainsi que la sortie d'ASCI de la joint venture, en contrepartie d'un paiement compensatoire de 230 millions de dollars à Beam. Parallèlement à cet accord, V&S et ASCI ont conclu avec Fortune Brands et Beam un contrat le 28 août 2008, portant sur la cession à Beam Global Spirits & Wine, Inc. de la marque de Rhum Cruzan et des actifs correspondants, pour un montant de 100 millions de dollars. Cette opération, soumise aux approbations réglementaires habituelles, devrait être finalisée au cours du dernier trimestre 2008.

Accord Maxxium

V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S ») et sa filiale allemande V&S Deutschland GmbH ont adhéré, le 31 mai 2001, à un pacte d'actionnaires (le « Pacte d'actionnaires »), au terme duquel V&S Deutschland GmbH, des entités du groupe Fortune Brands, Remy Cointreau SA et The Edrington Group détiennent chacun 25 % des actions composant le capital de Maxxium Worldwide BV (« Maxxium »). Maxxium gère un réseau de distribution mondial au travers d'une série d'accords de distribution locaux conclus entre des sociétés du groupe Maxxium et des tierces parties. Toutes les marques de V&S (à l'exception des États-Unis) sont actuellement distribuées par l'intermédiaire du réseau Maxxium, conformément à un accord cadre du 31 mai 2001 (l'« Accord Cadre ») auquel V&S, V&S Deutschland GmbH et Maxxium sont parties.

Le 3 septembre 2008, les actionnaires de Maxxium ont annoncé la conclusion d'un accord pour mettre fin, de manière anticipée au 1^{er} octobre 2008, à l'accord de distribution de marques V&S par Maxxium. Les dispositions contractuelles ne permettaient une sortie du contrat de distribution que deux ans après le changement de contrôle de l'un des actionnaires associés, moyennant le paiement d'une indemnité.

Les actionnaires de Maxxium ayant trouvé un accord pour une sortie anticipée de V&S, Pernod Ricard paiera en compensation à Maxxium une indemnité de 59 millions d'euros qui sera versée le 1^{er} octobre 2008. Par ailleurs, les 25 % détenus par V&S dans la société seront rachetés par Maxxium pour la somme de 60,4 millions d'euros. Cette vente d'actions se réalisera le 30 mars 2009.

| | | | | | | | |
|--|---|-------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------------|---|---|

4

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

| | |
|--|-----|
| Comptes consolidés | 70 |
| Compte de résultat consolidé annuel | 70 |
| Bilan consolidé annuel | 71 |
| Actif | 71 |
| Passif | 72 |
| Capitaux propres | 73 |
| État des pertes et profits de la période | 73 |
| Variation des capitaux propres annuels | 74 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel | 75 |
| Annexe aux comptes consolidés annuels | 76 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 120 |
| I. Opinion sur les comptes consolidés | 120 |
| II. Justification des appréciations | 120 |
| III. Vérification spécifique | 120 |

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|

Comptes consolidés

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2007 figurant dans le rapport

financier du document de référence 2007 sont inclus par référence dans le présent document.

Compte de résultat consolidé annuel

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Notes |
|---|--------------|--------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 6 443 | 6 589 | |
| Coût des ventes | (2 856) | (2 823) | |
| Marge brute après coûts logistiques | 3 587 | 3 766 | |
| Frais publi-promotionnels | (1 101) | (1 178) | |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 2 486 | 2 588 | |
| Frais commerciaux et généraux | (1 039) | (1 066) | |
| Résultat opérationnel courant | 1 447 | 1 522 | |
| Autres produits et charges opérationnels | 20 | (81) | 6 |
| Résultat opérationnel | 1 467 | 1 441 | |
| Coût de la dette financière nette | (332) | (316) | 5 |
| Autres produits et charges financiers | (20) | (33) | 5 |
| Résultat financier | (351) | (349) | |
| Impôt sur les bénéfices | (260) | (224) | 7 |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | 1 | 0 | |
| Résultat net des activités poursuivies | 856 | 869 | |
| Résultat net des activités abandonnées | 0 | 0 | |
| RÉSULTAT NET | 856 | 869 | |
| <i>Dont :</i> | | | |
| – Part des minoritaires | 25 | 29 | |
| – Part du Groupe | 831 | 840 | |
| Résultat net part du Groupe par action de base (en euros) | 3,93 | 3,92 | 8 |
| Résultat net part du Groupe par action après dilution (en euros) | 3,87 | 3,87 | 8 |
| Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action de base (en euros) | 3,93 | 3,92 | 8 |
| Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action après dilution (en euros) | 3,87 | 3,87 | 8 |

Bilan consolidé annuel

Actif

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Notes |
|---|---------------|---------------|-------|
| En valeurs nettes | | | |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles | 7 836 | 7 138 | 10 |
| <i>Goodwill</i> | 3 477 | 3 203 | 10 |
| Immobilisations corporelles | 1 675 | 1 608 | 11 |
| Actifs biologiques | 60 | 66 | |
| Actifs financiers non courants | 121 | 145 | 12 |
| Titres mis en équivalence | 2 | 3 | |
| Actifs d'impôt différé | 839 | 722 | 7 |
| ACTIFS NON COURANTS | 14 010 | 12 885 | |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et encours | 3 563 | 3 717 | 13 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 228 | 1 146 | 14 |
| Actif d'impôt exigible | 91 | 48 | |
| Autres actifs courants | 145 | 195 | 14 |
| Instruments dérivés courants | 51 | 19 | 12 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 383 | 421 | 16 |
| ACTIFS COURANTS | 5 462 | 5 546 | |
| TOTAL ACTIFS | 19 472 | 18 431 | |

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|

Passif

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Notes |
|--|---------------|---------------|-------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital | 340 | 341 | |
| Primes d'émission | 2 053 | 2 065 | |
| Réserves et écarts de conversion | 3 067 | 3 175 | |
| Résultat net part du Groupe | 831 | 840 | |
| Capitaux propres Groupe | 6 290 | 6 420 | |
| Intérêts minoritaires | 168 | 177 | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 6 458 | 6 597 | |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions non courantes | 534 | 467 | 15 |
| Provisions pour engagements de retraite et assimilés | 773 | 478 | 15 |
| Passifs d'impôt différé | 2 326 | 2 128 | 7 |
| Emprunt obligataire | 2 511 | 2 352 | 16 |
| Instruments dérivés non courants | 73 | 209 | 16 |
| Autres passifs financiers non courants | 3 938 | 3 053 | 16 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | 10 155 | 8 687 | |
| Passifs courants | | | |
| Provisions courantes | 355 | 287 | 15 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 773 | 1 650 | 19 |
| Passif d'impôt exigible | 198 | 103 | |
| Autres passifs courants | 141 | 130 | |
| Autres passifs financiers courants | 375 | 950 | 16 |
| Instruments dérivés courants | 16 | 27 | |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | 2 859 | 3 147 | |
| TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | 19 472 | 18 431 | |

Capitaux propres

État des pertes et profits de la période

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|--------------|------------|
| Couvertures d'investissements nets | | |
| Montant comptabilisé en capitaux propres | 164 | 91 |
| Montant recyclé dans le résultat net | | |
| Couvertures de flux de trésorerie | | |
| Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres | (20) | (21) |
| Transfert en résultat du fait d'une cession | 0 | 0 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres | 0 | 0 |
| Transfert en résultat du fait d'une cession | 0 | 1 |
| Différences de conversion | 15 | (770) |
| Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres | (14) | (16) |
| Autres ajustements | | |
| Profits (pertes) nets reconnus en capitaux propres | 145 | (715) |
| Résultat net de la période | 856 | 869 |
| TOTAL DES PROFITS ET PERTES POUR LA PÉRIODE | 1 001 | 154 |
| <i>Dont :</i> | | |
| – Part Groupe | 976 | 139 |
| – Part des minoritaires | 25 | 15 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Variation des capitaux propres annuels

| En millions d'euros | Capital | Primes | Réserves consolidées | Variations de juste valeur | Écarts de conversion | Actions d'autocontrôle | Capitaux propres – Part Groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|------------|--------------|----------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Situation ouverture 01.07.2006 | 292 | 2 539 | 3 261 | 53 | (135) | (309) | 5 700 | 172 | 5 872 |
| Reclassement ⁽¹⁾ | | | (176) | | 176 | | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de conversion | | | | | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| Couverture d'investissement net en devises | | | | | 164 | | 164 | | 164 |
| Juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, nette d'impôt différé | | | | (21) | | | (21) | | (21) |
| Résultats reconnus directement en capitaux propres | | | | (21) | 165 | | 145 | 0 | 144 |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | 831 | | | | 831 | 25 | 856 |
| Total des produits et charges comptabilisés | | | 831 | (21) | 165 | | 976 | 25 | 1 001 |
| Incidence de la transmission universelle de patrimoine de Santa Lina | (10) | (462) | 451 | | | 21 | 0 | | 0 |
| Augmentation de capital | 58 | (24) | | | | | 34 | | 34 |
| Charges liées aux plans de <i>stock-options</i> | | | 29 | | | | 29 | | 29 |
| Acquisition/cession de titres d'autocontrôle | | | | | | (25) | (25) | | (25) |
| Dividendes et acomptes attribués | | | (355) | | | | (355) | (29) | (384) |
| Variations de périmètre | | | (17) | | (39) | | (57) | (4) | (60) |
| Autres mouvements | | | (13) | | | | (13) | 4 | (10) |
| SITUATION CLÔTURE 30.06.2007 | 340 | 2 053 | 4 012 | 32 | 167 | (313) | 6 290 | 168 | 6 458 |

(1) Conformément à l'option IFRS 1 retenue par le Groupe de remettre à zéro les écarts de conversion au 1^{er} juillet 2004.

| En millions d'euros | Capital | Primes | Réserves consolidées | Variations de juste valeur | Écarts de conversion | Actions d'autocontrôle | Capitaux propres – Part Groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|------------|--------------|----------------------|----------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Situation ouverture 01.07.2007 | 340 | 2 053 | 4 012 | 32 | 167 | (313) | 6 290 | 168 | 6 458 |
| Écarts de conversion | | | | | (756) | | (756) | (14) | (770) |
| Couverture d'investissement net en devises | | | | | 79 | | 79 | | 79 |
| Juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, nette d'impôt différé | | | | (24) | | | (24) | | (24) |
| Résultats reconnus directement en capitaux propres | | | | (24) | (677) | | (701) | (14) | (715) |
| Résultat consolidé de l'exercice | | | 840 | | | | 840 | 29 | 869 |
| Total des produits et charges comptabilisés | | | 840 | (24) | (677) | | 139 | 15 | 154 |
| Augmentation de capital | 1 | 12 | | | | | 13 | | 13 |
| Charges liées aux plans de <i>stock-options</i> | | | 36 | | | | 36 | | 36 |
| Acquisition/cession de titres d'autocontrôle | | | 1 | | | (55) | (54) | | (54) |
| Ventes à réméré | | | | | | 251 | 251 | | 251 |
| Dividendes et acomptes attribués | | | (271) | | | | (271) | (13) | (283) |
| Variations de périmètre | | | 2 | | (4) | | (1) | 1 | 0 |
| Autres mouvements | | | 17 | | | | 17 | 5 | 22 |
| SITUATION CLÔTURE 30.06.2008 | 341 | 2 065 | 4 637 | 8 | (514) | (117) | 6 420 | 177 | 6 597 |

Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 | Notes |
|---|--------------|--------------|-------|
| Trésorerie provenant des opérations d'exploitation | | | |
| Résultat net – part du Groupe | 831 | 840 | |
| Intérêts minoritaires | 25 | 29 | |
| Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes reçus | (1) | 0 | |
| (Produits) charges financiers | 351 | 349 | |
| (Produits) charges d'impôt | 260 | 224 | |
| Résultat des activités abandonnées | 0 | 0 | |
| Dotations aux amortissements d'immobilisations | 149 | 166 | |
| Variation nette des provisions | (303) | (276) | |
| Variation nette des pertes de valeur sur <i>goodwill</i> et immobilisations incorporelles | 3 | 3 | |
| Variation de juste valeur des dérivés commerciaux | 0 | (1) | |
| Variations de juste valeur des actifs biologiques | (1) | (7) | |
| Résultat des cessions d'actifs | (30) | (4) | |
| Charges liées aux plans de <i>stock-options</i> | 29 | 36 | |
| Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement | (149) | (513) | 20.1 |
| Intérêts financiers versés | (374) | (391) | |
| Intérêts financiers reçus | 12 | 25 | |
| Impôts versés | (743) | (261) | |
| Impôts reçus | 11 | 48 | |
| Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation | 69 | 268 | |
| Trésorerie provenant des opérations d'investissement | | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | (242) | (273) | 20.2 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 102 | 66 | |
| Acquisitions d'immobilisations financières | (41) | (27) | |
| Cessions d'immobilisations financières | 8 | 5 | |
| Variation nette de la trésorerie provenant des opérations d'investissement | (173) | (229) | |
| Trésorerie provenant des opérations de financement | | | |
| Dividendes et acomptes versés | (251) | (280) | |
| Autres variations des capitaux propres | 34 | 10 | |
| Émissions ou souscriptions d'emprunts | 1 449 | 742 | 20.3 |
| Remboursements d'emprunts | (1 217) | (626) | 20.4 |
| (Acquisition)/cession de titres d'autocontrôle | (25) | 196 | |
| Variation nette de la trésorerie provenant des opérations de financement | (9) | 42 | |
| Augmentation/(diminution) de la trésorerie (avant effet devises) | (113) | 81 | |
| Incidence des écarts de conversion | 49 | (43) | |
| Augmentation/(diminution) de la trésorerie (après effet devises) | (64) | 38 | |
| Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice | 447 | 383 | |
| Trésorerie nette à la clôture de l'exercice | 383 | 421 | |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Annexe aux comptes consolidés annuels

| | | | |
|---|----|--|-----|
| Note 1 Principes et méthodes comptables | 76 | Note 14 Détail des créances | 93 |
| Note 2 Faits marquants de l'exercice | 83 | Note 15 Provisions | 93 |
| Note 3 Périmètre de consolidation | 83 | Note 16 Passifs financiers | 99 |
| Note 4 Information sectorielle | 83 | Note 17 Instruments financiers | 102 |
| Note 5 Résultat financier | 85 | Note 18 Dérivés de taux et de change | 104 |
| Note 6 Autres produits et charges opérationnels | 85 | Note 19 Dettes d'exploitation | 105 |
| Note 7 Impôt sur les bénéfices | 86 | Note 20 Notes sur le tableau des flux de trésorerie | 105 |
| Note 8 Résultat par action | 87 | Note 21 Capitaux propres | 106 |
| Note 9 Charges par nature | 88 | Note 22 Paiements en actions | 107 |
| Note 10 Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i> | 88 | Note 23 Engagements hors bilan et litiges | 111 |
| Note 11 Immobilisations corporelles | 89 | Note 24 Parties liées | 114 |
| Note 12 Actifs financiers | 90 | Note 25 Événements post-clôture | 114 |
| Note 13 Stocks et en-cours | 92 | Note 26 Liste des principales sociétés consolidées | 116 |

Pernod Ricard est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris, 16^e arrondissement, et est cotée à la Bourse de Paris. Les comptes consolidés annuels reflètent la situation comptable de Pernod Ricard et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe exerce ses activités dans la vente de Vins & Spiritueux.

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 17 septembre 2008, les comptes consolidés annuels au 30 juin 2008.

Note 1 Principes et méthodes comptables

1. Principes de préparation des comptes consolidés annuels et référentiel comptable

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au Règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés annuels du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*) et leurs interprétations émanant de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) ou de l'ancien *Standing Interpretations Committee* (SIC). Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 30 juin 2008 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 30 juin 2007, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1^{er} juillet 2007 (cf. note 1.2).

L'exercice de référence du Groupe est du 1^{er} juillet au 30 juin.

2. Évolution du référentiel comptable

Les normes et interprétations suivantes sont devenues applicables pour la préparation des comptes consolidés annuels au 30 juin 2008 :

- IFRS 7 (*Instruments financiers – informations à fournir*) et amendement de la norme IAS 1 (*Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital*). L'application d'IFRS 7 et de l'amendement d'IAS 1 donne lieu à la présentation d'informations complémentaires dans les états financiers mais n'a pas d'incidence sur la performance et la situation financière du Groupe. Les principales nouvelles informations requises par IFRS 7 sont présentées dans les notes 14, 16 et 17. Les informations requises par l'amendement d'IAS 1 sont présentées dans la note 21 ;

- IFRIC 10 (*Information financière intermédiaire et dépréciation*). Cette interprétation précise que les pertes de valeur portant sur un *goodwill* ou certains actifs financiers et comptabilisées au titre d'une période intermédiaire ne doivent pas être reprises dans les états financiers intermédiaires ou annuels ultérieurs. Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels au 30 juin 2008 ;
- IFRIC 11 (*Actions propres et transactions intragroupes*). Cette interprétation clarifie la comptabilisation des paiements en actions effectués par achat d'actions propres et le paiement en actions dans les comptes d'une filiale sur des instruments de capitaux propres de la Société mère. Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels au 30 juin 2008.

Les comptes consolidés annuels ne tiennent pas compte :

- des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC, à la date de clôture ;
- des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par le Comité de la Réglementation comptable européen à la date de clôture des comptes consolidés annuels. Il s'agit en particulier :
 - de la norme IAS 1 révisée (*Présentation des états financiers*), qui modifie certains libellés des états financiers et impose de présenter un état de résultat global (« *statement of comprehensive income* »). L'application de cette norme n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Groupe mais pourrait modifier la présentation de ses comptes consolidés,
 - de la norme IAS 23 révisée (*Coûts d'emprunts*), qui supprime l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Le Groupe étudie les éventuels impacts de cette norme sur ses comptes consolidés,
 - de la norme IFRS 3 révisée (*Regroupement d'entreprises*), de l'amendement de la norme IAS 27 (*États financiers consolidés et individuels*), de l'amendement de la norme IFRS 2 (*Conditions d'acquisition des droits et annulations*), de l'amendement des normes IAS 32 et IAS 1 (*Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations en cas de liquidation*), de l'amendement des normes IFRS 1 et IAS 27 (*Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée*), de l'amendement d'IAS 39 (*Éléments couverts éligibles*) et du premier projet annuel d'amélioration des IFRS. Le Groupe étudie les éventuels impacts de ces normes et amendements sur ses comptes consolidés,
 - des interprétations IFRIC 12 (*Accords de concessions de services*), IFRIC 13 (*Programme de fidélité client*) et IFRIC 15 (*Accords pour la construction d'un bien immobilier*) qui ne trouvent pas à s'appliquer pour le Groupe,
 - des interprétations IFRIC 14 (*Plafonnement de l'actif, disponibilité des avantages économiques et obligation de financement minimum*) et IFRIC 16 (*Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*). Le Groupe étudie les éventuels impacts de ces interprétations sur ses comptes consolidés ;
- des normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées au niveau européen à la date de clôture mais d'application obligatoire au titre des exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juillet 2007.

Tel est le cas de la norme IFRS 8 (*Segments opérationnels*) dont l'application sera obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La norme IFRS 8, qui remplace IAS 14, impose de retenir l'approche de la Direction pour présenter les segments opérationnels. Le Groupe étudie les éventuels impacts de cette norme sur la présentation de ses comptes consolidés.

3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés annuels incluent les états financiers de la Société mère, Pernod Ricard SA, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres de la Société mère. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprises d'origine et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Les transactions réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

4. Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

5. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la Direction

Estimations – L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Goodwill et immobilisations incorporelles – Comme indiqué en note 1.7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (les marques, par exemple), il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Ces calculs nécessitent d'utiliser des hypothèses sur les conditions de marché dont les évolutions peuvent conduire à des résultats différents de ceux estimés initialement. Le montant net des *goodwill* est, respectivement, de 3 203 millions d'euros et de 3 477 millions d'euros au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007. Les autres actifs incorporels (principalement marques) représentent un montant net, respectivement, de 7 138 millions d'euros et de 7 836 millions d'euros au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation des *goodwill* et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

| | Méthode pour déterminer la valeur recouvrable | Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> au 30.06.2008 | Valeur nette comptable des marques et autres immobilisations incorporelles au 30.06.2008 | Valeur d'utilité | | |
|---------------------|---|---|--|----------------------|--|--------------------|
| | | | | Taux d'actualisation | Période d'actualisation des flux de trésorerie | Taux de croissance |
| France | | 224 | 470 | 7,0 % | Infinie | De (2) % à 2 % |
| Europe | Valeur d'utilité approchée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés | 1 196 | 2 767 | 7,7 % | Infinie | De (2) % à 2 % |
| Amériques | | 1 048 | 2 254 | 7,1 % | Infinie | De (2) % à 2 % |
| Asie/Reste du Monde | | 735 | 1 646 | 6,7 % | Infinie | De (2) % à 2 % |

Provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

– Comme indiqué en note 1.18, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. De plus, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni) font également l'objet de provisions. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la note 15.

L'ensemble de ces engagements est calculé en fonction de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2008 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 15. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe.

Une variation d'un point du taux d'augmentation des frais médicaux aurait pour effet une variation de l'ordre de 13 millions d'euros sur le montant de l'engagement au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi.

Impôts différés – Comme indiqué en note 1.21, les actifs d'impôt différé comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. Au 30 juin 2008, le montant des actifs d'impôt différé est de 722 millions d'euros et est détaillé en note 7. L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables.

Provisions – Comme indiqué en note 15, le Groupe est impliqué dans le cadre de ses activités courantes dans un certain nombre de litiges. Dans certains cas, les sommes demandées par les plaignants sont significatives et les procédures judiciaires peuvent prendre plusieurs années. Dans ce cadre, les provisions sont déterminées selon la meilleure estimation du Groupe du montant qui sera décaissé en fonction des informations disponibles – notamment de la part des conseils juridiques. Toute modification des hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la provision comptabilisée. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la note 15.

Jugements – En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, intervenus à compter du 1^{er} juillet 2004, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (*Regroupements d'entreprises*). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. L'excédent entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en *goodwill* et est soumis à des tests de dépréciation, au minimum annuellement, et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. Les *goodwill* relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

7. Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill – Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. Pour ce test, les *goodwill* sont ventilés par zone géographique sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants. Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans la note 1.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Immobilisations incorporelles – Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont amorties linéairement, à l'exception des actifs à durée de vie indéfinie, sur leur durée d'utilité, en général jusqu'à cinq ans, et sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les charges d'amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

Marques reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises

– La valeur d'entrée des marques acquises est déterminée sur la base d'un calcul actuariel des profits futurs ou selon la méthode des redevances et correspond à la juste valeur des marques à la

date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques acquises dans le cadre d'acquisition de sociétés étrangères sont libellées dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont détaillées par composant. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, dans certains cas, selon le mode dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée. Cette durée d'utilité est revue régulièrement. Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Constructions | 15 à 50 ans |
| Installations, matériel et outillage | 5 à 15 ans |
| Autres immobilisations | 3 à 5 ans |

Conformément à la norme IAS 17, les biens acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont immobilisés, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les immeubles ayant fait l'objet de cession-bail font l'objet d'un retraitement similaire.

Les charges d'amortissements des immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

9. Perte de valeur des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (*goodwill* et marques). Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs immobilisés devient durablement supérieure au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les UGT s'identifient aux actifs liés aux marques du Groupe et sont réparties selon les quatre secteurs géographiques définis par le Groupe, sur la base des destinations des produits.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon des projections de profits sur une période de 20 ans établies d'après les outils de prévision du management (pour les 3 premières années) et d'une estimation sur les années suivantes sur la base des tendances long terme par marché des marques concernées. Le calcul prend en compte une valeur terminale dont la détermination dépend du profil de croissance et de rentabilité de chaque marque. Le taux d'actualisation utilisé tient compte de la répartition géographique des profits.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital qui s'élève à 7,2 % au 30 juin 2008 et à 7,1 % au 30 juin 2007. Un taux d'actualisation différent a été retenu pour prendre en compte les risques spécifiques à certains marchés ou zones géographiques dans la détermination des flux de trésorerie. Les hypothèses retenues en terme d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

10. Méthodes de conversion

10.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société mère.

10.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

10.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction. A chaque arrêté comptable les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période, à l'exception des différences de change liées aux dettes affectées aux couvertures d'actifs nets en devises de filiales consolidées. Ces dernières sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écarts de conversion, jusqu'à la cession de l'investissement net. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans le résultat opérationnel de la période; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat financier ou en capitaux propres.

10.4 Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écarts de conversion au sein des capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

11. Frais de Recherche et Développement

Dans le cadre des activités du Groupe, conformément à la norme IAS 38 (*Immobilisations incorporelles*), les dépenses de Recherche et Développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de Développement qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme. L'application de ce principe n'a pas conduit le Groupe à capitaliser un montant significatif de frais de Développement au cours des exercices clos les 30 juin 2008 et 30 juin 2007.

12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 (*Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*), les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du bilan relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le Groupe.

13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût (coût d'acquisition et coût de transformation, y compris les coûts indirects de production) ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la vente de ces stocks. La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés. Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement hors frais financiers. Ces stocks sont classés en actif courant, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an, pour satisfaire au processus de vieillissement de certains vins et spiritueux.

14. Agriculture

La norme IAS 41 (*Actifs biologiques*) couvre le traitement comptable des activités impliquant des actifs biologiques (par exemple, la vigne) destinés à la vente ou des produits agricoles (par exemple, le raisin). IAS 41 a été spécifiquement adaptée au traitement comptable de la vigne et du raisin, qui constituent les principales activités agricoles du Groupe. Un traitement comptable similaire s'applique cependant aux autres actifs biologiques (par exemple, les champs d'agave). La norme IAS 41 prévoit que les actifs biologiques (vignobles) et leur production (récoltes) soient comptabilisés à leur juste valeur diminuée des frais estimés du point de vente, dès lors qu'il est possible d'obtenir un référentiel de prix fiable, par exemple en faisant référence à un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Les terrains sur lesquels

sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16.

15. Passifs financiers et instruments dérivés

Les normes IAS 32 et IAS 39 portant sur les instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} juillet 2004. La norme IFRS 7 est appliquée à compter du 1^{er} juillet 2007.

15.1 Instruments financiers dérivés

En application de la norme IAS 39 révisée (*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*), tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché ou de cotations externes d'établissements financiers.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert, pour le risque couvert, sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie « efficace » du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie « inefficace » du dérivé est enregistrée directement en résultat. Si l'instrument dérivé est désigné comme une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère, la variation de valeur de la partie « efficace » de l'instrument dérivé est enregistrée dans les capitaux propres et la variation de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat.

15.2 Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties. Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.

15.3 Instruments hybrides

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, conformément à la norme IAS 32 révisée (*Instruments financiers : informations à fournir et présentation*). Ainsi, si un instrument financier comporte différents composants ayant, certains, des caractéristiques de dette, et d'autres, de capitaux propres, l'émetteur doit classer ces différents composants séparément les uns des autres. Un même instrument doit être, le cas échéant, présenté pour partie en dette et pour partie en capitaux propres. Cette catégorie d'instruments comprend les instruments financiers créant une dette pour l'émetteur et octroyant au porteur une option pour convertir cette dette en un instrument de capitaux propres de l'émetteur. Lorsque le montant nominal de l'instrument hybride est alloué entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. La composante dette, quant à elle, est calculée comme la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres.

16. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

16.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et des valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant que titres de placement de trésorerie. Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, quand celle-ci peut être évaluée de manière fiable. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est assimilée à une perte de valeur significative et prolongée. Lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont reprises par résultat. La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché financier est leur cours de bourse. Pour les actifs financiers disponibles à la vente non cotés, les critères de valorisation généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

16.2 Prêts et créances

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités non consolidées ou dont les titres sont mis en équivalence ou non consolidés et des dépôts de garantie. Les prêts et créances rattachées à des participations sont évalués au coût amorti.

16.3 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Une perte de valeur est comptabilisée en fonction du risque de non-recouvrement des créances.

16.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 (*Tableau des flux de trésorerie*), la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif du bilan et figurant dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et les Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, d'une durée inférieure à trois mois. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

17. Actions d'autocontrôle

Les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'autocontrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est enregistrée en variation des capitaux propres et ne contribue pas au résultat de la période.

18. Provisions

18.1 Nature des passifs provisionnés

Conformément à la norme IAS 37 (*Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimées et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements du Groupe. Les montants provisionnés sont évalués en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des obligations. Les provisions comprennent notamment :

- les provisions pour restructurations ;
- les provisions pour retraites et autres avantages assimilés ;
- les provisions pour litiges (fiscaux, juridiques, sociaux).

18.2 Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice et inscrit en résultat en « autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est significatif et résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date d'arrêté des comptes par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées, etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration. Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

18.3 Provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés

En accord avec les législations nationales, les engagements du Groupe se composent :

- d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme pendant l'emploi consentis aux employés.

Régimes à cotisations définies – Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est constatée au titre des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies – Pour les régimes à prestations définies, la méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour valoriser la valeur actualisée au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, des services passés. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie). Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture annuelle. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée des coûts des services passés non reconnus et des écarts actuariels, et nette de la juste valeur des actifs de couverture. Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires). Dans le cas d'avantages long terme pendant l'emploi (de type médailles du travail), les écarts sont provisionnés intégralement à chaque arrêté de comptes. Dans les autres cas, ces écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant actualisé de l'obligation et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné (amortissement d'écarts actuariels). La charge comptabilisée au titre des obligations décrites ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- le coût financier ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs du régime ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs ;
- le coût des services passés, comptabilisé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel ou le résultat financier selon la nature du sous-jacent.

Le Groupe ne participe pas à des régimes multi-employeurs.

19. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, généralement à la date du transfert du titre de propriété.

19.1 Coûts de prestation commerciale

En application de la norme IAS 18 (*Produits des activités ordinaires*), certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

19.2 Droits et taxes

En application de la norme IAS 18, certains droits d'importation en Asie sont classés en coût des ventes ; ces droits n'étant pas spécifiquement refacturés aux clients (comme l'est par exemple la vignette Sécurité Sociale en France).

19.3 Escomptes

En application de la norme IAS 18, les escomptes de caisse accordés pour les règlements anticipés ne sont pas considérés comme des transactions financières mais constituent une déduction du chiffre d'affaires hors droits et taxes (CA HDT).

20. Marge brute après coûts logistiques, contribution après frais publi-promotionnels, résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

La marge brute après coûts logistiques correspond au chiffre d'affaires hors droits et taxes, aux coûts des ventes et aux coûts logistiques. Le Groupe utilise dorénavant cet indicateur de performance. La contribution après frais publi-promotionnels inclut la marge brute et les charges liées à la commercialisation. Le résultat opérationnel courant correspond à l'indicateur utilisé pour apprécier la performance opérationnelle du Groupe. Il exclut les autres produits et charges opérationnels tels que les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins values de cession, ainsi que d'autres charges opérationnelles non récurrentes. Ces autres produits et charges opérationnels ont été exclus du résultat opérationnel courant car le Groupe estime que ces éléments n'ont qu'une faible valeur prédictive compte tenu de leur caractère inhabituel et matériel. La nature de ces autres produits et charges opérationnels est détaillée en note 6.

21. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.

22. Paiement fondé sur des actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe applique la norme IFRS 2 (*Paiement fondé sur des actions*), à compter du 1^{er} juillet 2004 à tous les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et non encore acquis au 1^{er} juillet 2004. Le Groupe applique cette norme aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions, et aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

En application de cette norme, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Les droits à l'appréciation d'actions, qui seront réglés sous forme de trésorerie, sont évalués à leur juste valeur, constatée en

résultat, par contrepartie du passif encouru. Ce passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à son règlement.

La juste valeur des options et des droits a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation binomiale en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution et sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction du Groupe.

23. Résultats par action

Les résultats nets par action de base et après dilution sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré des éléments dilutifs.

Le calcul du résultat par action après dilution tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (tels que les options d'achat et de souscription d'actions, les emprunts convertibles, etc.) sur le nombre théorique d'actions. Lorsque les fonds sont recueillis à la date de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs, la méthode dite « du rachat d'actions » est utilisée pour déterminer le nombre théorique d'actions à prendre en compte. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat net est retraité du montant net d'impôt des frais financiers relatifs à ces instruments.

Note 2 Faits marquants de l'exercice

Le 31 mars 2008, le Groupe a annoncé avoir remporté l'enchère pour l'acquisition du groupe suédois Vin&Sprit. L'opération, réalisée le

23 juillet 2008, est détaillée dans la note sur les événements post-clôture.

Note 3 Périmètre de consolidation

Aucune acquisition ou cession significative n'a eu lieu au cours de la période.

Note 4 Information sectorielle

Le Groupe est organisé en quatre segments primaires qui sont les zones géographiques : France, Europe, Amériques et Asie/Reste du Monde. Suite à ses différentes restructurations, le Groupe s'est recentré autour d'une seule activité : la vente de Vins & Spiritueux. Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par segment géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

Les segments géographiques présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie au Conseil d'Administration.

Le Direction du Groupe évalue la performance des secteurs à partir du chiffre d'affaires et de la contribution après frais publicitaires, définie comme la marge brute diminuée des frais logistiques, publicitaires et de distribution.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

| 30.06.2007 En millions d'euros | France | Europe | Amériques | Asie/Reste du Monde | Élimination des comptes intercompagnies | Non alloué | Total |
|--|------------|--------------|--------------|---------------------|---|------------|---------------|
| Produits sectoriels | 832 | 2 658 | 2 199 | 2 365 | - | - | 8 054 |
| <i>Dont produits inter-segments</i> | 150 | 567 | 413 | 481 | - | - | 1 611 |
| Chiffre d'affaires hors Groupe | 682 | 2 091 | 1 786 | 1 884 | - | - | 6 443 |
| Marge brute après coûts logistiques | 467 | 1 202 | 971 | 946 | - | - | 3 587 |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 306 | 890 | 689 | 601 | - | - | 2 486 |
| Résultat opérationnel courant | 134 | 506 | 418 | 389 | - | - | 1 447 |
| Actifs sectoriels | 3 028 | 11 011 | 10 472 | 8 581 | (13 742) | - | 19 349 |
| Actifs non alloués* | - | - | - | - | - | 123 | 123 |
| TOTAL ACTIFS | | | | | | | 19 472 |
| Investissements industriels | 22 | 85 | 51 | 65 | - | - | 222 |
| Charges d'amortissements et de dépréciation | 20 | 77 | 46 | 59 | - | - | 202 |
| Passifs sectoriels | 2 513 | 9 672 | 8 421 | 6 150 | (13 742) | - | 13 013 |
| TOTAL PASSIFS | | | | | | | 13 013 |
| ACTIFS NETS | 514 | 1 339 | 2 051 | 2 431 | - | 123 | 6 458 |

* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants.

| 30.06.2008 En millions d'euros | France | Europe | Amériques | Asie/Reste du Monde | Élimination des comptes intercompagnies | Non alloué | Total |
|--|------------|--------------|--------------|---------------------|---|------------|---------------|
| Produits sectoriels | 834 | 2 679 | 2 075 | 2 528 | - | - | 8 116 |
| <i>Dont produits inter-segments</i> | 123 | 507 | 375 | 521 | - | - | 1 527 |
| Chiffre d'affaires hors Groupe | 711 | 2 171 | 1 700 | 2 007 | - | - | 6 589 |
| Marge brute après coûts logistiques | 496 | 1 269 | 961 | 1 040 | - | - | 3 766 |
| Contribution après frais publi-promotionnels | 325 | 929 | 678 | 657 | - | - | 2 588 |
| Résultat opérationnel courant | 149 | 530 | 421 | 422 | - | - | 1 522 |
| Actifs sectoriels | 2 997 | 12 981 | 8 348 | 7 898 | (13 925) | - | 18 299 |
| Actifs non alloués* | - | - | - | - | - | 132 | 132 |
| TOTAL ACTIFS | | | | | | | 18 431 |
| Investissements industriels | 44 | 98 | 48 | 36 | - | - | 227 |
| Charges d'amortissements et de dépréciation | 12 | 65 | 51 | 40 | - | - | 169 |
| Passifs sectoriels | 2 457 | 9 314 | 7 470 | 6 517 | (13 925) | - | 11 833 |
| TOTAL PASSIFS | | | | | | | 11 833 |
| ACTIFS NETS | 540 | 3 666 | 878 | 1 381 | - | 132 | 6 597 |

* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants.

Note 5 Résultat financier

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|--------------|--------------|
| Coût de la dette financière nette | (332) | (316) |
| Commissions de structuration et de placement | (12) | (11) |
| Impact financier net des retraites et avantages assimilés | 14 | 3 |
| Autres produits et charges financiers courants, nets | (12) | (9) |
| Résultat financier courant | (341) | (333) |
| Résultat de change | (8) | (15) |
| Autres éléments financiers non courants | (2) | (1) |
| RÉSULTAT FINANCIER TOTAL | (351) | (349) |

Le coût de la dette financière nette est principalement constitué des charges financières sur les emprunts obligataires, le crédit syndiqué et les billets de trésorerie. Il comprend aussi 18 millions d'euros de produits d'intérêt et une charge de 11 millions d'euros relative à l'impact des couvertures de change et de taux.

Les autres éléments financiers non courants comprennent notamment :

- l'amortissement accéléré des commissions de structuration et de placement du crédit syndiqué de 2005, correspondant à une charge de 12 millions d'euros ;

- l'impact de la variation de la valeur temps (produit de 11 millions d'euros) des instruments financiers souscrits en mai 2008 et permettant de couvrir la dette future d'acquisition de V&S considérée comme hautement probable au 30 juin 2008.

Note 6 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|------------|-------------|
| Charges nettes de restructuration et d'intégration | (31) | (26) |
| Plus ou moins values sur cessions d'actifs | 31 | 4 |
| Autres charges et produits non courants | 20 | (58) |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS | 20 | (81) |

Au 30 juin 2008 et 2007, les charges de restructuration correspondent à des réorganisations, des restructurations et des rationalisations des forces de vente.

Au 30 juin 2008, les autres produits et charges non courants comprennent :

- un produit de 70 millions d'euros correspondant à l'excédent, au-delà de la limite du corridor, des gains actuariels constatés sur un fonds de pension en Grande-Bretagne ;

- une charge de 35 millions d'euros, comptabilisée dans le cadre de l'évolution des contrats entre le Groupe et SPI Group décrite dans la note 10 sur les immobilisations incorporelles et comprenant 18 millions de dollars de dépréciation des droits de distribution exclusifs et 30 millions de dollars plus intérêts d'avance historiquement accordée par le Groupe et conservée par SPI Group ;
- des charges relatives à l'acquisition de Vin&Sprit, pour un montant de 74 millions d'euros.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 7 Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Impôt exigible | (240) | (126) |
| Impôt différé | (20) | (98) |
| TOTAL | (260) | (224) |

Les impôts différés se décomposent ainsi par nature :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|--------------|--------------|
| Marges en stocks | 97 | 91 |
| Écart d'évaluation sur actifs et passifs | 93 | 69 |
| Provisions pour retraites | 230 | 141 |
| Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables | 152 | 185 |
| Provisions (hors provisions pour retraites) et autres | 268 | 235 |
| TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ | 839 | 722 |
| Amortissements dérogatoires | 41 | 42 |
| Écart d'évaluation sur actifs et passifs | 2 152 | 1 962 |
| Autres | 133 | 124 |
| TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ | 2 326 | 2 128 |

La réduction du montant des actifs d'impôts différés s'explique principalement par la réduction de la provision IAS 19 sur les retraites au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada. La réduction du montant des passifs d'impôts différés s'explique quant à elle par des mouvements de change sur les marques issues du périmètre Allied Domecq.

Les impôts différés calculés sur des éléments des capitaux propres comprennent au 30 juin 2008 les impôts différés sur les couvertures de flux de trésorerie de Pernod Ricard Finance pour un montant de 3 millions d'euros et les impôts différés sur les couvertures d'investissements nets d'EVC pour 13 millions d'euros.

Analyse du taux d'impôt effectif – Résultat net des activités poursuivies avant impôt :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat opérationnel | 1 467 | 1 441 |
| Résultat financier | (351) | (349) |
| Base d'imposition | 1 115 | 1 092 |
| Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France (34,43 %) | (384) | (376) |
| Impact des différences de taux d'imposition | 83 | 92 |
| Incidence des reports déficitaires utilisés | 21 | 11 |
| Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit | 6 | 7 |
| Autres impacts | 14 | 42 |
| CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE | (260) | (224) |
| TAUX EFFECTIF D'IMPÔT | 23 % | 21 % |

L'amélioration du taux effectif d'impôt s'explique principalement par la combinaison de deux facteurs :

- la baisse du taux d'impôt statutaire dans certains pays, notamment en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni ;
- les croissances inégales des bénéfices entre filiales qui sont imposées à des taux différents les uns des autres.

Les déficits fiscaux reportables (activés et non activés) représentent une économie potentielle d'impôts de, respectivement, 177 et 209 millions d'euros au 30 juin 2007 et au 30 juin 2008. Les économies potentielles d'impôts au 30 juin 2008 sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

| Années | Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables (en millions d'euros) | |
|-------------------------|--|----------------------|
| | Déficits activés | Déficits non activés |
| 2008 | 1 | 4 |
| 2009 | 0 | 1 |
| 2010 | 1 | 4 |
| 2011 | 0 | 1 |
| 2012 | 4 | 11 |
| Sans date de péremption | 179 | 3 |
| TOTAL | 185 | 24 |

Note 8 Résultat par action

Résultat net part du Groupe et résultat net des activités poursuivies par action :

| | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|--------------------|--------------------|
| Numérateur (en millions d'euros) | | |
| Résultat net part du Groupe | 831 | 840 |
| Résultat net des activités poursuivies | 831 | 840 |
| Résultat des activités abandonnées | 0 | 0 |
| Dénominateur (en nombre d'actions) | | |
| Nombre moyen d'actions en circulation au 30 juin 2007 | 105 658 736 | - |
| Nombre moyen d'actions en circulation, y compris incidence de la division du nominal de l'action par deux en janvier 2008* | 211 317 472 | 214 046 768 |
| Effet dilutif des <i>stock-options</i> | 3 665 298 | 3 187 364 |
| NOMBRE MOYEN D' ACTIONS EN CIRCULATION APRÈS DILUTION | 214 982 770 | 217 234 132 |
| Résultat par action (en euros) | | |
| Résultat net part du Groupe par action de base | 3,93 | 3,92 |
| Résultat net part du Groupe par action après dilution | 3,87 | 3,87 |
| Résultat net des activités poursuivies par action de base | 3,93 | 3,92 |
| Résultat net des activités poursuivies par action après dilution | 3,87 | 3,87 |

* Le 15 janvier 2008, la valeur nominale de l'action a été divisée par deux, passant de 3,10 euros à 1,55 euro. Conformément à la norme IAS 33 (Résultat par action), l'effet dilutif de cette division de la valeur nominale de l'action a été pris en compte de manière rétrospective sur les deux périodes présentées.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 9 Charges par nature

Le résultat opérationnel inclut notamment les charges d'amortissement et de dépréciation et les charges de personnel suivantes :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|------------|------------|
| Total charges d'amortissements et de dépréciation | 202 | 169 |
| Salaires et charges sociales | 799 | 825 |
| Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies | (33) | (51) |
| Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions et aux droits à l'appréciation d'actions | 31 | 36 |
| TOTAL CHARGES DE PERSONNEL | 797 | 810 |

Note 10 Immobilisations incorporelles et goodwill

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2007 |
|---|--------------------------|--------------|-------------------------|-------------|------------------|-------------------|---------------|
| | 01.07.2006 | Acquisitions | Dotations de la période | Cessions | Écarts de change | Autres mouvements | |
| <i>Goodwill</i> | 3 764 | 0 | - | 0 | (47) | 0 | 3 718 |
| Marques | 7 964 | 0 | - | (17) | (149) | (1) | 7 797 |
| Autres immobilisations incorporelles | 161 | 18 | - | (4) | (3) | 17 | 190 |
| VALEURS BRUTES | 11 890 | 18 | - | (21) | (199) | 16 | 11 704 |
| <i>Goodwill</i> | (237) | - | 0 | 0 | (4) | 0 | (241) |
| Marques | (55) | - | 0 | 4 | 0 | 1 | (50) |
| Autres immobilisations incorporelles | (42) | - | (61) | 2 | 1 | 0 | (100) |
| AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS | (334) | - | (61) | 6 | (2) | 1 | (391) |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 11 555 | 18 | (61) | (15) | (201) | 16 | 11 313 |

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2008 |
|---|--------------------------|--------------|-------------------------|-------------|------------------|-------------------|---------------|
| | 01.07.2007 | Acquisitions | Dotations de la période | Cessions | Écarts de change | Autres mouvements | |
| <i>Goodwill</i> | 3 718 | 3 | - | (2) | (312) | 36 | 3 443 |
| Marques | 7 797 | 11 | - | (50) | (643) | 0 | 7 115 |
| Autres immobilisations incorporelles | 190 | 16 | - | (1) | (20) | 9 | 193 |
| VALEURS BRUTES | 11 704 | 30 | - | (53) | (976) | 46 | 10 751 |
| <i>Goodwill</i> | (241) | - | (2) | 0 | (10) | 14 | (239) |
| Marques | (50) | - | (1) | 2 | 1 | 1 | (47) |
| Autres immobilisations incorporelles | (100) | - | (30) | 0 | 11 | (5) | (124) |
| AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS | (391) | - | (33) | 2 | 2 | 10 | (410) |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 11 313 | 30 | (33) | (51) | (974) | 56 | 10 341 |

Goodwill

Le 26 juillet 2005, Pernod Ricard a acquis Allied Domecq, dont les entités sont consolidées par intégration globale à compter de cette date. Le goodwill relatif à cette acquisition s'élevait à 3 318 millions d'euros au 30 juin 2006.

Marques

Les marques sont constituées essentiellement des marques Allied Domecq (notamment Ballantine's, Malibu, Beefeater, Kahlúa, Mumm et Perrier-Jouët) et des marques Seagram (en particulier Chivas Regal, Martell, Seagram's Gin et The Glenlivet) reconnues dans le cadre de ces deux acquisitions.

Autres immobilisations incorporelles

Le 9 septembre 2005, le Groupe a acquis auprès de SPI Group les droits de distribution exclusifs, pour cinq ans, de la marque de vodka Stolichnaya et de quelques autres marques sur les marchés sur lesquels SPI Group possède les droits de ces marques, en particulier les États-Unis. Ces droits de distribution exclusifs sont amortis selon la durée de l'accord initial de distribution, soit 5 ans.

En mars 2008, un nouvel accord a été signé par le Groupe et SPI Group spécifiant les termes d'une résiliation anticipée du contrat de distribution en cas de rachat par Pernod Ricard du propriétaire de la marque ABSOLUT, V&S :

- Pernod Ricard continue à distribuer Stolichnaya, sans avantage économique, pendant une période transitoire de six mois maximum à compter de la date d'acquisition de V&S. Cette période permettra à SPI de trouver un nouveau distributeur pour ses marques. Les droits de distribution exclusifs sont donc dépréciés au 30 juin 2008 pour tenir compte de cet arrêt de la distribution par le Groupe au terme de la période transitoire ;
- le contrat est assorti d'un paiement par le Groupe de 80 millions de dollars, dont 50 millions de dollars sont remboursables à l'issue de cette période transitoire et 30 millions de dollars constituent un coût lié à l'acquisition de V&S.

Par ailleurs, SPI conserve 30 millions de dollars d'avance historiquement accordée par le Groupe ; cette avance est constatée en charges au 30 juin 2008.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

Note 11 Immobilisations corporelles

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2007 |
|---|--------------------------|--------------|-------------------------|--------------|------------------|-------------------|--------------|
| | 01.07.2006 | Acquisitions | Dotations de la période | Cessions | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Terrains | 300 | 2 | - | (5) | 11 | 3 | 310 |
| Constructions | 671 | 16 | - | (33) | 13 | 29 | 696 |
| Installations techniques | 1 059 | 43 | - | (102) | 42 | 100 | 1 141 |
| Autres immobilisations corporelles | 240 | 26 | - | (46) | 6 | 6 | 233 |
| Immobilisations en cours | 137 | 131 | - | (1) | 3 | (149) | 120 |
| Avances et acomptes/immobilisations corporelles | 3 | 3 | - | (2) | 0 | (1) | 3 |
| VALEURS BRUTES | 2 409 | 222 | - | (190) | 75 | (14) | 2 502 |
| Terrains | (4) | - | (2) | 1 | (0) | 0 | (6) |
| Constructions | (223) | - | (19) | 15 | (5) | (1) | (233) |
| Installations techniques | (465) | - | (88) | 62 | (22) | 5 | (509) |
| Autres immobilisations corporelles | (80) | - | (23) | 33 | (3) | (6) | (80) |
| AMORTISSEMENTS/PROVISIONS | (773) | - | (133) | 110 | (30) | (2) | (828) |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES | 1 637 | 222 | (133) | (80) | 45 | (15) | 1 675 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2008 |
|---|--------------------------|--------------|-------------------------|-------------|------------------|-------------------|--------------|
| | 01.07.2007 | Acquisitions | Dotations de la période | Cessions | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Terrains | 310 | 1 | - | (4) | (11) | 2 | 297 |
| Constructions | 696 | 15 | - | (6) | (57) | 19 | 667 |
| Installations techniques | 1 141 | 56 | - | (27) | (117) | 76 | 1 128 |
| Autres immobilisations corporelles | 233 | 27 | - | (13) | (35) | (10) | 202 |
| Immobilisations en cours | 120 | 122 | - | (1) | (11) | (99) | 132 |
| Avances et acomptes/immobilisations corporelles | 3 | 4 | - | (1) | 0 | (1) | 5 |
| VALEURS BRUTES | 2 502 | 224 | - | (52) | (231) | (12) | 2 431 |
| Terrains | (6) | - | (2) | 0 | 1 | 0 | (7) |
| Constructions | (233) | - | (25) | 2 | 21 | (1) | (235) |
| Installations techniques | (509) | - | (92) | 23 | 66 | (8) | (521) |
| Autres immobilisations corporelles | (80) | - | (17) | 11 | 20 | 7 | (60) |
| AMORTISSEMENTS/PROVISIONS | (828) | - | (136) | 36 | 108 | (3) | (823) |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES | 1 675 | 224 | (136) | (16) | (124) | (15) | 1 608 |

Note 12 Actifs financiers

| En millions d'euros | 30.06.2007 | | 30.06.2008 | |
|---|------------|-------------|------------|-------------|
| | Courant | Non courant | Courant | Non courant |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | 60 | - | 58 |
| Autres actifs financiers | - | 6 | - | 9 |
| Prêts et créances | | | | |
| Cautions et dépôts | - | 45 | - | 32 |
| Prêts et créances sur participation | - | 10 | - | 8 |
| Instruments dérivés | 51 | - | 19 | 38 |
| ACTIFS FINANCIERS | 51 | 121 | 19 | 145 |

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers, hors instruments dérivés :

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2007 |
|---|--------------------------|--------------|-------------|-------------|------------------|-------------------|--------------|
| | 01.07.2006 | Acquisitions | Dotations | Cessions | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 429 | 17 | - | (33) | (1) | 24 | 435 |
| Cautions et dépôts | 47 | 3 | - | (7) | (1) | 2 | 45 |
| Prêts et créances sur participation | 53 | 2 | - | (22) | 0 | (19) | 15 |
| VALEURS BRUTES | 529 | 22 | - | (62) | (1) | 7 | 495 |
| Provisions actifs financiers disponibles à la vente | (361) | - | (14) | 31 | 0 | (27) | (370) |
| Provisions cautions et dépôts | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions prêts et créances sur participation | (26) | - | 0 | 22 | 0 | 0 | (5) |
| PROVISIONS | (387) | - | (14) | 53 | 0 | (27) | (375) |
| ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS | 142 | 22 | (14) | (9) | (1) | (20) | 121 |

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2008 |
|---|--------------------------|--------------|-----------|--------------|------------------|-------------------|-------------|
| | 01.07.2007 | Acquisitions | Dotations | Cessions | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 435 | 4 | - | (310) | (2) | 12 | 140 |
| Cautions et dépôts | 45 | 4 | - | 0 | (2) | (14) | 32 |
| Prêts et créances sur participation | 15 | 0 | - | 0 | (2) | 0 | 13 |
| VALEURS BRUTES | 495 | 8 | - | (310) | (6) | (2) | 185 |
| Provisions actifs financiers disponibles à la vente | (370) | - | 0 | 303 | 0 | (6) | (73) |
| Provisions cautions et dépôts | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions prêts et créances sur participation | (5) | - | 0 | 0 | 0 | 0 | (5) |
| PROVISIONS | (375) | - | 0 | 303 | 0 | (5) | (78) |
| ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS | 121 | 8 | 0 | (8) | (6) | (8) | 107 |

Les provisions sur les actifs financiers disponibles à la vente sont notamment constituées des joint ventures Seagram, détenues à 39% par Pernod Ricard et à 61% par Diageo, dont les titres ont

été totalement ou partiellement dépréciés en 2002 à la suite de l'acquisition Seagram.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués de :

| En millions d'euros | Quote-part de détention | Valeur nette comptable des titres 30.06.2007 | Valeur nette comptable des titres 30.06.2008 |
|---|-------------------------|--|--|
| Portugal Venture Limited | 30,0 % | 9 | 9 |
| Ventures Seagram | 39,1 % | 27 | 24 |
| Autres actifs financiers disponibles à la vente | - | 29 | 34 |
| ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | - | 65 | 67 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 13 Stocks et en-cours

La répartition des stocks et en-cours de production à la clôture est la suivante :

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | 30.06.2007 |
|------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------|-------------------|--------------|
| | 01.07.2006 | Variation des valeurs brutes | Variation des dépréciations | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Matières premières | 109 | 18 | - | 1 | 6 | 135 |
| En-cours de biens | 2 435 | 116 | - | 59 | 226 | 2 836 |
| Stocks de marchandises | 640 | 41 | - | 6 | (287) | 399 |
| Produits finis | 172 | (7) | - | 2 | 86 | 253 |
| VALEURS BRUTES | 3 356 | 169 | - | 67 | 31 | 3 622 |
| Matières premières | (8) | - | (1) | 0 | (4) | (12) |
| En-cours de biens | (9) | - | (6) | 0 | (5) | (20) |
| Stocks de marchandises | (7) | - | 3 | (1) | (8) | (12) |
| Produits finis | (5) | - | 0 | 0 | (10) | (15) |
| DÉPRÉCIATIONS | (28) | - | (4) | (1) | (27) | (59) |
| STOCKS NETS | 3 327 | 169 | (4) | 66 | 5 | 3 563 |

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | 30.06.2008 |
|------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------|-------------------|--------------|
| | 01.07.2007 | Variation des valeurs brutes | Variation des dépréciations | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Matières premières | 135 | 18 | - | (10) | 7 | 150 |
| Encours de biens | 2 836 | 379 | - | (229) | (25) | 2 960 |
| Stocks de marchandises | 399 | 52 | - | (32) | (6) | 412 |
| Produits finis | 253 | 15 | - | (15) | 5 | 258 |
| VALEURS BRUTES | 3 622 | 464 | - | (286) | (19) | 3 781 |
| Matières premières | (12) | - | (3) | 0 | 0 | (15) |
| Encours de biens | (20) | - | (6) | 0 | 3 | (22) |
| Stocks de marchandises | (12) | - | (2) | 1 | 0 | (13) |
| Produits finis | (15) | - | 0 | 1 | 0 | (14) |
| DÉPRÉCIATIONS | (59) | - | (11) | 3 | 3 | (64) |
| STOCKS NETS | 3 563 | 464 | (11) | (283) | (16) | 3 717 |

Au 30 juin 2008, les encours de biens sont constitués à 84 % de stocks à vieillissement essentiellement destinés à la production de whisky

et de cognac. Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

Note 14 Détail des créances

Les créances et autres comptes rattachés sont détaillés par échéance dans le tableau ci-dessous :

| En millions d'euros | Valeur nette comptable | Non déprécié et non échu | Non déprécié et échu selon les échéances suivantes | | | | |
|----------------------------|------------------------|--------------------------|--|------------------|-------------------|--------------------|-------------|
| | | | < 30 jours | De 31 à 90 jours | De 91 à 180 jours | De 181 à 360 jours | > 360 jours |
| En valeur nette | | | | | | | |
| Créances clients | 1 228 | 596 | 358 | 168 | 58 | 32 | 16 |
| Autres créances | 145 | 139 | 1 | 0 | 3 | 1 | 1 |
| TOTAL AU 30.06.2007 | 1 373 | 735 | 359 | 168 | 61 | 33 | 17 |
| <i>Dont dépréciation</i> | <i>132</i> | | | | | | |
| Créances clients | 1 146 | 684 | 275 | 114 | 42 | 7 | 24 |
| Autres créances | 195 | 154 | 6 | 2 | 32 | 0 | 1 |
| TOTAL AU 30.06.2008 | 1 341 | 838 | 281 | 116 | 74 | 7 | 25 |
| <i>Dont dépréciation</i> | <i>112</i> | | | | | | |

L'évolution de la dépréciation des créances et comptes rattachés est la suivante :

| En millions d'euros | 2006/2007 | 2007/2008 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Au 1^{er} juillet | 142 | 132 |
| Dotations de l'exercice | 28 | 36 |
| Reprises de l'exercice | (17) | (17) |
| Utilisations de l'exercice | (21) | (38) |
| Au 30 juin | 132 | 112 |

Au 30 juin 2008, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances échues non dépréciées ; en particulier, les créances échues mais non dépréciées de plus de douze mois n'ont pas révélé

de risque de crédit complémentaire. Il n'existe pas de concentration de risques significative.

Note 15 Provisions

1. Détail des soldes de clôture

La répartition des provisions pour risques et charges à la clôture est la suivante :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|--------------|--------------|
| Provisions non courantes | | |
| Provisions pour pensions et indemnités de retraites | 773 | 478 |
| Autres provisions pour risques et charges non courantes | 534 | 467 |
| Provisions courantes | | |
| Provisions pour restructuration | 29 | 14 |
| Autres provisions pour risques et charges courantes | 326 | 274 |
| TOTAL | 1 662 | 1 232 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Les autres provisions pour risques et charges non courantes comprennent, entre autres, des provisions au titre des garanties de passif, notamment à caractère fiscal, accordées à Fortune Brands dans le cadre de l'acquisition d'Allied Domecq et couvrant des risques

tels qu'estimés par la Société. Les autres provisions pour risques et charges courantes incluent une provision pour contrat onéreux liée à des achats de whisky écossais en vrac.

2. Variations des provisions (hors provisions pour pensions et indemnités de retraites)

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2007 |
|---------------------------------|--------------------------|-----------|--------------|--|------------------|-------------------|------------|
| | 01.07.2006 | Dotations | Utilisations | Reprises pour provisions excédentaires | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Provisions pour restructuration | 64 | 2 | (44) | 0 | (2) | 8 | 29 |
| Autres provisions courantes | 394 | 51 | (73) | (50) | 2 | 3 | 326 |
| Autres provisions non courantes | 707 | 36 | (7) | (90) | 4 | (115) | 534 |
| PROVISIONS | 1165 | 89 | (124) | (141) | 4 | (104) | 889 |

| En millions d'euros | Mouvements de l'exercice | | | | | | 30.06.2008 |
|---------------------------------|--------------------------|------------|--------------|--|------------------|-------------------|------------|
| | 01.07.2007 | Dotations | Utilisations | Reprises pour provisions excédentaires | Écarts de change | Autres mouvements | |
| Provisions pour restructuration | 29 | 4 | (19) | 0 | (2) | 2 | 14 |
| Autres provisions courantes | 326 | 50 | (50) | (21) | (29) | (3) | 274 |
| Autres provisions non courantes | 534 | 61 | (8) | (99) | (30) | 9 | 467 |
| PROVISIONS | 889 | 114 | (77) | (120) | (61) | 9 | 754 |

3. Provisions pour retraites

Le Groupe accorde des avantages en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, de type couverture maladie et assurance-vie :

- en France, les engagements sont composés essentiellement de provisions pour départs à la retraite (non financés) et de retraites complémentaires (pour partie financées) ;
- aux États-Unis, les engagements sont composés de plans de retraite garantis aux salariés (financés) ainsi que de régimes d'assurance médicale post-emploi (non financés) ;
- en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les engagements sont essentiellement liés aux plans de retraite accordés aux salariés.

Pour les régimes à cotisations définies, l'engagement du Groupe est limité au versement de cotisations périodiques. Les montants des cotisations versées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 s'élèvent à 155 millions d'euros.

Les régimes à prestations définies concernent essentiellement les filiales situées au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et dans le reste de l'Europe. Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluation actuarielle annuelle sur la base d'hypothèses variant selon les pays. Dans le cadre de ces régimes de retraite, les salariés perçoivent un capital ou une rente viagère au moment de leur départ en retraite. Ces montants sont fonction de l'ancienneté, du salaire de fin de carrière et du poste occupé par le salarié. Au 30 juin 2008, les engagements totalement ou partiellement financés représentent 3 597 millions d'euros, soit 94,6 % du montant total des engagements.

Certaines filiales, situées principalement en Amérique du Nord, accordent aussi à leurs salariés des couvertures maladie postérieures à l'emploi. Ces engagements ne sont pas préfinancés et sont évalués en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour les engagements de retraite du pays concerné.

Plusieurs filiales, principalement en Europe, offrent aussi à leurs salariés d'autres avantages à long terme. Ces engagements sont essentiellement des régimes de type médailles du travail.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation entre la provision au 30 juin 2007 et au 30 juin 2008 :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | | | 30.06.2008 | | |
|--|-------------------------|--|------------|-------------------------|--|------------|
| | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux | Total | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux | Total |
| Provisions à l'ouverture | 835 | 174 | 1 009 | 600 | 173 | 773 |
| Charge (produit) de l'exercice | (45) | 12 | (33) | (56) | 5 | (51) |
| Cotisations de l'employeur | (191) | - | (191) | (155) | - | (155) |
| Prestations payées directement par l'employeur | (6) | (12) | (18) | (6) | (10) | (16) |
| Variation de périmètre | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Écarts de change | 7 | (3) | 4 | (55) | (19) | (74) |
| PROVISION DE CLÔTURE | 600 | 173 | 773 | 328 | 149 | 478 |

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des engagements de retraite et avantages assimilés se détaille de la façon suivante :

| Charge de l'exercice En millions d'euros | 30.06.2007 | | | 30.06.2008 | | |
|---|-------------------------|--|-------------|-------------------------|--|-------------|
| | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux | Total | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux | Total |
| Avantages accumulés durant l'exercice | 34 | 3 | 37 | 31 | 2 | 33 |
| Coût financier (effet de l'actualisation) | 214 | 9 | 223 | 210 | 8 | 218 |
| Rendement attendu des actifs de régime | (238) | 0 | (238) | (221) | 0 | (221) |
| Amortissement du coût des services passés | (35) | 0 | (35) | 1 | 0 | 1 |
| Amortissement des (gains)/pertes actuarielles | 0 | 0 | 0 | (70) | (4) | (74) |
| Effet du plafond d'actif | | | | | | |
| Effet des liquidations/réductions des avantages futurs | (20) | 0 | (20) | (6) | 0 | (7) |
| CHARGE NETTE (PRODUIT) COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT | (45) | 12 | (33) | (56) | 5 | (51) |

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode du corridor selon laquelle les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre les avantages cumulés et les actifs correspondants.

Au 30 juin 2008, le Groupe a reconnu dans son compte de résultat un produit de 51 millions d'euros, incluant un produit de 74 millions

d'euros au titre de l'amortissement des gains et pertes actuariels, correspondant essentiellement à l'excédent, au-delà de la limite du corridor, des gains actuariels constatés sur un fonds de pension en Grande-Bretagne. Suite à une réorganisation, ce fonds ne contient plus de membres actifs. Le produit est donc comptabilisé en totalité au 30 juin 2008, conformément à la norme IAS 19.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés est présentée ci-dessous :

| Passif net comptabilisé au bilan En millions d'euros | 30.06.2007 | | | 30.06.2008 | | |
|---|-------------------------|--|--------------|-------------------------|--|--------------|
| | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux | Total | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux | Total |
| Variation de la valeur actuarielle des avantages accumulés | | | | | | |
| Valeur actuarielle des avantages accumulés en début de période | 4 128 | 169 | 4 297 | 4 062 | 164 | 4 226 |
| Avantages accumulés durant l'exercice | 34 | 3 | 37 | 31 | 2 | 33 |
| Coût financier (effet de l'actualisation) | 214 | 9 | 223 | 210 | 8 | 218 |
| Cotisations des employés | 4 | 0 | 4 | 4 | 1 | 5 |
| Prestations versées | (216) | (13) | (229) | (203) | (11) | (214) |
| Modifications de régimes | (26) | 1 | (25) | 0 | (1) | (1) |
| Liquidations d'engagements/réduction de droits futurs | (29) | 0 | (29) | (21) | 0 | (21) |
| (Gains) et pertes actuariels | (121) | (4) | (125) | 144 | 0 | 144 |
| Écarts de conversion | 72 | (3) | 69 | (568) | (18) | (586) |
| Variations de périmètre | 2 | 2 | 4 | (1) | 0 | (2) |
| VALEUR ACTUARIELLE DES AVANTAGES ACCUMULÉS EN FIN D'EXERCICE | 4 062 | 164 | 4 226 | 3 660 | 141 | 3 801 |
| Variation de la juste valeur des actifs de régime | | | | | | |
| Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice | 3 543 | 3 | 3 546 | 3 951 | 2 | 3 953 |
| Rendement réel des actifs de régime | 363 | 0 | 363 | 60 | 0 | 60 |
| Cotisations des employés | 4 | - | 4 | 4 | - | 4 |
| Cotisations de l'employeur | 191 | - | 191 | 155 | - | 155 |
| Prestations versées | (210) | (1) | (211) | (200) | (1) | (201) |
| Modifications de régimes | - | - | - | 4 | - | 4 |
| Liquidations d'engagements | (11) | - | (11) | (15) | - | (15) |
| Écarts de conversion | 68 | - | 68 | (555) | - | (555) |
| Variations de périmètre | 2 | - | 2 | (3) | - | (3) |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME EN FIN D'EXERCICE | 3 951 | 2 | 3 953 | 3 402 | 1 | 3 403 |
| Valeur actuelle des avantages financés | 3 997 | 2 | 3 999 | 3 597 | 1 | 3 597 |
| Juste valeur des actifs de régime | 3 951 | 2 | 3 953 | 3 402 | 1 | 3 403 |
| Déficit (surplus) des avantages financés | 47 | 0 | 47 | 195 | 0 | 194 |
| Valeur actuelle des avantages non financés | 67 | 162 | 229 | 64 | 141 | 205 |
| Effet de plafonnement des actifs de régime | | | | | | |
| Gains et (pertes) actuariels non reconnus | 498 | 8 | 506 | 78 | 3 | 81 |
| Coûts des services passés non reconnus | (10) | 4 | (6) | (8) | 6 | (2) |
| PASSIF NET COMPTABILISÉ | 600 | 173 | 773 | 328 | 149 | 478 |

| Au 30.06.2008 En millions d'euros | Valeurs actuarielles des avantages cumulés | | Juste valeur des actifs de régime | | Passif net | |
|--------------------------------------|--|--------------|-----------------------------------|--------------|------------|--------------|
| | | % | | % | | % |
| Royaume-Uni | 3 001 | 79 % | 2 876 | 85 % | 162 | 34 % |
| États-Unis | 231 | 6 % | 160 | 5 % | 93 | 19 % |
| Canada | 259 | 7 % | 191 | 6 % | 84 | 18 % |
| Irlande | 103 | 3 % | 102 | 3 % | 9 | 2 % |
| France | 128 | 3 % | 22 | 0 % | 97 | 20 % |
| Autres pays | 79 | 2 % | 51 | 1 % | 32 | 7 % |
| TOTAL | 3 801 | 100 % | 3 403 | 100 % | 478 | 100 % |

Les actifs des fonds de pension sont répartis selon les différentes classes d'actifs (obligations, actions, etc.) de la manière suivante :

| Composition des actifs des régimes | 30.06.2007 | | 30.06.2008 | |
|------------------------------------|-------------------------|--|-------------------------|--|
| | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux |
| Actions | 30,08 % | 18,00 % | 29,67 % | 18,00 % |
| Obligations | 64,04 % | 72,00 % | 64,33 % | 72,00 % |
| Autres placements monétaires | 3,54 % | 10,00 % | 3,52 % | 10,00 % |
| Actifs immobiliers | 1,89 % | 0,00 % | 1,75 % | 0,00 % |
| Autres | 0,44 % | 0,00 % | 0,73 % | 0,00 % |
| TOTAL | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % | 100,00 % |

Le taux de rendement attendu des actifs correspond au taux moyen pondéré des différents taux de rendement attendus de chaque classe d'actifs.

Les cotisations qui seront versées par le Groupe pour l'exercice clos au 30 juin 2009 au titre des avantages préfinancés, sont estimées à 114 millions d'euros.

Les prestations à verser au titre des régimes à prestations définies au cours des dix prochaines années se décomposent ainsi :

| Prestations à verser dans les 10 prochaines années En millions d'euros | Engagements de retraite | Autres avantages sociaux |
|---|-------------------------|--------------------------|
| 2009 | 202 | 11 |
| 2010 | 198 | 10 |
| 2011 | 199 | 9 |
| 2012 | 216 | 10 |
| 2013 | 221 | 10 |
| 2014-2018 | 1 208 | 48 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Au 30 juin 2007 et 30 juin 2008, les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

| Hypothèses actuarielles des engagements | 30.06.2007 | | 30.06.2008 | |
|--|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | Engagements de retraite | Frais de santé & autres avantages sociaux | Engagements de retraite | Frais de santé & autres avantages sociaux |
| Taux d'actualisation | 5,72 % | 5,78 % | 5,96 % | 5,88 % |
| Taux de revalorisation moyen des rentes | 3,39 % | 1,91 % | 3,66 % | 2,08 % |
| Taux d'augmentation moyen des salaires | 3,77 % | 3,55 % | 4,06 % | 3,56 % |
| Taux de rendements attendus des placements | 6,39 % | 4,50 % | 6,21 % | 4,50 % |
| Taux de progression des dépenses de santé | | | | |
| – Taux initial | Non applicable | 8,51 % | Non applicable | 8,68 % |
| – Taux ultime | Non applicable | 5,05 % | Non applicable | 5,25 % |

| Hypothèses actuarielles de la charge de l'exercice | 30.06.2007 | | 30.06.2008 | |
|--|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | Engagements de retraite | Frais de santé & autres avantages sociaux | Engagements de retraite | Frais de santé & autres avantages sociaux |
| Taux d'actualisation | 5,31 % | 5,66 % | 5,72 % | 5,74 % |
| Taux de revalorisation moyen des rentes | 3,00 % | 1,91 % | 3,37 % | 1,91 % |
| Taux d'augmentation moyen des salaires | 4,57 % | 3,51 % | 3,76 % | 3,58 % |
| Taux de rendements attendus des placements | 6,32 % | 0,00 % | 6,52 % | 0,00 % |
| Taux de progression des dépenses de santé | | | | |
| – Taux initial | Non applicable | 8,76 % | Non applicable | 8,52 % |
| – Taux ultime | Non applicable | 5,17 % | Non applicable | 5,06 % |

| Hypothèses actuarielles au 30.06.2008 (Engagements de retraite et autres) | Pays de la zone Euro | | | Autres pays hors zone Euro | |
|--|----------------------|------------|--------|----------------------------|----------------------------|
| | Royaume-Uni | États-Unis | Canada | Euro | Autres pays hors zone Euro |
| Taux d'actualisation | 5,98 % | 6,26 % | 5,77 % | 5,57 % | 5,94 % |
| Taux de revalorisation moyen des rentes | 3,77 % | 0,00 % | 1,50 % | 2,63 % | 3,80 % |
| Taux d'augmentation moyen des salaires | 4,25 % | 3,75 % | 3,50 % | 4,19 % | 5,16 % |
| Taux de rendements attendus des placements | 6,10 % | 8,00 % | 6,75 % | 5,80 % | 6,10 % |
| Taux de progression des dépenses de santé | | | | | |
| – Taux initial | 6,90 % | 8,50 % | 9,71 % | 4,52 % | 0,00 % |
| – Taux ultime | 6,00 % | 5,25 % | 5,00 % | 4,52 % | 0,00 % |

Pour la zone Euro, le taux d'actualisation utilisé selon la durée des engagements est de :

- taux court terme (3-5 ans) : 4,75 % ;
- taux moyen terme (5-10 ans) : 5,00 % ;
- taux long terme (> 10 ans) : de 5,50 % à 5,75 %.

Le taux de rendement attendu des actifs des fonds des régimes financés ou partiellement financés a été déterminé sur la base des taux de rendement attendus de chaque classe d'actif de chaque pays et selon la répartition de chaque fond au 30 juin 2008. Ces taux ont

été déterminés à partir des rendements historiques des taux mais également en considérant les attentes du marché.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie (si disponibles) ou d'État ayant une maturité compatible avec la durée estimée des engagements.

Une variation d'un point du taux d'augmentation des frais médicaux aurait pour effet une variation de l'ordre de 13 millions d'euros sur le montant de l'engagement au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi.

| Au titre des avantages médicaux postérieurs à l'emploi En millions d'euros | Effet de la variation | | |
|--|-----------------------|---------------------|-------------------|
| | Avec taux actuel | Augmentation de 1 % | Diminution de 1 % |
| Sur la valeur actuelle des avantages cumulés au 30 juin | 122 | 13 | (11) |
| Sur le coût financier de l'exercice et le coût des services rendus de l'exercice | 6 | 1 | (1) |

Les écarts d'expérience sur les engagements et les actifs de couverture sont détaillés ci-dessous :

| En millions d'euros | 30.06.2008 | |
|--|-------------------------|--|
| | Engagements de retraite | Frais de santé et autres engagements sociaux |
| Montants des pertes ou (gains) d'expérience des engagements | (22) | (4) |
| Pourcentage par rapport aux engagements | (0,60) % | (2,53) % |
| Montants des pertes ou (gains) d'expérience des actifs de couverture | 161 | 0 |
| Pourcentage par rapport aux actifs de couverture | 4,74 % | — |

Note 16 Passifs financiers

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des instruments dérivés de

transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Au 30 juin 2008, l'endettement net comprend les éléments suivants :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|--------------|--------------|
| Emprunts obligataires | 2 511 | 2 352 |
| Emprunts et dettes financières courants (hors emprunts obligataires) | 375 | 950 |
| Emprunts et dettes financières non courants (hors emprunts obligataires) | 3 938 | 3 053 |
| Instruments dérivés non courants actifs et passifs relatifs à la couverture de juste valeur d'actifs et de passifs financiers | 73 | 209 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (383) | (421) |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET | 6 515 | 6 143 |

1. Répartition de l'endettement financier brut par date d'exigibilité

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes court terme | 311 | 347 |
| Part à moins d'un an des dettes à long terme | 64 | 1 234 |
| TOTAL DETTES COURANTES, À MOINS D'UN AN | 375 | 1 582 |
| Part de 1 à 5 ans des dettes à long terme | 5 549 | 4 024 |
| Part à plus de cinq ans des dettes à long terme | 972 | 958 |
| TOTAL DETTES NON COURANTES, À PLUS D'UN AN | 6 522 | 4 982 |
| ENDETTEMENT FINANCIER BRUT | 6 897 | 6 563 |

La part des dettes à moins d'un an représente 24 % de la dette brute totale : la tranche à 3 ans du crédit syndiqué de la dette d'acquisition Allied Domecq venant à l'échéance fin juillet 2008.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

2. Répartition de l'endettement financier net par devise et par nature après couverture de change au 30 juin 2008

| En millions d'euros | Total | Crédit syndiqué | Billets de trésorerie | Obligations | Swap de change et autres |
|---------------------|--------------|-----------------|-----------------------|--------------|--------------------------|
| EUR | 3 459 | 1 405 | 197 | 1 478 | 379 |
| USD | 2 577 | 2 033 | - | - | 543 |
| JPY | 57 | 48 | - | - | 9 |
| GBP | (29) | - | - | 874 | (903) |
| Autres devises | 80 | - | - | - | 80 |
| TOTAL | 6 143 | 3 486 | 197 | 2 352 | 108 |

3. Répartition de l'endettement financier net par devise et par échéance après couverture de change au 30 juin 2008

| En millions d'euros | Total | < 1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans | Disponibilités |
|---------------------|--------------|--------------|-------------------|------------|----------------|
| EUR | 3 459 | 90 | 2 511 | 949 | (91) |
| USD | 2 577 | 1 159 | 1 457 | 0 | (40) |
| JPY | 57 | 11 | 48 | 0 | (3) |
| GBP | (29) | 20 | (5) | (10) | (34) |
| Autres devises | 80 | 301 | 14 | 19 | (253) |
| TOTAL | 6 143 | 1 582 | 4 024 | 958 | (421) |

4. Décomposition des types de couverture de taux par devise au 30 juin 2008

| En millions d'euros | Dettes par devise | Dettes fixes | Dettes variables « capées » | Dettes variables non couvertes | % dettes couvertes/fixes |
|---------------------|-------------------|--------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| EUR | 3 459 | 1 179 | 900 | 1 380 | 60 % |
| USD | 2 577 | 1 142 | 444 | 991 | 62 % |
| JPY | 57 | - | - | 57 | 0 % |
| GBP | (29) | - | - | (29) | 0 % |
| Autres devises | 80 | - | - | 80 | 0 % |
| TOTAL | 6 143 | 2 320 | 1 344 | 2 478 | 60 % |

Sur le total de 3 664 millions d'euros de dettes couvertes, 2 320 millions d'euros proviennent de dettes levées ou swapées à taux fixe. Sur la base de la dette et des taux d'intérêt au 30 juin 2008, les cap euros étant activés, une variation de 0,10 % ou 10 points de base des taux d'intérêt augmenterait les frais financiers de 3 millions d'euros.

Dans le cadre du rachat de Vin&Sprit, le Groupe a acquis des instruments financiers permettant de couvrir la dette d'acquisition considérée comme hautement probable au 30 juin 2008. Les analyses présentées ci-dessous ne tiennent pas compte de ces éléments de couverture par souci de cohérence entre les éléments couverts et les éléments de couverture figurant au bilan au 30 juin 2008.

5. Échéancier des passifs financiers au 30 juin 2008

Le tableau ci-dessous présente les échéances de flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux passifs financiers. Les flux d'intérêts variables ont été estimés avec des taux figés au 30 juin 2008.

| En millions d'euros | Valeur au bilan | Flux contractuels* | < 6 mois | 6 à 12 mois | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | > 5 ans |
|----------------------------------|-----------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|-------------|--------------|--------------|
| Emprunts et dettes financières : | (6 355) | (6 966) | (897) | (831) | (215) | (3 889) | (57) | (146) | (931) |
| <i>Cross currency swaps</i> : | (209) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| – Flux à payer | - | (1 247) | (26) | (26) | (53) | (716) | (19) | (19) | (387) |
| – Flux à recevoir | - | 1 086 | 16 | 34 | 49 | 617 | 18 | 18 | 334 |
| Dérivés passifs | (27) | (56) | (20) | (12) | (15) | (9) | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | (6 591) | (7 183) | (928) | (836) | (233) | (3 997) | (58) | (147) | (984) |

* Y compris intérêts.

6. Emprunt obligataire

Le 6 décembre 2006, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 850 millions d'euros, en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

- tranche 1 à taux variable.

La tranche 1 d'un montant de 300 millions d'euros a une maturité résiduelle de 3 ans (échéance 6 juin 2011) et porte intérêt au taux Euribor 3 mois plus 50 points de base ;

- tranche 2 à taux fixe.

La tranche 2 d'un montant de 550 millions d'euros a une maturité résiduelle de 5 ans et demi (échéance 6 décembre 2013) et porte intérêt à un taux fixe de 4,625 %.

7. Crédit syndiqué

En date des 2 et 18 août 2005, Pernod Ricard a utilisé une partie des facilités octroyées par le contrat de crédit syndiqué multidevisé signé le 21 avril 2005 dont les montants disponibles au 30 juin 2008 sont de 1 806 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, le tirage de ce crédit bancaire s'élève à 1 405 millions d'euros, 3 205 millions de dollars américains et 8 000 millions de yens, soit un montant total de 3 486 millions d'euros. Les facilités de crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou, pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts obligatoires. Ces facilités avaient des échéances initiales allant de un à sept ans. Cet emprunt a permis au Groupe de rembourser la facilité de crédit renouvelable contractée en août 2004, de financer la partie en numéraire de l'acquisition d'Allied Domecq et de refinancer certaines dettes du Groupe et d'Allied Domecq.

8. Emprunt obligataire Allied Domecq

Au 30 juin 2008, les obligations émises par Allied Domecq Financial Services Ltd se composent d'un montant de 615 millions d'euros au taux nominal de 5,875 % avec échéance au 12 juin 2009, d'un montant de 468 millions de livres sterling au taux nominal de 6,625 % avec échéance au 18 avril 2011 et d'un montant de 260 millions de livres sterling au taux nominal de 6,625 % avec échéance au 12 juin 2014.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 17 Instruments financiers

1. Juste valeur des instruments financiers

| En millions d'euros | Catégorie selon IAS 39 | Valeur au bilan au 30.06.2008 | Juste valeur au 30.06.2008 |
|---|--|-------------------------------|----------------------------|
| Actif | | | |
| Créances clients | Prêts et créances au coût amorti | 1 146 | 1 146 |
| Autres actifs courants | Prêts et créances au coût amorti | 195 | 195 |
| Actifs financiers non courants : | | | |
| – Actifs financiers disponibles à la vente | Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres | 58 | 58 |
| – Cautions et dépôts | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 32 | 32 |
| – Prêts et créances sur participation | Prêts et créances au coût amorti | 8 | 8 |
| – Autres actifs financiers | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 9 | 9 |
| Instruments dérivés actifs | Actifs financiers à la juste valeur | 57 | 57 |
| Valeurs mobilières de placement | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 4 | 4 |
| Disponibilités | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 417 | 417 |
| Passif | | | |
| Emprunts obligataires | Passifs financiers au coût amorti et à la juste valeur | 2 352 | 2 240 |
| Emprunts et dettes/établissements de crédit : | | 3 958 | 3 958 |
| – Crédit syndiqué | Passifs financiers au coût amorti | 3 486 | 3 486 |
| – Billets de trésorerie | Passifs financiers au coût amorti | 197 | 197 |
| – Autres | Passifs financiers au coût amorti | 275 | 275 |
| Emprunts sur opérations de crédit-bail | Passifs financiers au coût amorti | 44 | 44 |
| Instruments dérivés passifs | Actifs financiers à la juste valeur | 236 | 236 |

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base des taux de marché à la clôture corrigés du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

La valeur de marché des instruments présents dans les livres à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant les méthodes courantes de valeur actualisée des flux de trésorerie. La disparité des modèles de valorisation implique que ces valorisations ne reflètent pas nécessairement les montants exacts qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur ;
- autres passifs financiers à long terme : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt à un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe fixé à la date de clôture ;
- instruments dérivés : la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats.

2. Gestion des risques

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction des Financements et de la Trésorerie au sein de laquelle travaillent dix collaborateurs. Cette Direction, rattachée à la Direction Financière du Groupe, gère l'ensemble des expositions financières et prépare un reporting mensuel à l'attention de la Direction Générale. Elle traite ou valide toutes les opérations de couverture dans le cadre d'un programme accepté par la Direction Générale.

Tous les instruments financiers utilisés couvrent des transactions existantes, prévisionnelles ou des investissements. Ils sont contractés avec un nombre limité de contreparties disposant d'une notation de premier rang par une agence spécialisée.

Gestion du risque de liquidité — Au 30 juin 2008, la trésorerie disponible s'élève à 421 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1 806 millions d'euros de lignes bancaires à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des lignes de crédit confirmées, permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité. Les banques auprès desquelles sont placés les excédents de trésorerie sont, pour une très large majorité, des succursales de banques mondiales, bénéficiant des meilleures notations selon les agences spécialisées Moody's ou Standard & Poor's.

Gestion du risque de change

- Risque de change patrimonial : la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a notamment été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram et d'Allied Domecq libellés en dollars américains et en yens.
- Risque de change opérationnel : de par son exposition internationale, le Groupe est confronté à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensations. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

- Le risque résiduel est couvert en grande partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors Groupe certaines ou hautement probables.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change :

- les passifs financiers qualifiés de couverture de flux d'investissement net ont essentiellement une sensibilité aux variations du dollar US ; une hausse ou baisse de 1 % de cette devise par rapport à l'euro aurait un impact de, respectivement, + 7 et - 7 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe. Cet impact serait compensé par la variation liée à la conversion de l'investissement net couvert.

Gestion des risques de taux – Lors de la mise en place des crédits syndiqués d'acquisition des actifs Seagram et Allied Domecq, le Groupe est allé au-delà de l'obligation de couverture requise par les banques. Le portefeuille de couverture comprend des swaps ainsi que des options sur taux d'intérêt, en complément de la dette à taux fixe.

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts dans le compte de résultat) :

- une hausse de 1 point des taux d'intérêt (USD et EUR) conduirait à une augmentation de 9 % du coût de la dette financière nette ; une baisse de 1 point des taux d'intérêt conduirait à une diminution de 10 % du coût de la dette financière nette,
- dans le cas des couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur due à l'évolution des taux d'intérêt de marché des instruments de couverture et celle des instruments couverts se compensent très largement :

| Instrument financier | Hausse de 10 % des taux d'intérêt | Baisse de 10 % des taux d'intérêt |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Cross currency swap | (15) | 16 |
| Emprunts obligataires couverts par les cross currency swap | 17 | (18) |
| Instruments juste valeur | 2 | (2) |

- Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts dans les capitaux propres) : une variation relative de plus ou moins 10 % des taux d'intérêt (USD et EUR) génèrerait, sur les capitaux propres, un gain ou une perte de l'ordre de 63 millions lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie (swaps et options de taux).

Risque de contrepartie sur opérations financières – Le Groupe serait exposé en cas de défaillance d'une contrepartie. Afin de limiter cette exposition, le Groupe effectue une sélection rigoureuse en fonction de plusieurs critères, dont les notations d'agences, et selon les échéances des transactions. L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée, sans concentration importante sur une contrepartie.

3. Clauses particulières

Dans le cadre du crédit syndiqué, le Groupe s'est engagé à respecter un ratio de dette/EBITDA inférieur à 4,25. Ce ratio est respecté au 30 juin 2008.

4. Coût moyen pondéré de la dette

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier du Groupe s'élève à 5,2 % au 30 juin 2008 contre 5,1 % au 30 juin 2007. Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est défini comme le résultat financier courant rapporté à l'endettement moyen et calculé en rapportant les charges financières nettes augmentées des commissions bancaires et charges d'actualisation sur engagements de retraite, diminuées des éléments exceptionnels et non récurrents, à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net tel que défini ci-dessus retraité des montants ne donnant pas lieu à intérêts tels que les intérêts courus non échus.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 18 Dérivés de taux et de change

1. Dérivés de taux

| En millions d'euros | Montant notionnel des contrats | | | | Valeur de marché |
|---|--------------------------------|----------------|------------|--------------|------------------|
| | < 1 an | < 1 et > 5 ans | > 5 ans | Total | |
| Swaps de taux emprunteurs taux variable | - | - | - | - | - |
| Swaps de taux emprunteurs taux fixe | 507 | 2 629 | 250 | 3 386 | 5 |
| Caps Achats | 1 027 | 317 | - | 1 344 | 5 |
| Collars (Achats Caps – Ventes Floors) | - | 2 399 | - | 2 399 | 11 |
| CROSS CURRENCY SWAPS €/€ PRÊTEUR TAUX FIXE | - | 663 | 368 | 1 031 | (209) |

Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des contrats. Les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au taux de clôture. Les valeurs de marché estimées ont été déterminées soit à partir des valorisations fournies par les contreparties bancaires, soit en utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon le type d'instruments.

2. Contrats de couvertures de change sur dettes en devises

Le Groupe utilise des swaps de change dans le cadre de sa centralisation de trésorerie. Ces instruments sont d'une durée moyenne d'un mois et demi et n'engendrent pas de valeur de marché significative.

3. Contrats de couvertures de change sur transactions en devises

Le Groupe utilise principalement des contrats à terme pour couvrir le risque de change lié aux transactions inscrites au bilan.

CLASSIFICATION DES COUVERTURES ET UTILISATION DES PRODUITS DÉRIVÉS

| Type de couverture | Description de l'instrument financier | Nominal en millions d'euros | Risque couvert | Juste valeur à la clôture en millions d'euros |
|---|--|-----------------------------|--|---|
| Couverture de juste valeur | | | | |
| Couverture de risque de taux et de change | Cross currency swaps et Contrats de change à terme | 1 031 | Risque de change et de taux sur une dette libellée en devise | (209) |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | |
| Couverture de risque de taux | Swaps | 3 386 | Risque de variations sur les flux d'intérêts d'une dette à taux variable | 5 |
| | Caps | 1 344 | Risque de variations sur les flux d'intérêts d'une dette à taux variable | 5 |
| | Collars | 2 399 | Risque de variations sur les flux d'intérêts d'une dette à taux variable | 11 |
| Hors comptabilité de couverture | | | | |
| Couverture de risque de change | Swaps de change et Contrats de change à terme | 1 329 | Risque de change sur les financements intragroupe | 8 |

Note 19 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont détaillées ci-dessous :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Fournisseurs | 929 | 892 |
| Dettes fiscales et sociales | 442 | 418 |
| Autres dettes d'exploitation | 398 | 337 |
| Autres créiteurs | 4 | 3 |
| TOTAL | 1773 | 1650 |

La majorité des dettes d'exploitation sont à une échéance inférieure à un an.

Note 20 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

1. Besoin en fonds de roulement

L'augmentation du besoin en fonds de roulement provient essentiellement de la hausse des stocks à maturité.

2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Au 30 juin 2008, les acquisitions d'immobilisations non financières proviennent essentiellement de constructions de nouveaux entrepôts ou de renouvellements d'équipements dans les filiales de production et d'acquisitions de logiciels et autres immobilisations incorporelles.

3. Émission ou souscription d'emprunts

Pernod Ricard SA a souscrit un emprunt obligataire de 850 millions d'euros en décembre 2006 et a procédé à des tirages sur le crédit syndiqué multidevise.

4. Remboursement d'emprunts

Le Groupe a partiellement remboursé le crédit syndiqué multidevise.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 21 Capitaux propres

1. Capital social

Le capital social du Groupe a évolué de la manière suivante entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2008 :

| | Nombre de titres | Montant en millions d'euros |
|--|--------------------|-----------------------------|
| Capital social au 30 juin 2006 | 94 061 439 | 292 |
| Annulation des titres apportés lors de la transmission universelle de patrimoine de Santa Lina | (3 209 032) | (10) |
| Attribution d'actions gratuites du 16 janvier 2007 | 18 216 022 | 56 |
| Levée d'options de souscription plan <i>stock-options</i> du 18 décembre 2001 | 164 997 | 1 |
| Levée d'options de souscription plan <i>stock-options</i> du 11 février 2002 | 10 723 | 0 |
| Levée d'options de souscription plan <i>stock-options</i> du 17 décembre 2002 | 367 730 | 1 |
| Capital social au 30 juin 2007 | 109 611 879 | 340 |
| Division du nominal de l'action par deux le 15 janvier 2008 | 109 740 362 | - |
| Levée d'options de souscription plan <i>stock-options</i> du 18 décembre 2001 | 139 520 | 0 |
| Levée d'options de souscription plan <i>stock-options</i> du 17 décembre 2002 | 186 425 | 0 |
| Levée d'options de souscription plan <i>stock-options</i> du 11 février 2002 | 4 788 | 0 |
| Capital social au 30 juin 2008 | 219 682 974 | 341 |

Le 7 novembre 2006, Santa Lina a procédé à une transmission universelle de patrimoine au profit de Pernod Ricard SA. Santa Lina détenait des titres Pernod Ricard qui ont été annulés.

Le 16 janvier 2007, une action gratuite pour cinq actions anciennes détenues à cette date a été attribuée aux actionnaires.

Le 15 janvier 2008, le nominal de l'action Pernod Ricard a été divisé par deux.

Toutes les actions Pernod Ricard sont des actions émises et entièrement libérées pour une valeur nominale de 1,55 euro. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions Pernod Ricard, qui, sous réserve d'une inscription nominative ininterrompue de dix ans, acquièrent un droit de vote double.

2. Titres autodétenus

Au 30 juin 2008, Pernod Ricard SA et ses filiales contrôlées détenaient 1 482 635 titres Pernod Ricard pour une valeur de 84 millions d'euros.

Ces titres autodétenus sont présentés en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

3. Dividendes versés et proposés

Suite à l'Assemblée Générale du 7 novembre 2007, le Groupe a versé, le 14 novembre 2007, le solde sur dividendes de l'exercice clos le 30 juin 2007 pour 1,26 euro par action. Le dividende total au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007 s'élève à 2,52 euros par action.

Un acompte sur dividendes de l'exercice clos le 30 juin 2008 de 0,63 euro par action a été versé le 3 juillet 2008.

4. Ventes à réméré

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard a procédé à la revente de 5 955 534 actions autodétenues qui avaient été acquises pour couvrir certains de ses plans de *stock-options*. Au terme de ces opérations, les actions détenues en couverture de certains plans de *stock-options* ont été cédées à trois banques différentes, avec le droit pour Pernod Ricard (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options au prix d'exercice de l'option. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous condition résolutoire (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est présumée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par des actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

Les ventes à réméré ainsi réalisées ont porté sur les 4 plans suivants :

| Date de réalisation des ventes à réméré | Nombre de titres cédés | Prix de vente, net de la prime de réméré (euros) | Dates des Conseils d'Administration ayant autorisé les plans |
|---|------------------------|--|--|
| 06.03.2008 | 2 079 776 | 48,0 | 14.06.2006 |
| 11.03.2008 | 1 782 028 | 38,8 | 02.11.2004 |
| 13.03.2008 | 1 200 000 | 33,7 | 18.12.2003 |
| 13.03.2008 | 893 730 | 45,2 | 25.07.2005 |

Les ventes à réméré ont été directement enregistrées dans les capitaux propres pour un montant de 251 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, 115 242 actions cédées dans le cadre de la vente à réméré ont fait l'objet d'un rachat par le Groupe.

5. Gestion du capital

Le Groupe gère son capital dans une optique d'optimisation du coût du capital et de la rentabilité pour ses actionnaires, de sécurité pour l'ensemble de ses contreparties et de maintien d'une bonne notation. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

Note 22 Paiements en actions

1. Description des plans

Tous les plans sont dénoués en actions (« *equity-settled* »), à l'exception des plans attribués le 14 juin 2006, le 18 janvier 2007 et le 21 juin 2007, qui, en plus de l'attribution des options d'achat d'actions, ont également attribué aux employés du Groupe des Droits à l'Appréciation d'Actions (DAA) ou *Share Appreciation Rights* (SARs) qui sont des options avec un dénouement en trésorerie (« *cash-settled* »). Par ailleurs, dans le cas du plan du 21 juin 2007 et du 18 juin 2008, un plan d'actions gratuites a été attribué.

Lors de l'exercice de leurs droits, les bénéficiaires des droits à l'appréciation d'actions recevront un paiement en numéraire fondé sur le cours de l'action Pernod Ricard, égal à la différence entre la valeur de l'action Pernod Ricard lors de la levée de ces droits et le prix d'exercice fixé à leur date d'attribution.

Le Conseil d'Administration du 18 juin 2008 a approuvé le plan mixte d'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, qui prévoit :

- l'attribution de 1 054 635 options classiques et de 133 015 options sous conditions de performance pouvant être exercées à compter du 19 juin 2012 ;

- l'attribution de 380 898 actions gratuites sous condition de performance, acquises le 19 juin 2010 et ayant une durée d'incessibilité de 2 ans pour les résidents fiscaux français et acquises le 19 juin 2012 pour les résidents fiscaux non français.

Le plan attribué le 19 décembre 1997 est arrivé à échéance le 19 décembre 2007.

2. Informations relatives aux plans de stock-options

Les plans de *stock-options* sont accordés aux cadres à haut niveau de responsabilité ou à des cadres ou non-cadres ayant montré leur fort attachement au Groupe et leur efficacité dans l'accomplissement de leurs missions.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

| | Plan N° 10 | Plan N° 11 | Plan N° 12 | Plan N° 13A | Plan N° 13B | Plan N° 13C |
|--|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Date du Conseil d'Administration | 18.12.2003 | 02.11.2004 | 25.07.2005 | 14.06.2006 | 14.06.2006 | 18.01.2007 |
| Nature des options | Achat | Achat | Achat | Achat | SARs | SARs |
| Nombre de bénéficiaires | 418 | 459 | 485 | 555 | 49 | 1 |
| Nombre total des options pouvant être souscrites* | 1 515 594 | 1 816 186 | 907 942 | 2 109 032 | 240 170 | 5 600 |
| Levées possibles des options/attribution des actions à partir de | 19.12.2007 | 18.11.2008 | 12.08.2009 | 15.06.2010 | 15.06.2009 | 18.01.2010 |
| Cessions possibles des options/actions à partir de | 19.12.2007 | 18.11.2008 | 12.08.2009 | 15.06.2010 | 15.06.2009 | 18.01.2010 |
| Date d'expiration | 18.12.2013 | 17.11.2014 | 11.08.2015 | 14.06.2016 | 14.06.2016 | 18.01.2017 |
| Prix de souscription ou d'achat en euros** | 36,56 | 45,72 | 56,83 | 63,12 | 63,12 | 71,42 |
| Options en circulation au 30.06.2007 | 741 670 | 896 110 | 449 448 | 1 054 516 | 118 669 | 2 800 |
| Options annulées du 01.07.2007 au 14.01.2008 | 1 043 | 4 404 | 2 583 | 13 258 | 2 905 | 0 |
| Ajustement du 15 janvier 2008 | | | | | | |
| Options en circulation au 15.01.2008 | 1 337 216 | 1 782 028 | 893 730 | 2 081 648 | 224 508 | 5 600 |
| Options annulées du 15.01.2008 au 30.06.2008 | 1 632 | 1 062 | 1 084 | 11 292 | 10 950 | 0 |
| Options en circulation au 30.06.2008 | 1 083 126 | 1 780 966 | 892 646 | 2 070 356 | 213 558 | 5 600 |
| Charge de stock-options (en milliers d'euros) | 2 180 | 7 155 | 4 415 | 10 227 | 61 | 15 |

* Le 15 janvier 2008, le nominal de l'action Pernod Ricard a été divisé par deux. Les nombres d'options d'achat et de souscription accordées aux salariés, souscrites et annulées ont été ajustés de cette attribution gratuite.

** Les prix de souscription ou d'achat d'actions ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action par deux le 15 janvier 2008.

| | Plan N° 14A | Plan N° 14B | Plan N° 14C | Plan N° 14D | Plan N° 15A | Plan N° 15B | Plan N° 15C* |
|--|----------------------|-------------|----------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|---|
| Date du Conseil d'Administration | 21.06.2007 | 21.06.2007 | 21.06.2007 | 21.06.2007 | 18.06.2008 | 18.06.2008 | 18.06.2008 |
| Nature des options | Achat sans condition | SARs | Achat avec condition | Gratuites avec condition | Achat sans condition | Achat avec condition | Gratuites avec condition |
| Nombre de bénéficiaires | 515 | 56 | 13 | 731 | 598 | 13 | 804 |
| Nombre total des options pouvant être souscrites** | 798 402 | 93 158 | 117 774 | 310 410 | 1 054 635 | 133 015 | 380 898 (dont 101 237 FRA et 279 661 RDM) |
| Levées possibles des options/attribution des actions à partir de | 22.06.2011 | 22.06.2011 | 22.06.2011 | 21.06.2009 | 19.06.2012 | 19.06.2012 | 19.06.2010 (FRA) 19.06.2012 (RDM) |
| Cessions possibles des options/actions à partir de | 22.06.2011 | 22.06.2011 | 22.06.2011 | 21.06.2011 | 19.06.2012 | 19.06.2012 | 19.06.2012 (FRA et RDM) |
| Date d'expiration | 21.06.2015 | 21.06.2015 | 21.06.2015 | N/A | 18.06.2016 | 18.06.2016 | N/A |
| Prix de souscription ou d'achat en euros*** | 80,75 | 80,75 | 80,75 | N/A | 71,5 | 71,5 | N/A |
| Options en circulation au 30.06.2007 | 396 969 | 45 505 | 58 887 | 154 119 | N/A | N/A | N/A |
| Options annulées du 01.07.2007 au 14.01.2008 | 1 812 | 369 | 0 | 1 106 | N/A | N/A | N/A |
| Ajustement du 15 janvier 2008** | | | | | | | |
| Options en circulation au 15.01.2008 | 790 314 | 90 272 | 117 774 | 306 026 | N/A | N/A | N/A |
| Options annulées du 15.01.2008 au 30.06.2008 | 1 306 | 3 934 | 0 | 5 212 | N/A | N/A | N/A |
| Options en circulation au 30.06.2008 | 789 008 | 86 338 | 117 774 | 300 814 | 1 054 635 | 133 015 | 380 898 |
| Charge de stock-options (en milliers d'euros) | 3 988 | 303 | 456 | 7 017 | 142 | 14 | 232 |

* FRA : résidents fiscaux français ; RDM : résidents fiscaux étrangers.

** Le 15 janvier 2008, le nominal de l'action Pernod Ricard a été divisé par deux. Les nombres d'options d'achat et de souscription accordées aux salariés, souscrites et annulées ont été ajustés de cette attribution gratuite.

*** Les prix de souscription ou d'achat d'actions ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action par deux le 15 janvier 2008.

Les autres plans de *stock-options* non encore expirés sont présentés dans la partie « Rapport de gestion » du rapport annuel.

Le Groupe a constaté une charge de 29 millions d'euros en résultat opérationnel au titre des 8 plans de *stock-options* en vigueur au

30 juin 2008, une charge de 7 millions d'euros au titre des 2 plans d'actions gratuites et une charge de 0,478 million d'euros au titre des programmes de DAA. Un passif est enregistré à hauteur de 3 millions d'euros au 30 juin 2008 en autres dettes courantes au titre des programmes de DAA.

| Charges annuelles En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|------------|------------|
| <i>Stock-options</i> (equity settled) – en contrepartie des capitaux propres | 29 | 29 |
| SARs (cash settled) – en contrepartie des autres dettes courantes | 2 | 0 |
| Actions gratuites (equity settled) – en contrepartie des capitaux propres | 0 | 7 |
| CHARGES ANNUELLES TOTALES | 31 | 36 |

L'évolution des options en circulation sur l'exercice est décrite ci-dessous :

| | Plan N° 10 | Plan N° 11 | Plan N° 12 | Plan N° 13A | Plan N° 13B | Plan N° 13C |
|--|------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|--------------|
| Date du Conseil d'Administration | 18.12.2003 | 02.11.2004 | 25.07.2005 | 14.06.2006 | 14.06.2006 | 18.01.2007 |
| Nature des options | Achat | Achat | Achat | Achat | SARs | SARs |
| Prix d'exercice* | 36,56 | 45,72 | 56,83 | 63,12 | 63,12 | 71,42 |
| Options en circulation au 30.06.2007 | 741 670 | 896 110 | 449 448 | 1 054 516 | 118 669 | 2 800 |
| Attribuées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Annulées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 1 043 | 4 404 | 2 583 | 13 258 | 2 905 | 0 |
| Exercées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 72 019 | 692 | 0 | 434 | 3 510 | 0 |
| Expirées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options en circulation au 14.01.2008 | 668 608 | 891 014 | 446 865 | 1 040 824 | 112 254 | 2 800 |
| Ajustement du 15 janvier 2008** | | | | | | |
| Options en circulation au 15.01.2008 | 1 337 216 | 1 782 028 | 893 730 | 2 081 648 | 224 508 | 5 600 |
| Attribuées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Annulées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 1 632 | 1 062 | 1 084 | 11 292 | 10 950 | 0 |
| Exercées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 252 458 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Expirées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options en circulation au 30.06.2008 | 1 083 126 | 1 780 966 | 892 646 | 2 070 356 | 213 558 | 5 600 |

* Les prix de souscription ou d'achat d'actions ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action par deux le 15 janvier 2008.

** Le 15 janvier 2008, le nominal de l'action Pernod Ricard a été divisé par deux. Les nombres d'options d'achat et de souscription accordées aux salariés, souscrites et annulées ont été ajustés de cette attribution gratuite.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

| | Plan N° 14A | Plan N° 14B | Plan N° 14C | Plan N° 14D | Plan N° 15A | Plan N° 15B | Plan N° 15C |
|--|----------------------|---------------|----------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Date du Conseil d'Administration | 21.06.2007 | 21.06.2007 | 21.06.2007 | 21.06.2007 | 18.06.2008 | 18.06.2008 | 18.06.2008 |
| Nature des options | Achat sans condition | SARs | Achat avec condition | Gratuites avec condition | Achat sans condition | Achat avec condition | Gratuites avec condition |
| Prix d'exercice* | 80,75 | 80,75 | 80,75 | N/A | 71,50 | 71,50 | N/A |
| Options en circulation au 30.06.2007 | 396 969 | 45 505 | 58 887 | 154 119 | N/A | N/A | N/A |
| Attribuées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | N/A | N/A | N/A |
| Annulées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 1 812 | 369 | 0 | 1 106 | N/A | N/A | N/A |
| Exercées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | N/A | N/A | N/A |
| Expirées entre le 30.06.2007 et 14.01.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | N/A | N/A | N/A |
| Options en circulation au 14.01.2008 | 395 157 | 45 136 | 58 887 | 153 013 | N/A | N/A | N/A |
| Ajustement du 15 janvier 2008** | | | | | | | |
| Options en circulation au 15.01.2008 | 790 314 | 90 272 | 117 774 | 306 026 | N/A | N/A | N/A |
| Attribuées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | N/A | N/A | N/A |
| Annulées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 1 306 | 3 934 | 0 | 5 212 | N/A | N/A | N/A |
| Exercées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | N/A | N/A | N/A |
| Expirées entre le 15.01.2008 et 30.06.2008 | 0 | 0 | 0 | 0 | N/A | N/A | N/A |
| Options en circulation au 30.06.2008 | 789 008 | 86 338 | 117 774 | 300 814 | 1 054 635 | 133 015 | 380 898 |

* Les prix de souscription ou d'achat d'actions ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action par deux le 15 janvier 2008.

** Le 15 janvier 2008, le nominal de l'action Pernod Ricard a été divisé par deux. Les nombres d'options d'achat et de souscription accordées aux salariés, souscrites et annulées ont été ajustés de cette attribution gratuite.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des justes valeurs des options avec le modèle binomial ainsi que les termes d'attribution des options sont détaillés ci-dessous. Ces justes valeurs ont été figées au

moment de l'attribution des options et ne tiennent donc pas compte des opérations sur le capital.

| | Plan N° 10 | Plan N° 11 | Plan N° 12 | Plan N° 13A | Plan N° 13B | Plan N° 13C |
|---|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Cours de l'action (en euros) | 85,40 | 114,50 | 143,20 | 147,40 | 163,95 | 163,95 |
| Prix d'exercice (en euros) | 73,11 | 91,43 | 113,65 | 126,23 | 63,12 | 75,42 |
| Volatilité attendue | 30 % | 30 % | 30 % | 30 % | 22 % | 22 % |
| Taux de dividende attendu | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 4,25 % | 3,85 % | 3,25 % | 4,00 % | 4,50 % | 4,50 % |
| Juste valeur (en euros et après réajustement) | 23,45 | 32,70 | 39,78 | 39,92 | 16,59 | 13,52 |

Pour les SARs attribués en juin 2006 et janvier 2007, les justes valeurs présentées ci-dessus ont été réestimées au 30 juin 2008 conformément à la norme IFRS 2.

| | Plan N° 14A | Plan N° 14B | Plan N° 14C | Plan N° 14D | Plan N° 15A | Plan N° 15B | Plan N° 15C |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------------------|
| Cours de l'action (en euros) | 159,90 | 159,90 | 159,90 | 159,90 | 68,40 | 68,40 | 68,40 |
| Prix d'exercice (en euros) | 161,5 | 80,75 | 161,5 | N/A | 71,5 | 71,5 | N/A |
| Volatilité attendue | 22 % | 22 % | 22 % | N/A | 21 % | 21 % | 21 % |
| Taux de dividende attendu | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % | 2 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 4,50 % | 4,50 % | 4,50 % | 4,50 % | 4,83 % | 4,83 % | 4,83 % |
| Juste valeur (en euros) | 41,59 | 10,97 | 32,26 | 147,66 | 17,03 | 13,04 | 58,60 (FRA) 60,02 (RDM) |

Pour les plans 2002/2006, l'hypothèse de la volatilité a été déterminée à partir des cours historiques journaliers sur une durée équivalente à la maturité des options.

Pour les plans 2007 et 2008, la volatilité attendue des plans est déterminée par une approche multicritères prenant en considération :

- la volatilité historique sur une période égale à la durée de vie estimée des options ;
- la volatilité historique sur une période plus courte ;
- la volatilité implicite calculée à partir des options disponibles sur le marché financier.

Pour les évaluations de 2008, la détermination de l'hypothèse de volatilité est basée sur une analyse de la volatilité historique, l'étude de la volatilité implicite étant cohérente avec une volatilité historique court terme (1-2 ans).

La possibilité d'un exercice avant maturité des options a été prise en compte dans le modèle d'évaluation des plans de *stock-options* classiques (avec ou sans condition de performance liée au marché) en supposant qu'1 % des options soient exercées tous les ans en raison des départs des salariés et que 67 % et 33 % des options soient exercées dès que le cours de l'action atteindra respectivement 150 % et 250 % du prix d'exercice.

Les options attribuées le 18 juin 2008 aux Dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif Groupe sont conditionnées à la performance boursière du titre Pernod Ricard comparée à celle du marché à la date d'acquisition. Les *stock-options* seront exerçables à compter du 19 juin 2012, sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard soit supérieure à celle de l'indice CAC 40 sur la période du 18 juin 2008 au 19 juin 2012. Afin de tenir compte de cette condition de performance dans l'estimation de la juste valeur des options, un modèle de simulation (Monte Carlo) a été utilisé à cette fin.

Concernant les actions gratuites attribuées le 18 juin 2008 dans le cadre du plan n° 16, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit 2 ans pour les résidents fiscaux français et 4 ans pour les résidents fiscaux non français). Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action supplémentaire de 2 ans a également été appliqué et est estimé de l'ordre de 4 à 5 % de la juste valeur de l'action. Par ailleurs, le nombre d'actions gratuites attribuées dans le cadre de ce plan dépendra du niveau du résultat opérationnel courant du Groupe sur l'exercice clos le 30 juin 2009 par rapport au résultat opérationnel courant budgété, à périmètre et change constants. La juste valeur du plan sera ajustée au plus tard à la fin de la période d'acquisition par rapport à cette condition.

Note 23 Engagements hors bilan et litiges

| En millions d'euros | Total | < 1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans |
|---|--------------|------------|-------------------|------------|
| Cautions et garanties reçues | 41 | 33 | 6 | 2 |
| Cautions et garanties données | 5 403 | 368 | 4 680 | 355 |
| Contrats d'approvisionnement irrévocables | 1 172 | 314 | 710 | 148 |
| Contrats de location simple | 236 | 34 | 85 | 117 |
| Autres engagements contractuels | 14 | 7 | 7 | - |
| OBLIGATIONS CONTRACTUELLES | 1 421 | 355 | 802 | 265 |

1. Détail des principaux engagements

Dans le cadre de l'acquisition d'Allied Domecq, des garanties de passif, notamment à caractère fiscal, ont été accordées. Des provisions ont été constituées à hauteur des risques tels qu'estimés par le Groupe (cf. note 15).

Principales cautions et garanties données :

- Le Groupe a garanti aux fonds de pension Allied Domecq les contributions dont sont redevables Allied Domecq Holdings Ltd et ses filiales. En outre, le Groupe a accordé une garantie au porteur d'obligations Allied Domecq dont le montant au 30 juin 2008 s'élève à 1 534 millions d'euros.

2. Obligations contractuelles

Dans le cadre de leur activité de production de vin ou de champagne, les filiales australienne Pernod Ricard Australia, néo-zélandaise Pernod Ricard New Zealand et française Mumm Perrier-Jouët sont engagées à hauteur de, respectivement, 543 millions, 110 millions et 258 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en raisin. Dans le cadre de son activité de production de cognac, la filiale française Martell s'est engagée à hauteur de 227 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement d'eaux-de-vie.

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|

3. Litiges

a) Litiges relatifs aux marques

Stolichnaya

Des sociétés qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs avaient cherché à remettre en cause la propriété d'Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis, et à y empêcher la vente future de produits sous cette marque. Les demandes visaient à l'obtention de dommages et intérêts et au reversement de tous les bénéfices réalisés. Le 31 mars 2006, le juge George Daniels a débouté les demandeurs de toutes leurs actions relatives à la propriété d'Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis. Les demandeurs ont interjeté appel devant la « United States Court of Appeals for the Second Circuit » de la partie de la décision du 31 mars 2006 ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du groupe SPI). Les conclusions relatives à cet appel ont été déposées mais les débats oraux n'ont pas encore eu lieu. Le 15 mai 2008, l'un des demandeurs, le « Federal Treasury Enterprise Sojuzplodoimport » (« FTE »), en accord avec toutes les parties, a déposé une demande visant à suspendre l'appel pour une période d'une année en vue de permettre à FTE et S.P.I. Spirits de négocier une résolution de l'appel, ainsi que d'autres instances en cours entre FTE et S.P.I. Spirits dans d'autres pays. Le 19 mai 2008, la cour d'appel a fait droit à cette requête et a suspendu l'appel pour une durée d'un an.

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une joint venture, la société Havana Club Holding SA (HCH), et dans certains pays par une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés aux États-Unis, au Canada et en Espagne par une société concurrente du Groupe.

Une loi américaine relative à l'exploitation commerciale de marques appartenant à des sociétés cubaines nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis dénoncée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2002, mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de la marque « Havana Club » déposée par Cubaexport. Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia contestant la décision de l'OFAC ainsi que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. La requête de Cubaexport contre la décision de l'USPTO est suspendue dans l'attente de la décision afférente à la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC, décision (susceptible d'appel) qui pourrait intervenir d'ici mars 2009.

Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. Le 29 janvier 2004, l'USPTO a rejeté

cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport.

En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant le Tribunal Fédéral du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte, ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain, sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites.

L'affaire est toujours pendante, le procès devant en principe se tenir en mars 2009.

En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui devrait se prononcer sur la recevabilité de leur pourvoi avant décembre 2009. Si cet appel est recevable, la Cour Suprême devra statuer sur le fond de l'affaire à une date ultérieure.

Champomy

Au cours de l'année 2001, l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) et le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC) ont assigné Pernod Ricard et ses filiales devant les tribunaux de Paris pour demander la nullité des marques « Champomy » et l'interdiction d'en faire usage au motif que ces marques constituaient une violation de l'appellation d'origine Champagne. Ces marques ont, depuis, été cédées au groupe Cadbury Schweppes. Cependant, Pernod Ricard a garanti à l'acquéreur la validité de ces marques et verrait sa responsabilité contractuelle engagée au cas où les marques « Champomy » seraient annulées. Par un jugement du 10 mai 2006, le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté l'INAO et le CIVC de l'ensemble de leurs demandes. L'INAO et le CIVC ont interjeté appel de ce jugement mais la plupart de leurs demandes ont également été rejetées par la Cour d'Appel de Paris le 7 novembre 2007. Le CIVC et l'INAO se sont pourvus en cassation et ont présenté leur mémoire ampliatif en juillet 2008. Une décision devrait intervenir au cours de l'année 2010.

b) Litiges commerciaux

Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram Llc et Diageo Plc

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc. (anciennement dénommée Heublein Inc., puis UDV North America Inc., puis Guinness UDV America Inc.), United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. Le 19 juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

Le 18 janvier 2008, la United States Court of Appeals for the Second Circuit a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

Les Parties ont entamé la procédure de « *discovery* » pour les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal de Première Instance. Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

Droits d'accises en Turquie

Allied Domecq Istanbul İç ve Dis Ticaret Ltd.Sti. (« Allied Domecq Istanbul »), comme ses concurrents, est impliquée dans un litige douanier portant sur la valeur douanière de certaines importations en Turquie. Le point essentiel porte sur la question de savoir si le prix de vente en « Duty Free » peut être utilisé pour les formalités de déclaration de la valeur douanière à l'importation en Turquie. A ce jour, l'administration des douanes a déclenché une procédure judiciaire à l'encontre de la société Allied Domecq Istanbul en Turquie pour non-respect des règles douanières lors de 14 importations. Allied Domecq Istanbul défend activement sa position dans ce litige.

c) Actions collectives putatives (putative class actions) aux États-Unis

Commercialisation des Spiritueux aux États-Unis

Allied Domecq Spirits & Wine Americas Inc., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., Allied Domecq North America Corp., Hiram Walker G&W Inc., et Hiram Walker-A.V. Corp. (« les sociétés du Groupe ») ainsi que la plupart des grandes sociétés de Vins & Spiritueux aux États-Unis, ont été citées à comparaître dans le cadre d'un certain nombre d'actions collectives putatives quasi identiques. Les demandeurs prétendaient que les défendeurs s'étaient livrés à des pratiques complexes trompeuses visant à commercialiser des boissons alcoolisées à des mineurs. Parmi les motifs allégués figuraient l'enrichissement illicite, la faute, la conspiration, la dissimulation frauduleuse et la violation de diverses lois étatiques assurant la protection des consommateurs. Ces actions avaient été intentées dans les États de l'Ohio, du Wisconsin, du Michigan et de la Virginie Occidentale. Des actions avaient également été intentées dans les États du Colorado, de Caroline du Nord et du District de Columbia. Toutefois, à ce stade, aucune société du Groupe n'avait été citée dans le cadre de ces actions. En outre, les demandeurs avaient intenté des actions similaires devant les tribunaux de New York et de Floride puis s'étaient volontairement désistés de ces deux procédures.

Les demandeurs ont été déboutés dans les procédures menées dans les États de l'Ohio, Wisconsin, Michigan et Virginie Occidentale. Les Tribunaux chargés des autres procédures ont également rejeté les plaintes, sauf en Caroline du Nord où le tribunal n'a pas rendu de décision. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions mais, après avoir été déboutés de plusieurs appels, les demandeurs se sont volontairement désistés de toutes les procédures pour lesquelles une décision n'avait pas encore été rendue en appel. Ces procédures ont donc toutes été définitivement réglées en faveur des défendeurs.

Origine de Stolichnaya

Le 18 octobre 2006, Russian Standard Vodka (USA), Inc. et Roust Trading Limited ont intenté une action contre Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc. (« ADSWUSA ») et Pernod Ricard USA, LLC (« PRUSA ») devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York. Le 4 décembre 2006, les demandeurs ont mis dans la cause S.P.I. Group SA et S.P.I. Spirits (Cyprus) Limited (conjointement « SPI »). Les demandeurs allèguent que les défendeurs se sont livrés à des actes de publicité mensongère, prohibés par le droit fédéral et le droit de l'État de New York, ainsi qu'à des pratiques illicites et des actes de concurrence déloyale par la publicité et la promotion de la vodka « Stolichnaya » en tant que « vodka russe » et par des affirmations faites sur leur site Internet et dans le cadre de campagnes de publicité. Les demandeurs cherchent à obtenir du tribunal un jugement déclaratoire affirmant qu'ils n'ont pas commis d'actes de publicité mensongère aux termes de leurs déclarations publiques mettant en cause l'origine russe de la vodka Stolichnaya. Enfin, ils cherchent à obtenir réparation de l'ensemble des préjudices subis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. ADSWUSA et PRUSA ont demandé le rejet de la demande de jugement déclaratoire et une suspension provisoire de la procédure afin de permettre au National Advertising Division of the Council of Better Business Bureaus (« le NAD ») d'achever son enquête dans le cadre de poursuites parallèles entamées l'année dernière par PRUSA. SPI ont aussi déposé une requête tendant à rejeter la demande de jugement déclaratoire ainsi qu'une plainte pour enrichissement sans cause.

Dans une décision rendue le 20 novembre 2007, le tribunal a : (1) accueilli la demande formée par ADSWUSA et PRUSA, visant au rejet d'un jugement déclaratoire pour leurs déclarations passées ; (2) rejeté la demande visant au rejet du jugement déclaratoire pour les éventuelles déclarations futures d'ADSWUSA et PRUSA ; (3) fait droit à la demande de SPI visant au rejet de la demande de jugement déclaratoire ; (4) rejeté, en faveur de tous les défendeurs, la plainte pour enrichissement sans cause déposée par les demandeurs ; et (5) suspendu l'affaire en attendant que le NAD termine ses travaux et rende une décision.

Le 24 janvier 2008, le NAD s'est prononcé sur les demandes de PRUSA. Elle a constaté que Russian Standard n'était pas en mesure de prouver que Stolichnaya était distillée en Lettonie ni même que toutes activités du processus de fabrication, autre que la filtration, l'embouteillage et l'expédition, étaient réalisées en Lettonie. Elle a également accueilli la position de PRUSA selon laquelle la vodka fabriquée en Russie et embouteillée en Lettonie peut être qualifiée de « vodka russe ». Enfin, le NAD a jugé que le fait que Stolichnaya soit filtrée et embouteillée en Lettonie, ne permet pas à Russian Standard de contester dans l'absolu le caractère authentique de Stolichnaya, ni même d'alléguer que ces procédés nuisent à cette authenticité russe du produit au motif que les produits de Russian Standard sont entièrement fabriqués, filtrés et embouteillés en Russie.

Le 8 février 2008, les défendeurs ont déposé leurs réponses aux plaintes résiduelles, en rejetant toute responsabilité. L'affaire est désormais entrée en phase de « *discovery* » qui devrait, selon un calendrier convenu entre les parties (mais non entériné par le tribunal à ce jour), durer jusqu'en juin 2009.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 24 Parties liées

Les rémunérations allouées aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif Groupe au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| En millions d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|------------|------------|
| Conseil d'Administration* | 1 | 1 |
| Comité Exécutif Groupe | | |
| – Avantages court terme | 12 | 14 |
| – Avantages postérieurs à l'emploi | 4 | 4 |
| – Paiements fondés sur des actions** | 5 | 5 |
| TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DE L'EXERCICE | 21 | 23 |

* Jetons de présence.

** Le coût des stock-options correspond à la juste valeur des options accordées aux membres du Comité Exécutif Groupe et constatée en résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice, pour les plans 10 à 15.

Note 25 Événements post-clôture

Le 23 juillet 2008, Pernod Ricard a acquis 100 % des actions du groupe Vin&Sprit (« V&S »), propriétaire notamment de la marque de vodka ABSOLUT. Le prix de l'acquisition a été financé par un crédit syndiqué multidevise. Aucun échange de titres ou émission de titres n'est prévu dans le cadre de ce rachat.

V&S opère dans le marché des Vins & Spiritueux. V&S assure la production et la distribution de la vodka ABSOLUT ainsi que d'autres marques internationales, telles que le rhum Cruzan et le gin Plymouth. Par ailleurs, dans les pays nordiques, V&S possède des marques de spiritueux vendues localement et assure la distribution de marques de vins. La marque ABSOLUT est la première vodka Premium au niveau mondial et sur le marché américain.

Le 28 août 2008, le Groupe Pernod Ricard a annoncé la conclusion d'un accord avec Fortune Brands en vue de lui céder la marque Cruzan pour un montant de 100 millions de dollars (soit 68 millions d'euros).

Aux États-Unis, V&S distribuait les marques de son portefeuille par l'intermédiaire d'une co-entreprise, Future Brands, joint venture que V&S et Fortune Brands détenaient respectivement à hauteur de 49 % et 51 %. L'accord de distribution des marques V&S par la société Future Brands avait pour terme contractuel février 2012. Le 28 août 2008, les partenaires du joint venture se sont mis d'accord pour anticiper au 1^{er} octobre 2008 la fin de cet accord en contrepartie d'un paiement compensatoire de Pernod Ricard à Fortune Brands de 230 millions de dollars (soit 156 millions d'euros).

Sur la plupart des autres marchés, la distribution était assurée par Maxxium, entreprise détenue conjointement par V&S (25 %), Fortune Brands (25 %), Rémy Cointreau (25 %, qui en sortira en 2009) et The Edrington Group (25 %). Le 3 septembre 2008, Pernod Ricard a conclu un accord avec les trois autres actionnaires de Maxxium pour mettre fin, de manière anticipée au 1^{er} octobre 2008, à l'accord de distribution des marques de V&S, en particulier la vodka ABSOLUT, par la société Maxxium. Au titre de cet accord, le Groupe a payé en

compensation à Maxxium une indemnité de 59 millions d'euros. Par ailleurs, les 25 % détenus par V&S dans la société seront rachetés par Maxxium pour la somme de 60 millions d'euros. Cette vente d'actions se réalisera le 30 mars 2009.

Un nouveau crédit syndiqué multidevise d'un montant total mobilisable de 11,5 milliards d'euros a permis au Groupe d'une part de financer cette nouvelle acquisition et d'autre part de rembourser dans son intégralité le précédent crédit syndiqué conclu le 21 avril 2005.

Le 23 juillet 2008, ce nouveau crédit syndiqué a donné lieu à des tirages par devises de 2 707 millions d'euros et 10 214 millions de dollars. Les facilités de ce nouveau crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou, pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts obligatoires. Ces facilités ont des échéances initiales allant de 1 à 5 ans.

Le coût de regroupement de l'entreprise s'élève à un montant équivalent à 5 327 millions d'euros (hors coûts directement attribuables à l'acquisition). Il correspond au prix payé à l'État suédois pour les titres V&S, y compris rémunération des flux de trésorerie opérationnels de V&S entre le 1^{er} janvier 2008 et la date de signature du contrat d'acquisition, et hors dividendes de 85 millions d'euros versés par V&S à l'État suédois en mai 2008.

Par ailleurs, un montant de 521 millions d'euros a été versé à V&S en vue d'annuler une créance de V&S sur l'État suédois.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe procède actuellement à l'allocation préliminaire du coût d'acquisition, afin de déterminer les justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs acquis, des passifs et passifs éventuels assumés. L'allocation définitive, qui sera finalisée dans un délai de 12 mois, pourrait différer de l'allocation préliminaire.

Les principaux actifs acquis, passifs et passifs éventuels assumés, identifiés à ce jour, sont les suivants :

- des actifs incorporels : portefeuille de marques de Vins & Spiritueux produits par V&S. Les marques font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant, selon des méthodes généralement admises par les pratiques d'évaluation. Certaines marques acquises sont éligibles à des avantages fiscaux futurs liés à l'amortissement fiscal des marques. Ces bénéfices, dont pourra profiter un acquéreur ultérieur, seront inclus dans la juste valeur de ces marques. Un passif d'impôt différé sera comptabilisé au titre de la différence entre les valeurs comptables et fiscales des marques ;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés sera comptabilisé en écart d'acquisition.

Le tableau ci-dessous présente une première estimation des actifs et passifs acquis de V&S à la date d'acquisition ainsi que les retraitements identifiés à ce jour. Les actifs et passifs acquis ont été valorisés sur la base des comptes clos au 30 juin 2008 de V&S (comptes en cours d'audit). Ces comptes ont été convertis au cours du jour de la transaction.

De plus, le tableau inclut une estimation provisoire des effets de l'accord de cession de la marque Cruzan à Fortune Brands et des ruptures anticipées des contrats de distribution avec Future Brands et Maxxium.

| En millions d'euros | V&S 30.06.2008 | Ajustements | Financement comptabilisé dans le Groupe | Accord de cession et de rupture anticipée de contrats de distribution ⁽¹⁾ | Total |
|--|-------------------|--------------|--|--|--------------|
| Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i> | 404 | 4 887 | - | 342 | 5 633 |
| Autres actifs non courants | 516 | - | - | (256) | 260 |
| Actifs non courants | 920 | 4 887 | - | 87 | 5 894 |
| Actifs courants | 945 | (521) | - | - | 424 |
| Actifs destinés à être cédés | 0 | - | - | 128 | 128 |
| TOTAL ACTIFS | 1 865 | 4 366 | 0 | 215 | 6 446 |
| Capitaux propres | 962 | 4 366 | (5 327) | - | 0 |
| Provisions pour risques et charges | 8 | - | - | - | 8 |
| Passifs d'impôt différé | 224 | - | - | - | 224 |
| Passifs financiers | 404 | - | 5 327 | - | 5 731 |
| Passifs courants | 268 | - | - | - | 268 |
| Passifs destinés à être cédés | 0 | - | - | 215 | 215 |
| TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | 1 865 | 4 366 | 0 | 215 | 6 446 |

(1) Accord de cession de la marque Cruzan à Fortune Brands et rupture anticipée des contrats de distribution avec Future Brands et Maxxium.

Les immobilisations incorporelles regrouperont, entre autres, les marques acquises dont l'évaluation est en cours par un expert indépendant. Les principales marques qui seront comptabilisées au bilan à la date d'acquisition sont des marques internationales, dont la principale est ABSOLUT et des marques locales.

Les principaux ajustements présentés sont :

- la valorisation des principales marques acquises (avant constatation d'éventuels impôts différés y afférent) et la constatation d'un écart d'acquisition résiduel après allocation du prix d'achat ;
- la prise en compte de la dette financière contractée par le Groupe auprès des banques pour financer l'acquisition.

Les ajustements présentés dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels impacts des ajustements de juste valeur liés à l'acquisition de V&S. Leur estimation n'est pas suffisamment fiable à ce stade, notamment l'évaluation des litiges et des contrats de distribution autres que ceux évoqués précédemment. Les frais

directement attribuables au coût du regroupement d'entreprise n'ont pas été pris en compte à ce stade dans le tableau ci-dessus, leur estimation devant être finalisée. Par ailleurs, ces comptes seront ajustés pour tenir compte du résultat intercalaire généré sur la période du 30 juin 2008 à la date d'acquisition.

A titre informatif, les chiffres d'affaires et résultat opérationnel du groupe V&S sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (audité).

Ces données sont converties au taux moyen de la couronne suédoise par rapport à l'euro.

| En millions d'euros | 31.12.2007 12 mois audité |
|-----------------------|------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 112 |
| Résultat opérationnel | 249 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|---|

Note 26 Liste des principales sociétés consolidées

La société Corby Distilleries Limited est consolidée par intégration globale du fait du taux de contrôle majoritaire du Groupe dans cette société.

| Sociétés | Pays | % d'intérêt 30.06.07 | % d'intérêt 30.06.08 | Méthode de consolidation |
|--|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Pernod Ricard SA | France | Société mère | Société mère | |
| Pernod Ricard Finance SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| JFA SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Ricard SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Cusenier SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Société des Produits d'Armagnac SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Spirits Partners | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Europe SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard España SA | Espagne | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Swiss SA | Suisse | 99,65 | 99,65 | I.G. |
| Pernod Ricard Italia SPA | Italie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Portugal – Distribuição SA | Portugal | 94,63 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Deutschland GMBH | Allemagne | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Austria GMBH | Autriche | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Nederland BV | Pays-Bas | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Minsk LLC | Biélorussie | 99 | 99 | I.G. |
| Pernod Ricard Ukraine SC with FI | Ukraine | 100 | 100 | I.G. |
| SC Pernod Ricard Romania SRL | Roumanie | 100 | 100 | I.G. |
| Georgian Wines and Spirits Company LLC | Géorgie | 90,0 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Latvia LLC | Lettonie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Estonia OÜ | Estonie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Hungary Import Szesziesital Kereskedelmi KFT | Hongrie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Belgium SA | Belgique | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Rouss CJSC | Russie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Sweden AB | Suède | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Denmark A/S | Danemark | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Finland OY | Finlande | 100 | 100 | I.G. |
| Tinville SAS | France | 100 | 100 | I.G. |
| Yerevan Brandy Company CJSC | Arménie | 100 | 100 | I.G. |
| Jan Becher – Karlovarska Becherovka, A/S | République tchèque | 100 | 100 | I.G. |
| SALB, SRO | République tchèque | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard UK Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Asia SAS | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Japan K.K. | Japon | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Asia Duty Free Ltd | Chine | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Taiwan Ltd | Taiwan | 100 | 100 | I.G. |

| Sociétés | Pays | % d'intérêt 30.06.07 | % d'intérêt 30.06.08 | Méthode de consolidation |
|---|----------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Pernod Ricard Taiwan Spirits and Wines Ltd | Taiwan | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Thailand Ltd | Thaïlande | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Korea Co. Ltd | Corée du Sud | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Singapore PTE Ltd | Singapour | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Malaysia SDN BHD | Malaisie | 100 | 100 | I.G. |
| Martell Far East Trading Ltd | Chine | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard (China) Trading Co Ltd | Chine | 100 | 100 | I.G. |
| Shangai Yijia International Trading Co. Ltd | Chine | 100 | 100 | I.G. |
| Établissements Vinicoles Champenois (EVC) | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard North America SAS | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard USA | États-Unis | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard CESAM (Central and South America) | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Argentina Corp. | Argentine | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Venezuela CA | Venezuela | 100 | 100 | I.G. |
| Pransur SA | Uruguay | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Chile SA | Chili | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Colombia SA | Colombie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Brasil Industria e Comercio PLLC | Brésil | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Uruguay SA | Uruguay | 100 | 100 | I.G. |
| Agros Holding SA | Pologne | 100 | 100 | I.G. |
| Wyborowa SA | Pologne | 100 | 100 | I.G. |
| Chivas Brothers (Holdings) Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Chivas 2000 UL | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| The Glenlivet Distillers Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Glenlivet Holdings Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Hill, Thomson & Co Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Chivas Brothers Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Travel Retail Europe | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Irish Distillers Ltd | Irlande | 100 | 100 | I.G. |
| Fitzgerald & Co. Ltd | Irlande | 100 | 100 | I.G. |
| Dillon Bass Ltd | Royaume-Uni | 63 | 63 | I.G. |
| Watercourse Distillery Ltd | Irlande | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard South Africa PTY Ltd | Afrique du Sud | 100 | 100 | I.G. |
| Comrie Ltd | Irlande | 100 | 100 | I.G. |
| Martell Mumm Perrier-Jouët SAS | France | 100 | 100 | I.G. |
| Martell & Co. SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Augier Robin Briand & Co. SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| Société des domaines Renault Bisquit | France | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd | Australie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Pacific Pty Ltd | Australie | 100 | 100 | I.G. |
| Orlando Wyndham Group Pty Ltd | Australie | 100 | 100 | I.G. |

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------------------------|---|---|

| Sociétés | Pays | % d'intérêt 30.06.07 | % d'intérêt 30.06.08 | Méthode de consolidation |
|--|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Orlando Wyndham New Zealand Ltd | Australie | 100 | 100 | I.G. |
| Montana Group (NZ) Limited | Nouvelle-Zélande | 100 | 100 | I.G. |
| Peri Mauritius | Île Maurice | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard India | Inde | 100 | 100 | I.G. |
| Seagram Distilleries (P) Limited | Inde | 100 | 100 | I.G. |
| Havana Club Internacional | Cuba | 50 | 50 | I.G. |
| AD Argentina SA | Argentine | 100 | 100 | I.G. |
| Allied Domecq Australia Pty Ltd | Australie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Bosnia d.o.o. | Bosnie | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Bulgaria EOOD | Bulgarie | 100 | 100 | I.G. |
| AD Brasil Comercio e Industria Ltda | Brésil | 100 | 100 | I.G. |
| Corby Distilleries Limited | Canada | 45,76 | 45,76 | I.G. |
| Hiram Walker and Sons Ltd | Canada | 100 | 100 | I.G. |
| ADSW Switzerland | Suisse | 100 | 100 | I.G. |
| Tia Maria Ltd | Suisse | 100 | 100 | I.G. |
| PRC Diffusion EURL | France | 100 | 100 | I.G. |
| Allied Domecq Spirits & Wine (Shanghai) Trading Co Ltd | Chine | 100 | 100 | I.G. |
| AD sro – Czech Republic | République tchèque | 100 | 100 | I.G. |
| ADSW Danmark AS | Danemark | 100 | 100 | I.G. |
| ADSW Estonia AS | Estonie | 100 | 100 | I.G. |
| Domecq Bodegas | Espagne | 98,45 | 98,45 | I.G. |
| ADSW Finland Oy | Finlande | 100 | 100 | I.G. |
| Financière Moulins de Champagne S.A.S. | France | 100 | 100 | I.G. |
| G.H. Mumm&Cie – Sté Vinicole de Champagne Succéreur | France | 99,6 | 100 | I.G. |
| Champagne Perrier-Jouët SA | France | 99,5 | 99,5 | I.G. |
| SA Théodore Legras | France | 99,5 | 99,5 | I.G. |
| Allied Domecq SA | France | 100 | 100 | I.G. |
| AD Wine UK Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| ADSW Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| ADSW (Overseas) Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Allied Domecq (Holdings) Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| AD Pensions Limited | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| AD Medical Expenses Trust Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Allied Domecq Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| ADFS PLC | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Hiram Walker and Sons (UK) Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| CG Hibbert Ltd | Royaume-Uni | 100 | 100 | I.G. |
| Allied Domecq Spirits & Wine (China) Ltd | Chine | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Croatia d.o.o. | Croatie | 100 | 100 | I.G. |
| AD Hungary Kft | Hongrie | 100 | 100 | I.G. |
| Jinro Ballantines Co | Corée du Sud | 70 | 70 | I.G. |
| ADSW Latvia | Lettonie | 100 | 100 | I.G. |

| Sociétés | Pays | % d'intérêt 30.06.07 | % d'intérêt 30.06.08 | Méthode de consolidation |
|--|------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Casa Pedro Domecq | Mexique | 100 | 100 | I.G. |
| AD International Holdings BV | Pays-Bas | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard New Zealand Limited | Nouvelle-Zélande | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Philippines Inc | Philippines | 100 | 100 | I.G. |
| Ballantine's Polska Sp z.o.o. Poland | Pologne | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Slovenja d.o.o. | Slovénie | 100 | 100 | I.G. |
| Allied Domecq Retailing Sweden | Suède | 100 | 100 | I.G. |
| AD Istanbul Dom. and Foreign Trade Ltd | Turquie | 100 | 100 | I.G. |
| Brand Partners | Norvège | 50 | 50 | I.G. |
| Austin, Nichols & Co, Inc | États-Unis | 100 | 100 | I.G. |
| La Casa dels Licors | Andorre | 100 | 100 | I.G. |
| Pernod Ricard Lithuania | Lituanie | 100 | 100 | I.G. |

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Pernod Ricard relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre Société procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses pour préparer ses états financiers. La note précise également que certaines circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et que les résultats réels peuvent être différents. Ces estimations comptables significatives concernent les *goodwill* et immobilisations incorporelles, les provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi, les impôts différés et les provisions.

Conformément à la norme d'exercice professionnel applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions Opérationnelles de la Société, revu les calculs effectués par la Société et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- s'agissant des provisions, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenus dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Mazars & Guérard
Loïc Wallaert

5

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

| | |
|--|-----|
| Compte de résultat | 124 |
| Bilan | 125 |
| Actif | 125 |
| Passif | 126 |
| Tableau de financement | 127 |
| Analyse du résultat | 128 |
| Faits marquants de l'exercice | 128 |
| Événements post-clôture | 128 |
| Résultat et bilan au 30 juin 2008 | 129 |
| Annexe aux comptes sociaux | 130 |
| Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices | 145 |
| Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices | 146 |
| Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2008 | 147 |

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 148

| | |
|--|-----|
| I. Opinion sur les comptes annuels | 148 |
| II. Justification des appréciations | 148 |
| III. Vérifications et informations spécifiques | 148 |

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 149

| | |
|--|-----|
| Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice | 149 |
| Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice | 151 |

Compte de résultat

Pour les exercices clos aux 30 juin 2007 et 30 juin 2008

| En milliers d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|------------------|------------------|
| Redevances | 39 772 | 39 313 |
| Autres produits | 39 806 | 23 230 |
| Reprises sur provisions | 2 350 | 2 413 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 81 927 | 64 956 |
| Services extérieurs | (76 176) | (73 201) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | (4 111) | (5 164) |
| Charges de personnel | (30 505) | (33 537) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | (7 195) | (9 254) |
| Autres charges | (671) | (592) |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION | (118 659) | (121 749) |
| Résultat d'exploitation avant opérations financières | (36 731) | (56 793) |
| Produits de participations | 225 975 | 1 052 768 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 551 261 | 155 509 |
| Reprises sur provisions | 14 821 | 4 785 |
| Différences positives de change | 55 193 | 229 559 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | 847 251 | 1 442 621 |
| Dotations aux provisions | (6 732) | (40 948) |
| Intérêts et charges assimilés | (176 491) | (289 403) |
| Différences négatives de change | (55 426) | (228 153) |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES | (238 648) | (558 503) |
| Résultat financier | 608 602 | 884 118 |
| Résultat courant | 571 871 | 827 325 |
| Résultat exceptionnel | (30 404) | 98 272 |
| Résultat avant impôt | 541 467 | 925 597 |
| Impôt sur les bénéfices | 56 026 | (16) |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 597 493 | 925 581 |

Bilan

Actif

Pour les exercices clos aux 30 juin 2007 et 30 juin 2008

| En milliers d'euros | Notes | Valeur nette 30.06.2007 | Valeur brute 30.06.2008 | Amortissements et provisions | Valeur nette 30.06.2008 |
|---|---------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 2 | 33 641 | 41 241 | (7 493) | 33 748 |
| Fonds de commerce, marques et logiciels | | 33 641 | 41 241 | (7 493) | 33 748 |
| Immobilisations corporelles | | 5 043 | 11 263 | (6 644) | 4 619 |
| Terrains | | 948 | 948 | - | 948 |
| Constructions | | 907 | 2 117 | (1 245) | 872 |
| Installations techniques | | 2 | 53 | (49) | 4 |
| Autres | | 3 186 | 8 144 | (5 350) | 2 794 |
| Immobilisations financières | 3 | 7 106 546 | 8 646 464 | (156 968) | 8 489 496 |
| Participations | 3 | 6 449 269 | 8 513 244 | (150 860) | 8 362 383 |
| Créances rattachées à des participations | 3 et 4 | 482 098 | 56 385 | - | 56 385 |
| Prêts | 3 et 4 | 18 | 18 | - | 18 |
| Dépôts et cautions | 3 et 4 | 1 307 | 1 369 | - | 1 369 |
| Actions propres | 3 et 4 | 173 855 | 75 448 | (6 108) | 69 340 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | | 7 145 230 | 8 698 967 | (171 105) | 8 527 863 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 3 et 4 | 142 | 361 | - | 361 |
| Créances d'exploitation | 4 | 56 858 | 97 821 | (529) | 97 291 |
| Créances clients et comptes rattachés | | 48 069 | 91 241 | (529) | 90 711 |
| Autres | | 8 790 | 6 580 | - | 6 580 |
| Créances diverses | 4 | 127 418 | 55 139 | (10 256) | 44 883 |
| Valeurs Mobilières de Placement | 5 | 139 566 | 8 843 | (219) | 8 624 |
| Disponibilités | | 4 632 | 786 | - | 786 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 328 616 | 162 949 | (11 004) | 151 945 |
| Charges constatées d'avance | 6 | 5 204 | 56 359 | - | 56 359 |
| Primes de remboursements des Obligations | 6 | 2 702 | 2 247 | - | 2 247 |
| Écart de conversion – actif | 6 | 12 006 | 19 181 | - | 19 181 |
| TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION | | 19 911 | 77 786 | - | 77 786 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 7 493 758 | 8 939 703 | (182 109) | 8 757 594 |

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|--|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|--|-----------------------------|---|---|

Passif

Pour les exercices clos aux 30 juin 2007 et 30 juin 2008

| En milliers d'euros | Notes | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|----------------|------------------|------------------|
| Capital | 7 | 339 797 | 340 509 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 2 053 333 | 2 065 686 |
| Réserves | | 204 219 | 213 539 |
| Réserves légales | | 24 660 | 33 980 |
| Réserves réglementées | | 179 559 | 179 559 |
| Autres réserves | | 195 013 | 195 013 |
| Report à nouveau | | 193 340 | 517 716 |
| Résultat de l'exercice | | 597 493 | 925 581 |
| Provisions réglementées | 9 | - | - |
| Acompte sur dividendes en attente d'affectation | | (133 407) | (138 400) |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 8 | 3 449 787 | 4 119 643 |
| Provisions pour risques et charges | 9 | 44 724 | 100 723 |
| Dettes financières | | 2 711 152 | 3 310 256 |
| Emprunts obligataires | 4 et 13 | 865 390 | 865 613 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 4 et 14 | 1 814 626 | 2 432 933 |
| Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) | 4 et 15 | 24 233 | - |
| Emprunts et dettes financières diverses | 4 | 6 903 | 11 710 |
| Dettes d'exploitation | 4 | 53 481 | 66 736 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 36 532 | 43 116 |
| Dettes fiscales et sociales | | 16 949 | 23 620 |
| Dettes diverses | 4 | 1 226 237 | 1 091 531 |
| Autres dettes | | 1 226 237 | 1 091 531 |
| TOTAL DES DETTES | | 3 990 871 | 4 468 523 |
| Produits constatés d'avance | 4 et 11 | 632 | 55 536 |
| Écart de conversion – passif | 11 | 7 744 | 13 169 |
| TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION | | 8 375 | 68 705 |
| TOTAL DU PASSIF | | 7 493 758 | 8 757 594 |

Tableau de financement

Pour les exercices clos aux 30 juin 2007 et 30 juin 2008

| En milliers d'euros | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|---|------------------|--------------------|
| Opérations d'exploitation | | |
| Résultat net | 597 493 | 925 581 |
| Dotations aux provisions & amortissements sur immobilisations | 189 842 | 155 806 |
| Variation des provisions | (28 641) | 50 608 |
| Moins-value/Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments | - | - |
| Capacité d'autofinancement | 758 694 | 1 131 995 |
| Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement | 99 588 | 105 515 |
| Variation de l'endettement issu des opérations d'exploitation | 858 282 | 1 237 510 |
| Opérations d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions) | (1 927) | (1 820) |
| Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions) | (210 694) | (1 536 618) |
| Variation de l'endettement issu des opérations d'investissement | (212 621) | (1 538 438) |
| Opérations de financement | | |
| Émission obligataire | 852 700 | 679 |
| Autres variations en capital | (437 747) | 16 151 |
| Dividendes versés | (358 142) | (266 880) |
| Variation de l'endettement issu des opérations de financement | 56 811 | (250 050) |
| Variation de l'endettement net | 702 472 | (550 978) |
| Endettement net à l'ouverture de l'exercice | (3 329 384) | (2 626 912) |
| Endettement net à la clôture de l'exercice | (2 626 912) | (3 177 890) |

Notice sur la présentation du tableau de financement

La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

| En milliers d'euros | 12 mois 30.06.2007 | 12 mois 30.06.2008 |
|---|--------------------|--------------------|
| Emprunts et dettes financières | (1 858 452) | (2 454 628) |
| Compte courant Pernod Ricard Finance | (913 001) | (732 891) |
| Valeurs Mobilières de Placement | 139 909 | 8 843 |
| Disponibilités | 4 632 | 786 |
| ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | (2 626 912) | (3 177 890) |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Analyse du résultat

Relations Société mère – Filiales

Pernod Ricard SA, Société mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing, du développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Les relations entre Pernod Ricard SA et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation de marques dont Pernod Ricard SA est propriétaire, en des refacturations d'achats d'espaces publicitaires et en l'encaissement de dividendes.

Faits marquants de l'exercice

Division du nominal par 2

Pernod Ricard rappelle que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 7 novembre 2007, a décidé, dans sa dix-septième résolution, de diviser la valeur nominale des actions Pernod Ricard par deux (la division du nominal des actions a pris effet le 15 janvier 2008), et, corrélativement, d'échanger chaque action de 3,10 euros de valeur nominale existante au 15 janvier 2008 contre deux actions nouvelles de 1,55 euro de valeur nominale chacune.

Les ventes à réméré ainsi réalisées ont porté sur les 4 plans suivants :

| Date de réalisation des ventes à réméré | Nombre de titres cédés | Prix de vente, net de la prime de réméré (euros) | Dates des Conseils d'Administration ayant autorisé les plans |
|---|------------------------|--|--|
| 06.03.2008 | 2 079 776 | 48,0 | 14.06.2006 |
| 11.03.2008 | 1 782 028 | 38,8 | 02.11.2004 |
| 13.03.2008 | 1 200 000 | 33,7 | 18.12.2003 |
| 13.03.2008 | 893 730 | 45,2 | 25.07.2005 |

La vente à réméré a donc porté sur 5 955 534 titres et a généré un encaissement de 250 millions d'euros.

Ces ventes ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 27 février 2008.

Couverture des stock-options

Deux plans de couverture (call sur le titre Pernod Ricard) ont été mis en place par le Groupe afin de couvrir les programmes de stock-options :

- le call souscrit le 12 juin 2007 porte sur 798 402 titres (après division par deux du nominal, à effet du 15 janvier 2008). Il couvre le Plan 14.A, approuvé par le Conseil d'Administration du 21 juin 2007 et a pour échéance finale le 15 juin 2011.
- le call souscrit le 26 juin 2008 porte sur 1 050 000 titres. Il couvre le plan à effet du 18 juin 2008, approuvé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2008, et a pour échéance finale le 11 juin 2012.

A compter de cette date, le nombre d'actions composant le capital a été multiplié par deux et le titre a été négocié sur la base d'un cours de Bourse divisé par deux.

Cette opération a été réalisée sans frais, sans formalité et sans perte de droit pour tous les actionnaires de Pernod Ricard.

A compter du 15 janvier 2008, le nombre d'actions composant le capital de Pernod Ricard s'est élevé à 219 480 724 actions d'une valeur nominale de 1,55 euro chacune.

Ventes à réméré d'actions autodétenues

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard a procédé à la revente de 5 955 534 actions autodétenues qui avaient été acquises pour couvrir certains de ses plans de stock-options. Au terme de ces opérations, les actions détenues en couverture de certains plans de stock-options ont été cédées à trois banques différentes, avec le droit pour Pernod Ricard (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options au prix d'exercice de l'option. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous condition résolutoire (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est présumée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par des actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

L'exercice de ces calls peut intervenir à tout moment, en totalité ou en partie.

Événements post-clôture

Le 23 juillet 2008, le Groupe Pernod Ricard a acquis 100 % des actions du groupe Vin&Sprit (« V&S »), propriétaire notamment de la marque de vodka ABSOLUT. Le prix de l'acquisition a été financé par un crédit syndiqué multidevise. Aucun échange de titres ou émission de titres n'est prévu dans le cadre de ce rachat.

Un nouveau crédit syndiqué multidevise d'un montant total mobilisable de 11,5 milliards d'euros a permis au Groupe de financer d'une part cette nouvelle acquisition et d'autre part de rembourser dans son intégralité le crédit syndiqué en date du 21 avril 2005.

Le 23 juillet 2008, ce nouveau crédit syndiqué a donné lieu à des tirages par devises de 2 707 millions d'euros et 10 214 millions de dollars. Les facilités de ce nouveau crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou, pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts obligatoires. Ces facilités ont des échéances initiales allant de 1 à 5 ans.

Le coût de regroupement de l'entreprise s'élève à un montant équivalent à 5 327 millions d'euros (hors coûts directement attribuables à l'acquisition). Il correspond au prix payé à l'État suédois pour les titres V&S, y compris rémunération des flux de trésorerie opérationnels de V&S entre le 1^{er} janvier 2008 et la date de signature du contrat d'acquisition, et hors dividendes de 85 millions d'euros versés par V&S à l'État suédois en mai 2008.

Par ailleurs, un montant de 521 millions d'euros a été versé en vue d'annuler une créance de V&S sur l'État suédois.

Résultat et bilan au 30 juin 2008

Analyse du compte de résultat de l'exercice 2007/2008

Les produits d'exploitation, incluant, entre autres, les redevances perçues au titre des marques appartenant à Pernod Ricard SA, se sont élevés à 65,5 millions d'euros contre 81,9 millions d'euros en 2007. Cette baisse est liée à un niveau moindre de refacturations Média aux filiales du Groupe.

Les charges d'exploitation s'élèvent à (121,7) millions d'euros contre (118,7) millions d'euros à période comparable. Cette évolution de (3,0) millions d'euros s'explique par deux effets : d'une part par l'accroissement des charges de frais de personnel et d'autre part par la baisse des charges Média.

Le résultat d'exploitation est négatif de (56,8) millions d'euros au 30 juin 2008.

Le résultat financier s'élève à 884,1 millions d'euros contre 608,6 millions d'euros à fin juin 2007.

Le résultat courant s'établit ainsi à 827,3 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2008 constitue un produit de 98,3 millions d'euros, principalement lié à des reprises de provision sur titres et cessions de titres.

Enfin, l'impôt sur les bénéfices constitue une charge de 16 011 euros liée aux effets de l'intégration fiscale.

Par conséquent, le résultat net au 30 juin 2008 est bénéficiaire de 925,6 millions d'euros.

Analyse du bilan de l'exercice 2007/2008

Le total Bilan de Pernod Ricard au 30 juin 2008 est de 8 757,6 millions d'euros, soit une progression de 1 263,8 millions d'euros par rapport au 30 juin 2007 relative à l'augmentation de nos titres de participation.

A l'actif

Le total des actifs immobilisés nets s'élève à 8 527,9 millions d'euros, contre 7 145,2 millions pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 1 382,7 millions d'euros s'explique principalement par la hausse des participations Groupe.

Les actifs circulants ont diminué de 176,7 millions d'euros au cours de l'exercice, pour atteindre 151,9 millions d'euros au 30 juin 2008. La cession quasi totale de valeurs mobilières de placement (vente à réméré de *stock-options*) est à l'origine de cette importante diminution.

La hausse de 51,2 millions d'euros des charges constatées d'avance (charges de la vente à réméré) est à l'origine de l'augmentation du montant des comptes de régularisation actif. Le total des comptes de régularisation s'élève à 77,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à 4 119,6 millions d'euros, contre 3 449,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. La hausse de 669,8 millions d'euros des capitaux propres est liée au résultat de l'exercice et au report à nouveau du résultat de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges progressent de 56 millions d'euros suite aux provisions pour risques comptabilisées dans le cadre des plans de *stock-options* et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Au cours de l'exercice, le total des dettes a augmenté de 477,7 millions d'euros. La hausse est notamment liée à de nouveaux emprunts contractés auprès de Pernod Ricard Finance dans le cadre de la recapitalisation de nos filiales.

Le compte de régularisation passif a augmenté de 60,3 millions d'euros au cours de l'exercice, en lien avec la neutralisation des opérations de ventes à réméré d'actions autodétenues.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Annexe aux comptes sociaux

| | | | | | |
|----------------|--|-----|----------------|--|-----|
| Note 1 | Règles et méthodes comptables | 130 | Note 14 | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 139 |
| Note 2 | Immobilisations incorporelles | 132 | Note 15 | Titres Subordonnés à Durée Indéterminée | 139 |
| Note 3 | Immobilisations financières | 132 | Note 16 | Ventilation de l'impôt sur les bénéfices | 140 |
| Note 4 | États des échéances des créances et des dettes | 133 | Note 17 | Accroissements et allègements de la dette future d'impôt | 140 |
| Note 5 | Valeurs mobilières de placement | 134 | Note 18 | Rémunérations | 140 |
| Note 6 | Comptes de régularisation actif | 134 | Note 19 | Produits | 140 |
| Note 7 | Composition du capital social | 134 | Note 20 | Charges et produits financiers par nature | 141 |
| Note 8 | Capitaux propres | 135 | Note 21 | Charges et produits exceptionnels | 141 |
| Note 9 | Provisions | 135 | Note 22 | Engagement hors bilan | 141 |
| Note 10 | Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation | 137 | Note 23 | Effectif moyen au 30 juin 2008 | 142 |
| Note 11 | Comptes de régularisation passif | 138 | Note 24 | Tableau des filiales et participations au 30 juin 2008 | 143 |
| Note 12 | Produits à recevoir et charges à payer | 138 | | | |
| Note 13 | Emprunts obligataires | 139 | | | |

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris, 16^e arrondissement, et est cotée à la Bourse de Paris.

Le total du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2008 s'élève à 8 757 594 186,61 euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 925 580 852,74 euros. L'exercice a une durée de 12 mois du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes 2008 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

1. Immobilisations incorporelles

Les marques dégagées à l'occasion de la fusion entre les sociétés Pernod et Ricard en 1975 et lors de fusions ultérieures constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est valorisée au coût d'acquisition.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions : entre 20 et 50 ans (linéaire) ;
- agencements et aménagements des constructions : 10 ans (linéaire) ;
- matériel : 5 ans (linéaire) ;
- mobilier, matériel de bureau : 10 ans (linéaire) ou 4 ans (dégressif).

3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Le poste actions propres inclut des actions autodétenues par Pernod Ricard SA qui ont été affectées à la couverture de plan de stock-options attribuées aux salariés, postérieurement à leur acquisition.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Valeurs mobilières de placement

Ce poste inclut des actions propres acquises dans le cadre de la mise en place de plans de *stock-options* et affectées dès l'origine.

Pour faire face à la charge liée à la levée d'options probable, une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice de mise en place du plan si le prix d'achat fixé dans le plan est inférieur au prix d'acquisition de l'action par Pernod Ricard SA.

6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement du Comité de Réglementation Comptable 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif soit comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Conversion des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

8. Instruments financiers à terme

Les différences résultant des variations de valeur des instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont enregistrées en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert.

9. Impôt sur les bénéfices

Pernod Ricard SA bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Le régime applicable est celui défini aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Chaque société du groupe fiscal calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Le résultat de l'intégration fiscale est compris dans les comptes de Pernod Ricard SA.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Note 2 Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Acquisitions | Cessions/Sorties | Au 30.06.2008 |
|--|---------------|--------------|------------------|---------------|
| Fonds de commerce | 915 | - | - | 915 |
| Marques | 32 601 | - | (11) | 32 590 |
| Logiciels | 6 102 | 1 534 | - | 7 636 |
| Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles | 173 | 1 351 | (1 423) | 99 |
| TOTAL | 39 791 | 2 884 | (1 434) | 41 241 |

AMORTISSEMENTS

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Dotations | Reprises | Au 30.06.2008 |
|---------------------|----------------|----------------|----------|----------------|
| Fonds de commerce | (915) | - | - | (915) |
| Marques | (2) | - | - | (2) |
| Logiciels | (5 233) | (1 343) | - | (6 576) |
| TOTAL | (6 150) | (1 343) | 0 | (7 493) |

Note 3 Immobilisations financières

VALEUR BRUTE

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Reclassement | Acquisitions | Opération sur capital | Cessions/Sorties | Au 30.06.2008 |
|--|------------------|--------------|----------------|-----------------------|--------------------|------------------|
| Titres consolidés | 6 591 187 | 11 368 | 1 590 | 2 018 480 | (182 283) | 8 440 342 |
| Titres non consolidés | 24 248 | (11 368) | - | - | (299) | 12 581 |
| Autres participations | 365 172 | - | - | 3 694 | (308 865) | 60 001 |
| Charges à répartir | 1 949 | - | - | - | (1 949) | - |
| Avance sur titres | 321 | - | - | - | - | 321 |
| Participations | 6 982 876 | 0 | 1 590 | 2 022 173 | (493 395) | 8 513 244 |
| Créances rattachées à des participations | 482 098 | - | 108 471 | - | (534 185) | 56 385 |
| Prêts | 18 | - | - | - | - | 18 |
| Dépôts et cautionnements | 1 307 | - | 120 | - | (57) | 1 369 |
| Actions propres ⁽¹⁾ | 173 855 | - | 110 442 | - | (208 849) | 75 448 |
| TOTAL | 7 640 154 | 0 | 220 623 | 2 022 173 | (1 236 486) | 8 646 464 |

(1) 513 913 actions propres ont été acquises dans le cadre du plan de stock-options.
5 955 534 titres ont été cédés lors des ventes à réméré, dont 2 973 506 actions autodétenues qui figuraient sur la ligne actions propres.

PROVISIONS

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Dotations | Reprises | Au 30.06.2008 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| Titres consolidés | (190 018) | (111 604) | 187 401 | (114 221) |
| Titres non consolidés | (2 690) | - | 2 330 | (360) |
| Autres participations ⁽¹⁾ | (338 630) | (35 958) | 338 630 | (35 958) |
| Charges à répartir | (1 949) | - | 1 949 | - |
| Avance sur titres | (321) | - | - | (321) |
| Participations | (533 608) | (147 562) | 530 309 | (150 860) |
| Actions propres | (0) | (6 108) | - | (6 108) |
| TOTAL | (533 608) | (153 669) | 530 309 | (156 968) |

(1) Les reprises de provisions sont principalement liées aux titres de participation des sociétés du périmètre de Seagram.

Note 4 États des échéances des créances et des dettes

CRÉANCES

| En milliers d'euros | Montant brut | Dont à un an au plus | Dont à plus d'un an |
|---|----------------|----------------------|---------------------|
| Créances rattachées à des participations | 56 385 | 56 385 | - |
| <i>Prêts</i> | 18 | - | 18 |
| Autres immobilisations financières | 1 369 | - | 1 369 |
| Actions propres : plans de <i>stock-options</i> | 75 448 | - | 75 448 |
| Créances et autres immobilisations financières | 133 220 | 56 385 | 76 836 |
| Actif circulant hors VMP/Disponibilités | 153 320 | 98 181 | 55 139 |
| Charges constatées d'avance | 56 359 | 2 856 | 53 502 |
| TOTAL | 342 899 | 157 422 | 185 477 |

DETTES

| En milliers d'euros | Montant brut | Dont à un an au plus | Dont entre un et 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| Emprunts obligataires | 865 613 | 15 613 | 300 000 | 550 000 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 1 531 003 | 1 818 | 1 529 185 | - |
| Emprunt Pernod Ricard Finance | 901 930 | 6 580 | 895 350 | - |
| Emprunts et dettes financières diverses | 11 710 | 11 710 | - | - |
| Dettes d'exploitation | 66 736 | 66 736 | - | - |
| Dettes diverses | 1 091 531 | 160 300 | 931 230 | - |
| Produits constatés d'avance | 55 536 | 44 | 55 126 | 366 |
| TOTAL | 4 524 058 | 262 802 | 3 710 891 | 550 366 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Note 5 Valeurs mobilières de placement

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | | Division par 2 du nominal | | Levée/Cession | | Au 30.06.2008 | |
|-----------------------|------------------|----------------|---------------------------|-------------------------|----------------|----------------|---------------|--|
| | Quantité | Valeur | Quantité ⁽¹⁾ | Quantité ⁽²⁾ | Valeur | Quantité | Valeur | |
| Actions Pernod Ricard | | | | | | | | |
| – valeur brute | 1 984 643 | 139 909 | 1 830 750 | 3 357 872 | 131 066 | 457 521 | 8 843 | |
| – dépréciation | - | (343) | - | - | (125) | - | (219) | |
| – valeur nette | 1 984 643 | 139 566 | 1 830 750 | 3 357 872 | 130 941 | 457 521 | 8 624 | |

- (1) L'Assemblée Générale du 7 novembre 2007, a décidé de diviser la valeur nominale des actions Pernod Ricard par deux (la division du nominal des actions a pris effet le 15 janvier 2008), et, corrélativement, d'échanger chaque action de 3,10 euros de valeur nominale existante au 15 janvier 2008 contre deux actions nouvelles de 1,55 euro de valeur nominale chacune.
- (2) Le Groupe a procédé à la vente des actions sous-jacentes à certains plans de stock-options. Cette cession est intervenue dans le cadre d'opérations dites « vente à réméré ». Ces ventes ont porté sur 5 955 534 titres, dont 2 982 028 actions autodétenues qui figuraient sur la ligne valeurs mobilières de placement.

Note 6 Comptes de régularisation actif

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Augmentations | Diminutions | Au 30.06.2008 |
|---|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| Charges constatées d'avance | 5 204 | 57 652 | (6 497) | 56 359 |
| Primes de remboursement des Obligations | 2 702 | - | (455) | 2 247 |
| Écart de conversion – actif | 12 006 | 19 181 | (12 006) | 19 181 |
| TOTAL | 19 911 | 76 833 | (18 958) | 77 785 |

L'augmentation du poste « Charges constatées d'avance » est due aux opérations de ventes à réméré sur *stock-options*.

Note 7 Composition du capital social

Au 30 juin 2008, le capital social se compose de 219 682 974 actions d'une valeur unitaire de 1,55 euro pour un montant total de 340 508 609,70 euros.

Note 8 Capitaux propres

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Affectation du résultat | Variation du capital/Autres | Distribution de dividendes | Résultat 2008 | Au 30.06.2008 |
|--|------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------|------------------|
| Capital | 339 797 | - | 712 | - | - | 340 509 |
| Prime d'émission, de fusion et d'apports | 2 053 333 | - | 12 354 | - | - | 2 065 687 |
| Réserve légale | 24 660 | 9 320 | - | - | - | 33 980 |
| Réserves réglementées | 179 559 | - | - | - | - | 179 559 |
| Autres réserves | 195 013 | - | - | - | - | 195 013 |
| Report à nouveau | 193 340 | 588 173 | 3 083 | (266 880) | - | 517 716 |
| Résultat de l'exercice | 597 493 | (597 493) | - | - | 925 581 | 925 581 |
| Acompte sur dividende à verser | - | - | - | (138 400) | - | (138 400) |
| Acompte dividendes exercice N-1 | (133 407) | - | - | 133 407 | - | 0 |
| TOTAL | 3 449 787 | (0) | 16 149 | (271 874) | 925 581 | 4 119 643 |

Les principaux mouvements sur capital de l'exercice se décomposent ainsi :

| Incidence de la division par 2 du nominal | Capital | Prime d'émission |
|---|---------|------------------|
| Plans de <i>stock-options</i> | 712 | 12 354 |

Note 9 Provisions

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Augmentations de l'exercice | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Au 30.06.2008 |
|---|----------------|-----------------------------|--------------------|------------------------|----------------|
| Provisions pour risques et charges | | | | | |
| Provision pour pertes de change | 5 956 | 7 823 | (5 956) | - | 7 824 |
| Autres provisions pour risques | 8 424 | 56 562 | - | (6 173) | 58 813 |
| Provision pour engagements de retraite | 30 344 | 6 142 | - | (2 400) | 34 086 |
| TOTAL 1 | 44 724 | 70 528 | (5 956) | (8 573) | 100 723 |
| Provisions pour dépréciation | | | | | |
| Sur immobilisations incorporelles | 915 | - | - | - | 915 |
| Sur immobilisations financières | 533 608 | 153 669 | (311 162) | (219 147) | 156 968 |
| Sur créances d'exploitation | - | 529 | - | - | 529 |
| Sur créances diverses | 16 052 | 266 | - | (6 062) | 10 256 |
| Sur valeurs mobilières de placement | 343 | - | (125) | - | 219 |
| TOTAL 2 | 550 917 | 154 465 | (311 287) | (225 209) | 168 887 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 595 642 | 224 993 | (317 243) | (233 782) | 269 610 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Provisions pour Risques et Charges

L'augmentation des « Autres provisions pour risques » est due à la dotation de 52,8 millions d'euros pour couvrir les risques sur les options d'achat de titres (call) (maturité juin 2011 pour le Plan 14.A et juin 2012 pour le Plan 15.A) ainsi que les actions gratuites (maturité juin 2012).

Les provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés sont présentées ci-dessous :

● Description et comptabilisation des engagements

Les engagements de Pernod Ricard SA se composent :

- d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme, pendant l'emploi, consentis aux employés.

La dette relative à l'engagement net de la Société concernant le personnel est comptabilisée en provision pour risques et charges au passif du bilan.

● Détermination de l'engagement net à provisionner

L'obligation actuelle de Pernod Ricard SA est égale à la différence, pour chaque régime, entre la valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel et la valeur des actifs versés sur des fonds spécialisés pour les financer.

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). Le calcul est effectué à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

Au 30 juin 2008, le montant total des engagements s'élève à 46 752 milliers d'euros. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 34 086 milliers d'euros.

A titre indicatif, le taux d'inflation retenu lors de l'évaluation au 30 juin 2008 est de 2,5 %, le taux d'actualisation est de 5,5 % pour les indemnités de fin de carrière et de 5,75 % pour les frais de santé.

Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture.

● Traitement des écarts actuariels

Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, etc.).

Les écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la valeur de marché des actifs de couvertures (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné (amortissement d'écarts actuariels).

● Éléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

Note 10 Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation

| En milliers d'euros | Montant concernant les entreprises | | | |
|---|------------------------------------|------------------|--|------------------|
| | Postes | Liées 30.06.2007 | Avec lesquelles la Société a un lien de participation 30.06.2007 | Liées 30.06.2008 |
| Participations | 6 607 960 | 374 916 | 8 443 722 | 69 521 |
| Créances rattachées à des participations | 482 098 | - | 56 385 | - |
| Dont à un an au plus | 2 988 | - | 54 934 | - |
| Dont à plus d'un an | 479 110 | - | 1 451 | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 48 069 | - | 91 241 | - |
| Dont à un an au plus | 48 069 | - | 47 997 | - |
| Dont à plus d'un an | - | - | 43 244 | - |
| Autres créances | 126 018 | 10 838 | 9 578 | - |
| Dont à un an au plus | 126 018 | 10 838 | - | - |
| Dont à plus d'un an | - | - | 9 578 | - |
| Emprunts et dettes financières diverses | 34 124 | - | 901 927 | - |
| A un an au plus | 63 | - | - | - |
| A plus d'1 an et 5 ans au plus | 34 061 | - | 901 927 | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 5 901 | - | 4 808 | - |
| A un an au plus | 5 901 | - | 4 808 | - |
| A plus d'1 an et 5 ans au plus | - | - | - | - |
| Autres dettes | 1 047 954 | 16 589 | 871 441 | 17 323 |
| A un an au plus | 37 | 16 589 | - | 17 323 |
| A plus d'1 an et 5 ans au plus | 1 047 917 | - | 871 441 | - |
| Charges courantes d'exploitation | 9 702 | - | 11 414 | - |
| Personnel extérieur Groupe | 9 338 | - | 11 225 | - |
| Autres frais gestion Groupe | 364 | - | 190 | - |
| Produits courants d'exploitation | 72 405 | - | 62 113 | - |
| Redevances Groupe | 39 772 | - | 39 313 | - |
| Produits de gestion Groupe | 699 | - | 738 | - |
| Transfert de charges Groupe | 31 934 | - | 22 062 | - |
| Charges financières | 39 198 | 729 | 49 451 | - |
| Produits financiers | 247 767 | 557 | 1 087 354 | - |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 20 743 | - | 88 620 | - |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Note 11 Comptes de régularisation passif

| En milliers d'euros | Au 01.07.2007 | Augmentations | Diminutions | Au 30.06.2008 |
|------------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Produits constatés d'avance | 632 | 55 321 | (417) | 55 536 |
| Écart de conversion – passif | 7 744 | 13 169 | (7 744) | 13 169 |
| TOTAL | 8 375 | 68 490 | (8 160) | 68 705 |

L'augmentation du poste « Produits constatés d'avance » est due aux opérations de ventes à réméré sur *stock-options*.

Note 12 Produits à recevoir et charges à payer

PRODUITS À RECEVOIR

| En milliers d'euros | Montant |
|---|---------------|
| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | |
| Créances rattachées à des participations | 54 934 |
| Autres immobilisations financières | - |
| Créances clients et comptes rattachés | - |
| Autres créances | 1 824 |
| Disponibilités | - |
| TOTAL | 56 758 |

CHARGES À PAYER

| En milliers d'euros | Montant |
|---|---------------|
| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 35 703 |
| Dettes financières diverses | - |
| Dettes d'exploitation | 47 359 |
| Autres dettes | 4 390 |
| TOTAL | 87 453 |

Note 13 Emprunts obligataires

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

| En milliers d'euros | Montant | Date d'échéance | Intérêts courus | Taux | Total |
|-----------------------|----------------|-----------------|-----------------|----------|----------------|
| Emprunt obligataire 1 | 550 000 | 06.12.2013 | 14 496 | fixe | 564 496 |
| Emprunt obligataire 2 | 300 000 | 06.06.2011 | 1 118 | variable | 301 118 |
| TOTAL | 850 000 | | 15 613 | | 865 613 |

Note 14 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En date des 2 et 18 août 2005, le Groupe Pernod Ricard a utilisé une partie des facilités octroyées par le Contrat de Crédit syndiqué multidevise signé le 21 avril 2005 dont les montants disponibles au 30 juin 2008 sont de 1 806 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, le tirage de ce crédit bancaire s'élève à 1 405 millions d'euros, 3 205 millions de dollars américains et 8 000 millions de yens, soit un montant total de 3 486 millions d'euros.

Les facilités de crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou, pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts

obligatoires. Ces facilités ont des échéances initiales allant de un à sept ans. Cet emprunt a permis au Groupe de rembourser la facilité de crédit renouvelable contractée en juillet 2004, de financer la partie en numéraire de l'acquisition Allied Domecq et de refinancer certaines dettes du Groupe et d'Allied Domecq.

La dette relative au crédit syndiqué, comptabilisée dans les comptes de Pernod Ricard SA, s'élève à 1 531 003 milliers d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 1 818 milliers d'euros), montant auquel il convient d'ajouter 901 930 milliers d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 6 580 milliers d'euros) pour l'emprunt contracté en juin 2008 auprès de Pernod Ricard Finance.

Note 15 Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Le 20 mars 1992, Pernod Ricard SA a procédé à l'émission, hors de France, d'un emprunt obligataire sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour un montant nominal de 61 millions d'euros.

Les TSDI sont qualifiés de « reconditionnés » par suite de la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Les TSDI Pernod Ricard ont été rachetés en janvier 2008. La dette résiduelle figurant au bilan à la date du 30 juin 2007 a été annulée, ce qui génère un produit exceptionnel de 24,2 millions d'euros.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Note 16 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| En milliers d'euros | Total | Résultat courant | Résultat exceptionnel |
|----------------------------------|----------------|------------------|-----------------------|
| Résultat avant impôt | 925 597 | 827 325 | 98 272 |
| Impôt avant intégration | - | - | - |
| Impact net d'intégration fiscale | (16) | - | (16) |
| RÉSULTAT APRÈS IMPÔT | 925 581 | 827 325 | 98 256 |

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le déficit reportable du Groupe d'intégration fiscale Pernod Ricard s'élève à (491,7) millions d'euros, en augmentation de 96,7 millions d'euros au titre de l'exercice.

Note 17 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES

| En milliers d'euros | Montant d'impôt |
|--|-----------------|
| Allègements | - |
| Provisions non déductibles l'année de comptabilisation | - |
| Organic et autres | 117 |
| Autres provisions pour risques | 11 041 |
| Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ à la retraite | 13 083 |
| ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT | 24 241 |

Le taux d'imposition retenu est le taux en vigueur en 2008, soit 34,43 %.

Note 18 Rémunérations

Les rémunérations allouées aux organes de Direction et d'administration sont de 4 959 899 euros.

Note 19 Produits

Les produits d'exploitation, incluant, entre autres, les redevances perçues au titre des marques appartenant à Pernod Ricard SA se sont élevés à 64 956 milliers d'euros contre 81 927 milliers d'euros

en 2007. Cette baisse est liée à un niveau moindre de refacturations aux filiales du Groupe.

Note 20 Charges et produits financiers par nature

| En milliers d'euros | Montant au 30.06.2008 |
|--|-----------------------|
| Produits financiers de participations | 1 052 768 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | - |
| Autres intérêts et produits assimilés | 155 509 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 4 785 |
| Différences positives de change | 229 559 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | - |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 1 442 621 |

| En milliers d'euros | Montant au 30.06.2008 |
|--|-----------------------|
| Dotations financières aux amortissements et provisions | (40 948) |
| Intérêts et charges assimilées | (289 403) |
| Différences négatives de change | (228 153) |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | - |
| TOTAL CHARGES FINANCIÈRES | (558 503) |

Note 21 Charges et produits exceptionnels

| En milliers d'euros | Montant |
|--|---------------|
| Résultat net sur opérations de gestion | - |
| Résultat net sur opérations en capital | (307 089) |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 405 362 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 98 272 |

Le résultat exceptionnel est principalement lié aux mouvements sur provisions pour dépréciations des titres de participation.

Note 22 Engagement hors bilan

ENGAGEMENTS DONNÉS

| En milliers d'euros | Montant |
|--|------------------|
| Cautions concernant les filiales | 2 156 042 |
| Cautions concernant les fonds de pension Allied Domecq | 1 483 559 |
| TOTAL | 3 639 602 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Les engagements donnés incluent notamment des cautions accordées, relatives :

- au crédit syndiqué. Le montant des emprunts contractés par les filiales du Groupe Pernod Ricard et non remboursés au 30 juin 2008 s'élève à 1 957 millions d'euros ;
- à des emprunts et des billets de trésorerie.

Dans le cadre du renouvellement, pour une durée de 4 ans, du contrat de distribution entre Pernod Ricard Asia et Kirin Brewery Company à compter du 1^{er} janvier 2006, Pernod Ricard SA a garanti les engagements contractuels de sa filiale.

Pernod Ricard SA a, dans le cadre de la section 17, « Companies (amendment) Act, 1986 (Republic of Ireland) », garanti irrévocablement les passifs, au titre de l'exercice 2006/2007 des filiales suivantes : Irish Distillers Group Ltd, Irish Distillers Ltd, The West Coast Cooler Co Ltd, Watercouse Distillery Ltd, Fitzgerald & Co Ltd, Ermine Ltd, Gallwey Liqueurs Ltd, Smithfield Holdings Ltd, Irish Distillers Holding Ltd.

Dans le cadre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre de l'année civile 2007 est de 3 105 heures, dont 1 351 heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

| En milliers de dollars américains | Montant nominal |
|-----------------------------------|------------------|
| Caps | 700 000 |
| Swaps | 1 041 000 |
| TOTAL | 1 741 000 |

La juste valeur des instruments dérivés s'élève à (11 409) milliers d'euros.

Note 23 Effectif moyen au 30 juin 2008

| | Personnel salarié | Personnel mis à disposition (intérimaires tout motif confondu) |
|-----------------------------------|-------------------|--|
| Cadres | 103 | 0 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 32 | 0 |
| Employés | 9 | 3 |
| EFFECTIF MOYEN | 144 | 3 |
| Contrats d'apprentissage | 3 | |

Note 24 Tableau des filiales et participations au 30 juin 2008

| En milliers d'euros | Capital | Capitaux propres avant affectation des résultats | Quote-part du capital (en %) | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts | Cautions et avals | Chiffre d'affaires hors taxes | Résultat net | Dividendes encaissés |
|--|-----------|--|------------------------------|-------------------------------------|-----------|-------|-------------------|-------------------------------|--------------|----------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Pernod Ricard | | | | | | | | | | |
| Ricard 4 et 6, rue Berthelot 13014 Marseille | 54 000 | 159 492 | 100,00 | 67 227 | 67 227 | - | - | 509 949 | 66 336 | 86 555 |
| Pernod 120, avenue du Maréchal-Foch 94015 Créteil | 40 000 | 143 669 | 100,00 | 94 941 | 94 941 | - | - | 434 623 | 19 487 | 15 790 |
| Austin Nichols 100 Manhattanville Road Purchase, NY 10577 (États-Unis) | 1 826 948 | 1 775 543 | 13,23 | 168 118 | 168 118 | - | 329 866 | 49 407 | (99 729) | 0 |
| SALB Kancelar Praha Americka 11 120000 Prague 2 (République tchèque) | 82 773 | 85 769 | 20,23 | 12 190 | 12 190 | - | - | 0 | 10 353 | - |
| Compagnie Financière des Produits Orangina 12, place des États-Unis 75116 Paris | 10 000 | 11 194 | 99,99 | 39 608 | 11 308 | - | - | 0 | 194 | 563 |
| Pernod Ricard Europe 2, rue de Solférino 75340 Paris cedex 07 | 40 000 | 253 742 | 100,00 | 36 406 | 36 406 | - | - | 55 306 | 694 058 | 586 998 |
| Campbell 111/113 Renfrew Road Paisley, PA3 4DY (Écosse) | 9 425 | 30 359 | 98,86 | 40 538 | 40 538 | - | - | 0 | 926 | - |
| Pernod Ricard Finance 12, place des États-Unis 75116 Paris | 77 000 | 136 927 | 100,00 | 89 220 | 89 220 | - | 1 252 369 | 0 | 12 980 | - |
| Pernod Ricard Pacific Holdings 33 Exeter Terrace Devon Park SA 5008 (Australie) | 122 189 | 109 192 | 100,00 | 151 789 | 151 789 | - | - | 0 | 22 357 | 22 827 |
| Comrie Temple Chambers 3, Burlington Road, Dublin 4 (Irlande) | 3 530 556 | 3 864 290 | 100,00 | 3 530 560 | 3 530 560 | - | - | 0 | (26 110) | - |
| Yerevan Brandy Company 2, Admiral Isakov Avenue, Yerevan 375092, République d'Arménie | 22 096 | 105 939 | 100,00 | 27 856 | 27 856 | - | - | 32 820 | 7 959 | 1 492 |
| Établissements Viniholes Champenois 12, place des États-Unis 75116 Paris | 71 675 | 199 949 | 100,00 | 100 955 | 100 955 | - | 206 166 | 0 | 18 473 | (6) |
| Martell Mumm Perrier-Jouët 7, place Édouard Martell 16 100 Cognac | 506 880 | 511 307 | 100,00 | 577 127 | 577 127 | - | - | 0 | (16 149) | - |
| SAS Lina 3 12, place des États-Unis 75116 Paris | 2 713 857 | 2 689 283 | 100,00 | 2 713 847 | 2 713 847 | - | - | 0 | (19 995) | - |
| SAS Lina 5 12, place des États-Unis 75116 Paris | 30 640 | 132 833 | 100,00 | 30 631 | 30 631 | - | - | 0 | 249 128 | 258 385 |

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|--|-----------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|--|-----------------------------|---|---|

| En milliers d'euros | Capital | Capitaux propres avant affectation des résultats | Quote-part du capital (en %) | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts | Cautions et avals | Chiffre d'affaires hors taxes | Résultat net | Dividendes encaissés |
|---|---------|--|------------------------------------|--|---------|-------|----------------------|-------------------------------------|--------------|-------------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| Pernod Ricard Cesam 2, rue de Solférino 75007 Paris | 52 198 | 53 673 | 100,00 | 131 040 | 105 540 | - | - | 0 | (1 961) | - |
| SAS Lina 6 12, place des États-Unis 75116 Paris | 298 000 | 287 675 | 100,00 | 305 027 | 305 027 | - | - | 0 | (10 938) | - |
| Pernod Ricard North America 2, rue de Solférino 75007 Paris | 39 398 | 54 480 | 100,00 | 126 735 | 70 735 | - | - | 0 | 12 807 | - |
| Pernod Ricard Asia 2, rue de Solférino 75007 Paris | 4 512 | 84 622 | 100,00 | 42 457 | 42 457 | - | - | 0 | 65 115 | 50 000 |
| J.F.A. 12, place des États-Unis 75116 Paris | 9 444 | 9 290 | 100,00 | 10 517 | 9 157 | - | - | 0 | 353 | - |
| AGROS Ul. Chalubinskiego 8 00-613 Varsovie (Pologne) | 6 565 | 99 327 | 62,95 | 73 189 | 73 189 | - | - | 3 048 | 11 204 | - |
| Sankaty Trading Ltd 25-28 North Wall Quay – IFSC 1 Dublin (Irlande) | 13 | 4 056 | 100,00 | 15 568 | 15 568 | - | - | 0 | 4 | - |
| Populous Trading Ltd 25-28 North Wall Quay – IFSC 1 Dublin (Irlande) | 13 | 4 059 | 100,00 | 15 568 | 15 568 | - | - | 0 | 3 | - |
| Polairen Trading Ltd 25-28 North Wall Quay – IFSC 1 Dublin (Irlande) | 13 | 4 056 | 100,00 | 15 568 | 15 568 | - | - | 0 | 4 | - |
| Filiales | | | | | | | | | | |
| Françaises | - | - | - | 6 225 | 5 750 | - | - | - | - | 14 689 |
| Étrangères | - | - | - | 20 600 | 17 654 | 1 806 | - | - | - | 15 311 |
| Participations | | | | | | | | | | |
| Françaises | - | - | - | 215 | 215 | - | - | - | - | 23 |
| Étrangères | - | - | - | 69 522 | 33 243 | - | - | - | - | 142 |

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

| En euros | 31.12.2003 | 30.06.2005 | 30.06.2006 | 30.06.2007 | 30.06.2008 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 218 500 651 | 218 500 651 | 291 590 460 | 339 796 825 | 340 508 610 |
| Nombre d'actions émises ⁽¹⁾ | 70 484 081 | 70 484 081 | 94 061 439 | 109 611 879 | 219 682 974 |
| Nombre d'Obligations convertibles ou échangeables en actions | 4 567 757 | 4 567 614 | - | - | - |
| Nombre d'actions gratuites attribuées le 16 janvier 2007 (jouissance 1 ^{er} juillet 2006) | - | - | - | 18 216 022 | - |
| Résultat global des opérations effectuées | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | - | - | - | - | - |
| Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions | 242 631 812 | 156 137 583 | 44 133 821 | 535 110 760 | 607 470 960 |
| Impôt sur les bénéfices | 15 610 839 | 18 099 330 | 9 892 059 | 56 025 892 | (16 011) |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 249 015 436 | 177 706 014 | 56 193 656 | 597 492 981 | 925 580 853 |
| Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾ | 138 148 799 | 242 355 167 | 224 734 720 | 276 221 935 | - |
| Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | 3,66 | 2,47 | 0,57 | 5,39 | 2,77 |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 3,53 | 2,52 | 0,60 | 5,45 | 4,21 |
| Dividende versé à chaque action ⁽²⁾ | 1,96 | 3,22 | 2,52 | 2,52 | - |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | 117 | 126 | 130 | 144 | 144 |
| Montant de la masse salariale | 15 871 787 | 28 807 092 | 19 867 333 | 19 846 894 | 21 087 707 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 6 786 216 | 9 277 720 | 7 090 238 | 10 658 374 | 12 449 559 |

(1) Se référer au paragraphe « Analyse du résultat – Faits marquants de l'exercice – Division du nominal par 2 ».

(2) Le montant des dividendes 2008 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2008 (dividendes ayant trait à l'exercice du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008).

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices

Les dividendes, dont le paiement n'a pas été demandé, sont prescrits au bénéfice du Trésor Public au terme de 5 ans après leur mise en paiement.

| En euros | | | | | | |
|-----------|---------------------------|-------------|--------------|-------|------------------------------|--|
| Exercice | Date de mise en paiement | Montant net | Avoir fiscal | Total | Montant global de l'exercice | |
| 2003 | 13.01.2004 | 0,90 | 0,45 | 1,35 | - | |
| | 25.05.2004 | 1,06 | 0,53 | 1,59 | 2,94 | |
| 2004/2005 | 11.01.2005 | 0,98 | sans objet | 0,98 | - | |
| | 07.06.2005 | 1,16 | - | 1,16 | - | |
| | 17.11.2005 | 1,08 | - | 1,08 | 3,22 | |
| 2005/2006 | 05.07.2006 | 1,12 | sans objet | 1,12 | - | |
| | 15.11.2006 | 1,40 | - | 1,40 | 2,52 | |
| 2006/2007 | 04.07.2007 | 1,26 | sans objet | 1,26 | - | |
| | 14.11.2007 | 1,26 | - | 1,26 | 2,52 | |
| 2007/2008 | 03.07.2008 ⁽¹⁾ | 0,63 | sans objet | 0,63 | ⁽²⁾ | |

(1) Les titres nouveaux résultant de la division par deux du nominal du 15 janvier 2008 ont bénéficié de l'acompte sur dividende de 0,63 euro net mis en paiement en juillet 2008.

(2) Un acompte sur l'exercice 2007/2008 a été versé le 3 juillet 2008. Le solde sera décidé par l'Assemblée Générale du 5 novembre 2008 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2008.

Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2008

| En euros | | |
|---|--------------------------|---------------------------|
| Valeurs françaises dont la valeur d'inventaire est supérieure à 100 000 euros | Nombre de titres détenus | Valeur d'inventaire nette |
| Établissements Vinicoles Champenois | 234 989 | 100 955 022 |
| Compagnie Financière des Produits Orangina | 11 906 | 11 307 639 |
| J.F.A | 6 195 295 | 9 157 242 |
| G.H. Mumm | 7 780 | 1 556 000 |
| Lina 3 | 27 138 570 | 2 713 847 481 |
| Lina 5 | 306 400 | 30 630 500 |
| Lina 6 | 2 980 000 | 305 027 008 |
| Lina 7 | 3 400 | 390 000 |
| Martell Mumm Perrier-Jouët | 422 400 | 577 127 066 |
| Pernod | 2 580 000 | 94 940 630 |
| Pernod Ricard Asia | 2 785 000 | 42 457 051 |
| Pernod Ricard Cesam | 386 650 | 105 540 000 |
| Pernod Ricard Europe | 999 994 | 36 406 054 |
| Pernod Ricard Finance | 10 317 439 | 89 220 499 |
| Pernod Ricard North America | 4 377 500 | 70 734 557 |
| Ricard | 1 750 000 | 67 227 023 |
| Sopebsa | 100 000 | 962 769 |
| SOUS-TOTAL | - | 4 257 486 542 |
| Autres titres de sociétés françaises | 226 860 | 3 056 445 |
| Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse | - | 4 101 840 456 |
| TOTAL VALEURS MOBILIÈRES AU 30.06.2008 | - | 8 362 383 442 |

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Pernod Ricard SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables, ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent ;
- les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

Mazars & Guérard

Loïc Wallaert

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Bonus spécial des Dirigeants mandataires sociaux – Monsieur Patrick Ricard

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 alinéa 1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de Pernod Ricard a autorisé, lors de sa séance du 23 janvier 2008, la mise en place d'un bonus spécial au profit de Monsieur Patrick Ricard. Ce bonus spécial conditionné à l'atteinte de critères de présence et de performance, correspond à un engagement d'indemnisation pris au bénéfice de Monsieur Patrick Ricard dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite.

Monsieur Patrick Ricard percevrait un bonus spécial au moment de la cessation de son mandat social ou postérieurement à celle-ci, dont le montant maximum ne pourrait être supérieur à la rémunération annuelle (fixe et variable) perçue au titre de son mandat l'année précédant son départ en retraite. Pour le calcul de ce bonus :

- le salaire fixe de référence correspondra au dernier salaire annuel fixe autorisé par le Conseil d'Administration ;
- la rémunération variable de référence correspondra à celle perçue au titre du dernier exercice fiscal entier précédant le départ.

Par ailleurs, le montant versé sera déterminé après déduction de toute autre forme de rétribution due au titre de la cessation des fonctions et notamment en cas de versement d'une indemnité de fin de carrière (IFC) au titre d'un précédent contrat de travail.

De même, si une prime exceptionnelle venait à être versée au cours de l'année de départ, le Conseil d'Administration se réserverait la possibilité d'imputer en tout ou partie cette prime sur le bonus spécial.

Ce bonus spécial conserve un caractère exceptionnel et ne rentre pas dans les éléments de calcul des avantages post-emplois tels que le calcul de la rente de retraite supplémentaire.

En tout état de cause, le bonus spécial ainsi déterminé, sera plafonné à un montant maximum de 2 millions d'euros et son versement sera conditionné à la réalisation de conditions de performance.

Les conditions de performance arrêtées par le Conseil d'Administration sont fonction d'une part, du taux de croissance moyen du résultat net courant au cours des 10 années précédant le départ et d'autre part, de ce même critère évalué sur les 3 derniers exercices fiscaux entiers, ceci afin de prendre en compte la performance long terme et la performance récente.

Le montant de ce bonus spécial, fonction du niveau de réalisation effectivement atteint, pourra ainsi être réduit, voire nul.

Bonus spécial des Dirigeants mandataires sociaux – Monsieur Pierre Pringuet

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 alinéa 1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de Pernod Ricard a autorisé, lors de sa séance du 23 janvier 2008, la mise en place d'un bonus spécial au profit de Monsieur Pierre Pringuet. Ce bonus spécial conditionné à l'atteinte de critères de présence et de performance, correspond à un engagement d'indemnisation pris au bénéfice de Monsieur Pierre Pringuet dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite.

Monsieur Pierre Pringuet percevrait un bonus spécial au moment de la cessation de son mandat social ou postérieurement à celle-ci, dont le montant maximum ne pourrait être supérieur à la rémunération annuelle (fixe et variable) perçue au titre de son mandat l'année précédant son départ en retraite. Pour le calcul de ce bonus :

- le salaire fixe de référence correspondra au dernier salaire annuel fixe autorisé par le Conseil d'Administration ;
- la rémunération variable de référence correspondra à celle perçue au titre du dernier exercice fiscal entier précédant le départ.

Par ailleurs, le montant versé sera déterminé après déduction de toute autre forme de rétribution due au titre de la cessation des fonctions et notamment en cas de versement d'une indemnité de fin de carrière (IFC) au titre d'un précédent contrat de travail.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

De même, si une prime exceptionnelle venait à être versée au cours de l'année de départ, le Conseil d'Administration se réserverait la possibilité d'imputer en tout ou partie cette prime sur le bonus spécial.

Ce bonus spécial conserve un caractère exceptionnel et ne rentre pas dans les éléments de calcul des avantages post-emplois tels que le calcul de la rente de retraite supplémentaire.

En tout état de cause, le bonus spécial ainsi déterminé, sera plafonné à un montant maximum de 2 millions d'euros et son versement sera conditionné à la réalisation de conditions de performance.

Les conditions de performance arrêtées par le Conseil d'Administration sont fonction d'une part, du taux de croissance moyen du résultat net courant au cours des 10 années précédant le départ et d'autre part, de ce même critère évalué sur les 3 derniers exercices fiscaux entiers, ceci afin de prendre en compte la performance long terme et la performance récente.

Le montant de ce bonus spécial, fonction du niveau de réalisation effectivement atteint, pourra ainsi être réduit, voire nul.

Ventes à réméré d'actions autodétenues

Pernod Ricard SA a procédé à la vente de 5 955 534 actions autodétenues (sous-jacentes à certains plans de *stock-options*), sous la forme de ventes à réméré (ventes conclues sous condition résolutoire permettant à Pernod Ricard, à travers l'exercice de la faculté de réméré, de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options), autorisées par le Conseil d'Administration du 27 février 2008.

Mandataire social concerné :

- Monsieur Patrick Ricard, également Administrateur de la Société Générale.

Financement de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S ») – Autorisation d'un contrat de crédit « Multicurrency Facilities Agreement »

Dans le cadre de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag par le Groupe et du refinancement d'une partie de la dette de la Société et du Groupe, Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance ont conclu un Contrat de Crédit autorisé par le Conseil d'Administration du 26 mars 2008, avec plusieurs banques dont Calyon et Société Générale Corporate & Investment Banking, en qualité d'Arrangeurs, et dont Calyon et Société Générale en qualité de prêteurs initiaux, aux termes duquel les prêteurs devraient mettre à disposition de la Société, de Pernod Ricard Finance et de certaines filiales de la Société, des lignes de crédit pour un montant maximum en principal de 12 500 millions d'euros (le « Contrat de Prêt »).

La Société s'est engagée à garantir, en tant que caution solidaire, le respect de leurs obligations de paiement par les autres emprunteurs résultant du Contrat de Prêt, telles qu'elles pourront être renouvelées ou prorogées.

Il a été prévu que la Société conclut, au titre du crédit, avec les banques dont Calyon et Société Générale Corporate & Investment Banking, en qualité d'Arrangeurs un mandat en langue anglaise relatif au Contrat de Prêt et intitulé « Mandate Letter » (le « Mandat »).

Il a été prévu que certaines filiales de la Société (notamment Établissements Vinicoles Champenois, Chivas Brothers (Holdings) Ltd et Austin Nichols & Co., Inc.) puissent également adhérer au Contrat

de Prêt en qualité d'emprunteur au titre du Contrat de Prêt en remettant à l'Agent une lettre cosignée par la Société et intitulée « Accession Letter ».

Mandataires sociaux concernés :

- Monsieur Patrick Ricard, également (i) Administrateur de la Société Générale, (ii) Administrateur de Pernod Ricard Finance SA et (iii) représentant permanent de Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration de la société Établissements Vinicoles Champenois ;
- Monsieur Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance SA ;
- Monsieur Richard Burrows, également Administrateur de Chivas Brothers (Holdings) Ltd. ;
- Monsieur Jean-Dominique Comolli, également Administrateur de Calyon ;
- Lord Douro, également Conseiller auprès de Calyon Bank.

Acquisition par Pernod Ricard de 100 % du capital social de la société française Lina 11 SAS (« Lina 11 »)

Dans le cadre du financement de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag, Lina 11, filiale historiquement détenue par Lina 7 SAS (« Lina 7 »), elle-même filiale directe de Pernod Ricard, a été reclassée sous Pernod Ricard.

La cession par Lina 7 SAS de 100 % du capital social de Lina 11 SAS, autorisée par le Conseil d'Administration du 18 juin 2008, a été effectuée pour un montant égal à 33 640 euros (correspondant à la situation nette comptable de Lina 11 SAS au 30 juin 2007).

Mandataire social concerné :

- Monsieur Pierre Pringuet, également Président de Lina 7 SAS.

Contrat de swap entre Pernod Ricard SA et Pernod Ricard Finance SA (« PR Finance »)

Parmi les opérations permettant d'assurer le financement de V&S Vin&Sprit Aktiebolag, il a été envisagé que Pernod Ricard SA tire sur le crédit « Multicurrency Facilities Agreement » un montant total maximal équivalent à environ 5 100 millions d'euros, incluant une tranche d'un montant maximal en USD équivalent à 4 600 millions d'euros environ.

A ce titre, et afin de gérer les problématiques de risques de change, le Conseil d'Administration du 18 juin 2008 a autorisé la mise en place d'un contrat de swap de change entre Pernod Ricard et PR Finance dans le cadre duquel Pernod Ricard serait vendeur USD au comptant auprès de PR Finance. A l'échéance, Pernod Ricard SA serait acheteur d'USD auprès de PR Finance.

Il est précisé que ce contrat de SWAP n'a pas été mis en place, au 30 juin 2008.

Mandataires sociaux concernés :

- Monsieur Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance SA ;
- Monsieur Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance SA.

Rémunération de la garantie octroyée par Pernod Ricard SA au bénéfice de certaines filiales

Dans le contexte de la garantie accordée par Pernod Ricard SA à certaines de ses filiales dans le cadre du crédit syndiqué « Multicurrency Facilities Agreement », autorisé par le Conseil d'Administration du 26 mars 2008, il a été convenu par décision du Conseil d'Administration du 18 juin 2008 que Pernod Ricard facture aux sociétés utilisant leur droit de tirage une commission de garantie correspondant aux conditions de marché ; ce montant étant susceptible de varier en fonction des conditions de marché. Les sociétés ainsi concernées sont Pernod Ricard Finance et Établissements Vinicoles Champenois (« EVC »).

Mandataires sociaux concernés :

- Monsieur Patrick Ricard, également (i) Administrateur de Pernod Ricard Finance SA et (ii) représentant permanent de Pernod Ricard SA au sein du Conseil d'Administration d'EVC ;
- Monsieur Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

Refacturation des frais liés à l'acquisition de V&S

Dans le cadre de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag, Pernod Ricard SA a été amenée à supporter des frais couvrant des frais d'acquisition d'une part, et des frais de financement d'autre part.

Conformément aux règles fiscales et juridiques françaises, Pernod Ricard SA conserve à sa charge les seuls frais encourus dans son intérêt propre (c'est-à-dire certains frais de financement). En conséquence, Pernod Ricard SA a refacturé le solde des frais supportés aux entités bénéficiaires des services correspondant auxdits frais, dont certaines ont des mandataires sociaux communs avec Pernod Ricard SA. Cette décision a été prise lors du Conseil d'Administration du 18 juin 2008.

A l'issue de ces refacturations, Pernod Ricard SA a conservé la charge des frais qui lui sont propres.

La liste des filiales du Groupe ainsi refacturées figure ci-après :

- filiales françaises : Pernod Ricard Finance SA et Établissements Vinicoles Champenois ;
- filiales étrangères : Austin Nichols & Co, Pernod Ricard Nordic Holding Inc, Chivas Brothers (Holdings) Ltd, Irish Distillers Group, Pernod Ricard UK, Goal Acquisitions (Holdings) Ltd.

Dans les comptes arrêtés au 30 juin 2008, Pernod Ricard a enregistré un total de charges de 96 467 milliers d'euros et a refacturé, à cette date, 83 133 milliers d'euros à ses filiales.

Mandataires sociaux concernés :

- Monsieur Patrick Ricard, également (i) Administrateur de Pernod Ricard Finance SA, (ii) représentant permanent de Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration de la société Établissements Vinicoles Champenois et (iii) « Director » d'Irish Distillers Group ;
- Monsieur Pierre Pringuet, également (i) Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance, et (ii) « Director » d'Irish Distillers Group ;
- Monsieur Richard Burrows, également « Director » de Chivas Brothers (Holdings) Ltd.

Mise en place d'un contrat de « Netting »

Le Conseil d'Administration du 18 juin 2008 a autorisé la Société à conclure un contrat régissant la compensation mensuelle des paiements intragroupes, dit « Netting Pernod Ricard », qui a pris effet le 30 juin 2008. Le but de ce contrat est d'autoriser Pernod Ricard Finance SA, en tant que « mandataire », à gérer les opérations de trésorerie appropriées (opérations de change et flux bancaires) pour le compte des sociétés signataires du contrat.

Toutes les opérations liées au « Netting Pernod Ricard » sont faites aux conditions de marché.

Mandataires sociaux concernés :

- Monsieur Patrick Ricard, également (i) Administrateur de Pernod Ricard Finance SA, (ii) Administrateur de Martell & Co SA, (iii) représentant permanent de Pernod Ricard SA, au sein du Conseil d'Administration Pernod SA, (iv) représentant permanent de Pernod Ricard, au sein du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Europe, (v) représentant permanent de Pernod Ricard SA, au sein du Conseil d'Administration de Ricard SA, et (vi) « Director » d'Irish Distillers Group ;
- Monsieur Pierre Pringuet, également (i) Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance SA, (ii) Administrateur de Martell & Co, (iii) Administrateur de G.H. Mumm et Cie SA, (iv) Administrateur de Pernod SA, (v) Administrateur de Champagne Perrier-Jouët, (vi) Administrateur de Pernod Ricard Europe SA, (vii) Administrateur de Ricard SA, (viii) « Director » d'Irish Distillers Group ;
- Monsieur François Gérard, également (i) Administrateur de Martell & Co, (ii) Administrateur de G.H. Mumm et Cie SA et (iii) Administrateur de Champagne Perrier-Jouët.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Emprunt obligataire

Le 6 décembre 2006, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire, autorisé par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2006.

Cet emprunt est représenté par des obligations à taux fixe et des obligations à taux variable, d'une valeur nominale par obligation de 50 000 euros, soit un montant nominal global de 550 millions d'euros pour les obligations à taux fixe et 300 millions d'euros pour les obligations à taux variable. Ces obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|--|--------------------------|---|---|

Engagement de souscrire à une augmentation de capital de la société Pernod Ricard Finance SA

Un contrat d'option de vente portant sur des actions préférentielles de Chivas Brothers (Holding) Ltd (« CBHL ») détenues par Pernod Ricard Acquisition II (« PR II ») a été mis en place entre Pernod Ricard Finance (« PR Finance ») et PR II.

PR Finance ne disposant pas des fonds disponibles pour payer le prix des actions préférentielles CBHL en cas d'exercice de l'option de vente par PR II, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 21 juin 2007, autorisé Pernod Ricard à prendre un engagement de financer, le cas échéant, l'acquisition par PR Finance des actions préférentielles CBHL sous la forme d'une option de souscription à une augmentation de capital de PR Finance.

Conventions conclues dans le cadre de l'acquisition d'Allied Domecq

Le Conseil d'Administration, réuni le 19 avril 2005, a approuvé la conclusion des contrats de prêts pour 9,3 milliards d'euros devant être signés pour l'acquisition d'Allied Domecq Plc ainsi que des différents Accession Letters s'y rapportant.

Emprunteurs: Pernod Ricard, Goal acquisition (Holdings) Ltd, Pernod Ricard Finance, Chivas Brothers Limited, Martell & Co, Établissements Vinicoles Champenois, Austin Nichols and Co, Chivas Brothers (Holding) Limited.

Prêteurs: JP Morgan Plc, Morgan Stanley Bank International Ltd, BNP Paribas, Royal Bank of Scotland, et Société Générale (en qualité d'Arrangeur), BNP Paribas (en qualité d'Agent).

Ces prêts sont entrés en application le 2 août 2005 pour 4,9 milliards d'euros. Les charges financières, supportées par Pernod Ricard, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 sont de 30 378 804 euros.

Refacturation par Pernod Ricard à ses filiales des frais d'acquisition liés à Allied Domecq

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Allied Domecq et des travaux complémentaires concernant les restructurations ultérieures, la Société Pernod Ricard a été amenée à supporter des frais au titre de l'exercice 2008 couvrant désormais principalement des frais liés à la restructuration et à l'intégration des deux groupes existants.

Conformément aux règles fiscales et juridiques françaises, Pernod Ricard doit conserver à sa charge les seuls frais encourus dans son intérêt propre. En conséquence, il a été convenu que Pernod Ricard refacture le solde des frais supportés aux entités bénéficiaires des services correspondant auxdits frais, conformément aux allocations fournies par les différents conseils identifiant la nature et l'objet du service rendu.

Le montant des charges refacturées au titre de l'exercice 2007/2008 s'élève à 3 316 130 euros.

Contrat de service avec Monsieur Richard Burrows

Le contrat de service qui liait Monsieur Richard Burrows au Groupe, dont l'objet était la représentation des intérêts de Pernod Ricard au sein de la Scotch Whisky Association, a pris fin en décembre 2007.

Les honoraires versés à Monsieur Richard Burrows au titre de ce contrat au cours de l'exercice 2007/2008 s'élèvent à 25 000 euros hors taxes.

Engagements de cautionnement solidaire

Conventions conclues avec la société Pernod Ricard Finance SA

La Société a émis, au profit de la société Pernod Ricard Finance SA et à l'intention des porteurs de billets de trésorerie, une garantie irrévocable et inconditionnelle rémunérée par une commission de 0,10 % par an.

Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2008 à un encours moyen de 151 666 667 euros.

La Société a facturé une commission d'un montant de 255 329 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Conventions conclues avec la société Comrie

La Société s'est portée caution auprès de Société Générale en garantie des obligations (loans notes) pour un montant de 48 487 euros au 30 juin 2008.

Concession de marques

Contrats de licence de marque

- Avec la société Ricard SA, la Société a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2004, un contrat de licence de marque, valable jusqu'au 31 décembre 2008 et renouvelable par tacite reconduction.

L'ensemble des redevances facturées au titre des contrats de licence de marque par la Société à la société Ricard SA s'est élevé à 25 089 341 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

- Avec la société Pernod SA, la Société a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2004, un contrat de licence de marque, valable jusqu'au 31 décembre 2008 et renouvelable par tacite reconduction.

L'ensemble des redevances facturées au titre des contrats de licence de marque par la Société à la société Pernod SA s'est élevé à 13 046 570 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

- Avec la société Cusenier, en exécution du contrat de concession instauré le 1^{er} janvier 1996.

L'ensemble des redevances facturées au titre des contrats de licence de marque par la Société à la société Cusenier s'est élevé à 798 025 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Concessions de licence d'exploitation

La Société concède à la société Ricard SA une licence d'exploitation à l'international de la marque « Dorville », depuis octobre 2002, moyennant le versement d'une redevance égale à 3 % du montant HDT (hors droits et taxes) des ventes. Le montant de redevance versée au titre de l'exercice 2007/2008 est de 19 165 euros.

Avances, prêts et emprunts

Convention de prêt conclue avec la société Havana Club Holding

Dans le cadre de la reprise de l'activité de distribution sur l'île de Cuba, le Conseil d'Administration a autorisé trois prêts au profit de la société Havana Club Holding SA :

- le premier d'un montant maximum de 7 390 000 dollars américains a été remboursé en intégralité (principal et intérêts financiers) au 30 juin 2008 ;

- le second d'un montant de 834 000 dollars américains avec un taux d'intérêt annuel de 7,5 % pour une durée de 6 ans (avec une période de grâce d'une année). Ce prêt n'a pas été souscrit ;
- le troisième d'un montant de 1 360 000 dollars américains avec un taux d'intérêt annuel de 7,5 % pour une durée de 6 ans. Le principal de ce prêt a totalement été remboursé au 30 juin 2008. Ce prêt a fait l'objet d'intérêts financiers d'un montant de 44 600 euros au titre de l'exercice 2007/2008.

Ces trois prêts ont été conclus afin que la société Havana Club Holding SA puisse financer la société Havana Club International SA.

Conventions conclues avec la société Pernod Ricard Finance SA

La Société a conclu une convention de trésorerie avec la société Pernod Ricard Finance SA, effective depuis le 1^{er} janvier 2004, et ayant pour objet de regrouper sous une seule convention l'ensemble des conventions de trésorerie bilatérales existantes entre Pernod Ricard Finance et les sociétés du Groupe Pernod Ricard non intégrées au système de centralisation de trésorerie automatique, de les uniformiser, et d'actualiser et préciser les termes et conditions relatifs à la rémunération des prêts et emprunts nés du mécanisme de la centralisation de trésorerie.

Dans le cadre de cette convention, la société Pernod Ricard Finance SA a facturé Pernod Ricard SA pour un montant de 35 319 342 euros d'intérêts au titre de l'exercice 2007/2008.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Mazars & Guérard
Loïc Wallaert

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008 156

Ordre du jour de la compétence
de l'Assemblée Générale Ordinaire 156

Ordre du jour de la compétence
de l'Assemblée Générale Extraordinaire 156

Présentation des résolutions 157

Résolutions de la compétence
de l'Assemblée Générale Ordinaire 157

Résolutions de la compétence
de l'Assemblée Générale Extraordinaire 158

Projet de résolutions 160

Résolutions relevant de la compétence
de l'Assemblée Générale Ordinaire 160

Résolutions relevant de la compétence
de l'Assemblée Générale Extraordinaire 163

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées 165

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 5 novembre 2008
14^e résolution 165

Rapport des Commissaires aux
Comptes sur l'émission de bons
de souscription d'actions en cas
d'offre publique portant
sur les titres de la Société **I66**

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 5 novembre 2008
15^e résolution

166

Rapport des Commissaires aux
Comptes sur l'émission d'actions
ou de valeurs mobilières donnant
accès au capital avec suppression
du droit préférentiel de souscription
réservée aux adhérents de plans
d'épargne d'entreprise **I67**

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 5 novembre 2008
16^e résolution

167

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2008 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
5. Approbation de l'engagement visé aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, relatif à Monsieur Patrick Ricard ;
6. Approbation de l'engagement visé aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, relatif à Monsieur Pierre Pringuet ;
7. Renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Ricard ;
8. Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Pringuet ;
9. Renouvellement du mandat de Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza ;
10. Désignation de Monsieur Wolfgang Colberg en qualité d'Administrateur ;
11. Désignation de Monsieur César Giron en qualité d'Administrateur ;
12. Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
13. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

14. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues ;
15. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
16. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
17. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises.

Présentation des résolutions

La présentation ci-dessous constitue un résumé des résolutions. Pour une présentation complète, il convient de se reporter au texte des résolutions et au rapport du Conseil d'Administration.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **1^{re} résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de Pernod Ricard de l'exercice 2007/2008, qui se traduit par un bénéfice net de 925 580 852,74 euros.

La **2^e résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de Pernod Ricard de l'exercice 2007/2008.

La **3^e résolution** a pour objet de déterminer l'affectation du résultat. Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2007/2008 à 1,32 euro par action. Un acompte sur dividende de 0,63 euro par action ayant été versé le 3 juillet 2008, le solde, soit 0,69 euro par action, serait mis en paiement le 18 novembre 2008.

Approbation des conventions réglementées

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la **4^e résolution**, les conventions présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant dans la partie « Comptes sociaux de Pernod Ricard SA », intervenues notamment entre la Société et une autre société avec laquelle elle a des dirigeants communs.

Approbation de deux conventions réglementées relatives à la mise en œuvre d'une rémunération variable versée à l'occasion du départ en retraite de Messieurs Patrick Ricard et Pierre Pringuet

Par les **5^e et 6^e résolutions**, il vous est demandé d'approuver deux engagements réglementés au sens de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement autorisés par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2008.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 précité et suite à la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite « TEPA », les engagements pris par la Société au bénéfice des dirigeants et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci, doivent désormais être :

- conditionnés à l'atteinte de critère de performance ;

- autorisés par le Conseil d'Administration, cette décision devant en outre être rendue publique sur le site Internet de la Société, en application du décret n° 2008-448 du 7 mai 2008 ; et

- soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale la plus proche.

Les engagements soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée ont d'ores et déjà été autorisés par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2008 et font l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société. Ces engagements sont relatifs à l'institution d'un « bonus spécial », **lié à des engagements financiers souscrits par le passé**. Ils correspondent à un engagement d'indemnisation, conditionné à l'atteinte de critères de performance, pris au bénéfice de Messieurs Patrick Ricard et Pierre Pringuet, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite.

Ces engagements sont repris dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et le rapport sur la rémunération des dirigeants, figurant dans la partie « Comptes sociaux de Pernod Ricard SA ».

En cas d'achèvement de la carrière dans le Groupe en vue d'un départ à la retraite et sous réserve d'une ancienneté de 20 ans minimum dans le Groupe et de 5 ans dans la fonction de Dirigeant mandataire social, Messieurs Patrick Ricard et Pierre Pringuet percevraient chacun un bonus spécial au moment de la cessation de leur mandat social ou postérieurement à celle-ci, dont le montant maximum ne pourrait être supérieur à la rémunération annuelle (fixe et variable) perçue au titre de leur mandat l'année précédant leur départ en retraite.

Le montant versé sera déterminé après déduction de toute autre forme de rétribution due au titre de la cessation des fonctions, notamment en cas de versement d'une indemnité de fin de carrière (IFC) au titre d'un précédent contrat de travail. De même, si une prime exceptionnelle venait à être versée au cours de l'année du départ, le Conseil se réserverait la possibilité d'imputer en tout ou partie cette prime sur ce bonus spécial.

Il est enfin précisé que ce bonus spécial conserve un caractère exceptionnel et ne rentre pas dans les éléments de calcul des avantages post-emploi tels que le calcul de la rente de retraite supplémentaire.

En tout état de cause, le bonus spécial ainsi déterminé, sera plafonné à un montant maximum de 2 millions d'euros et son versement sera conditionné à la réalisation de conditions de performance.

Les conditions de performance arrêtées par le Conseil d'Administration seront fonction d'une part, du taux de croissance moyen du résultat net courant au cours des 10 années précédant le départ, et d'autre part, de ce même critère évalué sur les 3 derniers exercices fiscaux entiers, ceci afin de prendre en compte la performance long terme et la performance récente.

Le montant de ce bonus spécial, fonction du niveau de réalisation effectivement atteint, pourra ainsi être réduit, voire nul.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|

Renouvellements et nominations d'Administrateurs

Par les **7^e, 8^e et 9^e résolutions**, le Conseil d'Administration vous propose, sur avis du Comité des Nominations, de renouveler, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats d'Administrateurs de Messieurs :

- Patrick Ricard ;
- Pierre Pringuet ; et
- Rafaël Gonzalez-Gallarza.

Les renseignements les concernant figurent dans la partie « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne » et suivantes du présent document.

Les **10^e et 11^e résolutions** vous proposent, sur avis du Comité des Nominations, la désignation de Monsieur Wolfgang Colberg et Monsieur César Giron en qualité de nouveaux Administrateurs de la Société, en remplacement de Madame Françoise Hémard et de Monsieur Richard Burrows. Ces derniers, dont les mandats d'Administrateurs viennent à expiration avec la présente Assemblée, ont en effet décidé de ne pas solliciter leur renouvellement.

Conformément à nos statuts, Monsieur Wolfgang Colberg et Monsieur César Giron seraient désignés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les notices de présentation de Monsieur Wolfgang Colberg et de Monsieur César Giron figurent dans la partie « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne ».

Si vous adoptez les résolutions précitées, le Conseil d'Administration sera composé de 14 Administrateurs, dont 7 Administrateurs indépendants au sens du rapport consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003.

Jetons de présence

La **12^e résolution** a pour objet de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, à un montant global de 750 000 euros.

Rachat d'actions

L'autorisation, accordée le 7 novembre 2007 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'opérer sur les titres de la Société arrivant à échéance au cours de cette année, nous vous proposons, dans la **13^e résolution**, d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, à intervenir sur les actions de la Société à **un prix maximum d'achat fixé à 125 euros par action**, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait à votre Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société **dans la limite légale de 10 % du capital social de la Société**, en vue de :

- leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux (attribution du fait de l'exercice d'options d'achat d'actions, d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité conformes aux règles de marché admises par l'AMF.

On notera qu'en période d'offre publique visant les actions de la Société, des opérations de rachat ne seraient possibles, d'une part, qu'à la condition que l'offre soit réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, qu'à la double condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'exécution d'un programme en cours et ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre. Par ailleurs, seuls seraient autorisés les rachats permettant à la Société de respecter ses engagements antérieurs, c'est-à-dire visant à permettre à celle-ci, d'une part, la mise en œuvre ou la couverture de programmes d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, d'autre part, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et, enfin, d'honorer les engagements pris dans le cadre d'opérations de croissance externe antérieurement conclues. Ces opérations interviendraient, sous le contrôle de l'AMF, dans le respect des conditions de l'article 232-17 de son Règlement général. En conséquence, elles ne pourraient, en aucun cas, être des mesures anti-OPA.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Réduction du capital par annulation d'actions autodétenues

Parmi les objectifs du programme de rachat (**13^e résolution**), figure l'annulation des actions Pernod Ricard acquises par la Société. A cette fin, nous vous demandons, par le vote de la **14^e résolution**, de donner l'autorisation au Conseil d'Administration, **pour une durée de 24 mois**, d'annuler tout ou partie des actions de la Société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, **dans la limite de 10 % des actions composant le capital de la Société par période de 24 mois**.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'action en cas d'offre publique non sollicitée sur les titres de la Société, sous certaines conditions

La délégation donnée par l'Assemblée Générale le 7 novembre 2007 arrive à échéance en mai 2009.

En conséquence, par le vote de la **15^e résolution**, nous vous demandons de reconduire l'autorisation de l'année dernière à l'effet d'émettre gratuitement au profit des actionnaires, en cas d'offre publique non sollicitée visant les titres de la Société, des bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles.

Cette résolution vise à permettre à notre Conseil d'Administration d'utiliser ces bons face à une offre publique qui serait initiée par une entité n'ayant pas elle-même l'obligation d'obtenir l'approbation de l'Assemblée de ses actionnaires pour prendre des mesures de défense en période d'offre, ou qui est contrôlée par une entité non soumise à cette obligation (« exception légale de réciprocité »).

Cette faculté permettra de préserver les intérêts des actionnaires et de la Société face à une offre qui ne refléterait pas la valeur stratégique à long terme de Pernod Ricard.

Cette résolution permettrait à votre Société, dans des délais compatibles avec la rapidité de réaction que nécessite une offre publique non-sollicitée, de s'assurer que les conditions offertes, pour l'emporter, valorisent le positionnement et le potentiel de votre Société.

Cette délégation ne serait utilisée que dans l'hypothèse d'une offre jugée par le Conseil d'Administration contraire aux intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ce dernier consultera tout expert extérieur qu'il choisira à l'effet de l'assister dans l'appréciation de l'offre, et afin de déterminer si l'absence de réciprocité est ou non applicable en l'espèce.

En cas de mise en œuvre de cette délégation, le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires, lors de l'émission des bons, des raisons pour lesquelles il estime que l'offre publique concernée n'est pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission des bons.

Ces bons deviendraient caducs dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait elle-même caduque ou serait retirée.

Le **montant nominal maximal des actions** pouvant ainsi être émises par exercice de ces bons ne pourrait dépasser un plafond de **145 millions d'euros**, soit 93 548 387 actions représentant 42,58 % du capital.

Cette autorisation serait consentie pour **18 mois** à compter de la présente Assemblée Générale.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne

Conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous proposer, par le vote de la **16^e résolution**, de consentir une délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social d'un **montant nominal maximal correspondant à 2 % du capital social** à la date de la présente Assemblée Générale, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place au sein de la Société ou de son Groupe.

Le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Cette délégation serait consentie pour **26 mois** à compter de la présente Assemblée Générale et remplacerait la délégation de même nature accordée par l'Assemblée Générale du 7 novembre 2007.

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Par le vote de la **17^e résolution**, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder aux formalités légales requises, le cas échéant.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|

Projet de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2008)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2008, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2008, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles, il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable d'un montant de 925 580 852,74 d'euros.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte également du fait que le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'est élevé à 125 815 euros au cours de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 43 322 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2008 tels qu'ils lui ont

été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2008 et distribution de dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2008 fait apparaître un bénéfice net de 925 580 852,74 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Bénéfice | 925 580 852,74 € |
| Affectation à la réserve légale | 71 178,48 € |
| Solde | 925 509 674,26 € |
| Report à nouveau antérieur | 517 716 451,00 € |
| Bénéfice distribuable | 1 443 226 125,26 € |
| Dividende distribué | 289 981 525,68 € |
| Solde affecté en report à nouveau | 1 153 244 599,58 € |

Il sera distribué à chacune des actions de la Société un dividende de 1,32 euro par action.

Un premier acompte sur dividende de 0,63 euro par action ayant été versé le 3 juillet 2008, le solde, soit 0,69 euro par action sera détaché le 13 novembre 2008 et mis en paiement le 18 novembre 2008.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de mise en paiement sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Le montant à distribuer de 1,32 euro par action sera éligible à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'établissent à 3 968 061 981,01 euros.

Le dividende versé au titre des trois exercices précédents a été de :

| | 2004/2005 ⁽¹⁾ | 2005/2006 | 2006/2007 |
|---------------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Nombre d'actions | 87 967 892 ⁽²⁾ | 94 061 439 | 109 611 879 |
| Dividende par action (en euros) | 3,22 ⁽³⁾ | 2,52 ⁽⁴⁾ | 2,52 ⁽⁴⁾ |

(1) L'exercice a couru du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2005.

(2) Soit 70 484 081 actions ayant reçu 2,14 euros au titre des deux premiers acomptes sur dividende et 87 967 892 actions ayant reçu 1,08 euro au titre du solde (la différence correspondant aux actions créées à l'issue de l'augmentation de capital du 26 juillet 2007).

(3) Montants éligibles à la réfaction de 50 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 3 2° du Code général des impôts.

(4) Montants éligibles à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 3 2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution

(Conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

(Approbation de l'engagement visé aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, relatif à Monsieur Patrick Ricard)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées présenté conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce l'engagement qui y est énoncé pris au bénéfice de Monsieur Patrick Ricard, Président-Directeur Général.

Sixième résolution

(Approbation de l'engagement visé aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, relatif à Monsieur Pierre Pringuet)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées présenté conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, approuve en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce l'engagement qui y est énoncé pris au bénéfice de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général Délégué.

Septième résolution

(Renouvellement de Monsieur Patrick Ricard en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Ricard.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

(Renouvellement de Monsieur Pierre Pringuet en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Pringuet.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution

(Renouvellement de Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution

(Désignation de Monsieur Wolfgang Colberg en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de Madame Françoise Hémard arrive à échéance et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en conséquence de nommer en remplacement Monsieur Wolfgang Colberg en qualité d'Administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Wolfgang Colberg a d'ores et déjà indiqué à la Société qu'il accepte ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

Onzième résolution

(Désignation de Monsieur César Giron en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Richard Burrows arrive à échéance et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en conséquence de nommer en remplacement Monsieur César Giron en qualité d'Administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur César Giron a d'ores et déjà indiqué à la Société qu'il accepte ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

Douzième résolution

(Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe le montant global annuel des jetons de présence à 750 000 euros pour l'exercice en cours.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|

Treizième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la Société en vue de :

- (i) leur attribution ou leur cession aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par l'attribution d'options d'achat d'actions ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ; ou
- (ii) la couverture de ses engagements au titre d'options avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de Bourse de l'action de la Société, consenties aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de son Groupe ; ou
- (iii) leur attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, étant précisé que les actions pourraient notamment être affectées à un plan d'épargne salariale conformément aux dispositions de l'article L. 3332-14 du Code du travail ; ou
- (iv) la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ; ou
- (v) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- (vi) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce et sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale ; ou
- (vii) l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que le Conseil d'Administration appréciera ; toutefois, en période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des dispositions de l'article 232-17 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement :

- si d'une part, l'offre d'achat visant les titres Pernod Ricard est réglée intégralement en numéraire ;
- et si, d'autre part, les opérations de rachat (a) sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, (b) entrent dans les objectifs visés ci-avant aux points (i) à (v), et (c) ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximal par action est égal à 125 euros, hors frais d'acquisition.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce (ancien article 179-1 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales), l'Assemblée Générale fixe à 2 746 037 125,00 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions ci-avant autorisé, correspondant à un nombre maximal de 21 968 297 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 125 euros ci-avant autorisé.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités avec faculté de déléguer, dans les conditions légales, la réalisation du programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord pour la réalisation d'opérations, notamment réméré, dérivé, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et prive d'effet, à compter de cette même date, la délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société par l'Assemblée Générale Ordinaire le 7 novembre 2007 dans sa 8^e résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Quatorzième résolution

(Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social par l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société détenues par elle ou acquises par cette dernière dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, notamment aux termes de la treizième résolution ci-avant ;
2. décide que l'excédent du prix d'achat des actions annulées sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. confère au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, tous pouvoirs pour réaliser, sur ses seules décisions, l'annulation des actions ainsi acquises, procéder à la réduction de capital en résultant et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts et accomplir toutes formalités.

Cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet, à compter de cette même date, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 7 novembre 2007 dans sa 9^e résolution.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration la compétence, en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société, de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, ainsi que de fixer les conditions d'exercice et les autres caractéristiques desdits bons. Ces bons deviendront de plein droit caducs dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle aura échoué, sera devenue elle-même caduque ou aura été retirée ;

2. décide que le montant nominal maximum des actions ordinaires qui pourraient ainsi être émises par exercice de ces bons ne pourra pas dépasser un plafond de 145 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par l'Assemblée Générale, et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;

3. décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation de compétence.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée. Elle prive d'effet, à compter de ce jour, la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 7 novembre 2007 dans sa 19^e résolution.

Seizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents auquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
2. décide de fixer à 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée Générale le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, étant précisé que :
 - ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - le montant nominal d'augmentation de capital réalisé en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond fixé par l'Assemblée Générale Mixte le 7 novembre 2007 dans sa 11^e résolution ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail et ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des 20 séances

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|

de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (le « Prix de Référence »), ni supérieur à cette moyenne ; toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;

4. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-avant indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application des articles L. 3332-1 et L. 3332-19 du Code du travail ;
5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-avant indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises par application de la présente résolution ;
6. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de cette même date, la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 7 novembre 2007 dans sa 20^e résolution ;
7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-avant à l'effet notamment :
 - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les adhérents au plan d'épargne d'entreprise pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
 - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;

- de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive) ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
- en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur, et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au Prix de Référence prévues ci-avant, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;
- de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions souscrites (après éventuelle réduction en cas de sur-souscription) ;
- le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur le montant de ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts et, d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

Dix-septième résolution

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 5 novembre 2008 14^e résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Pernod Ricard, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al.7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale au terme de la treizième résolution et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Alain Penanguer

Mazars & Guérard

Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 5 novembre 2008 15^e résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Pernod Ricard et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, dans le cadre des articles L. 233-32-II et L. 233-33 du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32-II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions ordinaires qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de cent quarante cinq millions d'euros et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L. 233-32-III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 de Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Mazars & Guérard
Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte Annuelle du 5 novembre 2008 16^e résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Pernod Ricard et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation à votre Conseil d'Administration de la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette opération pourra entraîner une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée Générale, étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisé en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond fixé par l'Assemblée Générale Mixte le 7 novembre 2007 dans sa 11^e résolution.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions ou de valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres du capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Mazars & Guérard
Loïc Wallaert

| | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|---|-------------------------------------|---|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--|---|-----------------------|----------------------------------|---|-------------------------------------|---|---|

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard 170

| | |
|---|-----|
| Dénomination sociale et nom commercial | 170 |
| Siège social | 170 |
| Forme juridique | 170 |
| Droit applicable | 170 |
| Date de constitution et date d'expiration | 170 |
| Objet social | 170 |
| Numéro RCS et code APE | 170 |
| Exercice social | 170 |
| Répartition statutaire des bénéfices | 171 |
| Modification du capital et des droits attachés aux actions | 171 |
| Assemblées Générales | 171 |
| Modification des droits des actionnaires | 172 |
| Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 172 |
| Les Commissaires aux Comptes | 172 |

Informations concernant le capital 173

| | |
|---|-----|
| Montant du capital souscrit au 30 juin 2008 | 173 |
| Actions non représentatives du capital | 173 |
| Capital autorisé mais non émis | 174 |
| Autres délégations financières | 175 |
| Capital potentiel | 176 |
| Évolution du capital social au cours des cinq dernières années | 177 |
| Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années | 178 |
| Répartition du capital social et des droits de vote au 30 juin 2008 | 179 |
| Marché des titres Pernod Ricard | 181 |
| Autres informations légales | 181 |

Informations concernant Pernod Ricard

Dénomination sociale et nom commercial

Pernod Ricard.

Siège social

12, place des États-Unis, 75116 Paris
Tél. : + 33 (0)1 41 00 41 00

Forme juridique

Pernod Ricard est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Droit applicable

Pernod Ricard est une société de nationalité française, régie par le Code de commerce.

Date de constitution et date d'expiration

La Société a été constituée le 13 juillet 1939 pour une durée de 99 années qui prendra fin à pareille époque de l'année 2038.

Objet social

L'objet social, tel que mentionné dans l'article 2 des statuts, est ici intégralement rapporté :

« La Société a pour objet, directement ou indirectement :

- la fabrication, l'achat et la vente de tous vins, spiritueux et liqueurs, ainsi que de l'alcool et de tous produits et denrées d'alimentation, l'utilisation, la transformation et le commerce sous toutes ses formes des produits finis ou mi-finis, sous-produits, succédanés provenant des opérations principales effectuées dans les distilleries ou autres établissements industriels de même nature. Les opérations qui précèdent pouvant être faites en gros, demi-gros ou détail et en tous lieux, en France ou hors de France. Le dépôt, l'achat, la vente, rentrant dans l'énumération qui précède ;

- la représentation de toutes maisons françaises ou étrangères produisant, fabriquant ou vendant des produits de même nature ;
- la participation dans toutes les affaires ou opérations quelconques, pouvant se rattacher à l'industrie et au commerce de mêmes produits, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres ou achats de droits sociaux, etc. ;
- toutes opérations se rapportant à l'industrie hôtelière et à l'industrie des loisirs en général et notamment la participation de la Société dans toutes entreprises, sociétés créées ou à créer, affaires ou opérations quelconques pouvant se rattacher à l'industrie hôtelière ou des loisirs en général, étant précisé que la Société pourra faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, associations ou sociétés avec tous tiers ou autres sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit : apports, fusions, souscriptions ou achats de titres ou de droits sociaux, etc. ;
- la prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères ;
- l'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions, parts sociales ou parts d'intérêts, certificats d'investissement, obligations convertibles ou échangeables, bons de souscription d'actions, obligations avec bons de souscription d'actions et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droits mobiliers quelconques ;
- toutes opérations de caractère agricole, cultures générales, arboriculture, élevage, viticulture, etc., ainsi que toutes opérations connexes ou dérivées de nature agricole ou industrielle s'y rapportant ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement. »

Numéro RCS et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 582 041 943 RCS Paris.

Le code APE de Pernod Ricard est le 741J. Il correspond à l'activité d'administration d'entreprises.

Exercice social

Du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Les bénéfices nets sont constitués par les produits de la Société tels qu'ils résultent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, des amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels s'il y a lieu.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le bénéfice distribuable déterminé conformément à la loi, il est prélevé la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, 6 % de leur montant libéré et non amorti.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance, avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est autorisée à distraire des réserves non obligatoires qui auraient été constituées sur les exercices antérieurs toutes sommes qu'elle jugerait bon pour être :

- soit distribuées aux actionnaires ou affectées à l'amortissement total ou partiel des actions ;
- soit capitalisées ou affectées au rachat et à l'annulation d'actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise au droit commun, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Assemblées Générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

Modes de convocation

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Participation aux Assemblées Générales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales de la Société et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), peut aussi se faire délivrer une attestation.

Tout actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration écrite à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- voter par correspondance ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

Conditions d'exercice du droit de vote

Droits de vote multiple

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis dix ans au moins, et à compter du 12 mai 1986 inclusivement, au nom du même actionnaire (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986).

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ont également un droit de vote double et ce, dès leur émission.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Existence de droits de vote différents

Aucun des actionnaires mentionnés dans le tableau « Répartition du capital et des droits de vote » figurant ci-après ne dispose de droits de vote différents au sens où les dispositions des statuts relatives aux droits de vote sont applicables à tous les actionnaires y compris les actionnaires mentionnés dans le tableau précédent.

Limitation des droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, dans la limite de 30 % des droits de vote (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986).

Déclaration de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5 % du capital social, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5 % jusqu'au seuil de 4,5 % inclus.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée dans le paragraphe qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'article L. 233-14 du Code de commerce suivant la date de régularisation de la notification (Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1989).

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions fixées par la loi.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- restriction statutaire à l'exercice des droits de vote : voir section « Conditions d'exercice du droit de vote » de la partie « Informations sur la Société et le capital » du document de référence ;
- accords entre actionnaires dont la Société a connaissance : se référer à la section « Pactes d'actionnaires » de la partie « Information sur la Société et le capital » du document de référence ;
- pouvoirs du Conseil d'Administration pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : se référer à la section « Capital autorisé mais non émis » de la partie « Information sur la Société et le capital » du document de référence.

Les Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Société Deloitte & Associés, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Alain Penanguer, et dont le siège social est 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, nommée lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2003, et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Société Mazars & Guérard, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Loïc Wallaert, et dont le siège social est Exaltis, 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense, nommée lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 1986, et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS, dont le siège social est 7-9, Villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine, suppléante de la société Deloitte & Associés, nommée lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2003, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2005 pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Monsieur Patrick de Cambourg, demeurant Exaltis, 61, rue Henri Regnault, 92075 Paris-La Défense, suppléant de la société Mazars & Guérard, nommé lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2004 pour une durée de 6 exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU AU TITRE DE L'EXERCICE DE 12 MOIS (1^{ER} JUILLET 2007-30 JUIN 2008)

| Missions En milliers d'euros | Deloitte & Associés | | Mazars & Guérard | | Autres | | Total | |
|--|---------------------|--------------|------------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| | | % | | % | | % | | % |
| A. Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 570 | 16 % | 575 | 15 % | - | N/A | 1 145 | 14 % |
| Filiales intégrées | 2 896 | 79 % | 2 918 | 75 % | 274 | 46 % | 6 088 | 74 % |
| Missions accessoires | | | | | | | | |
| Émetteur | - | N/A | - | N/A | - | N/A | - | N/A |
| Filiales intégrées | - | N/A | 146 | 4 % | 95 | 16 % | 241 | 3 % |
| SOUS-TOTAL AUDIT | 3 466 | 94 % | 3 640 | 93 % | 370 | 62 % | 7 475 | 91 % |
| B. Autres prestations | | | | | | | | |
| Juridique et fiscal | 142 | 4 % | 118 | 3 % | 157 | 26 % | 417 | 5 % |
| Autres prestations | 66 | 2 % | 154 | 4 % | 68 | 11 % | 288 | 4 % |
| SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS | 208 | 6 % | 272 | 7 % | 226 | 38 % | 706 | 9 % |
| TOTAL CHARGES D'HONORAIRES | 3 674 | 100 % | 3 912 | 100 % | 595 | 100 % | 8 180 | 100 % |

Informations concernant le capital

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital social et des droits attachés aux actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

Montant du capital souscrit au 30 juin 2008

Au 30 juin 2008, le capital social de Pernod Ricard était de 340 508 609,70 euros divisé en 219 682 974 actions ordinaires entièrement libérées, de 1,55 euro de valeur nominale chacune⁽¹⁾.

Actions non représentatives du capital

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

Les actions Pernod Ricard détenues par les sociétés Le Delos Invest 1, Le Delos Invest 2 et Lirix (sociétés liées au sens de l'article 233-3 au sens du Code de commerce à la Société Paul Ricard) font l'objet d'un nantissement au profit de tiers.

(1) Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard a constaté le 23 juillet 2008 l'augmentation du capital social de la Société, porté à 340 508 609,70 euros (divisé en 219 682 974 actions de 1,55 euro de valeur nominale), à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par la Société (cf. *infra*).

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

Capital autorisé mais non émis

État des délégations de compétence et des autorisations en cours de validité (situation au 17 septembre 2008)

ÉMISSIONS AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

| Type de titres | Source (n° de résolution) | Montant nominal maximum en cas d'émission de titres de créance | Montant nominal maximum d'augmentation de capital | Durée | Expiration | Utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 et jusqu'au 17 septembre 2008 | Caractéristiques |
|---|------------------------------------|--|---|---------|--------------|---|--|
| Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social | 10 ^e – AG du 07.11.2007 | 5 milliards d'euros | 170 millions d'euros | 26 mois | Janvier 2010 | - | L'ensemble des émissions d'actions et de titres de créance réalisées au titre des 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 16 ^e et 20 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 07.11.2007 s'imputera sur les plafonds définis dans cette résolution Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires lors d'une augmentation de capital (12 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 07.11.2007) |
| Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres | 16 ^e – AG du 07.11.2007 | - | 170 millions d'euros | 26 mois | Janvier 2010 | - | Imputation sur le plafond de la 10 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 07.11.2007 |

ÉMISSIONS SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

| Type de titres | Source (n° de résolution) | Montant nominal maximum en cas d'émission de titres de créance | Montant nominal maximum d'augmentation de capital | Durée | Expiration | Utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 et jusqu'au 17 septembre 2008 | Caractéristiques |
|---|------------------------------------|--|--|---------|--------------|---|---|
| Actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social | 11 ^e – AG du 07.11.2007 | 4 milliards d'euros | 68 millions d'euros | 26 mois | Janvier 2010 | - | Imputation sur le plafond de la 10 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 07.11.2007 L'ensemble des émissions d'actions et de titres de créance réalisées au titre des 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e et 20 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 07.11.2007 s'imputera sur les plafonds définis dans cette résolution Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (12 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 07.11.2007) |
| Titres de capital et/ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société | 13 ^e – AG du 07.11.2007 | - | Plafond légal (10 % du capital social au moment de l'émission) | 26 mois | Janvier 2010 | - | Imputation sur le plafond de la 11 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 07.11.2007 |
| Valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société | 14 ^e – AG du 07.11.2007 | - | 20 % du capital social au moment de l'émission | 26 mois | Janvier 2010 | - | Imputation sur le plafond de la 11 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 07.11.2007 |
| Bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société | 19 ^e – AG du 7.11.2007 | - | 145 millions d'euros | 18 mois | Mai 2009 | - | |

Autres délégations financières

État des délégations de compétence et des autorisations en cours de validité (situation au 17 septembre 2008)

| Type de titres | Source (n° de résolution) | Montant nominal maximum en cas d'émission de titres de créance | Montant nominal maximum d'augmentation de capital | Durée | Expiration | Utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 et jusqu'au 17 septembre 2008 | Caractéristiques |
|--|------------------------------------|--|---|---------|--------------|---|------------------|
| Valeurs mobilières représentatives de créance donnant droit à l'attribution de titres de créance | 15 ^e – AG du 07.11.2007 | 5 milliards d'euros | - | 26 mois | Janvier 2010 | - | - |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

ÉMISSIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

| Type de titres | Source (n° de résolution) | Montant nominal maximum d'augmentation de capital | Durée | Expiration | Utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 et jusqu'au 17 septembre 2008 | Caractéristiques |
|---|---------------------------|--|---------|--------------|---|------------------|
| Options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux | 9° – AG du 07.11.2006 | 5 % du capital | 38 mois | Janvier 2010 | Un plan d'options d'achat d'actions portant sur 1 187 650 options donnant droit à l'acquisition d'autant d'actions a été mis en œuvre le 18 juin 2008 | |
| Actions gratuites | 18° – AG du 07.11.2007 | 1 % du capital (à la date de l'autorisation) | 38 mois | Janvier 2011 | Un plan d'actions gratuites pour 380 898 actions attribuées à 804 bénéficiaires a été mis en œuvre le 18 juin 2008 | |
| Actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise | 20° – AG du 07.11.2007 | 2 % du capital (à l'issue de l'Assemblée Générale du 07.11.2007) | 26 mois | Janvier 2010 | - | |

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

| Type d'autorisation | Source (n° de résolution) | Plafond nominal | Durée | Expiration | Utilisation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 et jusqu'au 17 septembre 2008 | Caractéristiques |
|----------------------|---------------------------|---|---------|---------------|---|--|
| Rachat d'actions | 8° – AG du 07.11.2007 | 10 % du capital social (5 % dans le cas de conservation et de remise des actions ultérieurement dans le cadre d'opérations de croissance externe) | 18 mois | Mai 2009 | A compter du 21.05.08, la Société a procédé à des achats sur ses propres actions afin d'assurer la couverture des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites mises en œuvre en juin 2008. Les achats ont porté sur 513 913 actions acquises en Bourse et sur 1 050 000 options d'achat d'actions (une option pour une action) (call américain à échéance du 17 juin 2012) | Prix maximum d'achat : 250 euros (avant division par deux du nominal de l'action Pernod Ricard, réalisée le 15 janvier 2008) |
| Annulation d'actions | 9° – AG du 07.11.2007 | 10 % du capital social | 24 mois | Novembre 2009 | - | |

Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Se référer dans la partie « Rapport de gestion » au paragraphe « Participation des salariés dans le capital ».

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

| Montant du capital social avant opération | Nombre de titres avant opération | Année | Nature de l'opération | Quotité | Prise d'effet | Titres créés/annulés | Prime d'émission/de conversion | Nombres de titres après opération | Montant du capital social après opération |
|---|----------------------------------|-------|--|---------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| 218 500 651,10 € | 70 484 081 | 2005 | Augmentation de capital | S.O. ⁽¹⁾ | 26.07.2005 | 17 483 811 | 112,90 € | 87 967 892 | 272 700 465,20 € |
| 272 700 465,20 € | 87 967 892 | 2005 | Conversion des OCÉANE | 1,25 pour 1 | 31.08.2005 | 3 395 754 | 88,46 € | 91 363 646 | 283 227 302,60 € |
| 283 227 302,60 € | 91 363 646 | 2005 | Conversion des OCÉANE | 1,25 pour 1 | 09.09.2005 | 2 308 584 | 88,46 € | 93 672 230 | 290 383 913,00 € |
| 290 383 913,00 € | 93 672 230 | 2006 | Exercice d'options ⁽⁴⁾ | S.O. | 26.07.2006 | 389 209 | 58,50/ 62,10 € | 94 061 439 | 291 590 460,90 € |
| 291 590 460,90 € | 94 061 439 | 2006 | Exercice d'options ⁽⁴⁾ | S.O. | 07.11.2006 | 66 669 | 58,50/ 62,10 € | 94 128 108 | 291 797 134,80 € |
| 291 797 134,80 € | 94 128 108 | 2006 | Réduction de capital ⁽²⁾ | S.O. | 07.11.2006 | 3 209 032 | 143,98 € | 90 919 076 | 281 849 135,60 € |
| 281 849 135,60 € | 90 919 076 | 2007 | Exercice d'options ⁽⁴⁾ | S.O. | 08.01.2007 | 161 037 | 58,50/ 62,10 € | 91 080 113 | 282 348 350,30 € |
| 282 348 350,30 € | 91 080 113 | 2007 | Attribution gratuite ⁽³⁾ | 1 pour 5 | 16.01.2007 | 18 216 022 | 3,10 € | 109 296 135 | 338 818 018,50 € |
| 338 818 018,50 € | 109 296 135 | 2007 | Exercice d'options ⁽⁴⁾ | S.O. | 25.07.2007 | 315 744 | 48,23 €/51,23 €/58,33 € | 109 611 879 | 339 796 824,90 € |
| 339 796 824,90 € | 109 611 879 | 2008 | Exercice d'options ⁽⁴⁾ | S.O. | 10.01.2008 ⁽⁶⁾ | 128 483 | 48,23 €/58,33 € | 109 740 362 | 340 195 122,20 € |
| 340 195 122,20 € | 109 740 362 | 2008 | Division du nominal par 2 ⁽⁵⁾ | 2 pour 1 | 15.01.2008 | 109 740 362 | S.O. | 219 480 724 | 340 195 122,20 € |
| 340 195 122,20 € | 219 480 724 | 2008 | Exercice d'options ⁽⁴⁾ | S.O. | 23.07.2008 | 202 250 | 25,67 €/27,17 €/30,72 € | 219 682 974 | 340 508 609,70 € |

(1) S.O. = sans objet.

(2) Le 20 septembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé de prononcer la dissolution sans liquidation de la société Santa Lina (laquelle détenait 3 209 032 actions Pernod Ricard), entraînant le transfert universel du patrimoine de cette dernière au profit de la Société, à effet du 7 novembre 2006. L'Assemblée Générale du 7 novembre 2006 a décidé l'annulation de l'intégralité des actions propres que la Société est venue à détenir à la suite de la transmission universelle du patrimoine de la société Santa Lina et la réduction corrélative du capital à hauteur d'un montant de 9 947 999,20 euros.

(3) En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2005, le Conseil d'Administration du 7 novembre 2006 a décidé d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes détenues. Les actions gratuites nouvellement créées ont été attribuées aux actionnaires à compter du 16 janvier 2007 et ont donné droit aux dividendes au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2006. Les droits d'attribution n'ont pas été négociables et le prix d'indemnisation des droits formant rompu s'est élevé à 319 704 157 euros, montants qui ont été crédités aux actionnaires à compter du 5 février 2007. Par suite de cette opération, le capital social de la Société a été porté à 338 818 018,50 euros, divisé en 109 296 135 actions.

(4) Les titres résultant des options ont été créés au fur et à mesure des exercices des options. Les dates dont il est fait mention sont celles de la constatation par le Conseil d'Administration des augmentations de capital corrélatives.

(5) Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2008 a décidé la mise en œuvre, à compter du 15 janvier 2008 de la division du nominal par 2 et l'échange d'une action de 3,10 euros de valeur nominale contre 2 actions nouvelles de 1,55 euro de valeur nominale.

(6) Date de la constatation des exercices d'options par le Président-Directeur Général sur délégation du Conseil d'Administration, lui-même autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années

TABLEAU D'ÉVOLUTION DES DROITS DE VOTE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

| Années ⁽¹⁾ | Nombre de droits de vote |
|--|--------------------------|
| Situation au 18.03.2003 | 84 723 944 |
| Situation au 17.05.2004 | 84 837 362 |
| Situation au 21.09.2005 | 107 190 371 |
| Situation au 20.09.2006 | 97 096 356 |
| Situation au 19.09.2007 ⁽²⁾ | 120 955 418 |
| Situation au 17.09.2008 ⁽²⁾ | 242 576 072 |

(1) Les données sont à la date d'arrêté de la répartition du capital et des droits de vote.

(2) En ce qui concerne la situation au 19.09.2007 et au 17.09.2008, l'information porte sur le nombre total de droits de vote de la Société incluant les droits de vote suspendus.

Pactes d'actionnaires

Pernod Ricard a été notifié le 8 février 2006 de la signature d'une convention d'actionnaires intervenue entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la société Paul Ricard, accord par lequel Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'engage à consulter la société Paul Ricard avant toute Assemblée Générale des actionnaires de Pernod Ricard de façon à voter dans le même sens. De plus, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'est engagé à notifier la société Paul Ricard de toute acquisition supplémentaire de titres Pernod Ricard et/ou de droits de vote, de même qu'il s'est interdit d'en acquérir si une telle transaction devait obliger la société Paul Ricard et les parties agissant de concert à déposer une offre publique sur Pernod Ricard. Enfin, la société Paul Ricard dispose d'un droit de préemption sur les titres Pernod Ricard dont Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza pourrait vouloir disposer.

La société Paul Ricard, Kirin International Finance B.V. et Kirin Brewery Company Ltd (« Kirin ») ont signé en présence de Pernod Ricard le 22 mars 2006 une convention d'actionnaires par laquelle la société Paul Ricard et Kirin se sont obligés à se concerter avant toute Assemblée Générale d'actionnaires de façon à voter dans le même sens. Par ailleurs, Kirin s'est engagé à ne pas céder ses titres Pernod Ricard pendant une certaine durée, et un droit de préemption a été octroyé à la société Paul Ricard au cas où Kirin viendrait à céder ses titres au-delà de cette période.

Répartition du capital social et des droits de vote au 30 juin 2008

| Actionnariat | Situation au 17.09.2008 | | | Situation au 19.09.2007 | | | Situation au 20.09.2006 | | |
|---|-------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|--------------|-----------------------|-------------------------|--------------|-----------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote* | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote* | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote* |
| Société Paul Ricard ⁽¹⁾ | 27 318 300 | 12,43 % | 18,65 % | 11 704 767 | 10,68 % | 17,09 % | 8 942 907 | 9,51 % | 16,91 % |
| Administration et Direction de Pernod Ricard | 3 453 358 | 1,57 % | 2,12 % | 1 738 625 | 1,59 % | 2,13 % | 1 452 196 | 1,54 % | 2,22 % |
| Titres détenus par le personnel de Pernod Ricard | 2 968 884 | 1,35 % | 2,00 % | 1 450 484 | 1,32 % | 1,88 % | 1 257 309 | 1,34 % | 1,93 % |
| Kirin International Finance B.V. (Pays-Bas) | 8 227 544 | 3,74 % | 3,39 % | 4 113 772 | 3,75 % | 3,40 % | 3 428 144 | 3,64 % | 3,53 % |
| Groupe Bruxelles Lambert ⁽²⁾ | 16 830 737 | 7,66 % | 6,94 % | 6 765 547 | 6,17 % | 5,59 % | - | - | - |
| Morgan Stanley (États-Unis) ⁽³⁾ | 10 823 654 | 4,93 % | 4,46 % | - | - | - | - | - | - |
| Franklin Resources, Inc et affiliés ⁽⁴⁾ | 8 488 514 | 3,86 % | 3,50 % | 4 244 257 | 3,87 % | 3,51 % | 3 780 653 | 4,02 % | 3,89 % |
| La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC Ixis) ⁽⁵⁾ | 5 473 092 | 2,49 % | 2,26 % | 3 673 008 | 3,35 % | 3,04 % | 3 102 889 | 3,30 % | 3,20 % |
| Natixis Asset Management ⁽⁶⁾ | 5 256 681 | 2,39 % | 2,17 % | 3 490 329 | 3,18 % | 2,89 % | - | - | - |
| MFS Investment Management (États-Unis) ⁽⁷⁾ | 5 057 938 | 2,30 % | 2,09 % | - | - | - | - | - | - |
| Crédit Agricole Asset Management ⁽⁸⁾ | 4 393 660 | 2,00 % | 1,81 % | 2 430 769 | 2,22 % | 2,01 % | 2 430 769 | 2,58 % | 2,50 % |
| CNP Assurances ⁽⁹⁾ | 3 289 856 | 1,50 % | 1,36 % | 1 625 988 | 1,48 % | 1,34 % | 1 090 645 | 1,16 % | 1,12 % |
| Platinum Asset Management (Australie) ⁽¹⁰⁾ | 2 332 084 | 1,06 % | 0,96 % | 1 084 847 | 0,99 % | 0,90 % | 951 602 | 1,01 % | 0,98 % |
| Cantillon Capital Management (États-Unis) ⁽¹¹⁾ | 2 036 981 | 0,93 % | 0,84 % | - | - | - | - | - | - |
| UBS AG (Royaume-Uni) ⁽¹²⁾ | 1 866 451 | 0,85 % | 0,77 % | - | - | - | 476 543 | 0,51 % | 0,49 % |
| Farallon Capital Management L.L.C. (États-Unis) ⁽¹³⁾ | 1 649 846 | 0,75 % | 0,68 % | - | - | - | - | - | - |
| Crédit Suisse (Royaume-Uni) ⁽¹⁴⁾ | 1 219 019 | 0,55 % | 0,50 % | - | - | - | - | - | - |
| Mousseluxe SARL ⁽¹⁵⁾ | 1 122 500 | 0,51 % | 0,46 % | - | - | - | - | - | - |
| Groupe Société Générale | - | - | - | - | - | - | 1 012 481 | 1,07 % | 1,04 % |
| BNP Paribas | - | - | - | - | - | - | 1 068 814 | 1,14 % | 1,10 % |
| Écureuil Gestion FCP | - | - | - | - | - | - | 1 939 987 | 2,06 % | 2,00 % |
| Groupama | - | - | - | - | - | - | 753 550 | 0,80 % | 0,78 % |
| M & G Investments (Royaume-Uni) | - | - | - | - | - | - | 421 604 | 0,45 % | 0,43 % |
| DNCA Finance | - | - | - | - | - | - | 515 900 | 0,55 % | 0,53 % |
| Pernod Ricard | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| • Auto-contrôle | - | - | - | - | - | - | 3 209 032 | 3,41 % | 0,00 % |
| • Actions autodétenues | 1 482 635 | 0,67 % | 0,61 % | 3 705 570 | 3,38 % | 3,06 % | 3 079 722 | 3,27 % | 0,00 % |
| Autres et Public | 106 409 022 | 48,43 % | 44,44 % | 63 611 618 | 58,01 % | 53,16 % | 55 146 692 | 58,64 % | 57,34 % |
| TOTAL | 219 700 756 | 100,00 % | 100,00 % | 109 639 581 | 100 % | 100 % | 94 061 439 | 100 % | 100 % |

* Bien qu'il n'y ait qu'une seule catégorie d'actions, les actions détenues pendant dix ans sous forme nominative bénéficient d'un droit de vote double.

- (1) La société Paul Ricard est entièrement détenue par la famille Ricard. La déclaration prend en compte pour 1 326 128 actions, les titres détenus par la société Le Delos Invest 1 et pour 3 281 038 actions, les titres détenus par la société Le Delos Invest 2, ces deux sociétés étant contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. La déclaration prend également en compte pour 2 107 718 actions, les titres détenus par la société Lirix liée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Le 27 septembre 2007, la société Paul Ricard, la SNC Le Garlaban, la société Lirix, Madame Danièle Ricard, Monsieur César Giron, Monsieur François-Xavier Diaz, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza agissant de concert avec la société Kirin International Finance BV, ont déclaré avoir franchi à la baisse le 21 septembre 2007 le seuil de 15 % du capital et détenir ensemble 16 242 258 actions et 25 300 863 droits de vote soit respectivement 14,81 % du capital de Pernod Ricard et 20,92 % des droits de vote de Pernod Ricard. Le 27 septembre 2007, la société Paul Ricard, la société Le Delos Invest 1, la société Lirix, Madame Danièle Ricard, Monsieur César Giron, Monsieur François-Xavier Diaz, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza, ont déclaré avoir franchi, de concert avec la société Kirin International Finance BV, à la hausse le 25 septembre 2007 le seuil de 15 % du capital et détenir ensemble 16 470 758 actions et 25 529 363 droits de vote soit respectivement 15,02 % du capital de Pernod Ricard et 21,11 % des droits de vote de Pernod Ricard. On se reportera à la section « Pactes d'actionnaires ».
- (2) Déclaration du 8 septembre 2008.
- (3) Par courrier du 21 novembre 2007, Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 14 novembre 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir indirectement 7 176 831 actions représentant le même nombre de droits de vote, soit 6,54 % du capital et 5,93 % des votes. Le 26 novembre 2007, Morgan Stanley a déclaré avoir franchi indirectement à la baisse, le 19 novembre 2007 les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir indirectement 5 411 827 actions et autant de droits de vote, soit 4,94 % du capital et 4,47 % des votes.
- (4) Déclaration du 21 août 2007.
- (5) Déclaration du 30 avril 2008.
- (6) Déclaration du 6 juin 2008.
- (7) Déclaration du 19 juin 2008.
- (8) Déclaration du 23 juillet 2008.
- (9) Déclaration du 26 septembre 2007.
- (10) Déclaration du 4 octobre 2007.
- (11) Déclaration du 15 février 2008.
- (12) Déclaration du 28 mai 2008.
- (13) Déclaration du 31 juillet 2008.
- (14) Déclaration du 23 juillet 2008.
- (15) Déclaration du 2 juillet 2008.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

Aucun des actionnaires mentionnés dans le tableau précédent ne dispose de droits de vote différents au sens où les dispositions des statuts relatives aux droits de vote sont applicables à tous les actionnaires y compris les actionnaires mentionnés dans le tableau précédent.

A cette même date, le personnel détenait 2 968 884 actions, représentant 1,35 % du capital et 2,00 % des droits de vote.

Renseignements complémentaires sur l'actionariat

Selon l'enquête TPI (Titre au Porteur Identifiable) la plus récente (31 juillet 2008), le nombre d'actionnaires de Pernod Ricard est estimé à 150 000.

A la connaissance de Pernod Ricard, il n'existe aucun actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné dans le tableau de Répartition du capital et des droits de vote.

Il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Pernod Ricard.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'autres modifications significatives dans la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, autres que celles ressortant dans le tableau de Répartition du capital et des droits de vote.

Pernod Ricard est la seule société du Groupe cotée en Bourse (Paris).

Toutefois, dans le cadre de l'intégration d'Allied Domecq, le Groupe Pernod Ricard contrôle désormais la société Corby Distilleries Limited, dont il détient 46 % du capital et 51 % des droits de vote, et qui est cotée à la Bourse de Toronto (Canada).

Participations et stock-options

Participation des mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 17 septembre 2008)

Une information détaillée est fournie dans la partie « Rapport de gestion », paragraphe « Participations et *stock-options* ».

Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur le titre Pernod Ricard au cours de l'exercice

Une information détaillée est fournie dans la partie « Rapport de gestion », paragraphe « Participations et *stock-options* ».

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2007/2008

Une information détaillée est fournie dans le paragraphe « Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2007/2008 ».

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2007/2008

Une information détaillée est fournie dans la partie « Rapport de gestion », paragraphe « Tableau des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice ».

Marché des titres Pernod Ricard

Les actions Pernod Ricard (ISIN : FR 0000 120693) sont négociées sur le marché Eurolist NYSE Euronext Paris (Compartiment A) SRD (service de règlement différé).

VOLUME ET COURS SUR 18 MOIS À LA BOURSE DE PARIS (SOURCE EURONEXT PARIS S.A.)

| Mois | Volumes* (en milliers) | Capitaux (en millions d'euros) | Cours moyen* (en euros) | Plus haut* (en euros) | Plus bas* (en euros) | Cours fin de mois* (en euros) |
|----------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Janvier 2007 | 32 128 | 2 362 | 73,52 | 81,25 | 69,09 | 78,55 |
| Février 2007 | 14 988 | 1 173 | 78,27 | 81,00 | 75,55 | 77,80 |
| Mars 2007 | 29 852 | 2 253 | 75,49 | 79,30 | 73,68 | 75,91 |
| Avril 2007 | 16 104 | 1 235 | 76,68 | 78,68 | 73,88 | 78,38 |
| Mai 2007 | 18 108 | 1 443 | 79,70 | 82,50 | 77,80 | 81,65 |
| Juin 2007 | 16 334 | 1 311 | 80,28 | 82,41 | 78,56 | 81,98 |
| Juillet 2007 | 18 882 | 1 519 | 80,47 | 83,33 | 74,87 | 77,43 |
| Août 2007 | 20 074 | 1 538 | 76,60 | 79,86 | 74,74 | 77,27 |
| Septembre 2007 | 18 862 | 1 434 | 76,03 | 77,30 | 74,85 | 76,52 |
| Octobre 2007 | 19 276 | 1 484 | 76,98 | 78,86 | 74,76 | 79,75 |
| Novembre 2007 | 29 154 | 2 207 | 75,70 | 79,69 | 73,80 | 75,68 |
| Décembre 2007 | 14 104 | 1 090 | 77,28 | 80,40 | 74,74 | 79,05 |
| Janvier 2008 | 29 418 | 2 118 | 71,98 | 79,97 | 61,65 | 71,25 |
| Février 2008 | 18 573 | 1 300 | 70,00 | 74,35 | 66,96 | 70,40 |
| Mars 2008 | 19 819 | 1 356 | 68,44 | 71,34 | 64,01 | 65,16 |
| Avril 2008 | 28 145 | 2 068 | 73,49 | 77,40 | 65,20 | 74,00 |
| Mai 2008 | 15 798 | 1 147 | 72,63 | 74,98 | 70,02 | 73,00 |
| Juin 2008 | 20 358 | 1 401 | 68,83 | 73,34 | 63,22 | 65,25 |

(*) Les données historiques ont été retraitées afin de tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserve et distribution d'actions gratuites à effet du 16 janvier 2007 et à raison d'une action gratuite pour cinq actions anciennes ainsi que de la division par deux du nominal de l'action intervenue à effet du 15 janvier 2008.

Autres informations légales

Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions valant descriptif du programme de rachat d'actions propres⁽¹⁾

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses actions propres dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007

SITUATION AU 17 SEPTEMBRE 2008

| | |
|---|------------|
| Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte | 0,67 % |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois | Néant |
| Nombre de titres détenus en portefeuille | 1 482 635 |
| Valeur comptable du portefeuille | 84 046 737 |
| Valeur de marché du portefeuille | 94 888 640 |

(1) Ce paragraphe comprend les informations devant figurer dans le descriptif du programme en application de l'article 242-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les informations requises en application des dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-211 du Code de commerce.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

Dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007 et jusqu'au 17 septembre 2008, les opérations effectuées sur les actions propres ont été les suivantes :

| | Flux bruts cumulés | | Positions ouvertes au jour du descriptif du programme | | | |
|----------------------------|--|---|--|----------------|-------------------------------|----------------|
| | Achats | Ventes/ Transferts | Positions ouvertes à l'achat | | Positions ouvertes à la vente | |
| | | | Options d'achat achetées | Achats à terme | Options d'achat vendues | Ventes à terme |
| Nombre de titres | 513 913 titres 1 050 000 options d'achat (« calls américains ») 123 624 options d'achat (clause de réméré) | Ventes : 5 955 534 ^(a) Transfert : 438 614 ^(b) | 1 848 402 options d'achat « calls américains » 5 831 910 options d'achat (clause de réméré) | NÉANT | NÉANT | NÉANT |
| Échéance maximale moyenne | NA | NA | 08.03.2013 ^(c) | NÉANT | NÉANT | NÉANT |
| Cours moyen de transaction | 71,31 € (cours moyen d'achat des titres) 17,25 € (cours moyen d'achat des « calls américains ») | 41,94 € ^(a) 30,91 € ^(b) | NA | NÉANT | NÉANT | NÉANT |
| Prix d'exercice moyen | 36,56 € (prix d'exercice moyen des options d'achat au titre de la clause de réméré) | NA | 75,50 € (« calls américains ») 51,94 € options d'achat (clause de réméré) | NÉANT | NÉANT | NÉANT |
| Montants | 59 279 673 € | 263 315 415 | NA | NÉANT | NÉANT | NÉANT |

NA : non applicable.

(a) Vente à réméré, mars 2008.

(b) La Société a transféré un total de 438 614 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés dans le cadre de plans d'options mis en place par la Société.

(c) Options d'achat à échéance s'échelonnant :

- pour les options d'achat sous call américain : du 15.06.2011 au 11.06.2012 ;
- pour les options d'achat lié à une clause de réméré : du 28.02.2013 au 08.03.2013.

Le montant total des frais de négociation au cours de l'exercice 2007/2008 pour les opérations réalisées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007 s'est élevé à 55 000 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Synthèse des opérations réalisées conformément aux finalités et objectifs du programme de rachat 2007/2008

Au titre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 7 novembre 2007, 513 913 titres ont été acquis en Bourse entre le 21 mai 2008 et le 20 juin 2008 au coût moyen pondéré de 71,31 euros par action. Par ailleurs, une couverture optionnelle a été souscrite à hauteur de 1 050 000 actions par acquisition d'options d'achat d'actions « call américain » à 4 ans.

Les 513 913 titres acquis en Bourse ont été affectés à la couverture de la quote-part du plan d'options d'achat d'actions attribuées sous condition de performance (133 015 options, une option donnant droit à une action) et en réserve du plan d'actions gratuites (380 898 actions).

Les 1 050 000 actions concernées par la couverture optionnelle servent de garantie à la quote-part du plan d'options d'achat d'actions attribuées sans condition de performance (1 054 635 options).

Usant des autorisations qui lui avaient été conférées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2006, le Conseil d'Administration du 18 juin 2008 a institué un plan d'options d'achat d'actions Pernod Ricard ainsi qu'un plan d'actions gratuites.

Le plan d'options d'achat d'actions porte sur 1 187 650 options au profit de 598 bénéficiaires. 133 015 de ces options ont été accordées sous condition de performance. Le prix d'exercice des options, qui a été arrêté en référence à la moyenne des cours de l'action Pernod Ricard pendant les 20 séances de Bourse qui ont précédé le lancement du plan, a été fixé à 71,50 euros. Aucun rabais n'a été appliqué. Les levées et cessions sont possibles à compter du 19 juin 2012.

Le plan d'actions gratuites porte sur 380 898 actions attribuées à 804 bénéficiaires.

Nouveau programme de rachat d'actions

L'autorisation, accordée le 7 novembre 2007 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance au cours de cette année, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 5 novembre 2008 d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 125 euros par action, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10 % du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne

pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 17 septembre 2008 à 1 482 635 (soit 0,67 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 20 487 440 actions, (soit 9,32 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Les objectifs de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans la 13^e résolution qui sera soumise au vote des actionnaires. Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société en vue de :

- leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- l'annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les

opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions serait de 2 746 037 125 euros, correspondant à un nombre maximal de 21 968 297 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 125 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieurement donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter de cette Assemblée.

Document d'information annuel

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

| | |
|---|---|
| Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois | Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation) |
| Communiqués de presse | www.amf-france.org et/ou www.pernod-ricard.com |

Résultats annuels 2006/2007 (20.09.2007)

Pernod Ricard Nouvelle-Zélande vend Framingham à Sogrape (28.09.2007)

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale (19.10.2007)

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence (22.10.2007)

Pernod Ricard Italia vend la marque de vin italien Canei à Baarsma Wine Group Holding (23.10.2007)

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007/2008 : 1 557 M€ (30.10.2007)

Assemblée Générale Mixte 2006/2007 – Compte rendu de l'Assemblée Générale (07.11.2007)

Pernod Ricard crée une chaire « Management des Marques de Prestige » à HEC (07.01.2008)

Division par deux de la valeur nominale de l'action (11.01.2008)

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2007/2008 : 3 713 M€ (24.01.2008)

Pernod Ricard Espagne annonce qu'un accord pour la cession des marques de brandies et vins de Jerez a été signé avec Osborne (31.01.2008)

Pernod Ricard Nouvelle-Zélande vend Framingham à Sogrape (14.02.2008)

Progression historique de l'activité et accélération de la croissance des marges au 1^{er} semestre de l'exercice 2007/2008 (28.02.2008)

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Pernod Ricard sur les titres de Mumm (28.02.2008)

Pernod Ricard vend une partie de ses actions autodétenues (11.03.2008)

Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Pernod Ricard sur les titres de Mumm :
- Note d'information conjointe aux sociétés Pernod Ricard et GH Mumm (19.03.2008)
- Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Pernod Ricard (19.03.2008)

Pernod Ricard acquiert Vin&Sprit et devient co-leader mondial de l'industrie des Vins & Spiritueux (31.03.2008)

Chiffres d'affaires des 9 premiers mois 2007/2008 : 5 091 M€ (30.04.2008)

Calendrier financier 2008/2009 (11.06.2008)

Versement le 3 juillet 2008 d'un acompte de 0,63 €/action (19.06.2008)

Chiffre d'affaires annuel 2007/2008 : 6 589 M€ (24.07.2008)

Succès de l'acquisition de V&S par Pernod Ricard (24.07.2008)

Arrêt anticipé au 1^{er} octobre 2008 du contrat de distribution des marques de V&S par Future Brands aux États-Unis. Cession de la marque de rhum Cruzan à Fortune Brands (28.08.2008)

Accord entre les associés de Maxxium pour un arrêt anticipé au 1^{er} octobre 2008 du contrat de distribution des marques de Vin&Sprit (03.09.2008)

Documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de réunion (AGM du 07.11.2007) (03.10.2007)

Comptes annuels clos le 30 juin 2007 avant AG (17.10.2007)

Avis de convocation (AGM du 07.11.2007) (22.10.2007)

Chiffres d'affaires du 1^{er} juillet au 30 septembre 2007 (hors TVA) (07.11.2007)

Comptes intermédiaires (12.03.2008)

Chiffres d'affaires du 1^{er} juillet au 31 mars 2008 (hors TVA) (07.05.2008)

Documents déposés au greffewww.infogreffe.fr

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2007 relatif à la nomination d'un Administrateur/désignation de Mme Nicole Bouton en qualité d'Administrateur

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2007 relatif à la mise en harmonie des statuts avec les modifications apportées au décret du 23 mars 1967

Statuts au 7 novembre 2007

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 2007 déléguant au P.-D.G. les pouvoirs de constater l'augmentation de capital suite à la constatation de l'exercice d'options de souscription

Dépôt des comptes annuels au 30 juin 2007

Décision du 10 janvier 2008 constatant l'augmentation de capital

Statuts au 10 janvier 2008

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 2007 déléguant au P.-D.G. les pouvoirs de mettre en œuvre la division du nominal de l'action

Décision du P.-D.G. relative à la mise en œuvre de la division du nominal de l'action Pernod Ricard

Statuts au 15 janvier 2008

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 relatif à la constatation de l'exercice d'options de souscription d'actions et à l'augmentation de capital corrélative

Statuts au 23 juillet 2008

Documents mis à disposition des actionnairesSiège Social, 12, place des
États-Unis – 75116 Paris

Au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2008 :

Exemplaires BALO du 3 octobre 2007 et 12 octobre 2007 contenant l'Avis de réunion de l'Assemblée

Exemplaire BALO du 22 octobre 2007 et un exemplaire du journal d'annonces légales « Affiches Parisiennes » du 22 octobre 2007 contenant l'Avis de convocation

Exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (D133 et D135)

Copies et avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes

Pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représenter par des mandataires

Formulaires de vote par correspondance

Comptes arrêtés au 30 juin 2007 (BALO du 17.10.2007)

Rapport annuel et document de référence, exercice clos au 30.06.2007

Rapports des Commissaires aux Comptes

Projet de résolutions

Exemplaire des statuts

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|---|

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)

Intervention sur le titre Pernod Ricard

www.amf-france.org et/ou
www.pernod-ricard.com

Déclarations des opérations effectuées par les mandataires sociaux et personnes liées sur les titres de la Société

28.09.2007 SNC Le Garlaban
28.09.2007 Le Delos Invest I SA
05.10.2007 Le Delos Invest I SA
05.10.2007 Le Delos Invest II SA
11.10.2007 Le Delos Invest II SA
30.10.2007 Pierre Pringuet
21.11.2007 Richard Burrows
26.11.2007 Pierre Pringuet
05.12.2007 Pierre Pringuet
20.12.2007 Pierre Pringuet
02.01.2008 Pierre Pringuet
04.03.2008 Richard Burrows
05.03.2008 Patrick Ricard
06.05.2008 Richard Burrows
28.07.2008 Pierre Pringuet

Déclarations des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

05.07.2007
11.03.2008
Du 14.04.2008 au 18.04.2008
Du 21.04.2008 au 25.04.2008
Du 05.05.2008 au 09.05.2008
Du 12.05.2008 au 14.05.2008
Du 19.05.2008 au 23.05.2008
Du 26.05.2008 au 30.05.2008
Du 02.06.2008 au 06.06.2008
Du 09.06.2008 au 13.06.2008
Du 16.06.2008 au 20.06.2008
Du 23.06.2008 au 27.06.2008
Du 07.07.2008 au 11.07.2008
Du 14.07.2008 au 18.07.2008
Du 11.08.2008 au 17.08.2008
Du 01.09.2008 au 05.09.2008
Du 08.09.2008 au 12.09.2008

Opérations avec des apparentés

Les opérations avec les parties liées sont décrites dans la note 24 – *Parties liées* des annexes aux comptes consolidés ainsi que la note 10 – *Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation* des annexes aux comptes sociaux.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Personnes responsables 188

Noms et fonctions 188

Attestation du responsable du document de référence
et du rapport financier 188

Documents accessibles au public 188

Tables de concordance 189

Document de référence 189

Rapport de gestion 191

Rapport financier annuel 192

Présentation
du Groupe
Pernod RicardGouvernement
d'Entreprise et
contrôle interneRapport
de gestionComptes
consolidés
annuelsComptes
sociaux de
Pernod Ricard SAAssemblée
Générale MixteInformations
sur la Société
et le capital**Informations
complémentaires
du document de référence**

Personnes responsables

Noms et fonctions

Responsable du document de référence :

Monsieur Patrick Ricard
Président-Directeur Général

Responsables de l'information :

Monsieur Francisco de la Vega
Directeur de la Communication
Tél. : + 33 (0)1 41 00 40 96

Monsieur Denis Fiévet
Directeur Communication Financière et Relations Investisseurs
Tél. : + 33 (0)1 41 00 42 02

12, place des Etats-Unis — 75783 Paris Cedex 16

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 120 et 148.

A ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Patrick Ricard
Président-Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuilles de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Pernod Ricard, 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

La rubrique « Information réglementée » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.pernod-ricard.com/fr/pages/427/pernod/Finance/Information-reglementee.html>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Pernod Ricard en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tables de concordance

Document de référence

Conformément à l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004.

| Informations | Pages |
|--|------------|
| 1. Personnes responsables | |
| 1.1 Noms et fonctions | 188 |
| 1.2 Attestation du responsable du document de référence | 188 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 172 |
| 3. Informations financières sélectionnées | |
| 3.1 Informations financières historiques | 4-48-49-50 |
| 3.2 Informations financières intermédiaires | 4-48-49-50 |
| 4. Facteurs de risque | |
| 4.1 Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions) | 63 |
| 4.2 Risques particuliers liés à l'activité | 59 |
| 4.3 Risques juridiques | 59 à 61 |
| 4.4 Risques industriels et liés à l'environnement | 61 à 63 |
| 4.5 Assurance et couverture de risques | 63 à 64 |
| 5. Informations concernant Pernod Ricard | |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société | 4 à 6 |
| 5.2 Investissements | 11-89 à 90 |
| 6. Aperçu des activités | |
| 6.1 Principales activités | 6 à 7 |
| 6.2 Principaux marchés | 7 |
| 6.3 Événements exceptionnels | 5-52 à 53 |
| 6.4 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels | 8 |
| 6.5 Position concurrentielle | 8 |
| 7. Organigrammes | |
| 7.1 Description sommaire du Groupe | 5 à 6 |
| 7.2 Liste des filiales importantes | 6 |
| 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | |
| 8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées | 8 à 10 |
| 8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles | 11 à 16 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | |
| 9.1 Situation financière | 48 à 52 |
| 9.2 Résultat d'exploitation | 70 |
| 10. Trésorerie et capitaux | |
| 10.1 Informations sur les capitaux | 54 |
| 10.2 Flux de trésorerie | 75-120 |
| 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement | 99 à 103 |
| 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux | 99 à 103 |
| 10.5 Sources de financement attendues | 99 à 103 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|--|
| Présentation du Groupe Pernod Ricard | Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne | Rapport de gestion | Comptes consolidés annuels | Comptes sociaux de Pernod Ricard SA | Assemblée Générale Mixte | Informations sur la Société et le capital | Informations complémentaires du document de référence |
|--------------------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---|--|

| Informations | Pages |
|---|----------------------------------|
| 11. Recherche et Développement, brevets et licences | 16 |
| 12. Information sur les tendances | |
| 12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice | 54 |
| 12.2 Tendances identifiées pour l'exercice en cours | 54 |
| 13. Prévisions ou estimations du bénéfice | 54 |
| 14. Organes d'administration, de Direction et Direction Générale | |
| 14.1 Composition des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale | 21 à 23 |
| 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale | 35 |
| 15. Rémunérations et avantages | |
| 15.1 Rémunérations et avantages en nature | 35 à 40 |
| 15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages | 40 |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction | |
| 16.1 Date d'expiration des mandats actuels | 21 à 24 |
| 16.2 Contrats de service | 28 |
| 16.3 Comités | 29 à 32 |
| 16.4 Gouvernement d'Entreprise | 41 à 42 |
| 17. Salariés | |
| 17.1 Nombre de salariés | 55 à 57 |
| 17.2 Participation et <i>stock-options</i> des Administrateurs | 57 à 59 |
| 17.3 Participation des salariés dans le capital | 57 à 59 |
| 18. Principaux actionnaires | |
| 18.1 Actionnariat | 179 |
| 18.2 Existence de droits de vote différents | 172 |
| 18.3 Contrôle de l'émetteur | 172 |
| 18.4 Accord connu de Pernod Ricard, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans son contrôle | 172 |
| 19. Opérations avec des apparentés | 143 à 144 - 149 à 153 |
| 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Pernod Ricard | |
| 20.1 Informations financières historiques | 70 à 75 |
| 20.2 Informations financières pro forma | 52 à 53 |
| 20.3 États financiers | 70 à 75 |
| 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles | 193 |
| 20.5 Date des dernières informations financières | 184 |
| 20.6 Informations financières intermédiaires et autres | |
| 20.7 Politique de distribution des dividendes | 146 |
| 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage | 59 à 61 |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 52 à 53 |
| 21. Informations complémentaires | |
| 21.1 Capital social | 177 à 179 |
| 21.2 Acte constitutif et statuts | 170 |
| 22. Contrats importants | 65 à 67 |
| 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | N/A |
| 24. Documents accessibles au public | 188 |
| 25. Informations sur les participations | 114 |

Rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1,II et R225-102 et suivants du Code de commerce.

| Informations | Pages |
|--|---------|
| Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé | 48 |
| Progrès réalisés ou difficultés rencontrées | 48 |
| Résultats | 48 |
| Activités en matière de Recherche et de Développement | 16 |
| Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives | 54 |
| Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi | 52 à 53 |
| Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de Direction est modifié) | 21 |
| Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel) | 48 |
| Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits | 59 |
| Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux | 21 |
| Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants | 55 |
| Activité des filiales de la Société | 34 |
| Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France | N/A |
| Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées | N/A |
| Renseignements relatifs à la répartition du capital social | 179 |
| Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices | 146 |
| Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux | 37 à 40 |
| Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels | N/A |
| Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles | 59 à 61 |
| Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité | 61 à 63 |
| Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de bourse | 63 |
| Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions | 177 |
| Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres | 58 |
| Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices | 145 |
| Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital | 174 |
| Informations prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique | 172 |

Présentation
du Groupe
Pernod RicardGouvernement
d'Entreprise et
contrôle interneRapport
de gestionComptes
consolidés
annuelsComptes
sociaux de
Pernod Ricard SAAssemblée
Générale MixteInformations
sur la Société
et le capital**Informations
complémentaires
du document de référence**

Rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

| Informations | Pages |
|---|------------------------|
| Comptes consolidés du Groupe | 69 à 121 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 120 |
| Comptes annuels de la Société | 122 à 149 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux | 148 |
| Rapport de gestion | voir tableau ci-dessus |
| Attestation du responsable du rapport financier annuel | 188 |



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 octobre 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapports de gestion, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos les 30 juin 2007, 30 juin 2006 et 30 juin 2005

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport de gestion du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2007 tels que présentés sur les pages 156 à 173 et 174 à 215 déposé le 18 octobre 2007 sous le n° D.07-0921 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2006 tels que présentés sur les pages 155 à 169 et 171 à 220 déposé le 16 octobre 2006 sous le n° D.06-0924 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2005 tels que présentés sur les pages 132 à 163 et 166 à 209 déposé le 10 octobre 2005 sous le n° D.05-1207.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Direction de la communication
Pernod Ricard - 12, Place des Etats-Unis – 75116 Paris - France



Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 340 508 609,20 Euros
Siège social : 12, Place des États-Unis – 75116 Paris - Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 – Fax : 33 (0)1 41 00 41 41
RCS Paris B 582 041 943

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sur simple demande à Pernod Ricard
12, place des États-Unis, 75116 Paris – France